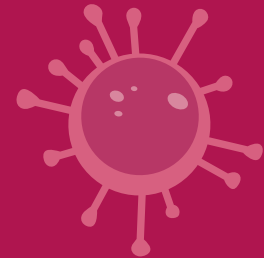


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DU
DÉVELOPPEMENT

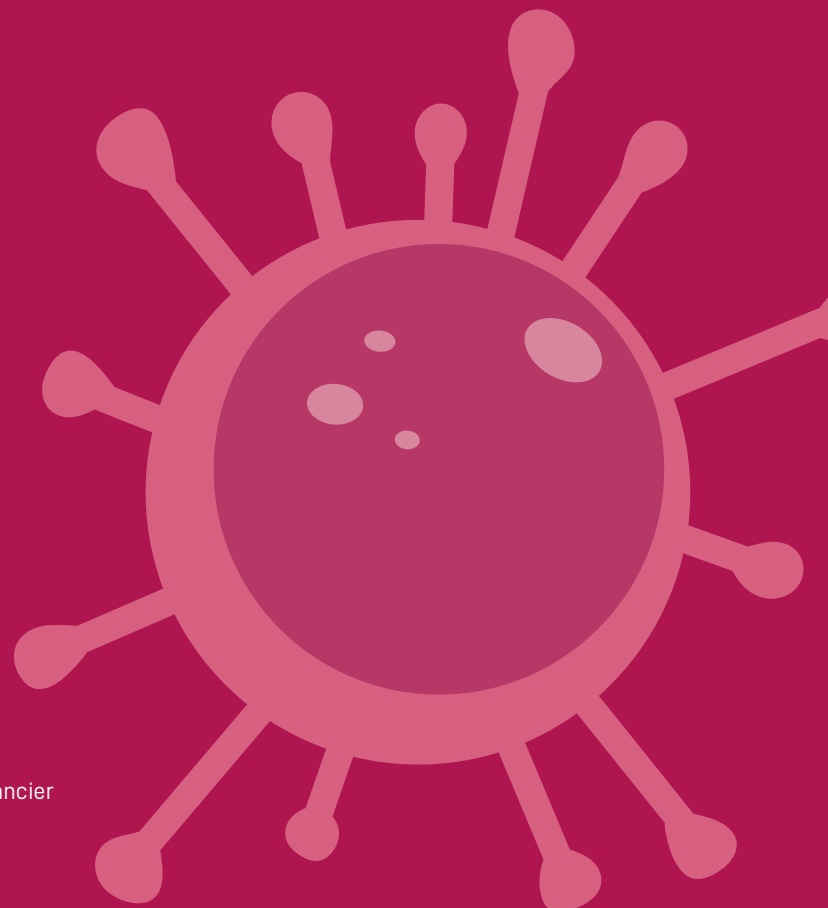
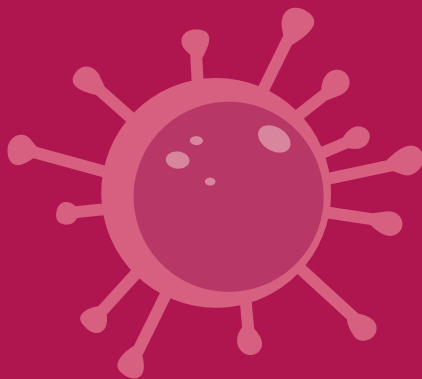


BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



Étude d'impacts socio-économiques de la COVID-19 au Burkina Faso



Mars 2021



Avec l'appui
technique et financier
du Système des
Nations Unies

Étude d'impacts socio-économiques de la COVID-19 au Burkina Faso

Mars 2021

La rédaction de ce rapport a été supervisée par l'équipe technique du Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement et celle du Programme des Nations Unies pour le Développement.

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DU
DÉVELOPPEMENT**

Seglaro Abel SOME

Secrétaire Général du Ministère de l'Économie,
des Finances et du Développement
Président du Comité de Pilotage

Dr Larba Issa KOBAYAGDA

Directeur Général de l'Économie et de la Planification
Président du Comité Technique

Mahamadou BOKOUM

Directeur Générale Adjoint de l'Économie
et de la Planification
Rapporteur du Comité Technique

Jean Gabriel TOUGMA

Directeur de la Prévision et des Analyses
Macroéconomiques
Président du Secrétariat Technique

Bapio Fidèle BAYALA

Chef du Service des Etudes Economiques et Sociales
Rapporteur du Secrétariat Technique,

**PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR LE
DÉVELOPPEMENT**

Mathieu CIOWELA

Représentant Résident
Membre du Comité de Pilotage

Ernest BAMOU

Economiste Principal
Vice-Président du Comité Technique

Hervé KOURAOGO

Economiste National
Membre du Secrétariat Technique

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	9
LISTE DES ENCADRÉS.....	9
LISTE DES GRAPHIQUES.....	9
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	11
PRÉFACE.....	13
AVANT-PROPOS.....	14
REMERCIEMENTS.....	15
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	16
INTRODUCTION.....	20

CHAPITRE I : DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE..... 23

I.1. Revue documentaire.....	24
I.2. Collecte de données primaires.....	24
I.3. Analyse et rédaction du rapport global.....	24

CHAPITRE II : ÉTATS DES LIEUX DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE SUR LA PÉRIODE 2016-2019 25

Section 1 : Analyse de la situation économique.....	26
1.1. Situation économique internationale.....	26
1.2. Situation de l'économie du Burkina Faso.....	26
1.2.1. Secteur réel.....	26
1.2.2. Situation des finances publiques.....	29
1.2.3. Balance des paiements.....	30
1.2.4. Monnaie, dépôts et crédit à l'économie.....	31
Section 2 : Production agro-sylvo-pastorale, eau et assainissement.....	32
2.1. Situation de la production céréalière.....	32
2.2. Situation de la production de rente.....	32
2.3. Situation du cheptel.....	33
2.4. Situation de la production de PFNL.....	33
2.5. Situation de l'accessibilité à l'eau potable.....	33
2.6. Situation de l'accès à l'assainissement familiale.....	33
Section 3 : Analyse de la situation sociale et culturelle.....	34
3.1. Situation de l'éducation, de l'enseignement professionnelle et de la recherche scientifique.....	34
3.1.1. Accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur.....	34
3.1.2. Qualité de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.....	35
3.1.3. Développement de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation.....	35
3.2. Situation de la santé et nutrition.....	36
3.2.1. Situation de la santé.....	36
3.2.2. Situation de la nutrition.....	37
3.3. Situation de l'énergie.....	38
3.4. Situation des transports et des télécommunications.....	38
3.4.1. Sous-secteur Infrastructures de transport.....	38
3.4.2. Sous-secteur Postes et télécommunications.....	38
3.5. Situation culturelle et sportive.....	39
3.5.1. Attachement des Burkinabè à leur culture.....	39
3.5.2. Dynamisation des activités physiques, sportives et de loisirs.....	39
3.6. Situation Justice et droits humains.....	39
3.6.1. Situation des lieux des droits humains stricto sensu.....	39
3.6.2. Situation des lieux du droit d'accès à la justice.....	40
3.6.3. Situation des lieux de la détention.....	40
3.6.4. Violences basées sur le genre.....	41
3.7. Situation Travail, Emploi et protection sociale.....	41
3.7.1. Situation des conflits de travail.....	41
3.7.2. Situation des demandes d'emploi.....	41
3.7.3. Situation de la protection sociale.....	42

CHAPITRE III : IMPACT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA COVID-19

AU BURKINA FASO 45

Section 1 : Impact sur le secteur Gouvernance économique.....	46
1.1. Situation économique internationale.....	46
1.1.1. Taux de croissance.....	46
1.1.2. Taux d'inflation.....	46
1.1.3. Taux de chômage.....	46
1.2. Situation de l'économie du Burkina Faso.....	47
1.2.1. Ressources du PIB.....	47
1.2.2. Emplois du PIB.....	50
1.3. Situation des finances publiques.....	52
1.3.1. Recettes totales et dons.....	52
1.3.2. Dépenses totales et prêts nets.....	53
1.3.3. Solde budgétaire.....	54
1.3.4. Dette publique.....	54
1.4. Situation de la balance des paiements.....	55
1.5. Situation des agrégats et marchés monétaires.....	55
Conclusion de la section 1.....	56
Section 2 : Impact sur le secteur Production agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique, eau et assainissement	57
2.1. Effets de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, sur la résilience des populations vulnérables.....	57
2.1.1. Effets sur l'offre des produits alimentaires.....	57
2.1.2. Effets sur la demande des produits alimentaires.....	59
2.1.3. Effets sur l'accessibilité des produits alimentaires.....	59
2.1.4. Effets sur les ménages ruraux.....	61
2.2. Effets de la COVID-19 sur l'assistance humanitaire.....	62
2.2.1. Effets sur la demande des populations vulnérables.....	62
2.2.2. Effets sur l'offre.....	62
2.2.3. Effets sur l'accessibilité de l'assistance humanitaire.....	62
2.3. Effets de la COVID-19 sur l'environnement et le cadre de vie.....	63
2.4. Effets de la COVID-19 sur la mobilisation et la gestion des ressources en eau.....	63
2.5. Effets de la COVID-19 sur la gestion durable des ressources naturelles.....	64
Conclusion de la section 2.....	64
Section 3 : Impact sur le secteur Transformations industrielles et artisanales, commerce et services marchands	65
3.1. Effets de la COVID-19 sur les sous-secteurs.....	65
3.1.1. Effets sur le commerce.....	65
3.1.2. Effets sur les services bancaires et financiers.....	66
3.1.3. Effets sur les mines et les carrières.....	67
3.1.4. Effets sur les activités de transport.....	68
3.1.5. Effets sur les investissements.....	68
3.1.6. Effets sur l'énergie.....	69
3.2. Effets de la COVID-19 sur les secteurs informel et formel.....	70
3.2.1. Effets sur le secteur informel.....	70
3.2.2. Effets sur les entreprises formelles et l'artisanat.....	71
3.2.3. Effets sur les activités de transport.....	74
Conclusion de la section 3.....	74
Section 4 : Impact sur le secteur Infrastructures de transport, de communication et d'habitat	75
4.1. Effets de la COVID-19 sur le sous-secteur Infrastructures de transport.....	75
4.1.1. Effets sur l'accès aux infrastructures routières.....	75
4.1.2. Effets sur la qualité des infrastructures routières.....	77
4.1.3. Effets sur l'accès et la qualité des infrastructures ferroviaires.....	78
4.2. Effets de la COVID-19 sur l'accès aux infrastructures de communication électronique.....	78
4.3. Effets de la COVID-19 sur les entreprises du BTP.....	79
4.3.1. Effets sur le fonctionnement des entreprises du BTP.....	79
4.3.2. Effets sur le chiffre d'affaires des entreprises du BTP.....	79
4.3.3. Effets sur les investissements projetés par les entreprises.....	80
4.3.4. Effets sur les emplois dans les entreprises du BTP.....	80
4.3.5. Effets des mesures barrières prises par l'État sur les entreprises du BTP.....	80
Conclusion de la section 4.....	80

Section 5 : Impact sur le secteur Éducation, formation et recherche.....	81
5.1. Effets sur l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur.....	81
5.1.1. Fermeture des établissements d'enseignement et des centres de formation.....	81
5.1.2. Arrêt des projets de construction et de réhabilitation des infrastructures d'éducation, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur.....	82
5.2. Effets de la COVID-19 sur la qualité de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.....	82
5.3. Effets de la COVID-19 sur les services sociaux fournis aux élèves, apprenants et étudiants.....	83
5.4. Effets de la COVID-19 sur la recherche scientifique, l'innovation et la valorisation des résultats.....	84
5.4.1. Effet sur la programmation des activités de recherche scientifique, d'innovation et de valorisation des résultats.....	84
5.4.2. Effets sur le financement de la recherche scientifique, de l'innovation et de la valorisation des résultats.....	84
Conclusion de la section 5.....	85
Section 6 : Impact sur le secteur Santé	86
6.1. Effets sur le sous-secteur de la santé humaine.....	86
6.1.1. Situation épidémiologique de la COVID-19	86
6.1.2. Connaissance de la COVID-19 par les répondants au niveau national	87
6.1.3. Effets sur les prestations de soins de santé.....	89
6.1.4. Effets sur l'organisation et le fonctionnement du système de santé	90
6.1.5. Effets sur la disponibilité des produits de santé	90
6.1.6. Effets sur les services essentiels de santé de la mère et de la santé reproductive	91
6.1.7. Effets sur les services essentiels destinés aux enfants	92
6.2. Effet sur le sous-secteur de la santé animale.....	93
Conclusion de la section 6.....	94
Section 7 : Impact sur le secteur Culture, du tourisme, des sports et des loisirs.....	95
7.1. Effets sur l'attachement des Burkinabè à leur culture	95
7.2. Effets sur la pratique des activités physiques et sportives par la population	96
7.3. Effets sur les performances des industries culturelles et créatives, sportives, touristiques et de loisirs.....	96
7.3.1. Effets sur les entreprises et acteurs culturels.....	96
7.3.2. Effets sur les entreprises touristiques.....	96
7.3.3. Effets sur les entreprises sportives et de loisirs.....	97
7.4. Effets sur la performance en matière de sports et de loisirs	98
Conclusion de la section 7.....	98
Section 8 : Impact sur le secteur Travail, emploi et protection sociale.....	99
8.1. Effets sur la situation du travail et de l'emploi.....	99
8.1.1. Effets sur le volume de temps de travail du chef de ménage	99
8.1.2. Effets sur le travail et l'emploi dans les entreprises informelles	100
8.1.3. Effets sur le travail et l'emploi dans les entreprises formelles	102
8.2. Effets sur la protection sociale.....	105
8.2.1. Effets sur la protection des travailleurs	105
8.2.2. Effets sur le niveau du revenu moyen mensuel des réfugiés et des personnes déplacées internes.....	106
8.2.3. Effets sur le niveau du revenu des PDI	106
Conclusion de la section 8	107
Section 9 : Impact sur le secteur Justice et droits humains	108
9.1. Effets sur le respect des droits humains et des libertés publiques	108
9.1.1. Effets sur le droit à l'information	109
9.1.2. Effets sur les libertés publiques et fondamentales.....	110
9.1.3. Effets sur les droits des détenus.....	110
9.1.4. Effets sur les droits des femmes et des enfants	111
9.1.5. Effets sur les personnes vivant avec un handicap.....	113
9.1.6. Effets sur les réfugiés, les déplacés internes et les migrants.....	113
9.1.7. Effets sur le civisme et la citoyenneté	113
9.1.8. Effets sur le respect des engagements internationaux en matière des droits humains.....	114
9.2. Effets sur la protection des personnes et des biens.....	115
Conclusion de la section 9.....	117

CHAPITRE IV : MÉCANISMES DE GESTION ET D'ATTÉNUATION

DE LA COVID-19 AU BURKINA FASO 119

4.1. Dispositif national de réponse	120
4.2. Plan d'actions prioritaires du Système des Nations Unies et partenaires en appui au plan national de riposte	122
4.3. Partenariats stratégiques et mobilisation des ressources.....	123
4.3.1. Actions spécifiques du Gouvernement.....	123
4.3.2. Rôle du Système des Nations Unies	124
4.3.3. Mapping des opportunités de ressources auprès de quelques PTF dans le cadre de la COVID-19	126
4.3.4. Leçons tirées.....	127
4.3.5. Limites de l'étude.....	127

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 128

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	135
-----------------------------------	-----

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Répartition des UPI par secteur d'activité.....	26
Tableau 2 :	Répartition des crédits par type de clients.....	29
Tableau 3 :	Principaux indicateurs des SFD du Burkina Faso.....	65
Tableau 4 :	Effets sur le chiffre d'affaires des UPI (en %).....	69
Tableau 5 :	Effets (%) des mesures gouvernementales.....	71
Tableau 6 :	Montants régulés en 2020 par nature de travaux routiers en millions de FCFA.....	89
Tableau 7 :	Impact de la COVID-19 sur le fonctionnement de l'entreprise.....	102
Tableau 8 :	Mesures prises par les entreprises face à la pandémie.....	103
Tableau 9 :	Plan de mise en œuvre des recommandations par secteur de planification.....	128

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1 :	Les mesures prises par le Gouvernement.....	67
Encadré 2 :	L'impact de la crise de la COVID-19 sur le fonctionnement des entreprises informelles : témoignages.....	68
Encadré 3 :	La réponse de l'industrie face à la COVID-19.....	71
Encadré 4 :	Droits des personnes.....	113
Encadré 5 :	La réponse évolutive de l'ONU et du PNUD.....	123

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Contributions sectorielles à la croissance sur la période 2016-2019.....	25
Graphique 2 :	Évolution du taux d'investissement.....	26
Graphique 3 :	Évolution des recettes totales et dons sur la période 2015-2019.....	27
Graphique 4 :	Évolution des dépenses courantes et en capital sur la période 2015-2019.....	27
Graphique 5 :	Évolution du déficit du compte courant (en % du PIB).....	28
Graphique 6 :	Évolution de la production céréalière nationale de 2010 à 2019.....	30
Graphique 7 :	Évolution de la production des cultures de rente de 2010 à 2019.....	30
Graphique 8 :	Évolution de la production des PFNL de 2010 à 2018.....	31
Graphique 9 :	Évolution du taux d'assainissement national de 2010 à 2019.....	31
Graphique 10 :	Taux de croissance économique projetés avant et avec effet COVID-19 sur la période 2020 à 2022.....	45
Graphique 11 :	Taux de croissance (%) projetés du secteur primaire avant COVID-19 et avec effet COVID-19.....	45
Graphique 12 :	Taux de croissance projetés des sous-composantes du secteur primaire avant COVID-19 et avec effet COVID-19.....	46
Graphique 13 :	Taux de croissance projetés du secteur secondaire avant COVID-19, avec effet COVID-19 et perte de croissance induite par l'effet COVID-19.....	46
Graphique 14 :	Taux de croissance projetés des sous-composantes du secteur secondaire avant COVID-19 et avec effet COVID-19.....	47
Graphique 15 :	Taux de croissance projetés du secteur tertiaire avant COVID-19, avec effet COVID-19 et perte de croissance induite par l'effet COVID-19.....	47
Graphique 16 :	Taux de croissance (%) projetés des sous-composantes du secteur tertiaire avant COVID-19, avec effet COVID-19 et perte de croissance induite par l'effet COVID-19.....	48
Graphique 17 :	Taux de croissance projetés avant et avec effet COVID-19 au niveau des autres services marchands.....	48
Graphique 18 :	Taux de croissance (%) de la consommation finale avant COVID-19 et avec effet COVID-19.....	49
Graphique 19 :	Taux de croissance projetés de l'investissement avant COVID-19 et avec effet COVID-19.....	49
Graphique 20 :	Manques à gagner projetés de recettes fiscales et non fiscales liés à la COVID-19 en % des recettes totales avant COVID-19.....	50
Graphique 21 :	Manques à gagner projetés par principale composante de recettes fiscales (en%) sur la période 2020-2022.....	50
Graphique 22 :	Évolution du taux (%) de pression fiscale avant et avec effet COVID-19.....	51
Graphique 23 :	Évolution des écarts entre les projections des grandes masses de dépenses avant COVID-19 et avec effet COVID-19 de 2020 à 2022.....	51
Graphique 24 :	Évolution du taux d'endettement avant et avec effet COVID-19 (%).....	52
Graphique 25 :	Évolution des prix à la consommation des principales céréales.....	57

Graphique 26 : Évolution du prix du bétail entre mai 2019 et mai 2020 sur trois principaux marchés.....	58
Graphique 27 : Impact de la COVID-19 sur les revenus des ménages agro-sylvo-pastoraux.....	59
Graphique 28 : Répartition de la population en insécurité alimentaire en juillet 2020 par région.....	60
Graphique 29 : Proportion des ménages déclarant avoir connu des difficultés à se payer les services en eau	61
Graphique 30 : Évolution trimestrielle (1T2019-4T2020) du commerce extérieur en valeur	63
Graphique 31 : Évolution trimestrielle en valeur des quatre principaux produits d'exportation autres que l'or	64
Graphique 32 : Évolution du cumul mensuel des crédits et des nouveaux dépôts bancaires de la zone UEMOA.....	64
Graphique 33 : Répartition des nouveaux dépôts bancaires par type	65
Graphique 34 : Impact (%) des mesures de l'État sur les transports et l'entreposage	66
Graphique 35 : Évolution du cours du baril de pétrole en 2020	67
Graphique 36 : Impact global de la crise sur les entreprises formelles.....	69
Graphique 37 : Impact de la COVID-19 sur les investissements des entreprises formelles	70
Graphique 38 : Part (%) du budget d'investissement routier révisé entre 2016 et 2020	74
Graphique 39 : Évolution des taux de travaux restants des grands travaux routiers sur la période 2016-2020	75
Graphique 40 : État comparatif du chiffre d'affaires avant et avec l'apparition de la COVID-19.....	77
Graphique 41 : Évolution mensuelle des cas de COVID-19 au cours de l'année 2020	84
Graphique 42 : Source de connaissance de la COVID-19 par les ménages	85
Graphique 43 : Niveau de connaissance des voies de transmission de la COVID-19.....	85
Graphique 44 : Connaissance des enquêtés des mesures barrières contre la COVID-19	86
Graphique 45 : Respect des mesures contre la COVID-19 (%).....	86
Graphique 46 : Impact de la COVID-19 sur les prestations de soins de santé.....	87
Graphique 47 : Niveau de l'impact sur les prestations de soins de santé.....	87
Graphique 48 : Évolution de la tarification des actes de santé et des recettes en MEG dans les formations sanitaires de la ville de Ouagadougou.....	89
Graphique 49 : Consultations des enfants dans la ville de Ouagadougou durant la période de janvier à avril de 2018 à 2020.....	90
Graphique 50 : Évolution du nombre de médailles aux différentes compétitions sportives et de loisirs de 2017 à 2020	96
Graphique 51 : Impact de la COVID-19 sur le volume de travail selon le statut du chef de ménage (%).....	97
Graphique 52 : Impact de la COVID-19 sur le volume de temps de travail selon le sexe du chef de ménage	98
Graphique 53 : Impact de la COVID-19 sur l'effectif des employés selon le milieu de résidence (%).....	99
Graphique 54 : Proportion des UPI ayant des difficultés à payer le salaire selon le milieu de résidence	99
Graphique 55 : Impact de la COVID-19 en termes de suspension de contrat de travail selon la branche (%)	100
Graphique 56 : Dynamique de création d'emplois avant et après COVID-19.....	100
Graphique 57 : Impact de la COVID-19 sur le revenu des réfugiés (FCFA)	104
Graphique 58 : Impact de la COVID-19 sur le revenu moyen des PDI	105
Graphique 59 : Évolution des ressources et emplois du SNU d'avril à décembre 2020 (en USD).....	122
Graphique 60 : Répartition des dépenses du SNU au Burkina Faso dans la lutte contre la COVID-19 par pilier	122

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AD	: Associations de Développement	EPIC	: Établissements Publics à Caractère Industriel et Commercial
AFD	: Agence Française de Développement	ERI-ESI	: Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
AIEA	: Agence Internationale de l'Énergie Atomique	ETH	: Établissements Touristiques d'Hébergement
AMU	: Assurance Maladie Universelle	ETME	: Élimination de la Transmission du VIH et Sida de la Mère à l'Enfant
AN	: Assemblée Nationale	FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
ANFP	: Agence Nationale de la Formation Professionnelle	FARES	: Fonds des Affections Respiratoires
ANPTIC	: Agence Nationale de Promotion des TIC	FBCF	: Formation Brute de Capital Fixe
ARCEP	: Autorité de Régulation des Communications Électroniques	FDCT	: Fonds de Développement des Collectivités Territoriales
ARV	: Antirétroviral	FEME	: Fédération des Églises et Missions Évangéliques
ASBC	: Agents de Santé de Base Communautaire	FESPACO	: Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou
ASRIC	: African Scientific and Research Innovation Council	FMI	: Fonds Monétaire International
AUF	: Agence Universitaire Française	FONER	: Fonds National de l'Enseignement et de la Recherche
BBDA	: Bureau Burkinabè des Droits d'Auteurs	FONRID	: Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest	GHSA	: Agenda Mondial de Sécurité Sanitaire
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics	GPI	: Groupement Professionnel des Industriels
CA	: Chiffres d'Affaires	GSP	: Garde de Sécurité Pénitentiaire
CAMES	: Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur	HCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
CCC	: Communication pour le Changement de Comportement	HIMO	: Haute Intensité de Main-d'Œuvre
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest	HRW	: Human Rights Watch
CENOU	: Centre National des Œuvres Universitaires	IAHP	: Influenza Aviaire Hautement Pathogène
CFP	: Centre de Formation Professionnelle	IAP	: Instrument Automatisé de Prévision
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire	IDA	: Association Internationale de Développement
CNAMU	: Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle	IDE	: Investissements Directs Étrangers
CNGCP	: Comité National de Gestion de la Crise de la Pandémie	IDS	: Institut Des Sciences
CNGE	: Comité National de Gestion des Épidémies	IEC	: Information, Éducation et Communication
CNIB	: Carte Nationale d'Identité Burkinabè	INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
CNRST	: Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique	IPS	: Indice de Parité des Sexes
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale	IRAS	: Surveillance des Infections Respiratoires Aiguës
CNT	: Conseil National de la Transition	IRSS	: Institut de Recherche en Sciences de la Santé
CONASUR	: Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation	ISAVET	: In Service Applied Veterinary Epidemiology Training
CORUS	: Centre des Opérations des Urgences Sanitaires	IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
CPFP	: Centre Provincial de Formation Professionnelle	ITCH	: Infrastructures de Transport, de Communication et d'Habitat
CPGE	: Comités Provinciaux de Gestion des Épidémies	IUTS	: Impôt Unique sur le Traitement des Salaires
CPN	: Consultations Périnatales	LNE	: Laboratoire National d'Élevage
CPSA	: Comité de Prévision de la Situation Alimentaire et nutritionnelle	LNR-G	: Laboratoire National de Référence des Gripes
CRFP	: Centre Régional de Formation Professionnelle	LRE	: Laboratoire Régional d'Élevage
CRGE	: Comité Régional de Gestion des Épidémies	MAAH	: Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles
CSD	: Cadre Sectoriel de Dialogue	MACO	: Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou
CSL	: Culture Sport et Loisirs	MATDCS	: Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale
DAF	: Directeur de l'Administration et des Finances	MCAT	: Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme
DBM	: Gestion des Déchets Biomédicaux	MDENP	: Ministère du Développement de l'Économie Numérique et des Postes
DBS	: Dried Blood Spot	ME	: Ministère de l'Énergie
DGEP	: Direction Générale de l'Économie et de la Planification	MEA	: Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
DGESS	: Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles	MEEVCC	: Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique
DGFP	: Direction Générale de la Fonction Publique	MEG	: Médicaments Essentiels Génériques
DGSV	: Direction Générale des Services Vétérinaires	MEGC	: Modèle d'Équilibre Général Calculable
DHIS	: District Health Information Software	MEN	: Ménages
DPICC	: Direction de la Promotion des Industries Culturelles et Créatives	MFPTPS	: Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
DUDH	: Déclaration Universelle des Droits de l'Homme	MFSNFAH	: Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire
EHCVM	: Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages		
ENESI	: Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel		
ENF	: Éducation Non formelle		

MI	: Ministère des Infrastructures	RESINA	: Réseau Informatique National de l'Administration
MINEFID	: Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement	RESUREP	: Réseau de Surveillance Épidémiologique des maladies animales
MJPEE	: Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi	RIC	: Recensement Industriel et Commercial
MJPEJ	: Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes	RND	: Référentiel du Développement du Burkina Faso
MMC	: Ministère des Mines et des Carrières	RSE	: Répertoire Socioéconomique des Entreprises
MNT	: Maladies Non Transmissibles	RSI	: Règlement Sanitaire International
MRAH	: Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	RT-PCR	: Reverse Transcriptase - Polymerase Chain Reaction
MSL	: Ministère des Sports et des Loisirs	RU	: Restaurants Universitaires
NAEMA	: Nomenclature d'Activités des États Membres d'AFRISTAT	SFD	: Système Financier Décentralisé
NAPHS	: National Action Plan for Health Security	SIAO	: Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
NRF	: National Research Fundation	SINTAX	: Système Informatisé de Taxation
OOAS	: Organisation Ouest-Africaine de la Santé	SITHO	: Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie à Ouagadougou
OBC-E	: Organisations à Base Communautaire d'Exécution	SN/PFTE	: Stratégie Nationale de lutte contre les Pires Formes du Travail des Enfants
OBSTOUR	: Observatoire National du Tourisme	SNC	: Semaine Nationale de la Culture
ODD	: Objectifs de Développement Durable	SNCD	: Stratégie Nationale de Coopération au Développement
OIE	: World Organization for Animal Health	SNIS	: Système National d'Information Sanitaire
OIM	: Organisation Internationale pour la Migration	SNU	: Système des Nations Unies
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé	SONABEL	: Société Nationale Burkinabè d'Électricité
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement	SONABHY	: Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures
ONG	: Organisation Non Gouvernementale	SONAGESS	: Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
ONTB	: Office National du Tourisme Burkinabè	SPAI	: Sous-Produits Agro-Industriels
ONU	: Organisation des Nations Unies	TAP	: Taux d'Achèvement au Primaire
ONUUDI	: Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel	TBP	: Taux Brut de Scolarisation
PDI	: Personnes Déplacées Internes	TBS	: Taux Brut de Scolarisation
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux	TICE	: Technologies de l'Information et de la Communication de l'Éducation
PIB	: Produit Intérieur Brut	TNT	: Télévision Numérique Terrestre
PIP	: Programme d'Investissement Public	TPA	: Taxe Patronale d'Apprentissage
PME	: Petites et Moyennes Entreprises	TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
PNDES	: Plan National de Développement Économique et Social	UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire	UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
PNG	: Position Nette du Gouvernement	UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement	UPI	: Unité de Production Informelle
PPA	: Peste Porcine Africaine	UV-BF	: Université Virtuelle du Burkina Faso
PPCB	: Péripneumonie Contagieuse Bovine	VBG	: Violences Basées sur le Genre
PSM	: Postes de Sécurité Microbiologique	VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine Syndrome d'Immunodéficience Acquise
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers	WEO	: World Economic Outlook
PVVIH	: Personnes Vivant avec le VIH		
rCSI	: Reduced Coping Strategy Index		

PRÉFACE

L'année 2021 marque le début d'un nouveau mandat à la magistrature suprême de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE. Le Président du Faso va donc poursuivre pour les cinq (5) prochaines années, l'œuvre de construction nationale à la suite d'un premier mandat émaillé d'événements sans précédent dans l'histoire du Burkina Faso. Malgré toutes les difficultés résultant des crises sécuritaire et sanitaire, le peuple burkinabè a démontré sa capacité à résister aux chocs divers. Il a réaffirmé son attachement à la vision du Président du Faso, déclinée à travers son programme de société, qui invite à se mettre : « *ensemble et en mouvement, pour reformer l'État, l'administration publique, pour garantir la sécurité, la stabilité et renforcer la résilience économique du Burkina Faso* ».

Je me réjouis que le peuple burkinabè, résilient et combatif, soit déterminé à braver toutes les adversités qui entravent sa marche radieuse vers la liberté, le progrès et la prospérité. C'est dans cette dynamique que j'inscris cette étude d'impacts socio-économiques de la COVID-19 au Burkina Faso. Elle fait ressortir globalement que la COVID-19 a eu un effet négatif relativement important sur l'activité économique, notamment dans plusieurs sous-secteurs comme le tourisme et l'hôtellerie, le transport et le commerce. Elle révèle aussi que le contrecoup subi par les recettes fiscales a réduit les capacités de l'État à financer les secteurs économiques et sociaux vitaux. En somme, l'impact négatif important de cette pandémie et son étendue sont favorisés, singulièrement, par la forte dépendance du pays à l'égard du reste du monde, la faible transformation de l'économie, la faible mobilisation des recettes internes et l'insécurité.

Ces constats justifient l'engagement du Gouvernement à prendre des mesures, pour mitiger les effets néfastes de cette pandémie, favoriser une relance forte de l'économie, en vue d'une évolution plus rassurante vers l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), à l'horizon 2030.

Cette étude est aussi une occasion pour le Burkina Faso de présenter à la Communauté nationale et internationale, les priorités de mon Gouvernement. Elle justifie ainsi notre engagement à être responsables et redevables envers les générations présentes et futures. C'est d'ailleurs dans ce cadre que j'ai, dans ma déclaration de politique générale prononcée devant l'Assemblée Nationale, le 04 février 2021, donné des orientations claires à partir desquelles chaque ministère dégagera un programme sectoriel approprié pour l'opérationnalisation de la vision et des orientations contenues dans le programme du Chef de l'État.

Les récentes performances enregistrées en matière de développement socio-économique sont fort appréciables et ce, malgré un contexte national plus que difficile. C'est sur cette note d'espoir, qui est en même temps ma conviction la plus intime, qu'il m'est permis de croire à une évolution vers des lendemains meilleurs, compte tenu du fait que cette étude devrait aussi nourrir l'élaboration en cours du nouveau référentiel de développement qui matérialisera la mise en œuvre du programme du Président du Faso pour la période 2021-2025.



Christophe Joseph Marie DABIRE
Premier Ministre du Burkina Faso

AVANT-PROPOS

En 2020, l'avènement de la pandémie de la COVID-19 nous a montré que tout peut changer, à tout instant et pour nous tous. La pandémie a aussi donné un sens réel à la notion de solidarité et à une mobilisation sans égale des pays et des peuples du monde pour sauver des vies.

Au Burkina Faso, comme partout ailleurs, les mesures mises en œuvre dans le processus d'endiguement de la transmission de la maladie n'ont pas été sans conséquence sur l'activité économique avec des impacts maheurs, à savoir la baisse de l'activité dans certains secteurs économiques clés tels que le tourisme, le transport aérien, les industries manufacturières et le commerce. Ces impacts ont révélé à nos sociétés mondialisées leur profonde fragilité et ancré dans les esprits la certitude que c'est seulement par une action concertée que l'on pourra venir à bout de la pandémie et avancer.

Compte tenu de l'ampleur du choc et en soutien aux réponses nationales à l'urgence sanitaire et ses impacts socio-économiques, le Système des Nations Unies (SNU) a adopté en avril 2020 un document cadre d'orientation de la réponse rapide des Nations Unies avec comme principes directeurs de soutenir les pays, sauver des vies, ralentir la propagation du coronavirus, les impacts socio-économiques et aussi, mobiliser toutes les couches de la société pour une réponse holistique et soutenue.

Nous sommes honorés, en tant que SNU, d'avoir été associés aux efforts importants consentis par le Gouvernement du Burkina Faso pour, non seulement enfigurer la pandémie, mais aussi conduire cette étude des impacts socio-économiques de la pandémie de la COVID-19. Celle-ci devrait contribuer à assurer une relance nationale de qualité et positionner le pays sur un nouveau chemin de croissance et de développement vers l'atteinte des Objectifs de Développement, lesquels ont permis d'aboutir à cette étude assortie de recommandations pertinentes. Ces recommandations viennent à point nommé, car le pays est engagé dans le processus de formulation de son nouveau référentiel de développement.

La Système des Nations Unies au Burkina Faso réitère son engagement à soutenir les efforts du Gouvernement burkinabè dans la mise en œuvre effective des ambitieuses et pertinentes recommandations de cette étude, en assurant leur prise en compte dans son cadre global de coopération, dont la mise en œuvre se fera à travers les différents programmes des agences et entités spécialisées. Nous invitons, à l'occasion, tous les autres partenaires au développement à continuer de soutenir le pays dans sa marche vers une relance post COVID-19, porteuse d'espoir pour le peuple et accélératrice de la transformation de la structure de l'économie.


Mme Metsi Makhetha
Coordonnatrice Résidente du Système
des Nations-Unies au Burkina Faso



REMERCIEMENTS

Le Burkina Faso s'est engagé à réaliser une étude d'impacts socio-économiques de la pandémie de la COVID-19 sur le pays qui enregistré ses premiers cas le 9 mars 2020. Ce, en accord avec la vision imprimée à l'action gouvernementale par le Président du Faso, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORÉ pour mitiger, voir endiguer, les effets néfastes de cette pandémie sur le bien-être des Burkinabè.

Dans l'organisation de la riposte nationale pour rompre la chaîne de transmission de la COVID-19, le Burkina Faso a pris en urgence, en plus des mesures barrières conventionnelles, un certain nombre de dispositions de prévention, y compris sécuritaires. Les autorités compétentes ont aussi pris des mesures restrictives concernant les débits de boissons, les restaurants, les salles de cinéma, de jeux et de spectacles, les marchés et les yaars.

Ces mesures barrières et d'atténuation ont eu des conséquences importantes sur l'offre et la demande des biens et services, et par ricochet sur le bien-être des populations en général et des plus vulnérables en particulier. Il convenait ainsi de réaliser cette étude afin d'évaluer l'impact de la COVID-19 sur les différents secteurs de planification en vue de fournir des informations basées sur l'évidence et des données pour la prise de décisions.

L'étude qui a été participative et inclusive, donne au Gouvernement un meilleur éclairage des impacts socio-économiques de cette pandémie pour lui permettre d'affiner le plan de riposte national. Il est donc de mon devoir, au terme de celle-ci, de remercier toutes les personnes qui ont inlassablement travaillé depuis sa gestation jusqu'à sa finalisation. Je puis me permettre de signifier que mes attentes, tout comme celles de la nation entière, se sont concrétisées.

Particulièrement, je tiens à féliciter vivement la Direction Générale de l'économie et de la planification (DGEP) pour avoir piloté ces travaux, et qui du reste, devra veiller, d'une part à la prise en compte des pertinentes recommandations dans le nouveau référentiel de développement en cours d'élaboration et d'autre part, au partage des résultats en vue de son appropriation nationale et de l'accroissement du sens de la responsabilité nationale vis-à-vis de cette pandémie.

Je voudrais remercier par la même occasion les experts du Gouvernement ayant efficacement participé et contribué dans tout le processus de conceptualisation, de préparation et de réalisation de cette étude. L'objectif de tous étant le développement de notre pays, je tiens à les encourager et à les inviter à rester disponibles, notamment pour la mise en œuvre des recommandations.

Mes remerciements s'adressent également à tous les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), incluant le Système des Nations Unies au Burkina Faso, pour leur soutien tout au long du processus. Je me trouve obligé d'attribuer une mention spéciale au Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) pour son implication.



Lassané KABORE

Ministre de l'économie, des finances
et du développement du Burkina Faso

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Burkina Faso a été confronté à la pandémie du coronavirus (COVID-19), apparue en Chine en décembre 2019 et qui s'est très rapidement répandue dans le monde entier.

Afin de permettre de mieux saisir les répercussions de la pandémie sur l'ensemble de l'économie nationale, le Gouvernement a commandité, avec l'appui technique et financier du Système des Nations Unies, une étude d'impacts socio-économiques de la COVID-19 au Burkina Faso. Cette étude visait à réaliser une analyse diagnostique des secteurs de planification et de l'impact socio-économique de la COVID-19 au Burkina Faso, mettre en évidence les mécanismes de gestion et d'atténuation de la COVID-19 au Burkina Faso et de formuler des recommandations pour une mitigation des effets néfastes de la pandémie sur l'économie burkinabè.

Cette étude, qui a été participative, a combiné une revue documentaire qui a permis de collecter et d'analyser les données secondaires sur les différents secteurs de planification. Outre les données secondaires, une enquête a été réalisée sur le territoire national, afin d'apprécier la perception des populations, des entreprises formelles et informelles sur les conséquences de la COVID-19. De plus, des focus groups ont été organisés dans certains secteurs afin de compléter les informations.

L'état des lieux a permis de faire le diagnostic de l'ensemble des secteurs de planification. Il ressort globalement que la croissance économique a connu une nette reprise (6,24% en moyenne sur la période 2016-2019 contre 3,9% en 2015), après le ralentissement observé en 2014 et 2015, imputable en partie à l'insurrection populaire et au coup d'État manqué malgré un environnement sécuritaire dégradé. Toutefois, la croissance économique est restée fortement exposée aux chocs exogènes. Elle est également caractérisée par un secteur primaire à faible productivité, un secteur secondaire dont la valeur ajoutée s'est maintenue à un niveau appréciable avec une croissance moyenne de 6,9% sur la période mais dépendante de la production aurifère et enfin un secteur tertiaire qui connaît une accélération relativement importante avec une progression ressortie à 7,6% mais encore dominé par le secteur informel.

Sur le plan social, l'accès à l'éducation a augmenté pour le préscolaire et le secondaire mais s'est dégradé pour le primaire et le post-primaire. Au plan sanitaire, on note une amélioration de l'accès induite par la gratuité des soins au profit de certaines couches sociales. Toutefois, il est observé une faiblesse de la surveillance, de la détection et de la riposte du système de santé, en particulier du système de santé publique. Au plan des droits humains, de la protection sociale et de la cohésion sociale, des progrès importants sont enregistrés mais annihilés par la dégradation de la situation sécuritaire avec pour conséquence un fort déplacement interne des populations.

L'évaluation de l'impact socio-économique de la COVID-19 avec son corollaire de mesures restrictives fait ressortir des effets aussi bien positifs que négatifs avec une prédominance des effets négatifs. Les effets sont divergents d'un secteur de planification à l'autre et à l'intérieur d'un même secteur.

Au niveau du secteur « Gouvernance économique », la croissance économique a été affectée négativement de façon globale par la pandémie du coronavirus.

Les effets de la COVID-19 ont été ressentis par une perte de croissance (-2,23 points de pourcentage), un repli des recettes fiscales (-9,87 %), un creusement du déficit budgétaire (-5,03%) et une aggravation du taux d'endettement (+11,4 points de pourcentage). La tendance passée à la hausse de l'investissement est rompue avec la COVID-19 avec une baisse de 107,7 milliards de FCFA en 2020, 199,4 milliards de FCFA en 2021 et 441,7 milliards de FCFA en 2022 des prévisions de la Formation brute de capital fixe (FBCF). Toutefois, l'évolution du niveau général des prix à la consommation a été contenue en dessous de 3%.



Secteur secondaire
en croissance moyenne
de 6,9% sur la période
2016-2019



Secteur tertiaire
en progression
de 7,6% sur la période
2016-2019



La pandémie de COVID-19
a induit une perte de
croissance, un repli
des recettes fiscales,
un creusement du
déficit budgétaire, une
aggravation du taux
d'endettement

Au niveau du secteur « Production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique, eau et assainissement », l'impact de la COVID-19 est globalement négatif.

Concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des populations vulnérables, la disponibilité en produits agricoles n'a pas connu de variation significative. L'incidence est plutôt négative sur l'offre de certains produits alimentaires de grande consommation importés (riz, sucre et huiles alimentaires) du fait de l'annulation de certaines commandes et du contingentement des exportations dans certains pays.

Par contre, **la production maraîchère** a été affectée négativement à travers la perturbation des derniers cycles de production et les abandons de production du fait des difficultés d'écoulement et du manque d'infrastructures de stockage adéquates.

Il a été observé une offre exceptionnelle en petits ruminants sur certains marchés. La disponibilité du lait, de la viande, des œufs et du miel a été en baisse comparativement à l'année passée à la même période dans toutes les régions. Spécifiquement pour **les produits laitiers**, l'impact a été plus fort à travers la perturbation de la chaîne de collecte et du fonctionnement des unités de transformation de lait.

L'offre de fruits et produits forestiers non ligneux (PFNL) a été affectée négativement du fait de la perturbation dans la chaîne de collecte et un arrêt d'activités des unités de transformation en lien avec les mesures de quarantaine.

La COVID-19 a ainsi affecté négativement l'accès physique et économique aux denrées alimentaires, aggravant par conséquent la situation humanitaire de nombre de ménages. Les régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire sont le Sahel, le Centre-Nord, l'Est et le Nord.

Les mesures barrières ont induit un effet bénéfique sur l'environnement : 40,2% de la population est satisfaite de la qualité de l'air. En ce qui concerne le cadre de vie, la proportion de la population satisfaite de la qualité du cadre de vie dans les trois plus grandes villes du Burkina Faso reste relativement faible (12,70%). L'offre en eau potable est restée acceptable pendant la COVID-19, avec 90% de ménages déclarant ne pas avoir connu de rupture encore moins une perturbation d'approvisionnement en eau potable (77% en milieu urbain et 97% en milieu rural).

Au niveau du secteur « Transformations industrielles et artisanales, commerce et services marchands », l'incidence de la COVID-19 apparait globalement négative.

La COVID-19 et les mesures barrières ont affecté significativement les activités des entreprises aussi bien du secteur formel qu'informel de la branche « transformations industrielles et artisanales, commerce et services marchands ». Elles ont eu un effet notable sur la valeur globale du commerce extérieur, qui s'est accrue de 12% en passant de 4 350,4 milliards FCFA en 2019 à 4 872,3 milliards FCFA en 2020. Cette évolution positive des échanges est due à l'augmentation des exportations qui a plus que compensé la baisse des importations.

Dans les mines et carrières, la pandémie bien qu'ayant affecté l'organisation des activités des mines et des carrières, n'a pas influencé négativement la production minière qui s'est même accrue (+22,9%), malgré la cessation des activités des sociétés en phases de recherche.

Les entreprises de transport et d'entrepôt ont été les plus affectées par la pandémie. Leurs difficultés sont plus financières avec pour conséquences les tensions de trésorerie, les difficultés à payer les taxes et impôts, les salaires et le loyer. Les unités de production informelles font partie des acteurs économiques les plus touchés par la COVID-19 du fait de la baisse des chiffres d'affaires. Les branches d'activités les plus concernées sont « Éducation », « Assainissement, voirie et gestion des déchets » et « Activités récréatives, culturelles et sportives ».

Dans le secteur de l'énergie, les mesures prises par le Gouvernement ont préservé la continuité de la production et l'accessibilité à l'électricité, particulièrement pour les plus vulnérables, qui ont aussi bénéficié de la réduction de 50% sur les kits solaires de type Solar Home System (SHS).



Baisse de l'offre de la production maraîchère



12% d'augmentation sur la valeur globale du commerce extérieur en 2020



8,25% de taux de dégradation des infrastructures routières

Au niveau du secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat », l'incidence de la pandémie a été globalement négative.

L'accès des populations aux infrastructures de transport, de communication et d'habitat a été freiné en raison des retards enregistrés dans la réalisation des travaux de construction et dans le financement des projets. Concernant la qualité des infrastructures routières, elle se dégraderait en raison du report de certaines actions de sauvegarde et de contrôle de la qualité. Aussi, il est noté l'aggravation du taux de surcharge des véhicules lourds qui est passé de 52,51% en 2019 à 56,84% en juin 2020, soit un taux de dégradation de 8,25%.



La qualité de l'éducation a pris un coup

Au niveau du secteur « Éducation, formation et recherche », il ressort des effets positifs et négatifs de la COVID-19.

Le secteur de l'éducation, formation et recherche a connu la fermeture des établissements d'enseignement et des centres de formation professionnelle sur toute l'étendue du territoire national. La qualité de l'éducation a ainsi pris un coup du fait, entre autres, de la réduction des volumes horaires et de la baisse des performances scolaires aussi bien chez les élèves que chez les enseignants dans les classes intermédiaires. Toutefois, la pandémie de la COVID-19 a eu un impact positif sur le financement, la promotion et la valorisation du secteur de la recherche et de l'innovation. Elle a également contribué au renforcement de l'enseignement à distance.



Le secteur de la santé a été durement affecté

Au niveau du secteur « Santé »

Le secteur de la Santé a été durement affecté par la COVID-19, qui a conduit à une réorganisation du système sanitaire. Cette situation a induit une réduction de l'offre en services spécialisés, l'arrêt des activités de prévention au profit de la mère et de l'enfant, la suspension de certains services aux malades avec pour conséquence des complications et des décès, la réduction de l'accès physique, financier et sécurisé aux produits de santé notamment pour les patients avec des maladies chroniques, la baisse de l'utilisation des services de contraception et de planning familial durant les deux (02) premiers mois de la survenue de la COVID-19 au Burkina Faso.

De même, la nutrition animale a connu quelques légères difficultés compte tenu des restrictions de mouvement empêchant les propriétaires fermiers de ravitailler leurs fermes en aliments de diverses natures, impactant ainsi la production animale.



15% de hausse du nombre de pratiquants de "sport pour tous"

Au niveau du « Secteur de la culture, sports et loisirs », l'impact de la COVID-19 a été négatif aussi bien du point de vue économique que social.

Les activités du secteur de la culture, du tourisme, des sports et des loisirs ont connu d'énormes répercussions. Le domaine de l'évènementiel a enregistré l'annulation de grandes manifestations culturelles (SIAO, SNC, FESPACO), des pertes de chiffre d'affaires pour les entreprises culturelles et la détérioration du pouvoir d'achat de nombreux créateurs et professionnels de ce secteur.

La plupart des établissements évoluant dans l'hôtellerie, de la restauration, de la billetterie, des voyages et l'organisation de circuits touristiques, etc. ont fermé ou fonctionné avec le minimum de leur personnel possible. Toutefois, la COVID-19 semble avoir suscité un engouement pour la pratique du sport avec une hausse de 15% du nombre de pratiquants de « sport pour tous ».

Au niveau du secteur « Travail, emploi et protection sociale »

S'agissant du secteur « travail, emploi et protection sociale », la contraction de la demande du fait du ralentissement ou de l'arrêt des activités socio-économiques a eu pour conséquences l'augmentation du chômage technique, la perte d'emploi dans certaines branches d'activités et la paupérisation des couches vulnérables.



Au niveau du secteur « Justice et droits humains »

Malgré les efforts du Gouvernement, les mesures restrictives ont eu quelques conséquences sur les droits humains et les libertés publiques.

Il est observé une restriction des libertés individuelles et collectives. De même, les réactions de stigmatisation d'une frange de la population face aux personnes atteintes par la maladie à Coronavirus ont porté atteinte à la dignité humaine. Environ 1 ménage sur 4 n'a pu accéder aux aliments de base à un moment donné au cours de la maladie. La fermeture des débits de boissons et des boîtes de nuit a affecté le droit au travail des femmes et des filles car elles représentent au moins 2/3 des employés de ces commerces. Les personnes déplacées internes ont également subi les conséquences de la mesure de l'interdiction de regroupement et de la mise en quarantaine des villes.



Environ 1 ménage sur 4 n'a pu accéder aux aliments de base à un moment donné au cours de la maladie

Au regard des résultats de l'évaluation, des recommandations à court, moyen et long termes ont été formulées. Il s'agit principalement :

Mesures immédiates ou de court terme

- mettre intégralement en œuvre les mesures fiscales et de relance économique prises par le gouvernement dans le cadre de la COVID-19 ;
- renforcer la communication sur les dispositifs d'appui, notamment financiers, existants ;
- accélérer le paiement de la dette des entreprises privées ;
- rendre fonctionnelle l'Assurance maladie universelle ;
- renforcer le rôle des organisations professionnelles dans les entreprises informelles ;
- mettre en œuvre le programme national fédérateur de recherche en santé humaine et animale sur les maladies infectieuses.

Mesures structurelles

- favoriser les investissements directs étrangers, en poursuivant les efforts dans la mise en place d'un régime fiscal et d'un code d'investissement attractifs et rationalisés ;
- mettre en place un fonds souverain pour faire face aux effets des chocs majeurs notamment sur la base des ressources naturelles ;
- renforcer la mobilisation des ressources internes en poursuivant la digitalisation de l'administration fiscale ;
- poursuivre la modernisation de l'agriculture et de l'élevage afin de réduire sa dépendance vis-à-vis de la pluviométrie ;
- poursuivre la diversification des exportations, à travers notamment le développement et la professionnalisation des filières agricoles ;
- mettre en place un registre unique des personnes vulnérables ;
- renforcer le plaidoyer, le dialogue politique et la mobilisation de ressources adéquates en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition en lien avec les interventions de moyen et long terme, notamment en matière de protection sociale, filets sociaux, réserves stratégiques, banques alimentaires, etc.
- renforcer la promotion de la consommation de produits locaux de substitution à l'importation afin de favoriser le développement de l'économie nationale.

INTRODUCTION

Apparue officiellement en Chine en décembre 2019 selon le signalement de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la pandémie du coronavirus (COVID-19)¹ n'a pas épargné le Burkina Faso. Elle s'est ensuite propagée à plus de 180 pays sur les cinq continents. Le premier cas de la maladie a été déclaré le 09 mars 2020 au Burkina Faso.

La propagation de la COVID-19 n'a pas uniquement des conséquences sanitaires. Elle a aussi un impact fort et généralisé sur l'ensemble des pays et des secteurs d'activités du fait de la mondialisation. Ainsi, les marchés agricoles ont enregistré des baisses de prix. Quant au secteur aérien, il a subi des pertes liées à la pandémie qui pourrait s'élever 113 milliards de dollars (soit 100 milliards d'euros), selon une évaluation de l'Association du transport aérien international (IATA), publiée le jeudi 5 mars 2020.

À l'évidence, la COVID-19 a eu des répercussions socio-économiques majeures, particulièrement pour un pays en développement et sans littoral comme le Burkina Faso. En effet, elle pourrait affecter durablement l'économie et la société burkinabè du fait des étroites relations économiques entre le Burkina Faso et les différentes régions du monde. Aussi, la gestion au plan sanitaire de la pandémie, ainsi que les mesures de mitigation qui sont prises vont entraîner une hausse des besoins de financement tandis que les mesures restrictives vont à contrario réduire le niveau de mobilisation des ressources de l'État. Cette situation aura pour conséquence une réorientation des allocations budgétaires de l'État et de tous ses partenaires au développement avec des effets d'éviction au détriment des dépenses d'investissements.

Pour rompre la chaîne de transmission de la COVID-19, le Gouvernement a pris, en plus des mesures barrières conventionnelles un certain nombre de dispositions de prévention dont la fermeture, pour compter du 16 mars 2020, des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, post-primaire, secondaire, professionnel et universitaire. Le 20 mars 2020, le Président du Faso, en personne, a annoncé une série de mesures préventives, incluant :

- l'interdiction de tout regroupement de plus de 50 personnes ;
- l'instauration d'un couvre-feu de 19h00 mn à 5h00 mn du matin sur toute l'étendue du territoire, pour compter du 21 mars 2020 à l'exception des personnels sous astreintes ;
- la fermeture des aéroports de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, aux vols commerciaux ;
- la fermeture des frontières terrestres et ferroviaires pour une durée de deux semaines ;
- la suspension des opérations d'enrôlement biométrique et des opérations spéciales de délivrance de Cartes Nationales d'Identité Burkinabè (CNIB).
- l'application des mesures d'hygiène dans tous les lieux publics et privés.

Ces mesures barrières (confinement) et d'atténuation prises par le Gouvernement auront des conséquences importantes sur la production et la demande des biens et services, les activités commerciales et le bien-être des populations en général et des plus vulnérables en particulier². Du côté de l'offre de biens et services, des impacts négatifs sont attendus sur la quantité et la qualité du facteur travail. Le confinement va rendre inactive une partie de la population auparavant occupée, notamment dans le secteur informel et travaillant la nuit. Du point de vue social, il est attendu une augmentation de la pauvreté et des inégalités.

Pour faire face aux effets néfastes de la COVID-19, le Gouvernement a préparé un plan de riposte pour (i) soutenir l'offre de soins de santé, (ii) assurer la relance économique du pays et (iii) garantir la soutenabilité budgétaire. Ces mesures, d'ordre fiscal, d'accès au financement, et d'ordre social et de relance de l'économie, nécessitent la mobilisation de près de 394 milliards de FCFA (662 millions de dollars US environ) soit 4,45% du PIB.

Face à l'urgence de la situation et pour contribuer à la mise en œuvre du plan national de riposte, les

¹ Fait référence à « Coronavirus Disease 2019 », la maladie provoquée par un virus de la famille coronaviridae.

² Au nombre des plus vulnérables, il y a : (i) les personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents et les personnes âgées. Ils ont le plus fort risque de développer de graves problèmes de santé, (ii) les jeunes, qui connaissent déjà de forts taux de chômage et de sous-emploi, sont plus vulnérables à la baisse de la demande de main-d'œuvre, (iii) les femmes, qui sont surreprésentées dans les secteurs les plus touchés (comme les services) ou dans les professions qui sont en première ligne pour gérer l'épidémie (les infirmières par exemple). Elles ont aussi moins accès à la protection sociale et vont assumer une part disproportionnée de l'économie des soins avec la fermeture des écoles, (iv) les travailleurs non protégés, dont les travailleurs indépendants, les travailleurs précaires et ceux de l'économie des petits boulots, qui n'ont pas accès aux dispositifs de congé maladie et de congés payés et sont moins protégés par les mécanismes conventionnels de protection sociale et autres formes de stabilisation des revenus, (v) les réfugiés et les déplacés internes, qui sont déjà particulièrement vulnérables.

agences du Système des Nations Unies (SNU) se sont rendues disponibles pour apporter leur appui sur le plan (i) stratégique et politique, en maintenant un dialogue continu avec le Gouvernement et les partenaires au développement du Burkina Faso pour assurer une adaptation des appuis et un accompagnement du plaidoyer pour le financement, (ii) technique et normatif avec des interventions et l'accompagnement de l'OMS, (iii) opérationnel à travers les programmes adaptés et l'accompagnement spécifique.

Ces appuis se sont faits à travers un plan multi-acteurs et multi-secteurs construit autour de trois principaux axes que sont (i) contenir et contrôler la propagation de la maladie par la prise en charge adéquate et la surveillance épidémiologique, (ii) prévenir la survenue de nouveaux foyers de contamination par la communication, l'engagement communautaire l'accès facilité aux services de lavage des mains ('Wash') et (iii) protéger les communautés et leurs moyens d'existences des effets de la crise sanitaire et des conséquences de la distanciation sociale.

La COVID-19 devant avoir des effets négatifs au plan socio-économique, il est convenable que le Burkina Faso puisse non seulement identifier les moyens permettant le renforcement du cordon sanitaire, mais relever les défis de la relance économique. Toute chose qui nécessite la présente « *étude de l'impact socio-économique de la COVID-19 au Burkina Faso* ».

Cette étude multidimensionnelle a pour objectif général d'évaluer l'impact de la pandémie sur les ménages et les unités de production en vue de fournir des informations basées sur l'évidence et des données pour la prise de décisions sur les mesures de soutien à court terme ainsi que sur la planification stratégique à moyen terme afin d'atténuer les impacts secondaires de la COVID-19. De façon spécifique, cette étude vise à :

- déterminer la proportion de ménages touchés directement et indirectement par la COVID-19 ;
- évaluer les coûts et les avantages des mesures de mitigation prises après l'apparition de la COVID-19 ;
- identifier les facteurs de risque (endogènes, exogènes) pour l'économie aux niveaux micro (ménages), méso (régions, provinces) et national ;
- faire une évaluation des perturbations éventuelles des facteurs de production et des stratégies d'adaptation des différents acteurs du fait de la COVID 19 ;
- réaliser des prévisions à court et moyen terme concernant les risques exogènes potentiels susceptibles de mettre à rude épreuve l'économie nationale ;
- faire une évaluation quantitative et qualitative de l'impact économique de la maladie sur les différents acteurs de la société (Secteurs économiques, Gouvernement, Populations cibles, Partenaires techniques et financiers, etc.), aux différents niveaux, micro (ménages), meso (régions, provinces) et national et, aux différents milieux (urbain, rural) ;
- évaluer et analyser les effets de la pandémie sur le vivre ensemble, la protection sociale, la cohésion sociale en intégrant la dimension genre et la dynamique des conflits (protestations publiques, terrorisme, ...)
- proposer des mesures concrètes de prise en charge et prévention de ses conséquences à court, moyen et long terme pour préserver le chemin de croissance et de développement durable du pays.

Pour mener à bien cette étude qui se focalise sur la période mars-décembre 2020 et atteindre les objectifs visés, neuf (09) groupes thématiques³ ont été mis en place. Ces groupes ont été constitués sur la base des quatorze (14) secteurs de planification, auxquels s'ajoute un groupe transversal, à savoir le groupe « enquêtes », pour nourrir l'ensemble des autres groupes en données statistiques adéquates pour leurs analyses.

Le présent rapport qui résume les principaux résultats de l'ensemble des groupes thématiques, s'articule autour des cinq (05) principaux points suivants :

- démarche méthodologique de l'étude ;
- analyse diagnostique des secteurs de planification ;
- analyse de l'impact socio-économique de la COVID-19 au Burkina Faso ;
- mécanismes de gestion et d'atténuation de la COVID-19 au Burkina Faso ;
- recommandations pour une mitigation des effets néfastes de la pandémie sur les différents secteurs de planification.

³ Il s'agit notamment de : (1) Culture, sports et loisirs, (2) Education, formation et recherche, (3) Gouvernance économique, (4) Infrastructures de transport, de communication et d'habitat, (5) Justice et droits humains, (6) Production agro-sylvo-pastorale, (7) Santé, (8) Transformations industrielles et artisanales, commerce et services marchands, et (9) Travail, emploi et protection sociale.

CHAPITRE I :

Démarche méthodologique de l'étude

Le contenu du présent rapport est le fruit d'un processus participatif et inclusif qui a débuté par un atelier de cadrage en juillet 2020. Il a permis, d'une part, de s'accorder sur un plan de rédaction et d'identifier les indicateurs devant servir à mesurer l'impact de la COVID-19 sur les différents secteurs de planification et, d'autre part, de proposer des outils de collecte de données auprès des ménages et des entreprises.

Pour ce qui est de l'évaluation des effets de la COVID-19, une comparaison des données de l'état des lieux sans pandémie et de la situation de chaque secteur avec pandémie a été réalisée pour permettre de ressortir les niveaux d'impact de la COVID-19 sur les secteurs les plus affectés. L'établissement de l'état des lieux ainsi que les résultats de l'évaluation des effets de la COVID-19 ont permis d'identifier les partenaires stratégiques traditionnels pour la mobilisation des ressources financières, de proposer des pistes pour la mobilisation des ressources internes (recettes) et externes (nouveaux partenaires potentiels) et enfin de proposer des recommandations et mesures de mitigation des effets néfastes de la COVID-19.

Pour l'atteinte des objectifs de l'évaluation, la démarche méthodologique adoptée comprend les étapes suivantes : une revue documentaire, une collecte de données primaires et l'analyse et rédaction du rapport global.



1.1 Revue documentaire

La revue documentaire a consisté à consulter les documents de politiques, de stratégies et de plans d'actions opérationnels, les rapports d'activités sectoriels, les rapports de performance des cadres sectoriels de dialogue, les rapports d'exécution des projets, les rapports de mise en œuvre des Plans de Passation des Marchés (PPM) et des budgets, les rapports d'évaluation des projets, les rapports d'intervention de structures partenaires, les annuaires et tableaux de bord statistiques.

Elle a consisté également à administrer des fiches de collecte aux administrations en vue de recueillir des informations complémentaires aux différents rapports, notamment sur les indicateurs retenus pour l'évaluation des effets de la maladie. L'utilisation de ces fiches a permis aussi de recueillir les avis des différentes structures sur leurs difficultés liées à la COVID-19 et leurs propositions de solutions.



1.2 Collecte de données primaires

La collecte de données primaires sur la perception des ménages et des entreprises formelles et informelles sur les répercussions de la COVID-19 sur leur vie quotidienne et leurs activités servira à approfondir les évaluations réalisées à partir des données secondaires issues de la revue documentaire.

La collecte s'est réalisée auprès d'échantillons représentatifs de ménages et d'entreprises des secteurs formel et informel par appel téléphonique et par entretien direct sur la période novembre 2020 à janvier 2021. Pour y parvenir, trois (03) questionnaires ont été élaborés et administrés pour la plupart par voie téléphonique au regard des mesures de sécurité et de la distanciation sociale imposées par le Gouvernement.

La collecte de données auprès des entreprises formelles a été faite par entretien direct. Quant aux ménages et aux entreprises informelles, l'enquête s'est déroulée par le biais d'un entretien téléphonique.

Les enquêteurs échangent avec l'interviewé et conviennent ensemble d'un rendez-vous. L'enquête a concerné les ménages, les Unités de Production Informelles (UPI) et les entreprises formelles.

La collecte auprès des ménages et des UPI s'est faite directement à l'aide de smartphones. Par contre, l'enquête auprès des entreprises formelles a été administrée par les entreprises elles-mêmes sur papier et les données ont été saisies par la suite.

Le taux de participation est de 98,2% pour les ménages, 99,2% pour les UPI et 68,9% pour les entreprises du secteur formel.

Aussi, en vue d'appréhender les conséquences économiques et sociales de la COVID-19 sur les Personnes Déplacées Internes (PDI) et les réfugiés vivant sur les principaux sites au Burkina Faso, des focus groups ont été organisés dans les villes de Dori, de Kaya et de Fada N'Gourma.



1.3 Analyse et rédaction du rapport global

Les données secondaires et primaires collectées ont permis aux différents groupes thématiques, avec l'appui de consultants et homologues, de mener des analyses spécifiques suivant les secteurs de planification. Le présent rapport est, à cet effet, la synthèse des dix (10) rapports thématiques.

Pour ce faire, l'assurance qualité et la validation du rapport ont été faites par un comité national commis à l'évaluation.

CHAPITRE II : **États des lieux de la situation économique et sociale sur la période 2016–2019**

Ce chapitre examine d'abord la situation économique et financière du pays et aborde ensuite la situation sociale.



SECTION 1 : Analyse de la situation économique



Après avoir analysé la situation économique internationale, cette section s'appesantit sur la situation économique et financière nationale.



Ralentissement progressif de la croissance mondiale, passant ainsi de 3,6% en 2018 à 3,2% en 2019

1.1. Situation économique internationale

Au niveau international, la période 2016-2019 a été marquée par un ralentissement de la croissance économique. En effet, après une accélération passant de 3,4% en 2016 à 3,8% en 2017, le taux de croissance mondiale a progressivement ralenti à 3,6% en 2018 puis à 3,2% en 2019.

S'agissant de l'inflation, elle s'est inscrite en hausse au plan mondial, contrairement à l'Afrique subsaharienne où elle était en **baisse**. Aux États-Unis, de 2016 à 2019, elle est passée de 1,1% en 2016 à 2,4% en 2018, en relation avec la reprise de l'activité économique américaine. Quant à l'Afrique subsaharienne, d'un niveau de 10,4% en 2016, le taux a baissé à 8,5% en 2019, soit une amélioration de 1,9 point de pourcentage.

En ce qui concerne l'emploi, la période 2016-2019 a été marquée par une baisse progressive du taux de chômage, à l'exception de l'Afrique subsaharienne. Aux États-Unis, le taux de chômage qui était de 4,9% en 2016 a progressivement baissé pour se situer à 3,7% en 2019. Dans la zone euro également, le taux de chômage a connu une tendance à la baisse, passant de 10% en 2016 à 7,6% en 2019. Quant à l'Afrique subsaharienne, elle a atteint 28,7% en 2019 contre 26,7% en 2016, soit une augmentation de 2 points.



1.2. Situation de l'économie du Burkina Faso

Sur la période 2016-2019, l'activité économique a été marquée par les événements majeurs que sont les attaques terroristes, les mouvements sociaux qui ont suivi l'insurrection populaire d'octobre 2014 et le coup d'État de septembre 2015.

1.2.1. Secteur réel

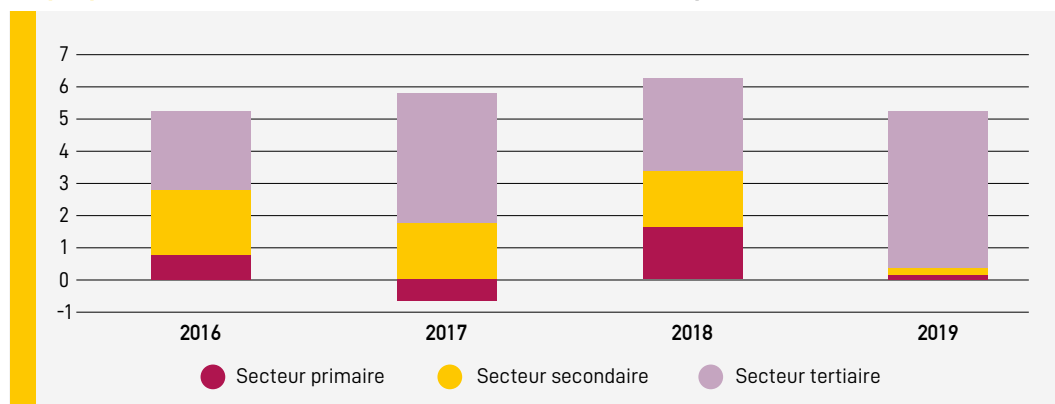
1.2.1.1. Dynamique économique récente

Le taux de croissance, en s'affichant à 4,3% et 1,6% respectivement en 2014 et en 2015, a connu des ralentissements de 1,5 point et de 2,7 points. Quant à la période 2016-2019, elle a été globalement marquée par une reprise de l'activité économique. Elle s'est ainsi accélérée passant de 6,0% en 2016 à 6,2% en 2017 puis à 6,7% en 2018, avant de décélérer à 5,7% en 2019.

1.2.1.2. Analyse des ressources du PIB

La croissance économique sur la période 2016-2019 a été plus tirée par le secteur tertiaire (3,6 points) et, dans une moindre mesure, par le secteur secondaire (1,4 point).

Graphique 1 : Contributions sectorielles à la croissance sur la période 2016-2019



Source : DGE/DPAM, IAP, août 2020

Le secteur primaire est resté fortement dépendant de la pluviométrie et fragilisé par la situation sécuritaire. Sa valeur ajoutée a progressé en moyenne de 2,26% sur la période 2016-2019, avec une forte variabilité, expliquée par celle de la production céréalière, encore dépendante de la pluviométrie.

Sa valeur ajoutée a progressé en moyenne de 2,26% sur la période 2016-2019, avec une forte variabilité, expliquée par celle de la production céréalière, encore dépendante de la pluviométrie.

Aussi, la situation sécuritaire a contribué à réduire la production agricole, à travers les déplacements de populations des zones de production gagnées par l'insécurité vers les zones plus sécurisées. L'escalade de la violence a obligé plus d'un million de personnes dont 453 000 depuis le début de l'année 2020 à fuir leur foyer. Cette situation a entraîné de nombreuses pertes en vies humaines, de bétail et de productions agricoles. Selon le Ministère en charge de l'agriculture, les superficies emblavées délaissées ressortent à environ 131 300 ha pour une production estimée à 186 700 tonnes⁴, soit 3,71% de la production attendue (5 029 321 tonnes) sur la campagne 2019-2020. Les régions les plus touchées sont celles du Centre-Nord (49,9% des superficies emblavées délaissées), du Sahel (34,3%), du Nord (8%), de la Boucle du Mouhoun (4,1%) et de l'Est (3,7%).

S'agissant du secteur secondaire, sa valeur ajoutée s'est maintenue à un niveau appréciable avec une croissance moyenne de 6,91% sur la période 2016-2019, principalement sous l'impulsion de la production aurifère. En effet, la production d'or est passée de 38,5 tonnes en 2016 à 50,6 tonnes en 2019. S'agissant du cours mondial de l'or, il est passé de 1 241,6 dollars l'once en 2016 à 1 395,5 dollars l'once en 2019.

Quant au secteur tertiaire, il a connu une accélération relativement importante. En effet, sa progression moyenne est ressortie à 7,61% sur la période 2016-2019. Cette performance est surtout tirée par les services non marchands qui enregistrent un taux de croissance moyen de 10% contre 5,60% pour les services marchands. Les services non marchands sont surtout dopés par la hausse des dépenses courantes de 47% sur la période. S'agissant des services marchands, leur croissance est tirée par les services financiers (+13,71%), autres services marchands (+7,73%) et, dans une moindre mesure, les postes et télécommunications (+3,95%), les transports (+3,29%) et le commerce (+2,89%).

S'agissant du transport terrestre, le volume des importations connaît une tendance haussière tandis que celui des exportations est à la baisse. Cependant, aussi bien les importations que les exportations routières en valeur ont connu une évolution à la hausse respectivement de 24% et de 2,7% en 2019.

Concernant le transport ferroviaire, en 2018, 118 076 voyageurs ont été transportés contre 130 264 en 2017, soit une baisse de 9%. Quant au transport de marchandises par la voie ferroviaire, selon



Secteur primaire en progression moyenne de 2,26%

⁴ Selon le Rapport de synthèse de la deuxième session du Comité de Prévision de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle (CPSA) de l'année 2019

les données du Conseil Burkinabè des Chargeurs (CBC), le volume des importations et des exportations a augmenté respectivement de 24% et de 2,7% en 2019.

Le transport aérien s'est, dans l'ensemble, amélioré. Pour l'année 2019, le nombre de passagers transportés par voie aérienne au Burkina Faso pour les aéroports de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso était de 668 570 contre 594 169 en 2018, soit une hausse de 12,5%. Le trafic de passagers aux aéroports de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso a connu une évolution à la hausse sur la période 2016-2019.

Concernant le secteur informel, selon les données de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), le Burkina Faso comptait 2 290 418 Unités de Production Informelles non agricoles en 2018 avec près de la moitié (48,0%) qui exercent dans le secteur d'activité du commerce. Entre 2015 et 2018, environ 700 000 Unités de Production Informelles (UPI) ont été créées dont 52% sont des UPI commerciales. Le tableau ci-dessous présente la répartition des UPI par secteur d'activité en 2018. Les activités commerciales sont en tête, suivies de l'industrie et des services.

Tableau 1 : Répartition des UPI par secteur d'activité

Secteur d'activité	Effectifs	Pourcentage
Commerce	1 099 794	48,0%
Industrie	862 026	37,6%
Service	328 599	14,3%
TOTAL	2 290 418	100,0

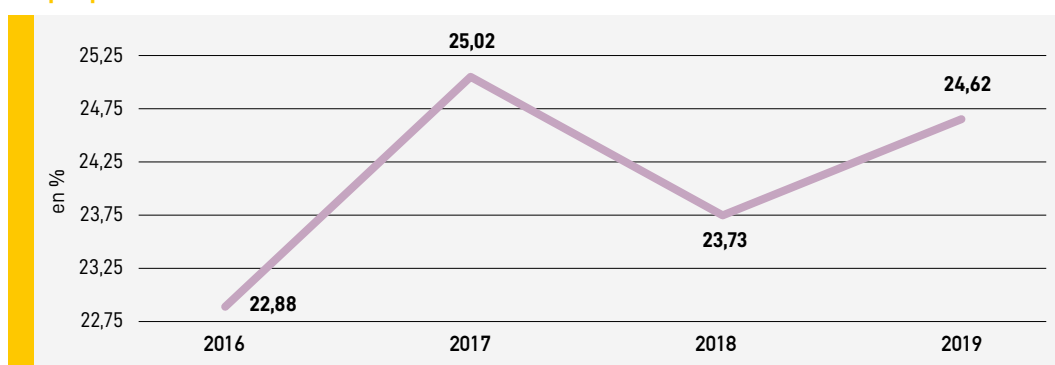
Source : Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), 2018, INSD

1.2.1.3. Analyse des emplois du PIB

La croissance économique est en grande partie expliquée par la consommation qui s'est accélérée sur la période, impulsée par sa composante publique. En moyenne, la consommation finale a progressé de 6,51% sur la période 2016-2019, en liaison avec la consommation finale publique (+14,21%) ; la consommation finale privée ayant progressé de 3,20%.

Quant à l'investissement (FBCF), il a augmenté en moyenne de 5,03% sur la période 2016-2019, en lien avec sa composante marchande (+5,51%) et non marchande (+4,74%). La part de l'investissement privé dans le total de l'investissement national reste supérieure à 50%. **Dans l'ensemble, le taux d'investissement est dans une tendance haussière, bien que très instable.**

Graphique 2 : Évolution du taux d'investissement



Source : DGEP/DPAM, IAP, août 2020

Taux d'inflation dans la norme communautaire de l'UEMOA de 3%

1.2.1.4. Taux d'inflation

Le taux d'inflation, sur l'ensemble de la période sous revue, est resté contenu dans la norme communautaire de l'UEMOA de 3%. Cette évolution du niveau général des prix est en grande partie liée aux résultats globalement satisfaisants des campagnes agricoles, associés à la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère (la vente des céréales à prix social dans les zones déficitaires, le contrôle des prix des produits de grande consommation, l'ouverture de point de vente de céréales aux personnes vulnérables).

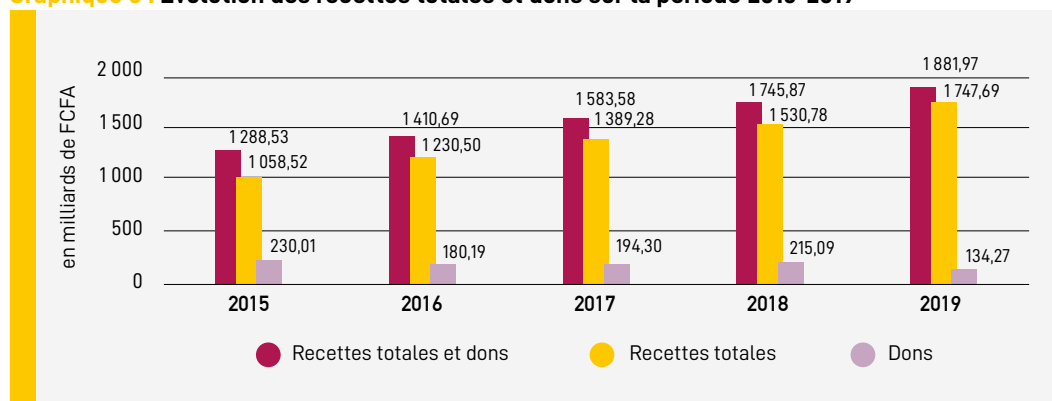
1.2.2. Situation des finances publiques

1.2.2.1. Recettes totales et dons

Les recettes totales et dons ont dans l'ensemble augmenté, impulsés par leur composante recettes totales. Sur la période 2016-2019, les recettes totales et dons ont progressé en moyenne annuelle de 9,95%, passant de 1 410,70 milliards de FCFA en 2015 à 1 881,97 milliards de FCFA en 2019. Ce niveau de recettes totales et dons en 2019 a représenté 22,8% du PIB nominal. Cette hausse est en grande partie liée aux recettes totales (+11,0%), les dons ayant enregistré une baisse moyenne de 10,18% sur la période sous revue.

Recettes totales et dons en progression de 9,95% en 2019

Graphique 3 : Évolution des recettes totales et dons sur la période 2015-2019



Source : DGEP/DPAM, IAP, août 2020

Le taux de pression fiscale est resté en deçà de la norme communautaire de 20%. En moyenne, il est ressorti à 17,10% sur la période 2016-2019. Plusieurs facteurs expliquent l'écart du taux de pression fiscale par rapport à la norme communautaire. L'un des facteurs explicatifs le plus pertinent serait la prépondérance d'une frange importante de contribuables, évoluant dans le secteur informel, faiblement fiscalisé et qui constitue aussi un refuge pour les acteurs de l'économie qui s'adonnent à la fraude fiscale.

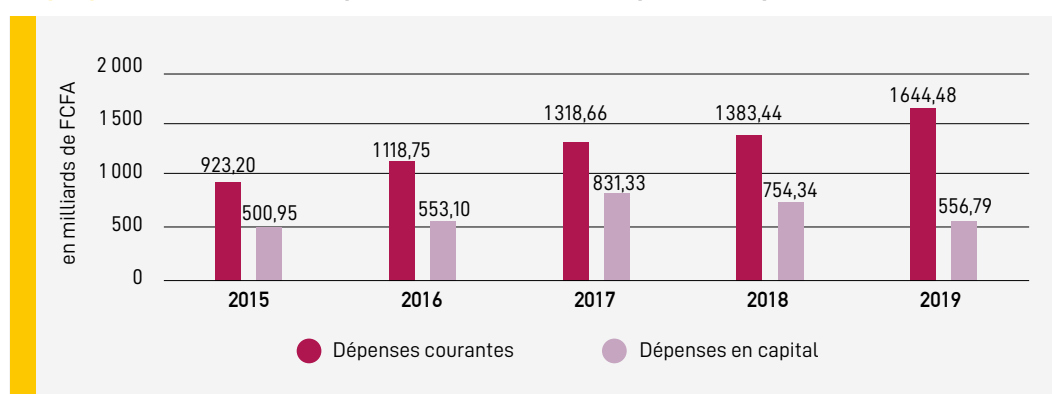
Les dons ont enregistré une hausse entre 2016 et 2018 passant de 180,19 milliards de FCFA en 2016 à 215,09 milliards de FCFA en 2018 avant de chuter à 134,27 milliards de FCFA en 2019. Les dons en pourcentage du PIB sont passés de 2,80% en 2016 à 1,63% en 2019.

1.2.2.2. Dépenses totales et prêts nets

Les dépenses totales et prêts nets ont progressé en moyenne annuelle de 12,09% sur la période 2016-2019. D'un niveau de 1 663,19 milliards de FCFA en 2016, ils ont atteint 2 177,42 milliards de FCFA en 2019. Cette hausse est plus imputable aux dépenses courantes (+15,71%) qu'aux dépenses en capital (+6,32%).

Dépenses totales et prêts nets en progression moyenne de 12,09% sur la période 2016-2019

Graphique 4 : Évolution des dépenses courantes et en capital sur la période 2015-2019



Source : DGEP/DPAM, IAP, août 2020

Le déficit budgétaire, bien qu'en baisse, reste relativement élevé. Sur la période sous revue, il est resté au-dessus de la norme communautaire de 3%. Le niveau exceptionnel atteint en 2017 est lié à la forte hausse des dépenses totales et prêts nets (+29,06%), reflétant celle des investissements (+50,30%) et des dépenses courantes (+17,87%). Dans le même temps, les recettes totales et dons ont faiblement progressé de 12,26%.

Les efforts de mobilisation de recettes et de rationalisation des dépenses ont contribué à la réduction progressive du déficit.

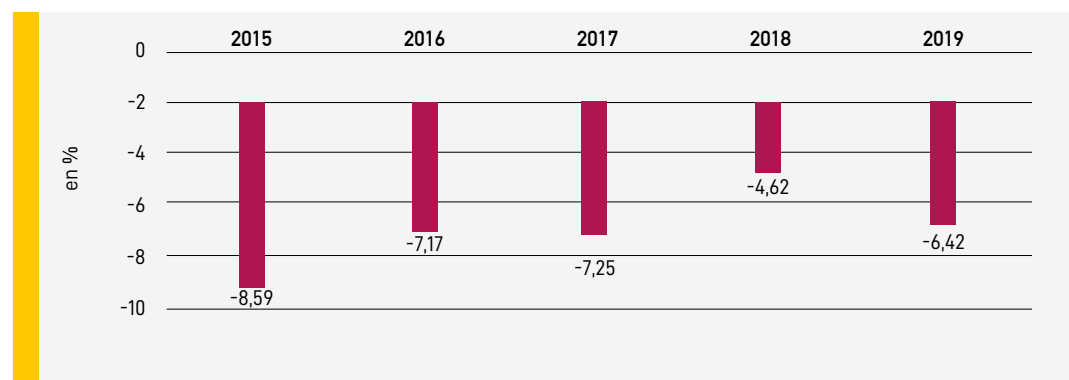
La dette publique est passée de 38,82% du PIB en 2016 à 44,93% du PIB en 2019. Cette hausse est en grande partie imputable à la dette intérieure qui a progressé en moyenne annuelle de 34,82%, la dette extérieure publique ayant augmenté de 7,61%.

1.2.3 Balance des paiements

Sur la période 2015-2019, le compte courant est demeuré structurellement déficitaire. Cependant, le déficit s'est, dans l'ensemble, amélioré depuis 2015 passant de 8,59% en 2015 à 4,62% en 2018, avant de se détériorer pour se situer à 6,42% en 2019.

Cette situation du compte courant est en grande partie expliquée par le déficit des services et revenus dans la mesure où la balance commerciale s'est améliorée dans l'ensemble. En effet, le déficit du compte des services et revenus s'est maintenu au-dessus de 700 milliards de FCFA depuis 2016. Quant au compte commercial, le solde s'est nettement amélioré passant de -142,73 milliards de CFA en 2015 à +166,56 milliards de FCFA en 2018, avant de se détériorer à -22,65 milliards de FCFA en 2019.

Graphique 5 : Évolution du déficit du compte courant (en % du PIB)



Source : DGEP/DPAM, IAP, août 2020

Les exportations sont restées fortement concentrées autour de quelques produits notamment primaires ; ce qui est une source de vulnérabilité. La production aurifère qui représentait 62,83% des exportations en 2015 a atteint 73,33% en 2019. En moyenne, l'or et le coton ont représenté plus de 80% des exportations sur la période 2015-2019.

S'agissant du compte financier, **les flux nets d'Investissements Directs Étrangers (IDE) sont restés relativement faibles**, passant de 128,8 milliards de FCFA en 2015 à 112,14 milliards de FCFA en 2019, soit une baisse de 12,94%.

1.2.4. Monnaie, dépôts et crédit à l'économie

La situation est présentée aussi bien pour le système bancaire que pour le Système Financier Décentralisé (SFD).

1.2.4.1. Situation du système bancaire

Sur les cinq (05) dernières années, le rapport entre l'encours en fin de période des crédits à l'économie et le PIB a faiblement évolué, passant de 28,9% en 2016 à 29,7% en 2019.

S'agissant de l'évolution du volume des nouveaux crédits accordés, le montant des nouveaux crédits a progressé à partir de 2016 pour se situer à 1 709,2 milliards de FCFA 2019.

En considérant la répartition par objet du crédit entre 2018 et 2019, un peu plus d'un tiers des crédits octroyés sont destinés à la trésorerie (38,3%), suivie de l'équipement (28,4%) et de la consommation (19,2%). Sur les deux (02) ans, les plus fortes progressions sont relevées pour les crédits d'équipement (+16,99%) et d'habitation (+13,00%). Par contre, les crédits d'exportation et de consommation ont baissé respectivement de 25% et 1,5%.

Selon la nature des bénéficiaires, **les entreprises privées du secteur productif ont connu une contraction des nouveaux crédits qui leur sont destinés (-18,19%) en 2019**. Les autres bénéficiaires dont les particuliers, les entreprises individuelles et les sociétés d'État et Établissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) ont connu une augmentation du volume de leurs crédits.

Tableau 2 : Répartition des crédits par type de clients

Rubriques	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018	Part en 2019
Entreprises privées du secteur productif	890,80	1 035,80	780,20	638,30	-18,19%	37,34%
Entreprises individuelles	152,7	118,6	73,2	143,6	96,17%	8,40%
Sociétés d'État et EPIC	82,7	75,9	64,2	71,5	11,37%	4,18%
Particuliers	363,2	360,7	353,9	379,8	7,32%	22,22%
État et organismes assimilés	32,8	0	27,7	57,8	108,66%	3,38%
Autres	43,9	38,2	408	418,2	2,50%	24,47%
TOTAL	1 566,1	1 629,2	1 707,2	1 709,2	0,12%	100,00%

Source : BCEAO, Bulletins mensuels de statistiques 2020

Selon la catégorie de la clientèle, les plus grands bénéficiaires de crédits sont les entreprises avec une part de 45,7% du volume total. Les crédits aux particuliers représentent 22,2% des montants accordés en 2019.

En considérant la durée des concours bancaires mis en place en 2019, les demandes de crédits de court terme, dont l'échéance est inférieure ou égale à deux ans, demeurent les plus importantes.

1.2.4.2. Situation des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)

Le nombre de bénéficiaires a enregistré une baisse. Il est ressorti à 1 409 682 à fin décembre 2019 contre 1 963 742 à fin décembre 2018, soit une réduction du nombre de bénéficiaires de 28%. Cette réduction pourrait s'expliquer par la perte de la clientèle et des fermetures d'agences dans les zones touchées par l'insécurité.

Globalement, les dépôts dans les institutions du SFD ont augmenté sur la période 2016 à 2019. Au 31 décembre 2019, le montant des dépôts collectés s'est fixé à 231,19 milliards de FCFA contre 200,97 milliards de FCFA une année plus tôt, soit une augmentation de 15%.

S'agissant de l'encours des crédits des SFD au Burkina Faso, il s'est aussi régulièrement accru sur la période d'analyse. Au 31 décembre 2019, il s'est accru de 6% par rapport à son niveau à fin décembre 2018, pour se situer à 178,45 milliards de FCFA.

SECTION 2 : Production agro- sylvo-pastorale, eau et assainissement

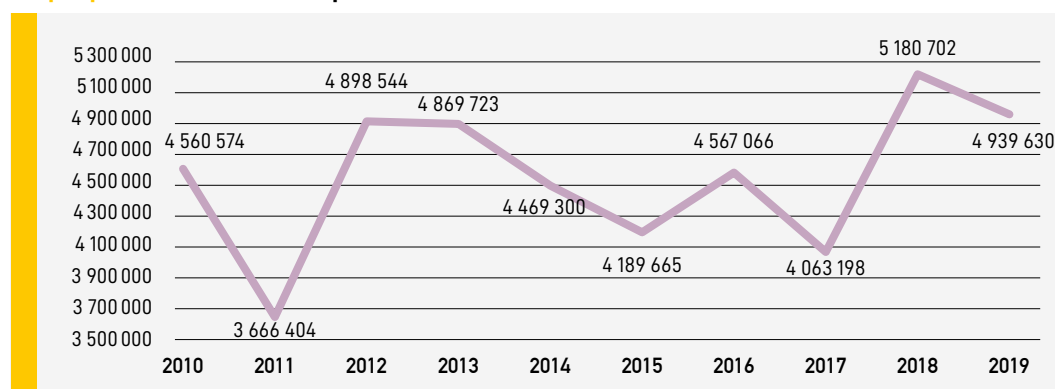


**Production
céréalière en
hausse de 2%
en 2019**

2.1. Situation de la production céréalière

La production céréalière nationale est passée de 4 560 574 tonnes en 2010 à 4 939 630 tonnes en 2019, soit une croissance moyenne annuelle de 2%. La plus forte production a été atteinte en 2018 avec 5 180 702 tonnes.

Graphique 6 : Évolution de la production céréalière nationale de 2010 à 2019



Source : EPA/DGESS/MAAH, 2020

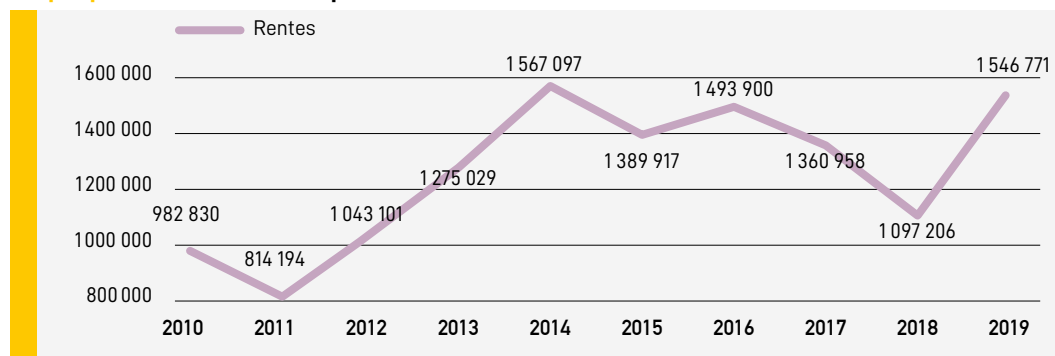


**+7% de taux de
production des
cultures de rente**

2.2. Situation de la production des cultures de rente

La production des cultures de rente (coton, arachide, sésame, soja) est passée de 982 830 tonnes en 2010 à 1 546 771 en 2019, soit une croissance moyenne annuelle d'environ 7%.

Graphique 7 : Évolution de la production des cultures de rente de 2010 à 2019



Source : EPA/DGESS/MAAH

2.3. Situation du cheptel

Avec des taux de croît estimés à 3% pour les petits ruminants (ovins, caprins) et les volailles (poules, pintades), 2% pour les bovins, asins, camelins et porcins, et 1% pour les équins, les effectifs du cheptel sont estimés à plus de 39 millions de têtes pour les poules, plus de 16 millions de têtes pour les caprins, plus de 10 millions de têtes pour les ovins et à plus de 10 millions de têtes pour les bovins en 2019 contre respectivement 37 512 000 volailles, 12 713 000 caprins, 8 243 000 ovins et 8 566 000 bovins en 2010.



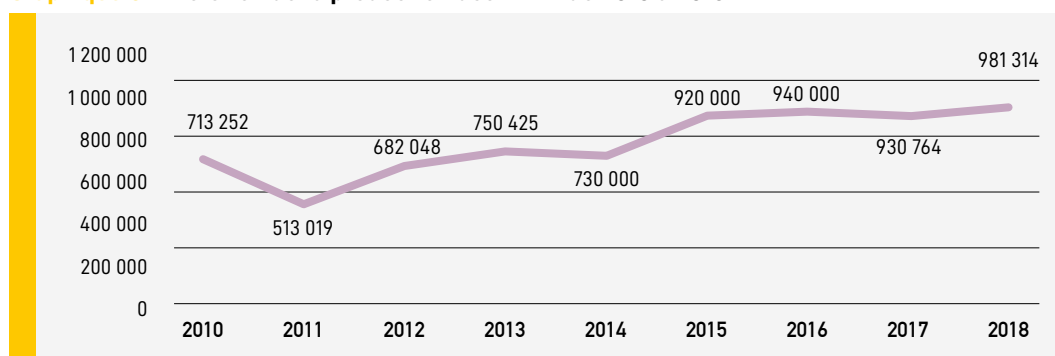
2.4. Situation de la production des PFNL

La quantité de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) collectée a oscillé entre 513 019 tonnes en 2011 et 981 314 tonnes en 2018. Cette situation révèle une hausse de la production de 38% entre 2010 et 2018, et une production moyenne annuelle qui s'établit à 795 687 tonnes.



+38% de production des PFNL entre 2010 et 2018

Graphique 8 : Évolution de la production des PFNL de 2010 à 2018



Source : Annuaire statistique des PFNL, DGEVCC/MEEVCC, 2020.

2.5. Situation de l'accessibilité à l'eau potable

Le taux d'accès à l'eau potable est meilleur en milieu urbain qu'en milieu rural. La courbe représentative aux niveaux national, rural et urbain est restée croissante entre 2010 et 2019. Le taux national d'accès à l'eau potable est passé de 68,5% en 2012 à 75,4% en 2019. Ces taux d'accès cachent cependant des disparités au niveau des régions.



+75,4% de taux national d'accès à l'eau potable en 2019

La quantité d'eau exhaurée par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) est passée de 62,1 millions de m³ en 2010 à 107,4 millions de m³ en 2018, ce qui donne un accroissement de 72%.

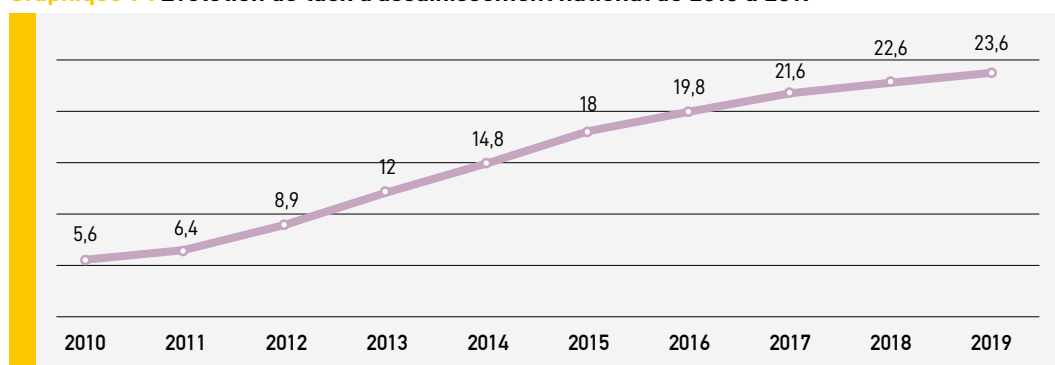
2.6. Situation de l'accès à l'assainissement familial

Le taux d'accès à l'assainissement national entre 2010 et 2019 a varié de 5,6% à 23,6%, soit une hausse de 18 points. La mise à disposition des populations rurales de latrines familiales améliorées est passée de 7 546 en 2009 à 22 174 latrines en 2018.



Accès à l'assainissement national en progression de 18 points

Graphique 9 : Évolution du taux d'assainissement national de 2010 à 2019



Source : Annuaire Statistique MEA, 2019

SECTION 3 :

Analyse de la situation sociale et culturelle



Cette section fait l'état des lieux des secteurs de (i) l'éducation, de l'enseignement professionnel, de la recherche scientifique, (ii) de la santé, (iii) des droits humains, et (iv) de la culture et des sports.



3.1. Situation de l'éducation, de l'enseignement professionnelle et de la recherche scientifique

Cette sous-section est organisée autour de trois (03) points que sont (i) l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur, (ii) la qualité de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, et (iii) le développement de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation.

3.1.1. Accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur

L'analyse porte sur les différents domaines que sont l'éducation, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

3.1.1.1. Accès à l'éducation

L'accès à l'éducation a augmenté pour le préscolaire et le secondaire mais s'est dégradé pour le primaire, le post-primaire et l'éducation non formelle, en raison notamment de la situation sécuritaire.

Le Taux Brut de Préscolarisation (TBP), en 2018/2019, était de 5,2%, soit une hausse de 1,1 point par rapport à 2017/2018. S'agissant du Taux Brut de Scolarisation (TBS) au primaire, il était au niveau national de 88,8% en 2018/2019. Ce taux a connu une baisse de 1,9 point par rapport à l'année scolaire précédente. Pour ce qui est du Taux Brut de Scolarisation au post-primaire, en 2018/2019, il était de 50,5% contre 52% l'année scolaire précédente, soit une baisse de 1,5 point. Le TBS du post-primaire des filles était de 54,1% en 2018/2019 contre 47,1% pour les garçons. L'indice de parité des sexes est passé de 1,10 en 2017/2018 à 1,15 en 2018/2019.

Quant au Taux Brut de Scolarisation au secondaire, en 2018/2019, il était de 21,6%, soit une hausse de 4 points par rapport à 2017/2018. Ce taux demeure très faible car seulement 1 sur 4 personnes en âge légal (16-18 ans) a la chance d'accéder à l'enseignement secondaire. La croissance du TBS ainsi que celle de l'Indice de Parité des Sexes (IPS) sont très faibles.

Pour l'Éducation Non Formelle (ENF), le taux d'alphabétisation était de 34,5% en 2016. Les statistiques montrent cependant que l'ENF est confrontée à une inégalité de genre. Sur la période 2016-2019, on note 49 911 apprenants hommes contre 170 112 femmes au niveau du premier cycle et 31 426 hommes contre 129 559 femmes au niveau du second cycle.

3.1.1.2. Accès à la formation professionnelle

En 2019-2020, l'ensemble des centres de formation professionnelle offrait des formations dans 30 métiers.

L'ensemble des CFP a une capacité d'accueil de 4 018 places. Les 3 centres nationaux ont une capacité d'accueil de 881 places, 2 562 places pour les CRFP et 575 places pour les CPFP.

Le nombre d'agrément de création des centres privés de formation professionnelle accordés a connu une évolution en dents de scie entre 2014 et 2018 passant de 40 en 2014 à 49 en 2018 avec un pic de 185 en 2017. Toutefois, l'accès à la formation professionnelle dans les établissements privés reste encore concentré dans les deux (02) principales villes du pays que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

3.1.1.3. Accès à l'enseignement supérieur

L'effectif des étudiants a fortement augmenté ces dernières années. En 2018/2019, le Burkina Faso comptait 132 569 étudiants contre 117 725 en 2017/2018, soit un accroissement de 12,6%.

Toutefois, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants reste nettement en deca de la norme. En 2018/2019, sur 100 000 habitants, on dénombre 655 étudiants pour une norme de 2 000 (UNESCO). Cet indicateur est en hausse de 187 points par rapport à 2014/2015.

Aussi, les filles sont moins scolarisées au supérieur que les garçons car ces derniers ont plus de 2 chances que les filles d'accéder au supérieur. L'indice de parité filles/garçons est de 0,5. Selon le sexe, dans une population de 100 000 habitants de chaque sexe, 878 personnes de sexe masculin sont inscrites au supérieur pour 447 personnes de sexe féminin.

3.1.2. Qualité de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur

Au niveau de l'éducation, les indicateurs de qualité respectent les normes. Toutefois, de fortes disparités existent selon le statut ou le milieu de résidence.

Le ratio élèves/maître au primaire montre qu'un enseignant encadre 49 élèves en 2018/2019, pour une norme de 50. Quant au Taux d'Achèvement au Primaire (TAP), en 2018/2019, 5 enfants sur 8 en âge d'être au dernier niveau du cycle y sont effectivement. S'agissant du ratio élèves/classe au post-primaire, une classe compte 56 élèves en moyenne en 2018/2019, contre une norme de 70. Concernant le ratio élèves/classe au secondaire, ce sont en moyenne 47 élèves que l'on compte par groupe pédagogique, nettement meilleur à la norme de 60 élèves par classe.

Au niveau des centres de formation professionnelle, le ratio apprenant/formateur qualifié était de 15,3 en 2018.

Au niveau de l'enseignement supérieur, les indicateurs de qualité sont dans l'ensemble en deçà des normes. Pour ce qui est du ratio enseignant/étudiant, il est passé de 1/77 en 2016/2017 à 1/79 en 2018/2019 pour une norme de l'UNESCO de 25 étudiants pour un enseignant.

S'agissant de la proportion d'étudiants ayant achevé leur cycle, elle est passée de 46,96% en 2016/2017 à 67,9% en 2018/2019, soit une hausse de 20,94 points de pourcentage.

3.1.3. Développement de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation

Que ce soit au niveau des universités, du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) ou des départements ministériels menant des activités de recherche, les différents laboratoires sont en général sous-équipés et le matériel existant se caractérise par sa vétusté et son inadéquation.

Concernant les ressources financières, malgré des efforts louables de l'État pour assurer le financement de la recherche à travers la création des fonds (FONRID, FARES et FONER), la recherche reste largement tributaire du financement extérieur, ce qui réduit la souveraineté de l'État dans le secteur.

Les principales faiblesses au niveau du secteur de l'éducation, de la formation professionnelle, de la recherche scientifique et de l'innovation sont :

- la persistance des effectifs pléthoriques dans nos universités ;
- l'insuffisance du personnel d'enseignement et d'encadrement ;
- le chevauchement des années académiques ;
- l'accumulation de la dette sociale au CENOU, au CNRST et dans les universités publiques ;
- l'insuffisance du programme national fédérateur et d'un mécanisme de financement durable de la recherche et de l'innovation ;
- l'absence de ressources et/ou la complexité des procédures de la dépense publique ;
- l'insuffisance des ressources financières ;
- la faiblesse de la valorisation des résultats de la recherche.



3.2. Situation de la santé et de la nutrition

Cette sous-section est organisée autour de la santé et de la nutrition. Dans le secteur de la santé, la couverture des services essentiels s'est améliorée au cours des dernières années. Cependant des défis persistent puisque le profil épidémiologique du Burkina Faso est marqué par la persistance d'une forte morbidité due aux endémo-épidémies.

Le fardeau de la malnutrition est toujours important et pesant sur la santé de la mère et de l'enfant. Aussi, le contexte sécuritaire difficile et la pandémie liée à la COVID-19 contribueraient à la détérioration de la situation nutritionnelle à l'échelle nationale.

3.2.1. Situation de la santé

La couverture des services essentiels s'est améliorée au cours des dernières années. Le rayon moyen d'action théorique est passé de 6,7 km en 2015 à 6,3 km en 2020 pour une cible de 6 km.

En termes de prestations, le manque d'accès aux soins de santé essentiels en général, et les services obstétricaux, prénataux et néonataux en particulier, constituent un défi persistant.

Bien que la couverture des services essentiels soit améliorée, l'accès reste tout de même entravé par des facteurs géographiques (éloignement des structures de santé, coûts de transport) et socioculturels (confiance élevée dans la consultation traditionnelle, représentation sociale de la maladie, nécessité pour les femmes de demander à leur mari la permission de se rendre au centre médical, etc.). L'absence d'un système complet d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil rend difficiles la planification des services de santé maternelle et infantile ainsi que l'identification des enfants afin de garantir leur accès à ces services.

Certains problèmes persistants entravent également la fourniture de services de santé de haute qualité. Ce sont entre autres :

- la faible compétence de gestion et de planification au niveau des établissements de santé ;
- la faible performance des systèmes d'information sur la santé ;
- les ruptures de stocks souvent observées en médicaments essentiels ;
- l'inégalité et la discrimination dans la disponibilité des services ;
- la faiblesse des ressources pour les investissements dans l'amélioration de la qualité (équipements, infrastructures, biens matériels, personnel) ;
- l'insuffisance de la participation de la communauté et de la transparence.

Le profil épidémiologique du Burkina Faso est marqué par la persistance d'une forte morbidité due aux endémo-épidémies. Le pays a été régulièrement confronté aux épidémies de rougeole, de méningite et de dengue au cours de ces dernières années. L'évaluation externe conjointe du Règlement Sanitaire International (RSI) en 2014 et la revue après action réalisée en 2018 en vue

d'évaluer les capacités fonctionnelles des systèmes existants à prévenir, à détecter et à répondre à l'épidémie avaient fait les constats suivants :

- la faiblesse de la surveillance, de la détection et de la riposte du système de santé, en particulier du système de santé publique ;
- le rôle important joué par le secteur privé dans la réaction appropriée à la maladie ;
- la faiblesse en matière de coopération multisectorielle nationale, de coordination et de communication ;
- une insuffisance de compétence adaptée à la surveillance de la maladie, à la planification, à l'intervention à chaque niveau de la pyramide sanitaire et à la communication ;
- l'insuffisance des infrastructures, de réactifs, de consommables et d'équipements de laboratoire pour le diagnostic rapide et de qualité des maladies à potentiel épidémique ;
- l'inadéquation des normes, des infrastructures et des pratiques de prévention et de contrôle des infections ;
- la faible efficacité de la gestion du système de la chaîne d'approvisionnement ;
- la faible capacité de riposte aux épidémies, de stockage des biens essentiels, de partage de l'information au niveau régional ;
- la faible capacité en communication ;
- l'insuffisance des ressources financières ;
- l'insuffisance des supports de sensibilisation.

Par ailleurs, on note des défaillances dans la gestion des déchets biomédicaux malgré les efforts consentis en matière d'équipements tels que les incinérateurs.

3.2.2. Situation de la nutrition

Le fardeau de la malnutrition est toujours important et pesant sur la santé de la mère et de l'enfant. Globalement de 2009 à 2020, la tendance générale des différents types de malnutrition serait à la baisse au Burkina Faso. La prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans est passée de 35,1% en 2009 à 24,9% en 2020, la malnutrition aiguë passant de 11,3% de prévalence en 2009 à 9,1% en 2020. Toutefois, il est important d'attirer l'attention du Gouvernement ainsi que ses partenaires, qu'au cours des dernières années, la situation des enfants se détériore progressivement. En effet, la malnutrition chronique est passée de 21,2% en 2017 à 24,9% en 2020, l'émaciation de 7,1% en 2016 à 9,1% en 2020. Quant aux carences en micronutriments, la situation apparaît encore plus préoccupante. À titre d'exemple, la prévalence de l'anémie chez les enfants de 6-59 mois est passée de 88% en 2009 à 83% en 2014 et, au cours de la même période, elle est passée de 49% à 62% chez les femmes. Ainsi, il est primordial de lutter davantage contre les carences en fer et les différents micronutriments.

Le contexte sécuritaire difficile et la pandémie liée à la COVID-19 contribueraient à la détérioration de la situation nutritionnelle au plan national. Dans tous les cas, les causes de la malnutrition et des carences en micronutriments sont diverses, et restent essentiellement liées aux mauvaises pratiques d'allaitement et d'alimentation de complément, à l'inadéquation (qualité et quantité) des apports alimentaires, à la précarité des soins apportés aux enfants et à la persistance des maladies parasitaires et infectieuses. La malnutrition a également pour causes le faible accès des services de santé et des services sociaux, l'insuffisance d'accès à l'eau potable, l'insalubrité des aliments, les mauvaises pratiques en matière d'hygiène et certaines pesanteurs socioculturelles.

Au niveau animal, le système d'élevage transhumant est le mode d'élevage le plus répandu. Dans ce système d'élevage, l'alimentation des animaux provient essentiellement de l'exploitation des pâturages naturels par le biais de la conduite des troupeaux au pâturage. Cependant, en raison des changements climatiques, la disponibilité et la productivité des pâturages naturels varient dans le temps et dans l'espace.

De plus, la crise sécuritaire à laquelle le pays est confronté occasionne des migrations des éleveurs et expose davantage les éleveurs à la raréfaction des ressources alimentaires et à l'insécurité foncière pour les animaux occasionnant ainsi la survenue de plusieurs pathologies aussi bien d'ordre nutritionnel qu'infectieux.



9,1% de taux de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans en 2020



**1 087,3 Gwh
d'énergie importée
par le Burkina
en 2019**

3.3. Situation de l'énergie

La production nationale a baissé au profit des importations. L'offre d'énergie électrique provient de la production nationale et de l'importation à partir de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo. La production nationale en 2019 provient essentiellement de l'énergie thermique (63,08%), du biogaz (16,04%), de l'énergie hydroélectrique (11,30%) et du solaire (6,3%).

L'énergie importée a augmenté de 2016 à 2019, passant de 629,7 Gwh à 1 087,3 Gwh. Cette hausse est liée à l'augmentation de l'énergie importée du Ghana (de 57,5Gwh en 2017 à 576,4 Gwh en 2019).

L'accès à l'énergie s'est amélioré mais la situation reste très faible pour le milieu rural. En effet, le taux d'électrification nationale se situait à 22,6% en 2019 contre 21,5% en 2018. Les milieux urbains ont majoritairement accès à l'énergie contrairement au milieu rural (67,4% et 5,3% en 2019).

Quant au nombre de localités et d'infrastructures communautaires électrifiées, il s'est renforcé au fil des années. Le nombre de nouvelles localités électrifiées a baissé de 2016 à 2018, passant de 64 à 33. En 2019, 63 nouvelles localités ont été électrifiées. S'agissant des infrastructures sociocommunautaires, au 31 décembre 2019, 4 794 établissements scolaires étaient électrifiés, dont 66,23% par le réseau électrique national, les kits solaires (33,33%) et les groupes électrogènes (0,44%).

Comme conséquence des efforts réalisés, le nombre d'abonnés au réseau électrique a cru de 6,8% et de 8,9% respectivement en 2018 et en 2019, passant de 709 276 à 772 412 abonnés. De 2016 à 2019, les consommateurs de la « Basse tension » constituent la grande majorité des abonnés. Pour l'année 2019, ils représentaient 94,4% des abonnés dont 60,7% pour la « Basse tension classique » et 33,7% pour la « Basse tension prépaiement ».



3.4. Situation des transports et des télécommunications

3.4.1. Sous-secteur Infrastructures de transport

Afin de soutenir le transport, d'importants efforts ont été faits ces dernières années. Sur la période 2016-2019, la proportion de routes bitumées au niveau du réseau classé est passée de 24,5% à 26,55%, soit une progression de 2,05 points pour un taux d'accroissement moyen annuel de 2,71%. La proportion de pistes aménagées est, quant à elle, passée sur la même période de 28% à 33,1%, soit une progression de 5,1 points. Le taux d'accroissement annuel moyen de la proportion des pistes rurales aménagées est ressorti à 5,74%.

Nonobstant ces progrès enregistrés dans le désenclavement du territoire par la route, le niveau de développement du réseau routier n'est pas encore à mesure de satisfaire les besoins des différents secteurs productifs ainsi que ceux de la mobilité des biens et des personnes.

3.4.2. Sous-secteur Postes et télécommunications

Le nombre d'abonnements pour la téléphonie fixe est passé de 75 727 en 2016 à 76 760 en 2018, soit une progression de 1,4%. Quant au téléphone mobile, le nombre d'abonnés est passé de 15 404 040 en 2016 à 20 364 508 en 2019 (INSD, 2019).

Quant à la proportion de personnes ayant utilisé internet au cours des douze (12) derniers mois, elle passe de 20% en 2016 à 31,3% en 2018, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 25%.

Le taux de pénétration de l'internet qui est le rapport entre le parc d'abonnements actifs à internet et la population totale en nombre d'habitants a également connu une bonne progression sur la période. Toutefois, on observe une légère baisse en 2019. En effet, il est passé de 19,9% en 2016 à 32% en 2019, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 17%.

3.5. Situation culturelle et sportive



3.5.1. Attachement des Burkinabè à leur culture

Sur la période 2016-2019, la fréquentation des sites culturels et touristiques gérés ou cogérés⁵ par l'Office National du Tourisme Burkinabè (ONTB) a enregistré une hausse d'environ 3,5%. L'activité de visite de ces sites a généré des recettes qui ont connu une hausse de 17,0% sur la période. Les résidents ont le plus visité ces sites touristiques avec une hausse de 6,0%, représentant près de 69,7% des visiteurs sur les sites sur les quatre (04) années.

Quant à la fréquentation des autres sites, elle a connu une baisse considérable en 2019 (-22%) comparativement à 2018. Sur la période 2017-2019, le nombre de visiteurs est passé de 122 422 en 2017 à 59 398 en 2019, soit une baisse de 51,48%⁶. Cette baisse de la fréquentation des sites touristiques est imputable au contexte sécuritaire qui empêche la fréquentation de certains sites touristiques.

Cependant en ce qui concerne la fréquentation des musées, on constate un fort intérêt des nationaux pour les expositions muséales. Le nombre de visiteurs des musées est passé de 25 972 visiteurs en 2017 à 85 701 en 2019 en hausse de près de 230%.

Dans le domaine des industries culturelles et créatives, le BBDA a enregistré plus de 8 000 membres et 5 055 œuvres musicales déclarées sur la période 2016-2019. Les droits d'auteur perçus s'élèvent à 2 295 548 910 FCFA pour l'année 2019. Les droits perçus et les droits répartis ont enregistré des hausses considérables de l'ordre respectivement de 67% et de 61,6% sur la période 2017-2019.

3.5.2. Dynamisation des activités physiques, sportives et de loisirs

La pratique du sport pour tous a connu un réel engouement, notamment dans les grandes villes liées aux besoins de santé, de bien-être physique et mental. Le nombre de participants en moyenne aux activités physiques par semaine, sur l'ensemble du territoire national, est estimé à 19 979 contre 17 845 participants en 2018, en hausse de 12%. La pratique des activités physiques est plus l'apanage des hommes car représentant près de 74% de l'effectif des participants, contre à peine 26% de femmes. Cependant, elle reste peu satisfaisante dans l'ensemble du pays du fait principalement des pesanteurs socioculturelles, de la méconnaissance des bienfaits du sport, de l'insuffisance des infrastructures sportives adéquates et de l'insuffisance de personnels qualifiés d'encadrement. Les infrastructures sportives restent peu satisfaisantes d'un point de vue qualité et sont inégalement réparties sur le territoire national.

La performance globale des sportifs burkinabè s'est améliorée. Sur la période 2017-2019, ce sont au total 983 médailles remportées, soit une moyenne annuelle de 328 médailles remportées.



983 médailles remportées

3.6. Situation Justice et droits humains

3.6.1. État des lieux des droits humains stricto sensu

En vue d'assurer le respect et la protection des droits humains, l'État burkinabè dispose d'un cadre juridique et institutionnel assez favorable permettant aux populations vivant sur son territoire de jouir des droits humains.

À côté des acteurs publics, le pays dispose d'une multitude d'organisations de la société civile qui sont des relais de promotion et de défense des droits humains.

Cependant, en matière de protection de l'enfant en conflit avec la loi ou en danger, le Burkina Faso a connu un recul qui viole le principe de non-rétrogression des droits humains. En effet, la réforme de la justice juvénile a remis en cause l'existence d'un juge spécifique exclusivement chargé de la protection des enfants.



59,0% de la population satisfaite en matière de droits humains

⁵ Site sur granite de Laongo, Cascades de Karfiguéla, Pic de Sindou, Village de Kôrô

⁶ Annuaire statistique 2019 du MCAF

Les traités et accords relatifs aux droits humains ratifiés ont été intégrés dans son dispositif national. De même, des textes législatifs et réglementaires comme le Code de procédure pénale et le Code pénal sont adoptés pour conformer la législation nationale aux normes internationales et pour améliorer le fonctionnement des juridictions. **Dans l'ensemble, une part importante de la population juge satisfaisante les droits humains.** En effet, le niveau de satisfaction des populations en matière de droits humains est satisfaisant pour 59,0%⁷ de la population. Il est peu satisfaisant pour 30,3% et mauvais pour 10,7% de la population. Le niveau de perception des droits humains varie selon le sexe et le milieu de résidence. Ainsi, 62,1% des femmes contre 56,4% des hommes sont satisfaits du niveau de respect des droits humains au Burkina Faso.

3.6.2. État des lieux du droit d'accès à la justice

Le nombre de magistrats est nettement inférieur à la norme. Il est de 10 magistrats pour 353 310 habitants contre une norme internationale de 10 magistrats pour 100 000 habitants⁸.

Quant à l'ordre judiciaire, il est conforme aux standards internationaux car permettant le double degré de juridiction.

À l'inverse, au niveau de l'ordre administratif, il n'y a que les tribunaux administratifs et le Conseil État (juridiction de contrôle) qui sont fonctionnels. À ce jour, la Cour Administrative d'Appel n'est pas encore fonctionnelle.

En dépit de ces statistiques peu reluisantes, il convient de relever que le Burkina Faso consent des efforts pour améliorer les indicateurs dans le cadre du rapprochement de la justice du justiciable. Ainsi, le rayon moyen d'accès à un Tribunal de Grande Instance est passé de 60,3 km en 2015 à 59 km en 2020.

En matière de satisfaction des justiciables, **53,3%⁹ jugent l'accueil satisfaisant contre 30,4% qui le jugent peu satisfaisant et 2,4% le jugent mauvais.**

Relativement à l'accessibilité financière, il convient de relever d'emblée que le Burkina Faso a mis en place un fonds d'assistance judiciaire pour faciliter la prise en charge des coûts des procédures judiciaires pour les personnes indigentes. La proportion de justiciables éligibles assistés est passée de 87% en 2016 à 100% en 2017 et le budget alloué au fonds d'assistance judiciaire par l'État est passé de 100 000 000 FCFA en 2016 à 250 000 000 FCFA en 2020. Cependant, les commissions ont tardé à être mises en place et la communication s'est avérée insuffisante pour permettre à un bon nombre de citoyens d'être informés de ce mécanisme et de pouvoir éventuellement faire des demandes dans ce sens.

Au regard de cette analyse, il ressort clairement que le droit d'accès à la justice n'est pas suffisamment réalisé au Burkina Faso en dépit des réformes administratives et législatives opérées.

3.6.3. État des lieux de la détention

Le ratio détenus/GSP en 2019 dans les centres de détention au Burkina Faso est de 4,1 en moyenne, pour une norme d'un GSP pour 2 détenus.

La qualité de l'accueil dans les établissements pénitentiaires serait faible. En effet, moins du tiers des personnes enquêtées sont satisfaites de l'accueil dans les établissements pénitentiaires. La situation est différente selon le milieu de résidence. En 2019, 27,5%¹⁰ des enquêtés vivant en milieu rural sont satisfaits de l'accueil dans les établissements pénitentiaires contre 30,2% en milieu urbain.

⁷ Le rapport de l'enquête pour le calcul des indicateurs de la politique sectorielle justice et droits humains de 2019

⁸ Cf Tableau de bord statistique 2019 de la justice, p. 19

⁹ Rapport de l'enquête pour le calcul des indicateurs de la politique sectorielle justice et droits humains de 2019

¹⁰ Rapport de l'enquête pour le calcul des indicateurs de la politique sectorielle justice et droits humains de 2019

3.6.4. Violences basées sur le genre

Selon le rapport de Social Institutions and Gender Index Burkina publié en 2018 au niveau des discriminations familiales, 44% des femmes ont été précocement mariées c'est-à-dire avant 18 ans, contre 3% des hommes. Au niveau normatif, l'article 238 du Code des personnes et de la famille permet à une fille d'être mariée à 17 ans, contre un âge minimum légal de 20 ans pour les hommes. Cette disposition n'est pas conforme aux prescriptions des instruments internationaux de protection des droits de l'enfant comme la convention relative aux droits de l'enfant et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant qui interdisent le mariage des enfants et le qualifient d'exploitation économique et sexuelle des enfants.

Concernant les atteintes à l'intégrité physique et morale, l'étude Social Institutions and Gender Index fait ressortir que 37% des femmes ont été victimes de violences domestiques au cours de leur vie, contre 16% des hommes. En 2018, les services de l'Action Sociale ont dénombré 1 047 victimes de la traite au Burkina Faso dont 208 victimes étrangères et ont concerné 72% des mineurs de sexe masculin.



44% de femmes mariées précocement

3.7. Situation Travail, Emploi et protection sociale

3.7.1. Conflits de travail

Le nombre de conflits connaît une tendance baissière bien qu'enregistrant des fluctuations importantes. Au cours des cinq (05) dernières années (2015-2019), 3 948 conflits individuels ont été réglés en moyenne par an. En 2019, le nombre de cas traités s'élève à 2 943 conflits contre 5 580 en 2018. Cet effectif a baissé d'environ 47% par rapport à l'année 2018. Le salaire constitue le point de conflit le plus courant, ensuite viennent les congés payés, les certificats de travail et les indemnités de licenciement. Ces quatre (04) points de litige sont à la base de plus de 50 pour cent des conflits individuels. Quant aux conflits collectifs, entre 2018 et 2019, ils connaissent une baisse de 30% et aussi une baisse de moitié par rapport à la moyenne des quatre (04) années précédentes (2015-2018).



3 948 conflits individuels réglés en moyenne par an au cours des 5 dernières années (2015-2019)

3.7.2. Demande d'emploi

Plus de la moitié, soit 52,7% des jeunes de 15 à 35 ans, n'ont aucune instruction, ce qui constitue un défi immédiat important et pressant en termes d'offre de formation adaptée.

La participation de la population au marché du travail est relativement élevée à cause de l'entrée précoce des jeunes dans la vie active et de la sortie tardive des personnes âgées. Environ 45,0% de la population en âge de travailler participe au marché du travail dont 38,0% chez les femmes et 53,3% chez les hommes. Quant aux jeunes de 25 à 35 ans, environ 53,5% participent au marché du travail.

Au Burkina Faso, le chômage est essentiellement un phénomène urbain qui touche principalement les jeunes. Selon les données de l'ERI-ESI, le taux de chômage est de 4,7% au niveau national mais en milieu urbain, il est de 7,4%. Environ 13,4% des jeunes de moins de 35 ans sont au chômage.

Du fait de l'absence d'un système d'indemnisation des chômeurs, les sans-emplois s'investissent dans des activités économiques de survie, dans l'informel, avec des revenus plus ou moins conséquents.

Une proportion importante de la main-d'œuvre occupée est dans des emplois vulnérables. Le taux d'emplois vulnérables est égal à 72,5%. Selon le genre, 52,6% des emplois vulnérables sont occupés par les femmes. Environ 75,9% des emplois vulnérables se trouvent en milieu rural, 50,8% sont occupés par les jeunes de moins de 35 ans et environ 3,9% de 65 ans et plus. La majorité des emplois vulnérables est occupée par les personnes sans niveau d'instruction (75,9%).



Environ 45% de la population en âge de travailler participe au marché du travail



**147 089 et 9 679
ménages bénéficiaires
respectivement de
transferts monétaires
et de coupons
alimentaires**

3.7.3. Situation de la protection sociale

3.7.3.1. Filets sociaux de sécurité

Plusieurs initiatives de programmes de filets sociaux de sécurité sont mises en œuvre au Burkina Faso afin de favoriser l'accessibilité aux services sociaux de base pour les couches sociales défavorisées et de diminuer les effets des chocs.

Concernant les transferts monétaires en 2019, le nombre de ménages ayant bénéficié des transferts était de 147 089 dont 99,7% de femmes. De 2015 à 2019, le nombre de bénéficiaires s'est accru en moyenne de 129, 1% par an. Il est en hausse de 44,7% par rapport à l'année 2018 et de 882,4% par rapport à l'année 2015.

S'agissant des transferts quasi monétaires à travers les coupons alimentaires, en 2017, le nombre de ménages ayant bénéficié des coupons alimentaires était de 9 679. En sus, 932 enfants et familles hautement vulnérables dans certaines villes du pays ont reçu un appui alimentaire.

Pour ce qui est des transferts en nature, principale forme de programmes de filets sociaux au Burkina Faso, en 2018, 249 299 personnes vulnérables et victimes de catastrophe ont bénéficié d'une assistance en vivres et matériels de survie et à 7 112 enfants âgés de 6 à 24 mois ont reçu également de la farine infantile et des compléments alimentaires. Le nombre de ménages bénéficiaires a connu une évolution significative d'environ 34% comparativement à celui de l'année 2017 qui était de 10 374.

3.7.3.2. Assurance sociale

3.7.3.2.1. Situation des travailleurs immatriculés à un régime de sécurité sociale

Au Burkina Faso, seul le risque chômage et soins médicaux n'est pas encore opérationnel.

L'analyse de la situation du nombre de travailleurs immatriculés à la CNSS et à la CARFO enregistre un accroissement moyen annuel de 6,93% sur la période 2016-2019. En effet, il s'est amélioré en passant de 531 415 dont 15,67% de femmes en 2016, à 649 704 dont 26,79% de femmes au 31 décembre 2019.

3.7.3.2.2. Assurance Maladie Universelle

Après l'adoption du régime d'assurance maladie universelle obligatoire en 2015, le Burkina Faso rencontre des difficultés dans le déroulement effectif de son calendrier d'opérationnalisation adopté en 2018. Pour ce faire, de nombreux défis sont à relever pour une opérationnalisation réussie de l'AMU. Il s'agit notamment de la maîtrise du financement, de la viabilité du dispositif sanitaire, de l'adhésion de tous les acteurs au projet et de l'expertise technique nationale en qualité et en quantité pour conduire efficacement le Régime d'Assurance Maladie Universelle.

3.7.3.3. Situation des groupes vulnérables et spécifiques

Les groupes vulnérables analysés sont les enfants, les personnes déplacées internes, les réfugiés, les apatrides, les demandeurs d'asile et les migrants.

3.7.3.3.1. Situation des enfants

Le nombre d'Orphelins et autres Enfants Vulnérables (OEV) pris en charge est passé de 14 450 en 2017 à 9 668 en 2018, soit une baisse de 33,1%. Comparée à l'année 2015, la baisse est plus prononcée et est de 55,1%. Les prises en charge concernent généralement les frais de scolarité.

Le nombre d'enfants et de jeunes en situation de rue recensés a diminué en passant de 7 548 en 2018 à 6 246 en 2019.

Aussi, selon l'annuaire statistique 2018 du Ministère en charge de la Fonction Publique, au cours des contrôles d'établissement menés par les services de l'Inspection du travail, 1 394 enfants



**Le nombre
d'Orphelins et
autres enfants
Vulnérables
(OEV) pris en
charge à baissé
de 33,1% en
2018**

en situation de travail ont été identifiés dont 38,3% de filles. Cet effectif s'est accru de façon remarquable par rapport à l'année 2017 qui n'a enregistré que 86 enfants en situation de travail. La Stratégie Nationale de lutte contre les Pires Formes du Travail des Enfants (SN/PFTE) a été adoptée en mai 2019.

3.7.3.3.2. Personnes déplacées internes

La recrudescence de la violence et de l'insécurité dans certaines régions du Burkina Faso a poussé les populations à fuir leurs domiciles pour trouver refuge dans d'autres communautés hôtes. Cette situation provoque une urgence humanitaire sans précédent pour le pays.

En août 2020, le nombre de ménages déplacés était de 111 087. Cela représente 1 013 234 personnes déplacées, selon les chiffres du CONASUR. Les femmes sont les plus nombreuses et représentent 56% de l'effectif des personnes déplacées. La répartition des PDI par âge montre une dominance des enfants de moins de 14 ans. Ils représentent environ 55% des PDI.

Toutes les régions sont touchées par le phénomène mais les régions du Sahel et du Centre-Nord comptent plus de trois quarts des déplacés internes. Actuellement, ces régions sont les plus touchées par le phénomène de l'insécurité. Les premiers besoins des personnes déplacées internes sont essentiellement les besoins alimentaires, le renforcement des moyens d'existence et les besoins en abri.



1 013 234 personnes dont 56% de femmes déplacées dénombrées en août 2020

3.7.3.3.3. Réfugiés, apatridie

Au 31 décembre 2019, le Burkina Faso enregistrait 25 422 réfugiés, dont la plupart sont des Maliens installés dans la région du Sahel.

Le pays a, à travers la ratification de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et celle de 1961 relative à la réduction des cas d'apatridie, a montré son engagement dans la lutte contre le phénomène de l'apatridie et dans la protection des apatrides. Il s'est doté d'un Plan d'Actions National de lutte contre l'Apatridie (PANA/BF) pour la période 2017-2024. Une étude¹¹ réalisée en 2018 sur les risques d'apatridie dans 5 régions a révélé qu'environ 10,30% des populations enquêtées sont à risque d'apatridie.



10,30% des populations enquêtées à risque d'apatridie

3.7.3.3.4. Migrants

En l'absence de données fiables sur le flux migratoire au niveau national, il est possible d'observer les tendances migratoires actuelles à travers les activités d'assistance aux migrants mises en œuvre par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) au Burkina Faso.

Le Burkina Faso est un pays pivot sur les routes migratoires de l'Afrique de l'Ouest. Pays d'origine et de transit, il concentre plusieurs défis liés à la migration au sein de l'Afrique de l'Ouest vers l'Afrique du Nord et l'Europe.

Il est aussi, de manière croissante, un pays de retour. En 2015, 219 et 89 migrants burkinabè rentraient respectivement de la Libye et du Niger. En 2016, ils étaient 718 Burkinabè à rentrer volontairement à travers le programme de retour volontaire assisté mis en œuvre par l'OIM, dont 552 depuis la Libye où les Burkinabè constituaient le second contingent en termes de nombre de personnes assistées après les Nigériens.

11

HCR, 2018 : Aperçu de la réponse apportée pour la protection des personnes à risque d'apatridie

CHAPITRE III :

Impact socio-économique de la COVID-19

Ce chapitre examine les impacts de la COVID-19 sur les différents secteurs dont les diagnostics ont été faits. Il permet d'appréhender comment la pandémie les a affectés.



SECTION 1 :

Impact sur le secteur de la Gouvernance économique



Globalement, les effets de la pandémie se sont manifestés par une panique généralisée dans les pays avancés et les autres zones géographiques du monde. Aucun secteur d'activité n'a été épargné. Une récession quasi générale a été observée pour les pays avancés.



-6,9% de taux de croissance économique mondiale en 2020

1.1. Situation économique internationale

1.1.1. Taux de croissance

La croissance économique mondiale est ressortie négative en 2020. Elle a enregistré une perte de croissance de 6,9 points en 2020, passant de 3,4% en prévision d'octobre 2019 à -3,5% prévu en octobre 2020. En somme, en 2020, en glissement annuel, l'économie mondiale aurait perdu 6,3 points de croissance. Cette récession est observée dans les principaux pays et zones. Dans l'ensemble, le fort ralentissement de la croissance économique est surtout le fait des confinements, des fermetures de frontières, d'usines et de commerces pour faire face à la pandémie.

1.1.2. Taux d'inflation

10,6% de taux d'inflation avec effet COVID-19 en Afrique subsaharienne

L'inflation fléchirait dans la plupart des pays, excepté en Afrique subsaharienne. Dans les pays avancés, elle baisserait de 1 point en 2020 passant de 1,8% avant la COVID-19 à 0,8% avec effet COVID-19. Les baisses seraient de 0,8 point aux États-Unis, 1 point dans la zone euro (dont 1,2 et 1,3 point respectivement pour l'Allemagne et la France) et de 1 point en Chine.

La baisse de l'inflation serait liée notamment à celle de la consommation finale dans ces pays. En effet, dans les pays avancés, la consommation finale totale baisserait de 5,2% en 2020 contre une hausse attendue de 1,9% avant COVID-19, soit une perte de croissance de 7,1 points. Cette perte de croissance de la consommation finale serait de 5,9 points aux États-Unis et de 9,0 points dans la zone euro.

Contrairement à ces pays, l'Afrique subsaharienne enregistrerait une hausse du taux d'inflation de 2,6 points, passant de 8,0% avant COVID-19 à 10,6% avec effet COVID-19. Cette accélération de l'inflation en Afrique subsaharienne serait liée à la rupture des chaînes d'approvisionnement, notamment des biens importés.

1.1.3. Taux de chômage

Le chômage s'est aggravé en 2020 dans tous les pays. Aux États-Unis, il s'aggraverait de 5,4 points, passant de 3,5% avant COVID-19 à 8,9% avec effet COVID-19. Le ralentissement de l'économie mondiale consécutif aux mesures de restriction des libertés (confinements, couvre-feux, fermetures des frontières, usines et commerces ...) a contribué aux pertes d'emplois et à freiner la création d'emplois.

1.2. Situation de l'économie du Burkina Faso

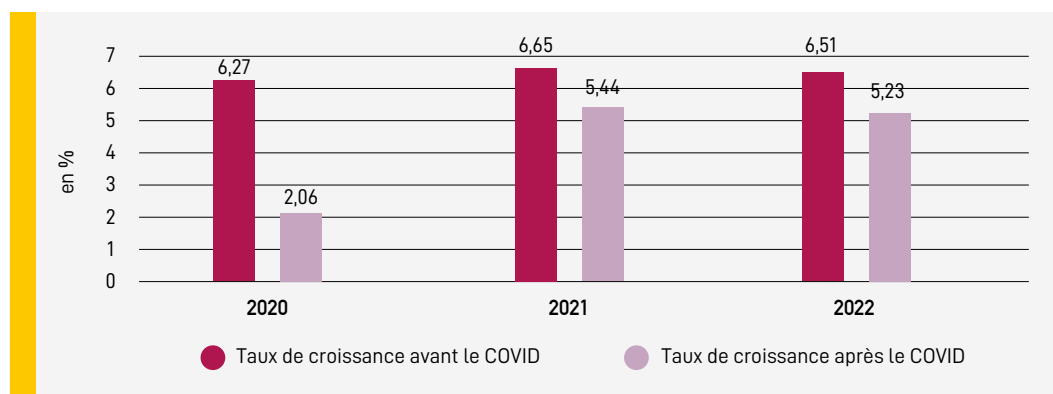
Globalement, les effets de la COVID-19 ont été ressentis par une perte de croissance, un repli des recettes fiscales, un creusement du déficit budgétaire et une aggravation du taux d'endettement. Toutefois, l'évolution du niveau général des prix à la consommation a été contenue en dessous de 3%.

En particulier, la croissance économique enregistrerait un net ralentissement sur la période 2020-2022. La perte moyenne de croissance est estimée à 2,23 points de pourcentage sur la période sous revue. Par année, l'impact de la COVID-19 serait plus prononcé en 2020, avec un ralentissement de 4,21 points de croissance pour une prévision initiale de 6,27%. L'effet s'atténuerait progressivement en ressortant à 1,28 point en 2021 (croissance prévue à 6,65%) et 1,23 point en 2022 (croissance prévue à 6,51%).



Taux de croissance économique en régression de 4,21 points

Graphique 10 : Taux de croissance économique projetés avant et avec effet COVID-19 sur la période 2020 à 2022



Source : DGEP/DPAM, IAP, mars 2020 et août 2020

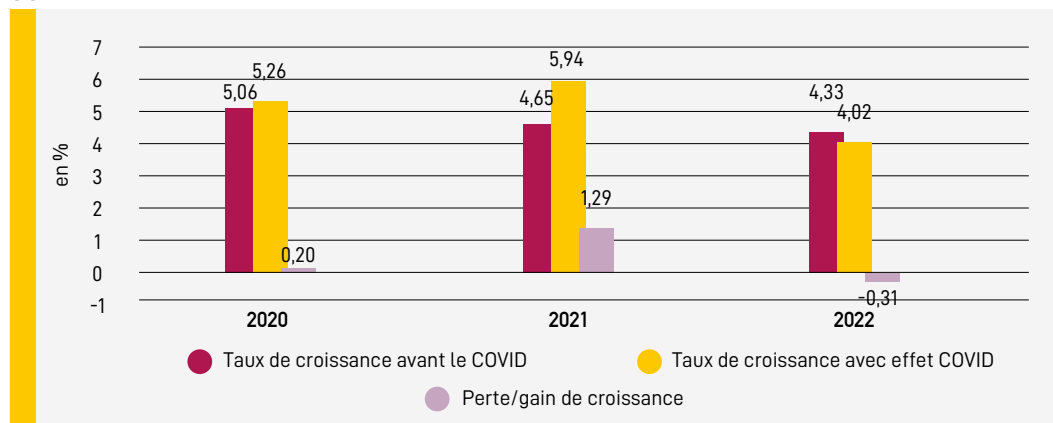
1.2.1. Ressources du PIB

L'analyse par ressources montre que les secteurs tertiaire et secondaire seraient les plus touchés par la pandémie ; l'impact macroéconomique de la pandémie sur le secteur primaire n'étant pas très perceptible.

1.2.1.1. Secteur primaire

Il faut attendre 2022 pour voir un léger impact de la pandémie sur la croissance du secteur primaire. Cela se justifie notamment par le caractère encore traditionnel de ce secteur dominé par une agriculture vivrière faiblement connectée au marché international.

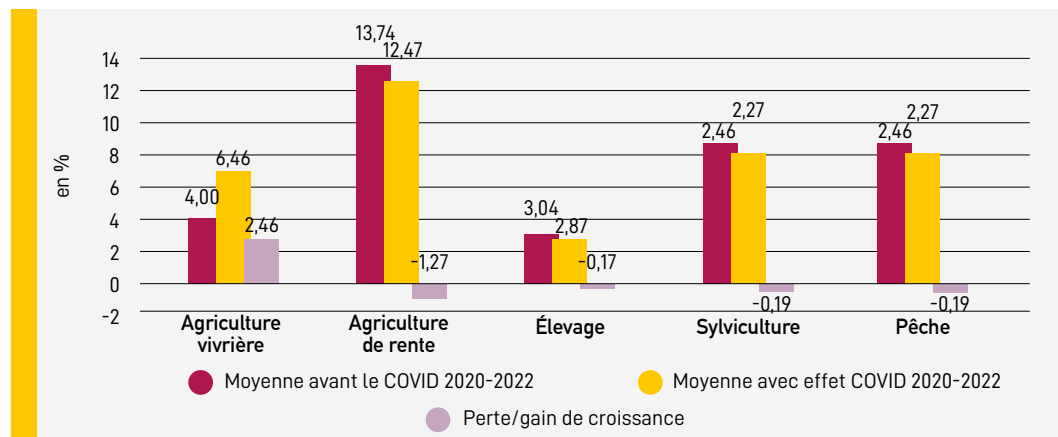
Graphique 11 : Taux de croissance (%) projetés du secteur primaire avant COVID-19 et avec effet COVID-19



Source : DGEP/DPAM, IAP, mars 2020 et août 2020

La COVID-19¹² n'a pas influencé négativement la production de l'agriculture vivrière. Cependant, elle a contribué à réduire les performances de l'agriculture de rente, de l'élevage, de la sylviculture et de la pêche. Ces effets sont illustrés dans le graphique suivant.

Graphique 12 : Taux de croissance projetés des sous-composantes du secteur primaire avant COVID-19 et avec effet COVID-19



Source : DGEP/DPAM, IAP, mars 2020 et août 2020

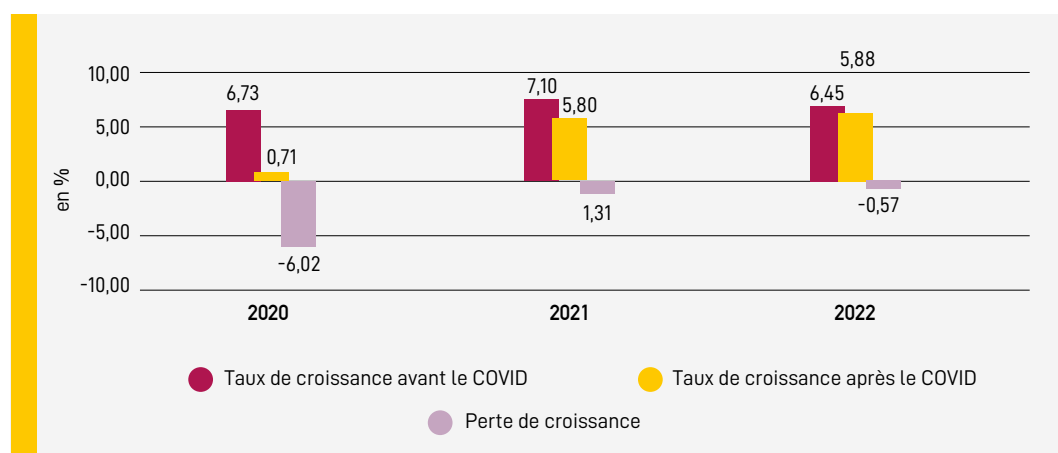
1.2.1.2. Secteur secondaire



Le secteur secondaire enregistrerait un ralentissement de la croissance lié à la pandémie. Globalement, la perte de croissance moyenne est estimée à 2,63 points sur la période 2020-2022. Suivant les années, le secteur secondaire perdrait 6,02 points, 1,31 point et 0,57 point respectivement en 2020, 2021 et 2022.

-2,63% de taux de croissance projeté du secteur secondaire sur la période 2020-2022

Graphique 13 : Taux de croissance projetés du secteur secondaire avant COVID-19, avec effet COVID-19 et perte de croissance induite par l'effet COVID-19

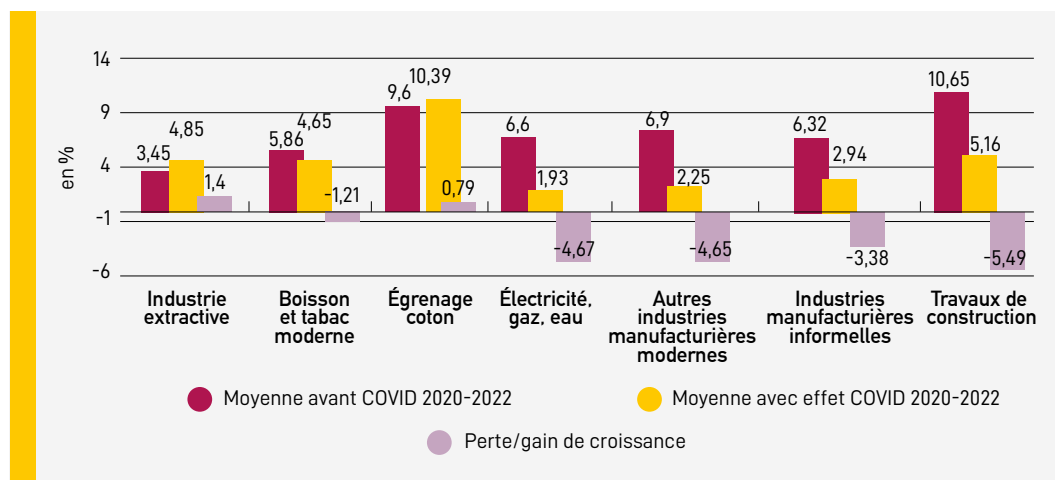


Source : DGEP/DPAM, IAP, mars 2020 et août 2020.

L'analyse montre que tous les sous-secteurs seraient affectés négativement à l'exception des industries extractives qui auraient bénéficié de la hausse du cours international du métal jaune, en raison de son caractère de valeur refuge. Aussi, il peut être indiqué que le confinement décrété a contribué à l'accroissement de la production d'or en lien avec l'augmentation du volume horaire de travail. En revanche, le confinement a diminué l'offre de travail (nombre d'heures travaillé et nombre d'ouvriers) dans les autres sous-secteurs. En moyenne sur la période 2020-2022, les sous-secteurs bâtiments et travaux publics, électricité, gaz et eau, autres industries manufacturières modernes, autres industries manufacturières informelles sont les plus impactés négativement.

¹² La perte/le gain de croissance a été analysé(e) en comparant les projections avant l'apparition de la COVID-19 (mars 2020) et celles avec les effets de la COVID-19 (août 2020)

Graphique 14 : Taux de croissance projetés des sous-composantes du secteur secondaire avant COVID-19 et avec effet COVID-19

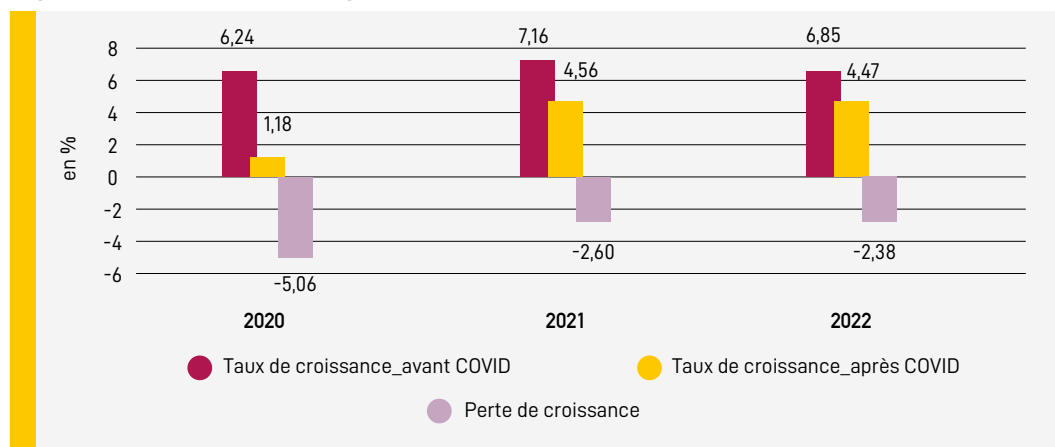


Source : DGEP/DPAM, IAP, mars 2020 et août 2020

1.2.1.3. Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire serait le plus touché par la COVID-19 avec un ralentissement moyen de 3,35 points sur la période 2020-2022. La perte de croissance est estimée à 5,06 points, 2,60 points et 2,38 points respectivement en 2020, 2021 et 2022.

Graphique 15 : Taux de croissance projetés du secteur tertiaire avant COVID-19, avec effet COVID-19 et perte de croissance induite par l'effet COVID-19



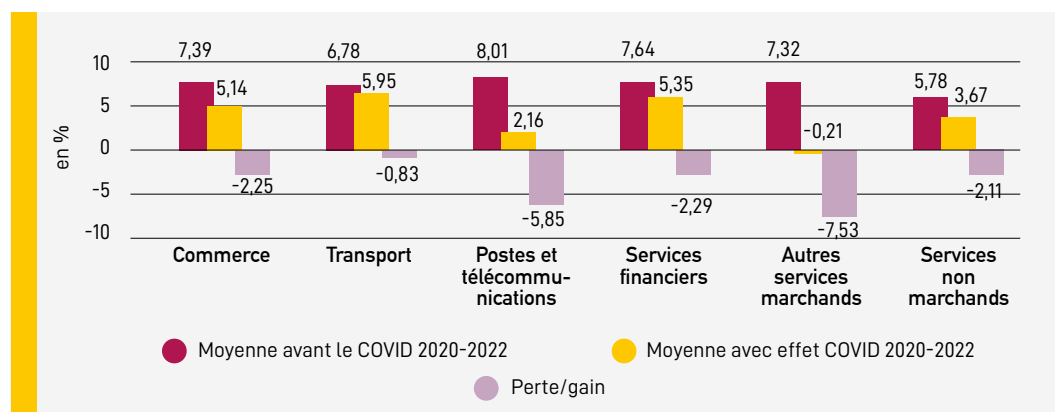
Source : DGEP/DPAM, IAP, mars 2020 et août 2020

Au sein du secteur tertiaire, tous les sous-secteurs seraient touchés par la pandémie. En particulier, les autres services marchands, les postes et télécommunications, les services financiers, le commerce, les services non marchands et le transport subiraient les pertes les plus importantes comme le montre le graphique suivant.



Une décélération moyenne de 3,35 points de pourcentage de la croissance du secteur tertiaire

Graphique 16 : Taux de croissance (%) projetés des sous-composantes du secteur tertiaire avant COVID-19, avec effet COVID-19 et perte de croissance induite par l'effet COVID-19



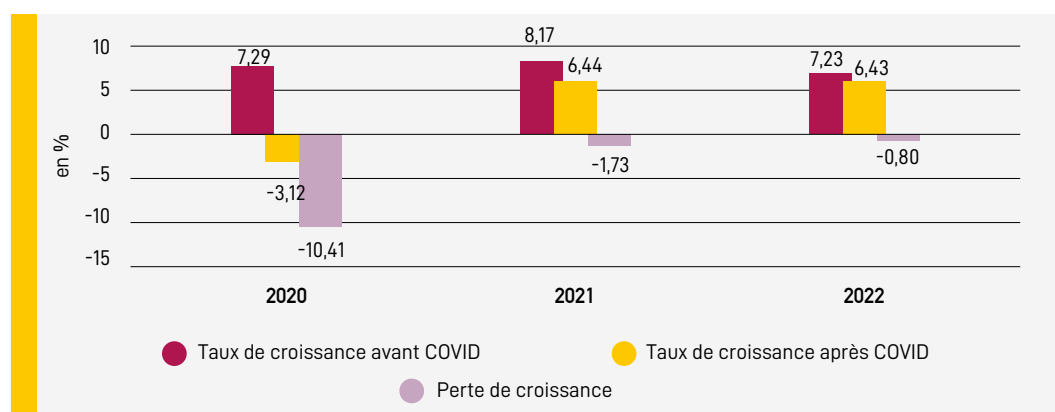
Source : IAP, CPC, mars 2020 et août 2020

• Les autres services marchands

Le sous-secteur « autres services marchands » comprenant notamment la restauration, les hôtels et le tourisme serait le plus touché par la pandémie de COVID-19. En moyenne sur la période 2020-2022, il enregistrerait une perte de croissance moyenne de 5,53 points. La perte de croissance serait de 19,58 points en 2020, de 0,91 point en 2021 et de 2,10 points en 2022.

Les données de l'enquête indiquent que cette forte baisse s'expliquerait par le long moment de fermeture des hôtels et restaurants, l'arrêt des voyages internationaux et la baisse du nombre de touristes. Il y a lieu de noter également l'annulation de plusieurs activités culturelles d'envergure internationale comme le SITHO, la SNC et le Tour du Faso.

Graphique 17 : Taux de croissance projetés avant et avec effet COVID-19 au niveau des autres services marchands



Source : DGEP/DPAM, IAP, mars 2020 et août 2020

1.2.2. Emplois du PIB

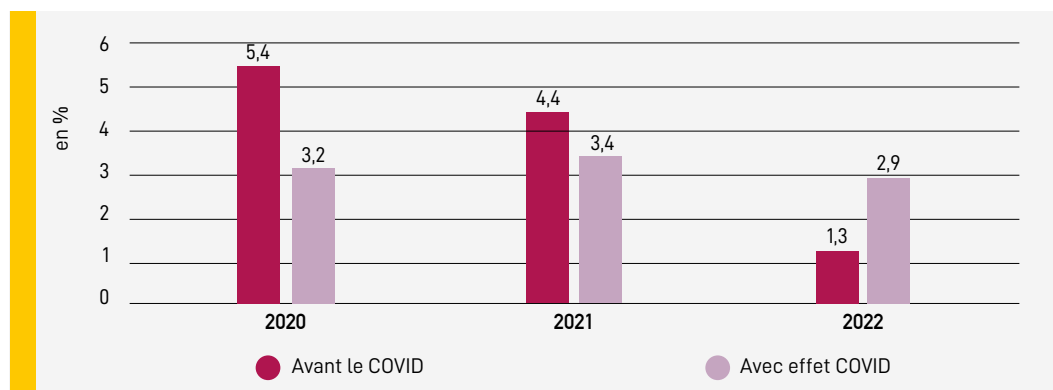
L'effet macroéconomique de la crise sur la consommation n'est pas encore très perceptible contrairement à l'effet sur les investissements qui est très prononcé (-3,40 points en moyenne sur la période 2020-2022).

1.2.2.1. Consommation

Avant la COVID-19, les projections tablaient sur des accroissements de la consommation finale (2020 : 5,4% ; 2021 : 4,4% et 2022 : 1,3%). La COVID-19 impacterait la consommation finale des

années 2020 et 2021 avec des pertes de croissance respectives de 2,20 points et 1,0 point. Une atténuation de l'impact serait observée pour les années 2021 et 2022 sur la consommation finale. Pour l'année 2022, il est attendu un redressement du niveau de la consommation finale avec un taux de croissance de 2,9%.

Graphique 18 : Taux de croissance (%) de la consommation finale avant COVID-19 et avec effet COVID-19



Source : DGEP/DPAM, IAP, mars 2020 et août 2020

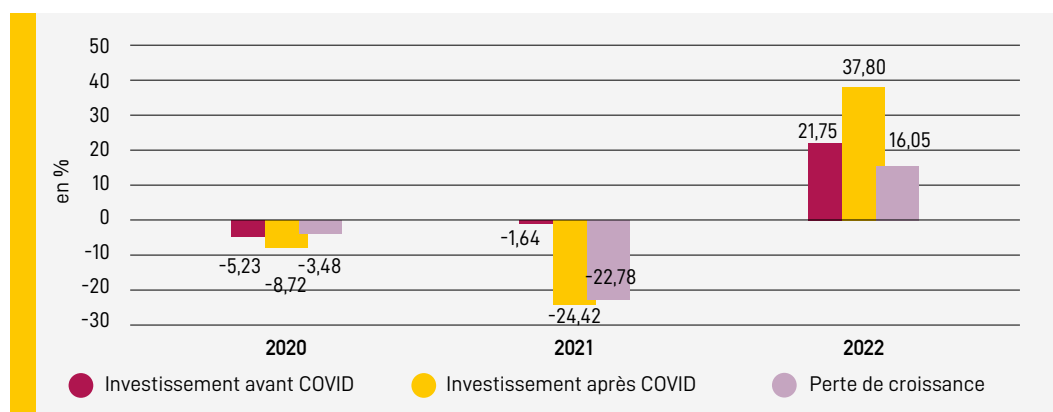
Cette atténuation est liée notamment à la forte hausse de la consommation privée qui a compensé le tassement de la consommation finale publique.

La consommation finale privée enregistrerait une baisse de sa croissance de 0,4% en 2020, avant d'afficher un redressement de sa croissance (5,7% en 2021 et 4,3% en 2022).

1.2.2.2. Investissement

La tendance à la hausse de l'investissement s'est rompue avec la COVID-19. Le fléchissement de l'investissement serait tiré par le secteur public. En effet, avec l'effet COVID-19, les projections initiales de la FBCF publique ont été revues à la baisse de 107,72 milliards de FCFA en 2020, de 199,38 milliards de FCFA en 2021 et de 441,68 milliards de FCFA en 2022.

Graphique 19 : Taux de croissance projetés de l'investissement avant COVID-19 et avec effet COVID-19



Source : DGEP/DPAM, IAP, mars 2020 et août 2020

1.2.2.3. Taux d'inflation

À fin décembre 2020, l'inflation en moyenne annuelle s'est affichée à 1,9% contre -3,2% à fin décembre 2019). Cette augmentation du niveau général des prix à la consommation est liée principalement à un renchérissement des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+3,7%) et des services d'enseignement (+2,1%). La pandémie de COVID-19 aurait contribué à la rupture de certaines chaînes d'approvisionnement entraînant la hausse des prix de produits alimentaires. Toutefois, ce niveau d'inflation atteint demeure dans les limites des normes communautaires de 3%.

+1,9% de taux d'inflation moyenne annuelle à fin décembre 2020



1.3. Situation des finances publiques

Cette situation met en exergue les recettes totales et dons, les dépenses totales et prêts nets, le solde budgétaire ainsi que la dette publique.

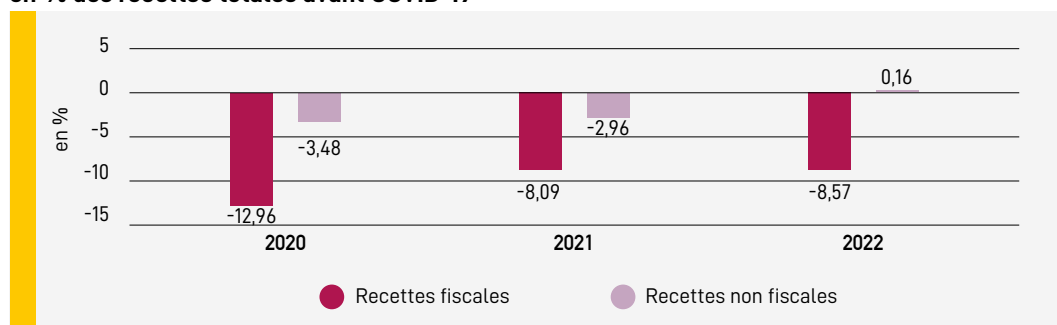
Recettes initialement prévues en baisse en moyenne de 9,02% sur la période 2020-2022 avec effet COVID-19

1.3.1. Recettes totales et dons

Sur la période 2020-2022, la COVID-19 ferait perdre en moyenne annuelle 9,02% des recettes initialement prévues. La perte en 2020 atteindrait 11,80% contre 7,56% en 2021 et 7,69% en 2022.

La perte de recettes est essentiellement liée aux recettes fiscales (-9,87%), les recettes non fiscales ayant baissé de 2,09%.

Graphique 20 : Manques à gagner projetés de recettes fiscales et non fiscales liés à la COVID-19 en % des recettes totales avant COVID-19



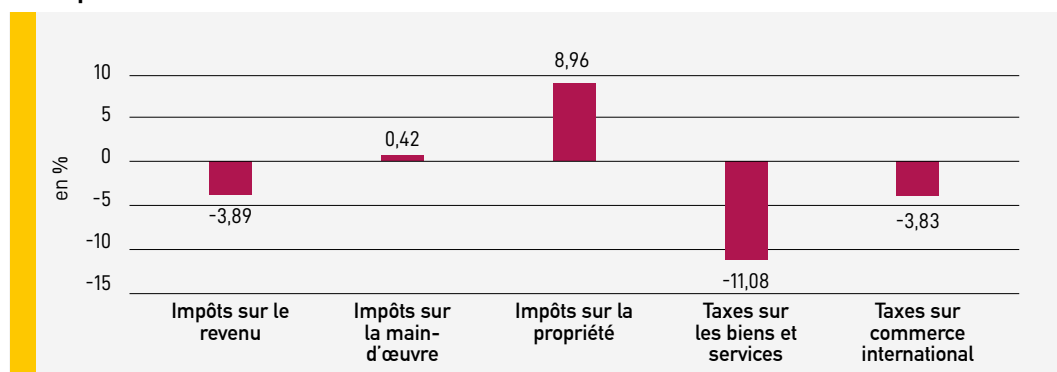
Source : DGEP/DPAM, IAP, mars 2020 et août 2020.

Manques à gagner projetés de 13% en 2020, de 8,1% en 2021 et de 8,6% en 2022

1.3.1.1. Analyse des recettes fiscales

Par rapport aux projections initiales, le manque à gagner se situerait autour de 13,0% en 2020 et s'afficherait à 8,1% en 2021 et 8,6% en 2022. En effet, les composantes des recettes fiscales ayant enregistré les manques à gagner projetés, les plus importantes seraient les taxes sur les biens et services (-11,08%), les impôts sur les revenus (-3,89%) et les taxes sur le commerce international (-3,83%). Cette situation pourrait s'expliquer par la baisse du niveau du commerce et le ralentissement du niveau de l'activité économique.

Graphique 21 : Manques à gagner projetés par principale composante de recettes fiscales (en%) sur la période 2020-2022



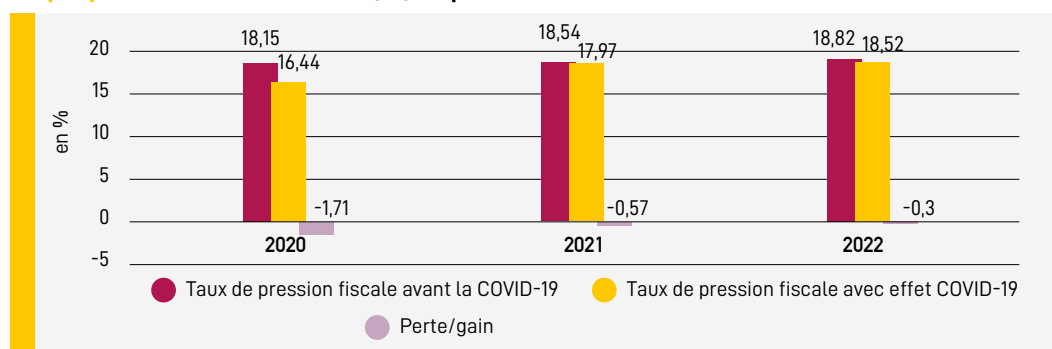
Source : DGEP/DPAM, IAP, mars 2020 et août 2020

En remarque, les impôts sur le foncier qui semblent avoir été épargnés par les effets négatifs de la COVID-19 constituent des niches sur lesquelles l'État devrait mettre un accent particulier.

1.3.1.2. Taux de pression fiscale

Le taux de pression fiscale qui représente l'effort de mobilisation des recettes fiscales de l'État en part de la nouvelle richesse créée, sur la période 2020-2022, enregistrerait une détérioration de 0,3 point à 1,71 point entre les projections avant COVID-19 et avec effet COVID-19 en lien avec le ralentissement du niveau global de l'activité économique.

Graphique 22 : Évolution du taux (%) de pression fiscale avant et avec effet COVID-19



Source : DGEP/DPAM, IAP, mars 2020 et août 2020

1.3.1.3. Dons

Dans l'ensemble, les dons avec effet COVID-19 s'afficheraient à 399,9 milliards de FCFA en 2020, à 221,8 milliards de FCFA en 2021 et à 91,3 milliards de FCFA en 2022 pour des niveaux en projection initiale de 338,5 milliards de FCFA en 2020 et 205,0 milliards de FCFA en 2021 et 2022. La hausse constatée en 2020 et 2021 s'expliquerait par le concours des partenaires techniques et financiers d'aider le Gouvernement à travers les dons programmes pour la prise en charge des conséquences de la pandémie. Cette hausse serait essentiellement liée aux dons programmes (+59,45%). Quant aux dons projets, ils enregistreraient une baisse de 26,30% due aux Projets adossés aux bailleurs étrangers en difficulté en raison de la COVID-19.

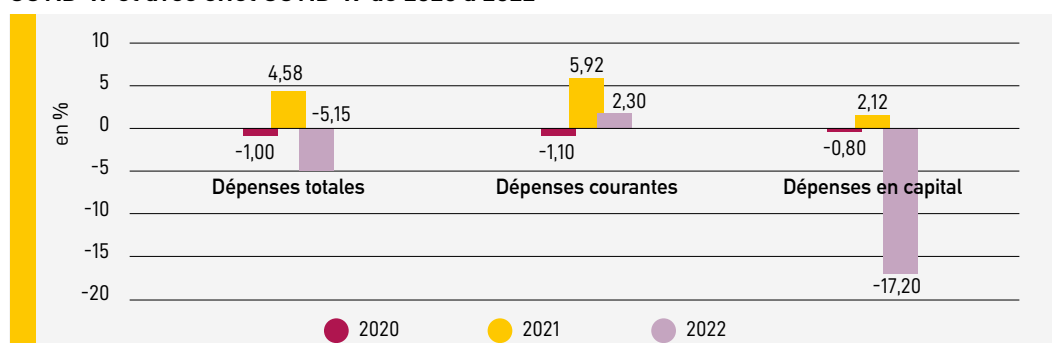
1.3.2. Dépenses totales et prêts nets

Par rapport aux projections initiales, les dépenses totales et prêts nets en raison de la COVID-19 enregistreraient une contraction de 1,0% en 2020, une hausse de 4,6% en 2021 puis une baisse de 5,2% en 2022. Par principale composante, les effets induits par la COVID-19 conduiraient aux révisions suivantes :

- les dépenses courantes avec une réduction de 1,1% en 2020 et des hausses de 5,9% en 2021 et 2,3% en 2022 ;
- les dépenses en capital avec une réduction de 0,8% en 2020, une hausse de 2,1% en 2021 puis un repli de 17,2% en 2022.

Globalement, les dépenses courantes devraient connaître une accélération à partir de 2021.

Graphique 23 : Évolution des écarts entre les projections des grandes masses de dépenses avant COVID-19 et avec effet COVID-19 de 2020 à 2022



Source : DGEP/DPAM, IAP, mars 2020 et août 2020

L'analyse par catégorie montre que les dépenses de fonctionnement ont enregistré une baisse en 2020. En effet, les dépenses de fonctionnement baisseraient de 6,7% en 2020 et de 4,3% en 2021 pour ressortir en hausse de 22,5% en 2022. Les dépenses de personnel seraient quasi stationnaires en 2020 puis connaîtraient des progressions de 3,7% en 2021 et de 4,5% en 2022. Ces contractions en 2020 pourraient s'expliquer par les efforts de rationalisation opérés par le Gouvernement, en vue de financer le Plan National de Riposte à la COVID-19.

S'agissant des dépenses de transferts courants, elles afficheraient des hausses de 1% en 2020 et de 6,0% en 2021, suivies d'une baisse de 13% en 2022.

Aggravation des déficits en part du PIB en moyenne de 5,03% sur la période 2020-2022 avec effets COVID-19

1.3.3. Solde budgétaire

En somme, sur la période 2020-2022, le solde budgétaire base engagement devrait afficher, en prévisions initiales, des déficits en part du PIB quasi stationnaires à 3,0%. Avec effet COVID-19, les déficits s'aggravaient en se situant en part du PIB à 4,7% en 2020, à 5,8% en 2021 et à 4,6% en 2022. Cette détérioration s'expliquerait par la baisse des recettes totales et dons.

1.3.4. Dette publique

Émission de "Bons COVID" par le Trésor Public d'une valeur de 130 milliards de FCFA

Les projections initiales de l'encours de la dette publique ont été révisées à la hausse avec l'effet COVID-19, soit +706,1 milliards de FCFA en 2020, +783,6 milliards de FCFA en 2021 et +1 065,4 milliards de FCFA en 2022 pour faire face aux conséquences de la pandémie. Cette hausse de l'encours de la dette serait due à une accélération plus importante de sa composante intérieure par rapport à sa composante extérieure. Cette situation, à terme, pourrait causer un effet d'éviction des crédits au profit de l'État, peser sur l'équilibre financier des entreprises et accroître le chômage.

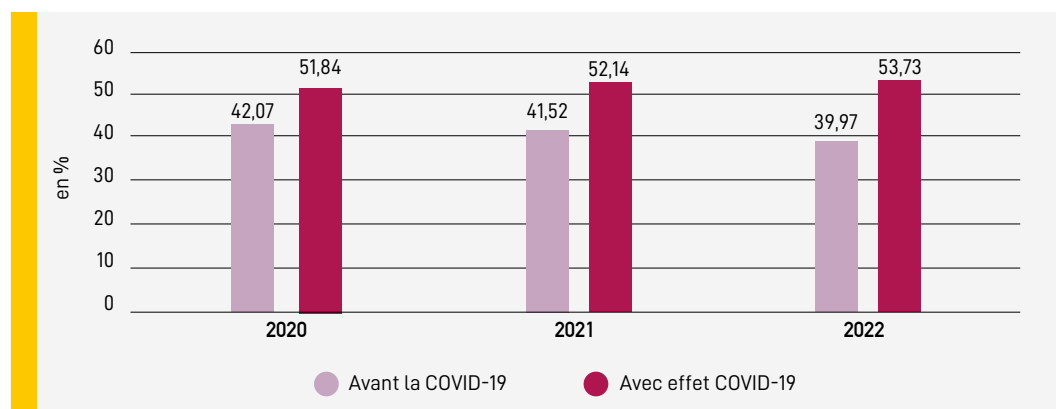
Au titre des événements intervenus en 2020 suite à la pandémie, il peut être cité :

- l'émission de titres publics « Bons COVID » par le Trésor Public d'une valeur de 130 milliards de FCFA ;
- l'annulation du service de la dette pour 6 mois par le FMI pour une valeur de 14 milliards de FCFA ;
- les appuis budgétaires notamment la Facilité Rapide de Crédit/COVID-19 du FMI et l'Appui Budgétaire Général/COVID-19 de la Banque Africaine de Développement d'une valeur cumulée de 84,8 milliards de FCFA ;
- l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD) pour une valeur de 6,2 milliards de FCFA.

En somme, avec l'effet COVID-19, l'encours de la dette serait de 4 746,78 milliards de FCFA à fin décembre 2020, de 4 876,1 milliards de FCFA à fin décembre 2021 et de 5 342,0 milliards de FCFA à fin décembre 2022 correspondant à des taux d'accroissement respectifs de 20,82%, de 2,72% et de 9,55%.

Au total, le taux d'endettement connaîtrait une détérioration passant de 51,8% en 2020 à 52,1% en 2021 et à 53,7% en 2022 correspondant à des dégradations en points de pourcentage avec les projections initiales de 9,8 en 2020, de 10,6 en 2021 et de 13,8 en 2022. Cette dégradation serait due à la hausse du déficit budgétaire liée à la nécessité de financer les actions dans le cadre de la COVID-19, face à la baisse des recettes budgétaires.

Graphique 24 : Évolution du taux d'endettement avant et avec effet COVID-19 (%)



Source : DGEP/DPAM, IAP, mars 2020 et août 2020

1.4. Situation de la balance des paiements

Le solde de la balance des transactions courantes, structurellement déficitaire, en premières prévisions, afficherait des déficits en pourcentage du PIB de 7,2% en 2020, de 6,5% en 2021 et de 5,6% en 2022. Avec l'effet COVID-19, ces niveaux de déficit se situeraient à 2,2% en 2020, à 3,5% en 2021 et à 4,5% en 2022. Ces améliorations attendues s'expliqueraient, entre autres, par la faible évolution des importations conjuguée à une augmentation des exportations fortement influencées par l'or marchandise liée à son caractère de valeur refuge.

Le ralentissement de la progression des importations serait lié aux lenteurs occasionnées par les mesures de restriction, à la fermeture des frontières, des industries, des usines de production dans certains pays comme la Chine et aux mesures prises par le Gouvernement. En particulier, pour la Chine qui est le premier pays d'importation du Burkina depuis 2013 ; sa part dans le total des importations est passée de 12,6% en 2018 à 11,51% en 2019 et à 11,95% en 2020.



Niveaux de déficit projetés à 2,2%, 3,5% et 4,5% respectivement en 2020, 2021 et 2022 avec effet COVID-19

1.5. Situation des agrégats et marchés monétaires

L'évolution de la situation monétaire a été marquée, entre 2019 et 2020, par une progression des Actifs Extérieurs Nets (AEN) de 475,1 milliards de FCFA (+31,5%), des créances intérieures de 311,6 milliards de FCFA (+10,2%), induisant un accroissement de la masse monétaire de 682,1 milliards de FCFA (+16,8%).

Le marché monétaire a été actif durant toute l'année 2020. Sur l'ensemble de l'année sous revue, les participants du Burkina Faso ont bénéficié, pour les opérations d'injections de liquidité à une semaine, d'un montant cumulé de 22 018,2 milliards de FCFA contre 24 293,6 milliards de FCFA en 2019, en régression de 9,4% sur un an.

S'agissant des opérations d'injections de liquidité à maturité d'un mois, les participants burkinabè ont obtenu un montant global de 4 312,4 milliards de FCFA en 2020 contre 3 251,3 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse annuelle de 32,6%.

Au total, le cumul des montants adjugés aux opérations d'injections de liquidité à une semaine et à un mois en faveur des participants du Burkina Faso s'est ainsi chiffré à 26 330,9 milliards de FCFA en 2020 contre 27 544,9 milliards de FCFA en 2019, soit une régression de 1 214,0 milliards de FCFA (-4,4%).

Les taux directeurs de la BCEAO ont connu une modification au cours de l'année 2020. En effet, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injections de liquidité a été fixé à un taux unique de 2,00% le 13 juin 2020 contre 2,50%, niveau qui était en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Concernant le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal, il est demeuré à 4,50%, niveau en vigueur depuis le 16 décembre 2016.

S'agissant des conditions de banque et sur la base des informations issues de l'enquête de la BCEAO, le taux moyen appliqué aux crédits s'est établi à 6,9% en 2020 contre 7,0% en 2019, soit une détente de 0,1 point de pourcentage sur un an.

Dans le cadre des actions entreprises par le système bancaire dans le contexte de la pandémie, outre la révision du taux directeur de la BCEAO, entres autres initiatives entreprises par les banques commerciales, il peut être indiqué les reports des échéances de remboursement de crédit de leurs clients.

Ainsi, le montant des échéances reportées par les établissements de crédit en activité au Burkina est ressorti à 34 731,8 millions de FCFA à fin décembre 2020, avec un encours aux clients concernés de 53 116, 4 millions de FCFA, soit une proportion de 65,38%. Ces reports ont été effectués par dix-sept (17) établissements de crédit sur les dix-neuf (19) que compte la place.

Neuf cent trente-sept (937) reports d'échéance ont été consentis à sept cent quatre-vingt-quatre (784) clients. Ces bénéficiaires de reports d'échéance se composent de 67,3% pour la clientèle des particuliers (en nombre de 528) et de 32,7% pour les entreprises (en nombre de 256), pour des parts des reports en valeur respectives de 1,75% et de 98,25%.



Marché monétaire en régression de 9,4%

La situation consolidée, sur la base des données provisoires, indique un total d'encours reportés de 3 405,9 milliards de FCFA au 31 décembre 2020, représentant 1,02% des encours de crédit de la place. Quatre (04) secteurs ont absorbé 85,6% du montant total des reports d'échéance. Il s'agit du Commerce de gros et détail, Restaurants, hôtels (24,88%), de l'Industrie manufacturière (24,66%), des Transports, entrepôts et communications (24,09%) ainsi que des Bâtiments et travaux publics (11,93%).

Sept (07) signatures sur les sept cent quatre-vingt-quatre (784) concentrent 59,7% des échéances reportées, soit un montant cumulé de 20 665,88 millions de FCFA.

Les créances en souffrance sur les signatures ayant fait l'objet de reports d'échéance se sont élevées à 5 591,03 millions de FCFA au 31 décembre 2020.

Conclusion de la section 1

Au niveau économique global, la pandémie a conduit à un net ralentissement de la croissance économique avec une perte moyenne de croissance estimée à 2,23 points de pourcentage sur la période 2020-2022. Les recettes totales et dons initialement prévus connaîtraient une baisse en moyenne annuelle de 9,02%. Le taux de pression fiscale, le taux d'endettement et le déficit budgétaire devraient connaître également des dégradations. Toutefois, le déficit de la balance des transactions courantes devrait s'améliorer, en raison notamment de la faible évolution des importations conjuguée à une augmentation des exportations fortement influencées par l'or marchandise liée à son caractère de valeur refuge (particulièrement en 2020).

S'agissant des prix à la consommation, l'inflation connaîtrait une évolution modérée.

Afin d'atténuer les effets négatifs de la COVID-19, un certain nombre de recommandations ont été formulées. Il s'agit notamment de :

- favoriser les investissements directs étrangers, en poursuivant les efforts dans la mise en place d'un régime fiscal et d'un code d'investissement attractifs et rationalisés ;
- poursuivre la modernisation de l'agriculture et de l'élevage afin de réduire sa dépendance vis-à-vis de la pluviométrie ;
- renforcer la résilience des ménages vulnérables ;
- diversifier les exportations à travers notamment le développement et la professionnalisation des filières agricoles ;
- accentuer les efforts dans la transformation locale des produits de base ;
- améliorer la mobilisation des recettes fiscales en poursuivant les efforts de renforcement des capacités de l'administration fiscale ;
- rationaliser les dépenses budgétaires afin d'accroître le financement des investissements ;
- mettre en place un fonds souverain pour faire face aux effets des chocs majeurs, notamment sur la base des ressources naturelles.

SECTION 2 :

Impact sur le secteur Production agro-sylvo- pastorale, halieutique et faunique, eau et assainissement



Les effets de la COVID-19 sur le secteur agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique, eau et assainissement ont été variables d'un sous-secteur à un autre. Toutefois, l'analyse de ses effets sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des populations vulnérables, sur l'assistance humanitaire, sur l'environnement et le cadre de vie, sur la mobilisation et la gestion des ressources en eau ainsi que sur la gestion durable des ressources naturelles permet de cerner comment le secteur a été impacté dans son ensemble.

2.1. Effets de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, sur la résilience des populations vulnérables



L'analyse des effets de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et sur la résilience des populations vulnérables a été menée à travers l'offre et la demande des produits alimentaires, l'accessibilité et la résilience des ménages ruraux.

2.1.1. Effets sur l'offre des produits alimentaires

2.1.1.1. Effets sur l'offre des produits agricoles locaux

La disponibilité en produits agricoles n'a pas connu de variation significative avec la COVID-19 et les mesures de restriction.

La production céréalière définitive de la campagne agricole 2019-2020 a été estimée à 4 939 630 tonnes. Cette production enregistre une baisse respective de 4,65% par rapport à la campagne agricole passée et une hausse de 9,92% par rapport à la moyenne des cinq (05) dernières années. En comparant les besoins (4 369 839 tonnes) par rapport à la quantité de céréales disponible pour la consommation humaine, il ressort un excédent brut global estimé à 125 233 tonnes. Quant à l'excédent net, il est estimé à 808 880 tonnes.

La production globale des autres cultures vivrières de la campagne agricole 2019-2020 est évaluée à 882 964 tonnes, soit des hausses respectives de 4,25% et de 20,03% par rapport à la campagne passée et à la moyenne des cinq (05) dernières années.

Ce niveau de disponibilité en produits agricoles (post-récoltes) n'a pas été véritablement impacté par la crise et par les mesures de restriction du fait de la période de déclaration des premiers cas.



**Production
céréalière en baisse
de 4,65% sur la
période 2019-2020**

Toutefois, des sorties plus importantes de céréales ont été relevées vers le Niger qui a lancé un appel d'offres institutionnel pour faire face aux conséquences de la COVID-19. Cette situation a entraîné une légère baisse de la disponibilité alimentaire.

2.1.1.2. Effets sur l'offre des produits alimentaires importés

La pandémie de COVID-19 et les mesures de restriction prises aussi bien au niveau interne qu'externe ont eu une incidence négative sur l'offre de certains produits alimentaires de grande consommation importés.

À titre illustratif, il a été observé au niveau national une baisse des stocks de riz, de sucre et de l'huile alimentaire respectivement de 1,29%, de 2,03% et de 10,9% entre la semaine du 27 avril au 1er mai 2020 et celle précédente. Cette tendance baissière serait expliquée par l'annulation de certaines commandes et le contingentement des exportations dans certains pays de grande production de riz (Inde, Vietnam).¹³

Aussi ressort-il que certaines mesures prises dans les ports de transit du riz à destination du Burkina Faso ont engendré des charges d'exploitation supplémentaires. Ainsi, il a été observé, au port de Lomé, un surcoût de l'ordre de 100 000 FCFA environ par conteneur de 20 pieds (26 tonnes de riz) sur les frais de manutention au port de débarquement du fait des mesures de restriction.



38 000 tonnes de production perdue

2.1.1.3. Effets sur l'offre des produits maraichers

Les mesures anti-COVID-19 ont impacté négativement la production maraichère à travers la perturbation des derniers cycles de production et les abandons de production du fait des difficultés d'écoulement et du manque d'infrastructures de stockage adéquates. L'enquête réalisée a montré que 1,4% des producteurs maraichers ont été contraints d'arrêter l'exploitation de leurs sites à cause de la COVID-19. La production perdue du fait des abandons de superficies est estimée à environ 38 000 tonnes. Les fortes pertes de production ont touché principalement les régions du Centre (27,5%), du Plateau central (27,1%) et du Centre-Ouest (17,1%).

2.1.1.4. Effets sur l'offre des produits animaux et du bétail

L'offre de produits d'élevage (viande, lait, œufs, peaux) a subi une forte baisse du fait de la COVID-19 et des mesures de restriction prises à cet effet. En effet, les pertes moyennes subies sont de 61,58% pour le lait, 67% pour la volaille locale, 22% pour le poisson, 20% pour la production apicole et plus de 1 500 têtes pour la production porcine. Cette baisse de la production animale s'expliquerait notamment par :

- la psychose apparue dans le milieu pastoral et le relâchement des activités d'élevage consécutif à la spéculation dans certains médias sur une possible transmission de la maladie par les animaux ;
- la baisse de la mobilité des animaux liée aux mesures restrictives ;
- l'arrêt des pâtures nocturnes ;
- la baisse de la mobilité des encadreurs ;
- les difficultés d'accès physique aux marchés ;
- le blocage des transhumants aux frontières.

Toutefois, malgré la baisse de l'offre sur les marchés à bétail, il a été observé une offre exceptionnelle en petits ruminants sur certains marchés. Il s'agit des marchés des régions du Centre-Nord, du Plateau Central, du Centre-Est, du Nord et du Centre. Cette offre exceptionnelle s'expliquerait par une reconversion de certains commerçants dans l'achat et la vente de petits ruminants. Aussi était-elle due à une hausse des besoins en cash pour faire face aux dépenses alimentaires (céréales) et de préparation de la campagne agro-pastorale.

La disponibilité des produits de l'élevage tels que le lait, la viande, les œufs et le miel ont été en baisse dans toutes les régions. Spécifiquement pour les produits laitiers, l'impact a été plus fort à travers la perturbation de la chaîne de collecte et du fonctionnement des unités de transformation de lait.

¹³

Les relevés hebdomadaires de stocks de la DGRCP/MCIA, 30 avril 2020

2.1.1.5. Effets sur l'offre des fruits et des Produits Forestiers Non Ligneux

La COVID-19 et les mesures prises par l'État ont affecté négativement l'offre des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL). Cette situation s'expliquerait par une perturbation dans la chaîne de collecte et un arrêt d'activité des unités de transformation du fait des mesures de mise en quarantaine.

2.1.2. Effets sur la demande des produits alimentaires

La demande interne en produits alimentaires essentiels connaît une augmentation sensible pendant la COVID-19. Cette hausse serait expliquée par l'épuisement des stocks des ménages pauvres et très pauvres, la reconstitution des stocks institutionnels, l'augmentation du nombre de PDI et les achats institutionnels.

La demande externe des produits agricoles, quant à elle, connaît une baisse suite à la fermeture des frontières, notamment celles du Niger pour les céréales, de la Côte d'Ivoire et du Ghana pour les légumes, et de la Chine pour le sésame.

A contrario, la demande des produits animaux (lait, viande, œufs, etc.) a connu une forte baisse. Cette situation est justifiée notamment par la baisse du pouvoir d'achat des ménages et la réduction des dépenses alimentaires de luxe au profit de celles des denrées alimentaires essentielles. Aussi la demande externe du bétail a-t-elle connu une baisse relativement importante, du fait de la difficulté de convoyage des animaux vers les pays demandeurs comme la Côte d'Ivoire et le Ghana. Cette tendance baissière est observée tant pour les gros que pour les petits ruminants sur la plupart des marchés à bétail. Par conséquent, cela a entraîné des pertes d'emplois, des baisses de revenus des ménages éleveurs et des baisses de chiffres d'affaires des commerçants de bétail.

2.1.3. Effets sur l'accessibilité des produits alimentaires

La COVID-19 a impacté négativement tant l'accès physique qu'économique aux denrées alimentaires.

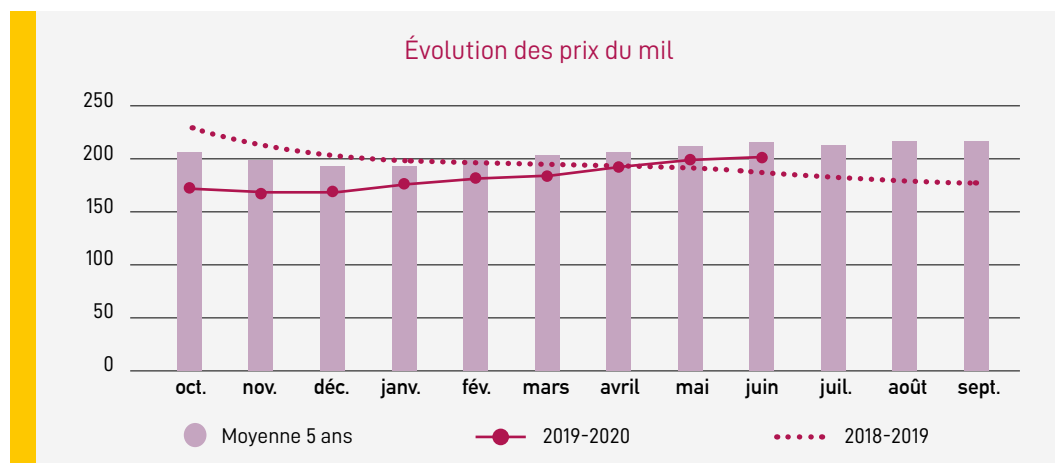
Sur le plan de l'accès physique, les mesures restrictives et la baisse des flux internes des produits alimentaires ont rendu difficile l'accès des ménages aux produits alimentaires et aux intrants de production.

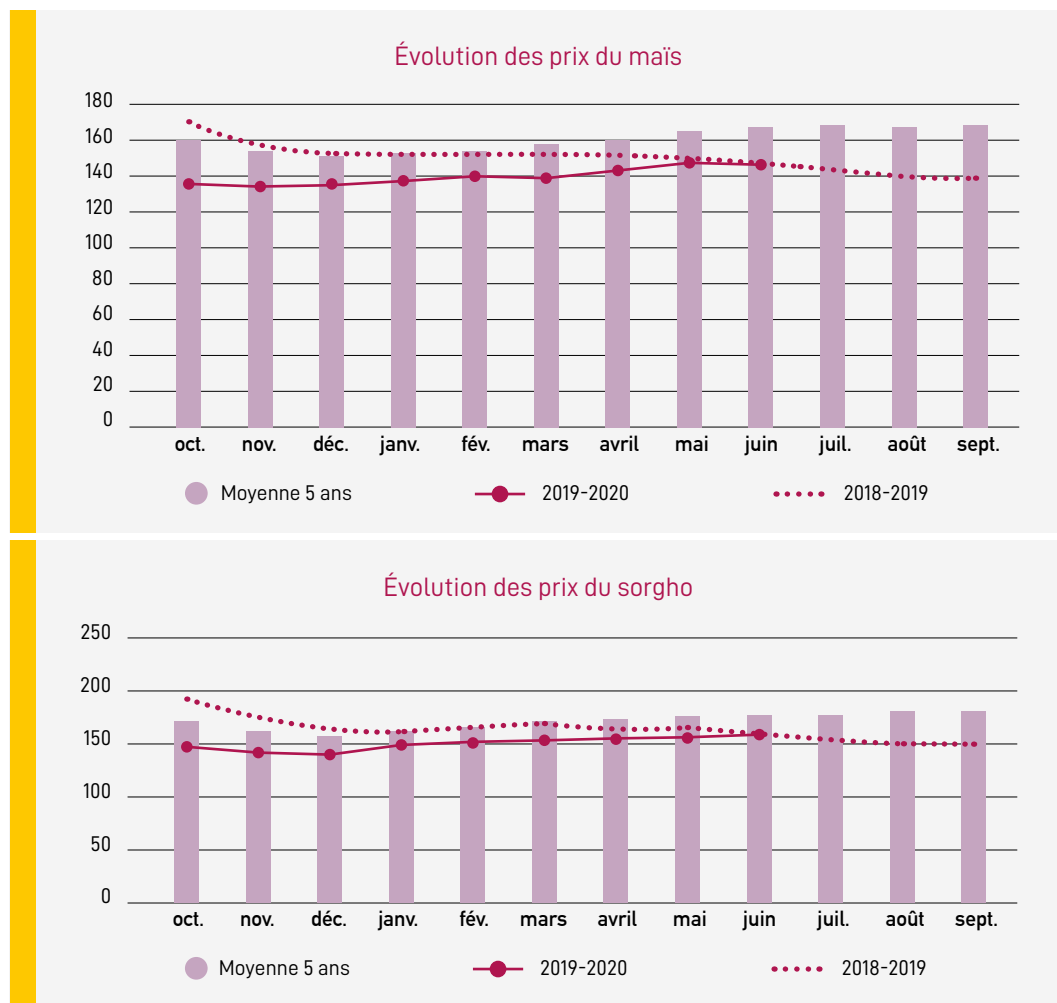
Sur le plan économique, on observe une tendance haussière des prix des céréales sur le marché rendant difficile l'accès des ménages surtout vulnérables à ces denrées alimentaires. Cette tendance haussière a été plus importante pour le maïs. En effet, entre mars et juin 2020, le prix du maïs a augmenté de 13% contre 6% pour la même période de l'année passée et 4% pour la moyenne quinquennale. Les prix des autres céréales comme le mil et le sorgho ont augmenté respectivement de 5% et de 1% sur la même période.



**Augmentation
du prix du maïs
de 13%**

Graphique 25 : Évolution des prix à la consommation des principales céréales

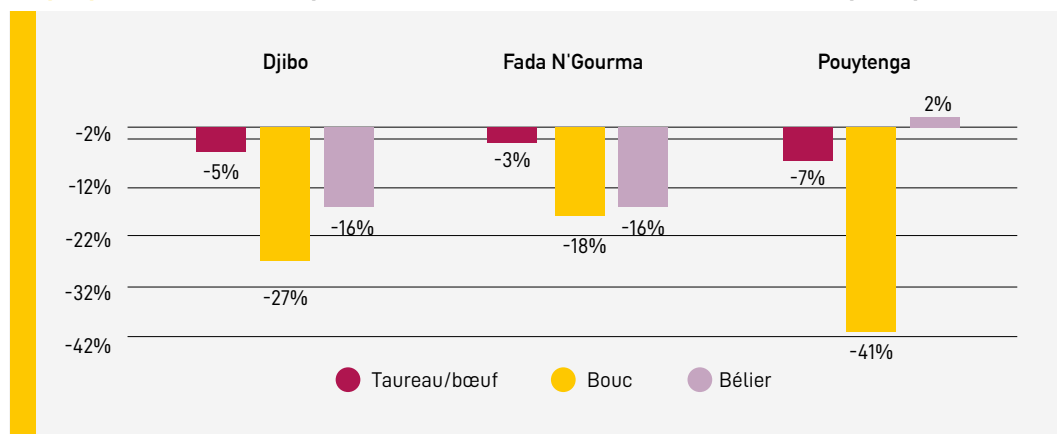




Source : SONAGESS, juillet 2020

Contrairement aux céréales, la COVID-19 a induit une baisse du niveau des prix des animaux. En effet, le niveau des prix observés sur la période varie suivant les régions et l'espèce. Comparés à la même période de l'année précédente, les prix moyens des bovins sont en baisse sur la plupart des marchés à bétail. Les baisses ont oscillé entre -24 % et -1%. Pour les petits ruminants, tous les marchés de la région du Sahel ont subi des baisses de prix. La baisse la plus remarquable a été observée au niveau des caprins dans le marché à bétail de Pouytenga dans la région du Centre-Est (-41%). Ces baisses de prix se justifieraient par l'absence d'acteurs étrangers, notamment ceux du Ghana, grands acheteurs de caprins, et la mévente de certains exportateurs en Côte d'Ivoire et surtout au Togo.

Graphique 26 : Évolution du prix du bétail entre mai 2019 et mai 2020 sur trois principaux marchés



Source : DGESS/MRAH, 2020

2.1.4. Effets sur les ménages ruraux

L'analyse des effets sur les ménages ruraux examine le score de consommation alimentaire, l'Indice de Stratégies de Survie Réduit (rCSI) et l'activité principale des ménages.

2.1.4.1. Analyse du score de consommation alimentaire¹⁴

La période de la COVID-19 a été accompagnée d'une dégradation de la qualité de l'alimentation des ménages. En effet, la proportion des ménages ayant un score de consommation alimentaire élevé a été plus faible pendant la période sous COVID-19 que la période de soudure de l'année passée. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que certains produits habituellement consommés en cette période n'étaient pas accessibles du point de vue physique et économique du fait de la fermeture des marchés et de la baisse du pouvoir d'achat. Cependant, le score enregistré est plus élevé que la période avant COVID-19 (février 2020).

2.1.4.2. Effets sur l'Indice de Stratégies de Survie Réduit (rCSI¹⁵)

En raison de la COVID-19, les ménages ont multiplié les stratégies d'adaptation alimentaires. En effet, plus du tiers des ménages ont déclaré consommer des aliments moins coûteux, 15% ont eu recours à des emprunts alimentaires et 31,3% ont réduit la consommation des adultes au profit des enfants. Pour 20% des ménages agro-sylvo-pastoraux, cette situation est due à des ruptures/perturbations de nourriture faute de disponibilité alimentaire pendant la COVID-19. Aussi 19% de ces ménages ont-ils déclaré avoir connu des ruptures/perturbations de nourriture faute de moyens financiers.



19% des ménages ASP en rupture de nourriture faute de moyen financier

2.1.4.3. Effets sur l'activité principale des ménages

La pandémie et les mesures de restriction prises ont affecté négativement l'activité principale des ménages ruraux ; ce qui a entraîné un changement d'activité pour plusieurs d'entre eux. En effet, près du quart des ménages ruraux ont estimé que leur activité principale a été durement affectée par la crise de la COVID-19 et les mesures du Gouvernement.

Pour y faire face, 31,7% des ménages ruraux ont dû, en guise de stratégie d'adaptation, changer d'activités principales.

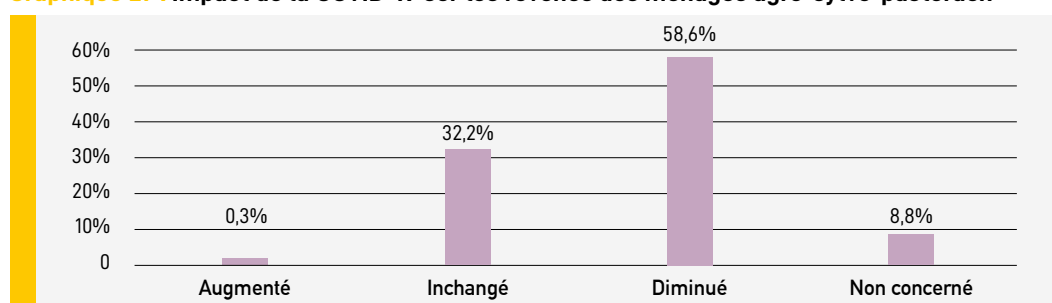
La crise aurait eu plus d'impacts sur les ménages de la branche agro-sylvo-pastorale. Plus du tiers des ménages agro-sylvo-pastoraux ont déclaré que la crise a eu une incidence négative sur leur branche d'activité. Cela s'est traduit par la réduction des heures de travail (17,1% des entreprises), la réduction de la main-d'œuvre (5,1% des entreprises) et la mévente de la production (3,1% des entreprises).

2.1.4.4. Effets sur les revenus

La crise a affecté négativement les revenus de plus de la moitié des ménages agro-sylvo-pastoraux. En effet, plus de 50% des ménages agro-sylvo-pastoraux, soit 58,6%, estiment avoir subi une baisse de leurs revenus du fait de la maladie contre 32,2% qui ne relèvent pas de changement.

58,6% des ménages ASP ont vu leur revenu baisser

Graphique 27 : Impact de la COVID-19 sur les revenus des ménages agro-sylvo-pastoraux



Source : Enquête impact COVID-19, décembre 2020

¹⁴ Le score de consommation alimentaire est un indicateur de la consommation alimentaire qui intègre à la fois la diversité alimentaire, la fréquence et la qualité nutritionnelle des aliments

¹⁵ L'Indice de Stratégies de Survie Réduit (rCSI) mesure les comportements d'adaptation moins drastiques en termes de consommation alimentaire



3 280 800
personnes, soit 15%
de la population
totale, ont besoin
d'une assistance
humanitaire
immédiate

2.2. Effets de la COVID-19 sur l'assistance humanitaire

Cette partie examine les effets de la crise à travers la demande des populations vulnérables et leur accessibilité à l'assistance humanitaire.

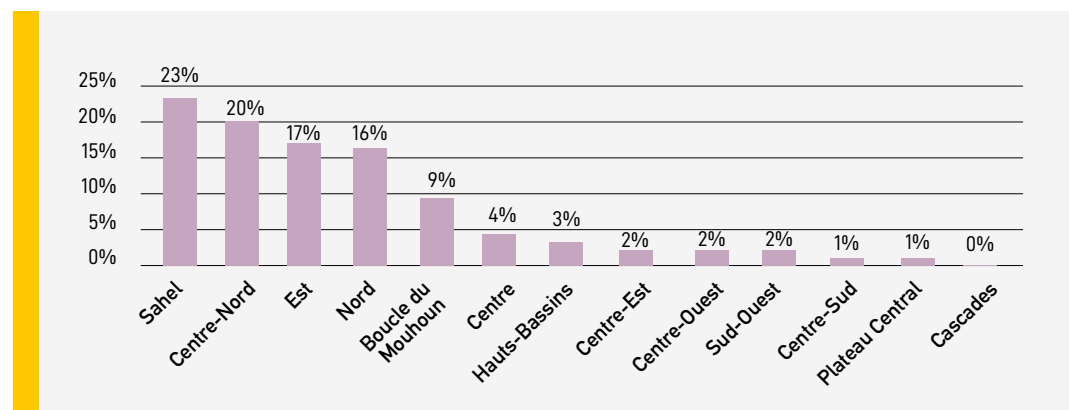
2.2.1. Effets sur la demande des populations vulnérables

La situation humanitaire s'est aggravée pour un bon nombre de ménages en lien avec la COVID-19.

En effet, de l'analyse du cadre harmonisé tenu en juillet 2020, il est ressorti que la population ayant besoin d'une assistance humanitaire immédiate s'élèverait à environ 3 280 800, soit 15% de la population totale. Cette situation était en hausse d'environ 54% par rapport à la situation projetée en mars 2020. Par rapport à la situation de la même période en 2019, le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire a été multipliée par trois. Cette hausse s'expliquerait par l'augmentation des Personnes Déplacées Internes (PDI), la faible performance de la campagne agricole dans certaines localités, la perte d'emplois et de revenus de certains ménages et les difficultés d'accès aux marchés.

Les régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire sont le Sahel (23%), le Centre-Nord (20%), l'Est (17%) et le Nord (16%).

Graphique 28 : Répartition de la population en insécurité alimentaire en juillet 2020 par région



Source : SAP/DGESS/MAAH, juillet 2020

2.2.2. Effets sur l'offre

La crise sanitaire a induit un accroissement des besoins financiers en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires. Toutefois, il faut noter que le niveau de mobilisation des ressources financières a été largement supérieur à celui de 2019. En effet, le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du plan de réponse et de soutien aux populations vulnérables à l'insécurité alimentaire montre une hausse des fonds mobilisés de 182% par rapport à l'année 2019. Enfin, le plan de réponse humanitaire a connu un financement à hauteur de 72%, meilleur à l'année passée.

2.2.3. Effets sur l'accessibilité de l'assistance humanitaire

La situation de la COVID-19 a eu un effet négatif important sur l'assistance humanitaire aux populations vulnérables à travers l'augmentation des coûts de l'assistance, la durée de l'assistance du fait des difficultés d'accès aux zones d'intervention et la réduction du nombre de bénéficiaires par opération de distribution. Elle a entraîné également des modifications dans le ciblage géographique des interventions occasionnant des effets négatifs sur les activités de récupération des terres dégradées, les aménagements des bas-fonds et les distributions de noyaux reproducteurs. Aussi la situation de la COVID-19 a-t-elle réduit drastiquement les activités de suivi-évaluation des interventions.

2.3. Effets de la COVID-19 sur l'environnement et le cadre de vie



Le contexte de la COVID-19 pourrait avoir contribué à améliorer la qualité de l'air, du fait de la baisse des trafics terrestres et aériens. En effet, 40,2%¹⁶ de la population est satisfaite de la qualité de l'air. Les taux de satisfaction sont de 29,2%, 43,2% et de 48% respectivement pour les villes de Ouagadougou, de Bobo-Dioulasso et de Koudougou.

En ce qui concerne le cadre de vie, la proportion de la population satisfaite de la qualité du cadre de vie dans les trois (03) plus grandes villes du Burkina Faso est relativement faible (12,70%). Ce faible taux peut être révélateur d'un déficit d'investissement dans différents domaines tels que l'accès à l'assainissement et la gestion des déchets solides. Aussi, la crise sanitaire aurait eu un impact négatif sur les travaux d'amélioration de l'accès à l'assainissement des populations.

2.4. Effets de la COVID-19 sur la mobilisation et la gestion des ressources en eau



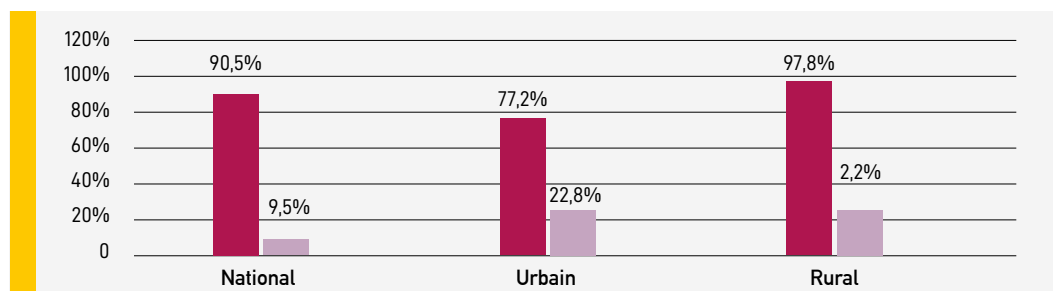
L'offre en eau potable est restée acceptable dans le contexte de la crise sanitaire avec 90% des ménages ayant déclaré ne pas avoir connu de rupture encore moins une perturbation d'approvisionnement en eau potable. Cette proportion est de 89,9% et 90,8% respectivement en milieu urbain et rural. Cependant, 9,9% des ménages au niveau national ont déclaré avoir des difficultés quant à leur approvisionnement en eau potable avec pour cause la crise sanitaire et les mesures prises en réponse.

Taux national des ménages ayant connu des difficultés pour s'approvisionner en eau potable estimé 9,9%

Les mesures gouvernementales de soutien ont favorisé l'accès à l'eau potable surtout en milieu rural. En réponse à la COVID-19, des mesures d'allègement des coûts de l'eau, voire la gratuité au niveau des bornes-fontaines ont été prises par le Gouvernement. Ces mesures sociales ont favorisé l'accessibilité financière des ménages à l'eau potable sur la période. En effet, 90,5% des ménages au niveau national ont déclaré n'avoir pas connu des difficultés à se payer les services en eau. Cette proportion est variable selon le milieu de résidence avec un taux de 77% en milieu urbain et 97% en milieu rural. La proportion relativement importante des populations n'ayant pas eu un accès financier facile, notamment en milieu urbain (23%), pourrait être liée, entre autres, à la baisse des revenus de certains ménages et à la limitation de l'accès à certains points d'approvisionnement (bornes-fontaines principalement).

Toutefois, les délais d'attente ont paru plus longs notamment en milieu rural. Une forte demande en eau a été relevée au niveau des points d'eau potable, ce qui explique la longue attente évoquée par un certain nombre de ménages. En effet, 22% des ménages au niveau national ont déclaré avoir été confrontés à une longue attente pour accéder à l'eau. L'analyse par zone montre que cette situation est plus prononcée en milieu rural (26%) qu'en milieu urbain (14%). Elle s'expliquerait par le faible niveau de desserte en eau potable en milieu rural comparativement au milieu urbain. Par ailleurs, la hausse de la demande par endroits serait attribuable principalement à la propension des populations à constituer des réserves en eau du fait de la psychose mais également aux abus du fait de la gratuité de l'eau au niveau des bornes-fontaines.

Graphique 29 : Proportion des ménages déclarant avoir connu des difficultés à se payer les services en eau



Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020



2.5. Effets de la COVID-19 sur la gestion durable des ressources naturelles

L'exploitation du bois-énergie a connu une augmentation durant la période de la COVID-19. Avant la COVID-19, seulement 0,5% des ménages ont déclaré tirer leur revenu de la vente du bois. Cette proportion est passée à 0,7% pendant la crise sanitaire, soit un accroissement de 0,2 point de pourcentage.

Cependant, la demande en bois de chauffe et charbon de bois a connu un léger fléchissement. Cette situation serait liée au ralentissement des activités économiques et à la fermeture des débits de boisson, des maquis et bars.

En ce qui concerne l'accessibilité, l'approvisionnement des zones de consommation en bois de chauffe et en charbon de bois a connu un ralentissement du fait des tracasseries routières et de la mise en quarantaine des centres urbains.

La demande du tourisme cynégétique, quant à elle, a enregistré une baisse du fait des mesures restrictives prises dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Ces mesures auraient entraîné une diminution du nombre de touristes nationaux, expatriés résidents, expatriés non-résidents, entraînant de ce fait un ralentissement de l'activité dans les sites touristiques et une baisse des recettes d'exploitation faunique.

Conclusion de la section 2

La survenue de la pandémie et les mesures restrictives prises dans le cadre de sa gestion ont affecté négativement la conduite des activités du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique impactant ainsi ses résultats et sa compétitivité.

Les principaux effets relevés sont les suivants :

- la réduction des disponibilités alimentaires ;
- la baisse des revenus de bon nombre de ménages agro-sylvo-pastoraux affecte le pouvoir d'achat de ces populations et, par conséquent, leur capacité à couvrir leurs besoins alimentaires et non alimentaires ;
- la dégradation de la situation alimentaire et nutritionnelle de nombreux Burkinabè.

Cependant, les impacts ont été d'une ampleur variable suivant le type d'activité du secteur. Aussi faut-il noter que l'État a mis en place des mesures d'appui au secteur afin d'atténuer les effets de la crise à travers le maintien des services en eau, hygiène, assainissement, électricité, de protection de l'environnement et du cadre de vie ainsi que la mise à disposition des groupes vulnérables de vivres et d'intrants de production.

En vue d'améliorer la situation du secteur, il est nécessaire de :

- créer ou renforcer les capacités des unités de transformation et/ou de conservation des produits maraîchers et des fruits et légumes dans les zones de fortes productions ;
- renforcer les actions de résilience en faveur des populations vulnérables identifiées sous pression alimentaire ;
- mettre en place un stock régional de sécurité alimentaire du bétail ;
- renforcer les mesures de contrôle des exportations de céréales ;
- sensibiliser les ménages sur la prévention de la COVID-19 tout au long de la chaîne de production alimentaire ;
- renforcer les capacités des services techniques pour la continuité des services de vulgarisation dans le contexte de la COVID-19 ;
- soutenir le pouvoir d'achat, les moyens d'existence et les conditions nutritionnelles des producteurs vulnérables ;
- soutenir la production vivrière et maraîchère des petits producteurs ;
- réduire les pertes post-récoltes liées aux difficultés d'écoulement, de transformation et de conservation des productions agropastorales.

SECTION 3 : Impact sur le secteur Transformations industrielles et artisanales, commerce et services marchands



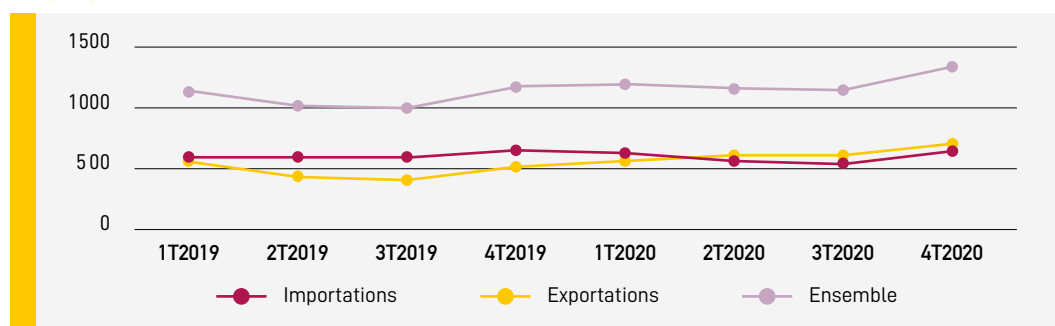
Cette section examine les effets de la maladie à COVID-19 sur le commerce et les services marchands, l'industrie et l'artisanat, les mines et les carrières, les activités de transport et l'énergie.

3.1. Effets de la COVID-19 sur les sous-secteurs

3.1.1. Effets sur le commerce

Dans l'ensemble, la COVID-19 n'a pas eu d'effets notables sur la valeur globale du commerce extérieur. En effet, le commerce extérieur s'est accru de 12% passant de 4 350,4 milliards de FCFA en 2019 à 4 872,3 milliards de FCFA en 2020. Aussi, l'analyse par trimestre en glissement annuel montre que la tendance a été bonne pour chaque trimestre : à fin mars (+17,4%), à fin juin (+14,0%), à fin septembre (+16,8%) et à fin décembre (+16,1%).

Graphique 30 : Évolution trimestrielle (1T2019-4T2020) du commerce extérieur en valeur



Source : INSD/DSSE, 2020

Cette évolution positive des échanges se caractérise par l'augmentation des exportations et la baisse des importations. Les exportations ont poursuivi leur allure croissante depuis le troisième trimestre 2019 alors que les importations ont commencé à baisser dès le premier trimestre 2020.

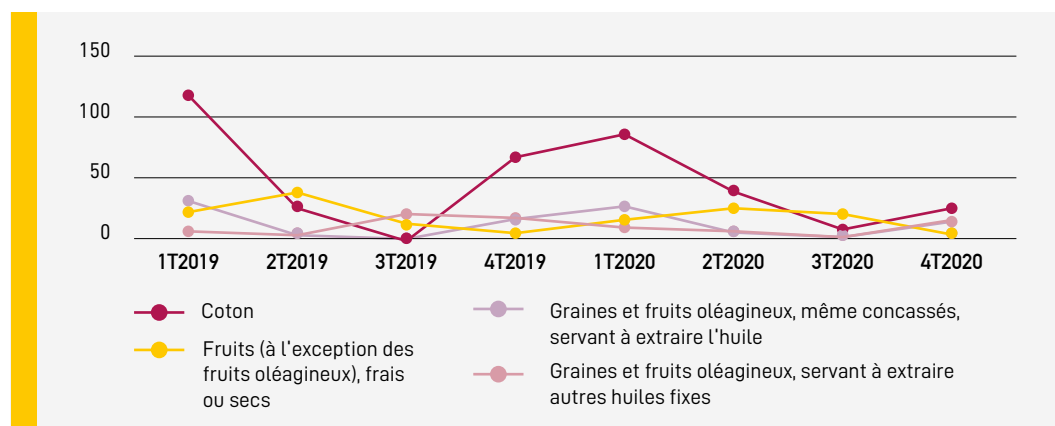
Les exportations ont poursuivi leur allure croissante depuis le troisième trimestre 2019 alors que les importations ont commencé à baisser dès le premier trimestre 2020.

Les exportations en 2020 se sont établies à 2 507,1 milliards de FCFA, correspondant à une hausse de 32,2% par rapport à 2019. Aussi, elles ont maintenu une tendance haussière d'un trimestre à l'autre en 2020 : 1^{er} trimestre (+10,3%), 2^e trimestre (+3,7%), 3^e trimestre (+2,2%) et 4^e trimestre (+17,3%). La hausse des exportations est essentiellement liée à celle de l'or, dopée par la hausse du cours mondial. Il faut relever qu'en dehors de l'or, la valeur des exportations des autres principaux produits du Burkina Faso a baissé en 2020.



Commerce
extérieur en
progression de 12%
en 2020

Graphique 31 : Évolution trimestrielle en valeur des quatre principaux produits d'exportation autres que l'or



Source : INSD/DSSE, 2020

Quant aux importations, leur valeur totale a baissé de 3,6% passant de 2 453,2 milliards de FCFA en 2019 à 2 365,2 milliards de FCFA en 2020. En évolution trimestrielle au cours de l'année 2020, celle-ci a baissé successivement au 1^{er} trimestre (-5,3%), au second trimestre (-9,0%), au 3^e trimestre (-3,3%), avant de repartir à la hausse au dernier trimestre (+19,0%). Une analyse des composantes montre que certaines composantes ont connu des baisses relativement importantes en 2020 : appareils et matériels de génie civil et de construction, et leurs pièces (-24,1%), équipement mécanique de manutention, parties et pièces détachées (-23,8%), produits raffinés du pétrole (-25,3%), voitures automobiles à tous moteurs pour le transport des marchandises (-18,4%), riz (-16,2%) et produits raffinés du pétrole (-14,7%). A contrario, un poste comme les « Produits médicaux et pharmaceutiques » a enregistré une hausse de 9,2% et 80% pour « Chaux, ciments et matériaux de construction fabriqués (excepté argile, verre) ».

3.1.2. Effets sur les services bancaires et financiers

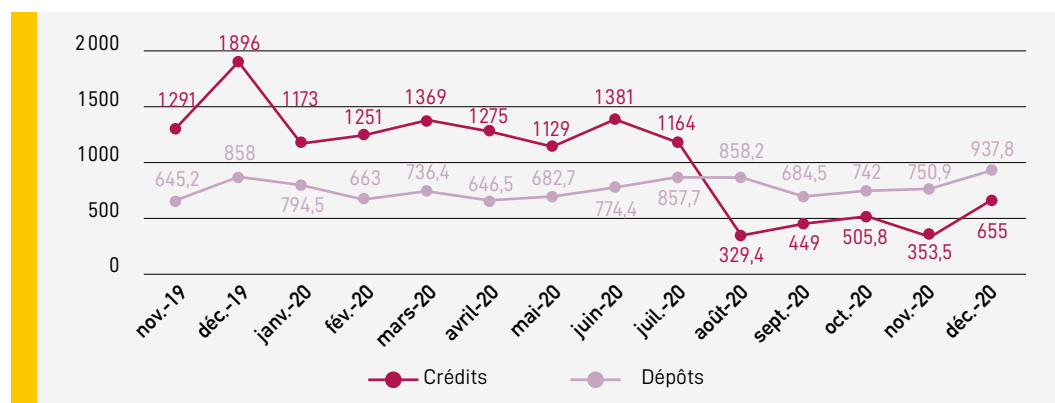
3.1.2.1. Secteur bancaire

Encours de crédit en progression de 5,6%

Au Burkina Faso, les encours de crédit ont augmenté au cours de l'année 2020. En septembre 2020, ils s'élevaient à 3 466,1 milliards de FCFA contre 3 281,8 milliards de FCFA en septembre 2019, soit une augmentation de 5,6% en glissement annuel.

Bien que l'impact de la crise ne soit pas très perceptible sur le crédit moyen, l'analyse des données mensuelles laissent entrevoir des effets négatifs de la pandémie. En effet, il ressort une évolution à la baisse du cumul des crédits bancaires mis en place pendant que celui des nouveaux dépôts augmente.

Graphique 32 : Évolution du cumul mensuel des crédits et des nouveaux dépôts bancaires de la zone UEMOA

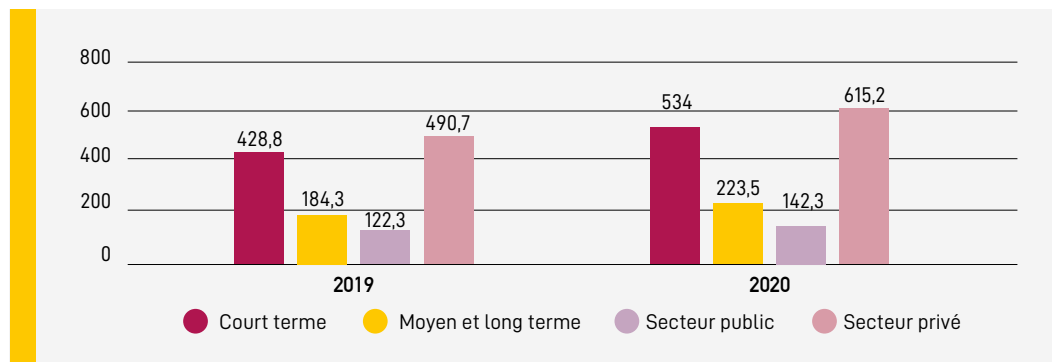


Source : BCEAO, Bulletin mensuel des statistiques, 2020

Parallèlement à l'évolution des crédits, les données montrent une tendance à la baisse de la moyenne trimestrielle des taux d'intérêt débiteurs. Le taux d'intérêt débiteur est passé de 6,48% le premier trimestre à 6,4% le deuxième trimestre. Aussi, ces niveaux sont inférieurs à ceux des mêmes périodes en 2019 qui s'établissaient entre 7,09% et 7,40%.

Quant aux dépôts bancaires, ils ont augmenté, excepté ceux du secteur public. Ils sont en effet passés de 122,3 milliards de FCFA à 142,3 milliards de FCFA.

Graphique 33 : Répartition des nouveaux dépôts bancaires par type



Source : BCEAO, Bulletin mensuel des statistiques, 2020

3.1.2.2. Système financier décentralisé

La crise a eu pour effets la baisse de l'encours de crédit, l'augmentation des dépôts et des crédits en souffrance. Les encours de crédit ont ainsi baissé en moyenne de 3,7% en glissement annuel pendant que les dépôts se sont accrus considérablement (978,4%). Le montant des créances en souffrance s'est aussi accru en glissement annuel de 30,3%. Le taux de dégradation du portefeuille s'est établi à 5,8% contre 4,3% une année plus tôt.

Tableau 3 : Principaux indicateurs des SFD du Burkina Faso

INDICATEURS (valeurs moyennes)	Septembre 2019	Septembre 2020	Glissement annuel
Nombre de points de services de l'échantillon	20	20	0,0%
Nombre de membres/clients de l'échantillon	70317	44751	-36,4%
Montants des dépôts (en millions de FCFA)	793	8552	978,4%
Encours des crédits (en millions de FCFA) de l'échantillon	6261	6028	-3,7%
Montants des créances en souffrance (en millions de FCFA) de l'échantillon	267	348	30,3%
Taux de dégradation du portefeuille	4,3%	5,8%	

Source : BCEAO (Principaux indicateurs des SFD de l'UMOA)

3.1.3. Effets sur les mines et les carrières

3.1.3.1. Effets sur l'organisation des activités

De manière générale, la crise sanitaire a affecté l'organisation des activités des mines et des carrières du fait non seulement des mesures de précaution prises aussi bien par les sociétés que par l'État. À titre illustratif, à la date du 15 septembre 2020, selon la Chambre des mines du Burkina Faso, cent un (101) employés étaient en situation de confinement sur les sites et à Ouagadougou.

Aucun arrêt d'activité n'a été observé au niveau des mines industrielles pour les sociétés minières en exploitation, contrairement à celles en phase de recherche. En effet, des demandes de suspension d'activité ont été enregistrées par l'administration minière et concernent douze (12) sociétés détenant des permis de recherche et une (01) demande d'une société d'exploitation de carrières.



3.1.3.2. Production des mines industrielles

La production des mines industrielles s'est accélérée en 2020. En effet, selon les estimations, elle est de 62,138 tonnes contre 50,6 tonnes en 2019, soit une hausse de 22,9%. La hausse de la production minière a été soutenue par la hausse continue du cours de l'or. La production industrielle des substances de carrières, quant à elle, est passée de 788 726 m³ à 1 221 224 m³, soit un accroissement de 54,8%. Ainsi, la crise sanitaire, malgré les nombreuses contraintes qu'elle a fait peser sur les sociétés, n'a pas impacté négativement la production minière qui s'est même accrue.

En relation avec la hausse de la production et la bonne tenue du cours mondial, les recettes d'exportation d'or se sont considérablement accrues (42,8%). Elles sont passées de 1 436,5 milliards de FCFA en 2019 à 2 050,8 milliards de FCFA en 2020. En 2020, la valeur des exportations d'or non monétaire représentait 81,8% au troisième trimestre contre 70,1% en 2019.

3.1.3.3. Exploitation artisanale d'or

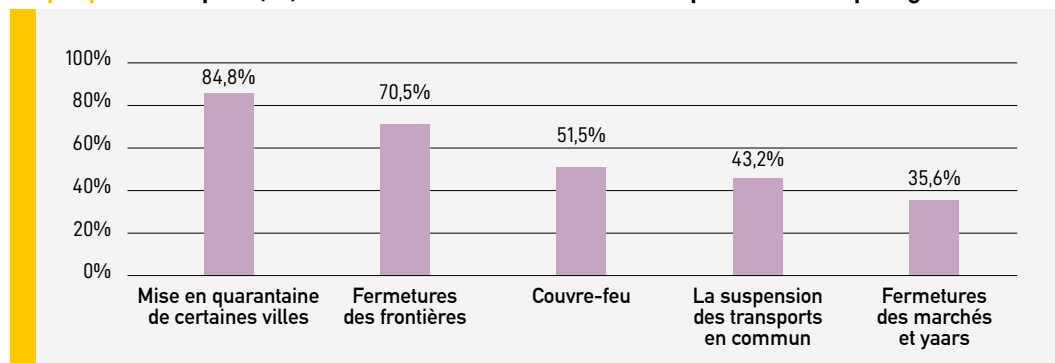
La production artisanale d'or a également maintenu sa tendance haussière. Elle est passée de 258,6 kg en 2019 à 267 kg en 2020, soit une augmentation de 3,2% en 2020.

Cependant, les UPI du sous-secteur des industries extractives ont beaucoup souffert de la COVID-19. Selon les données des enquêtes, il ressort que, de manière globale, 87,6% d'entre elles ont ressenti un impact négatif de la COVID-19 sur leurs activités. Une part plus importante des entreprises ont été victimes de la baisse de la fréquentation des clients (76,9% des entreprises), la baisse ou l'annulation de commandes de clients (59,2%) et les tensions de trésorerie (45,6%).

3.1.4. Effets sur les activités de transport

Les entreprises de transport et d'entreposage ont été impactées négativement par les mesures de lutte contre la propagation de la maladie adoptées par le Gouvernement : le trio de tête se compose de la mise en quarantaine des villes qui arrivent en tête (84,8%), suivie de la fermeture des frontières (70,5%) et du couvre-feu (51,5%). Le fait que la suspension des transports en commun n'affecte que 35,6% des entreprises peut se justifier par la composition de l'échantillon des entreprises issues de la branche qui prend en compte les activités d'entreposage.

Graphique 34 : Impact (%) des mesures de l'État sur les transports et l'entreposage



Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

S'agissant du financement, les entreprises de transport et d'entreposage rencontrent des difficultés financières suite à la crise. En effet, 72,5% d'entre elles ont une tension de trésorerie, d'où des difficultés liées au paiement des taxes et impôts (66,2%), des salaires (66,2%) et du loyer (62,5%).

3.1.5. Effets sur les investissements

Les investissements des entreprises de la branche « activités de transport » ont été impactés négativement par la COVID-19. Au début de l'année, la moitié des entreprises de transport et d'entreposage projetait une hausse de leurs investissements entre 25% et plus de 75%. Au final, suite à la maladie, seulement 25% planifiaient toujours une hausse.

3.1.6. Effets sur l'énergie

3.1.6.1. Accessibilité de l'électricité

La COVID-19 n'a pas eu un impact négatif sur l'accès à l'électricité du fait des mesures prises par le Gouvernement pour assurer la continuité de l'offre d'électricité. En effet, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures sociales pour alléger l'impact de la crise sur les populations, notamment les plus vulnérables.

Encadré 1 : Les mesures prises par le Gouvernement

- La gratuité de l'électricité pour les tranches sociales : 75 kWh pour les clients 3 ampères, et 50 kWh pour les clients 5 ampères et 10 ampères ;
- L'annulation de la redevance pour les clients 3 ampères, 5 ampères et 10 ampères ;
- L'annulation de la prime fixe et de toutes taxes associées à la consommation d'électricité, notamment la TVA, la Taxe de Soutien au Développement des Activités Audio-visuelles de l'État et la Taxe de Développement de l'Électricité pour les clients 5 ampères et 10 ampères ;
- L'annulation des pénalités de retard pour les clients.

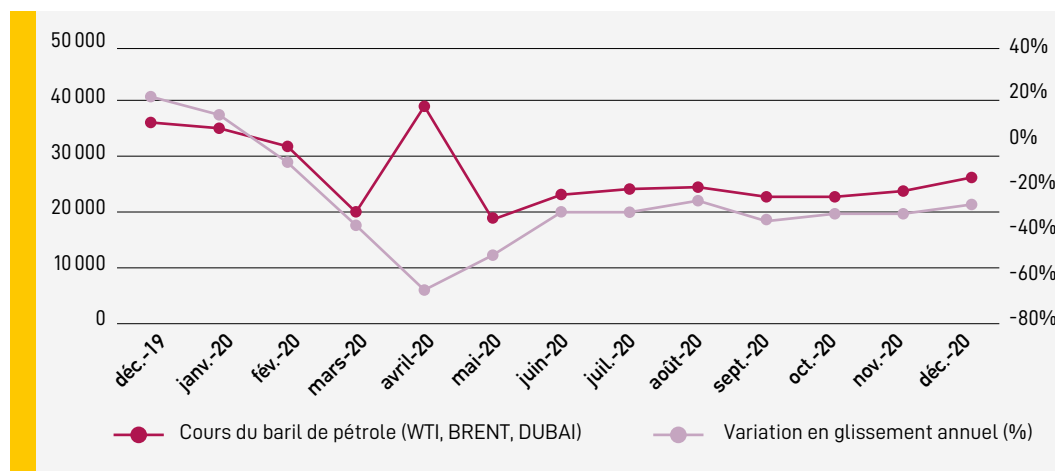
Ces mesures ont touché chaque mois environ 600 000 clients raccordés au Réseau National Interconnecté (RNI), soit environ 90% de la clientèle de la SONABEL et ont coûté plus de 15 milliards de FCFA.

L'accessibilité à l'électricité a aussi été renforcée par la réduction de 50% du kit solaire de type Solar Home System (SHS) au profit des ménages vulnérables. Le prix du kit SHS est passé de 280 000 FCFA à 140 000 FCFA, avec la possibilité de payer à tempérament jusqu'à 20 mensualités, soit 7 000 FCFA par mois. Il s'agit d'une subvention dont le coût s'élève à plus de 700 millions de FCFA.

3.1.6.2. Importations des produits pétroliers

La COVID-19 a eu une incidence positive sur le coût des importations de produits pétroliers du fait de la baisse continue du cours du baril en 2020. En effet, les restrictions sur les transports et le ralentissement des activités industrielles ont contribué à la baisse de la demande mondiale, d'où le faible niveau du cours du baril tout au long de l'année. Le graphique ci-dessous permet de s'apercevoir qu'en glissement annuel, en dehors du mois de janvier 2020, le prix du baril a connu des variations négatives pour tous les autres mois. En décembre 2020, le prix du baril était de 26 261 FCFA contre 35 558 FCFA en décembre 2019, soit une baisse de 28,2% en glissement annuel.

Graphique 35 : Évolution du cours du baril de pétrole en 2020



Source : BCEAO, Bulletins mensuels de statistiques 2020

À l'instar du prix du baril, les importations de produits pétroliers ont aussi baissé en valeur en 2020.



3.2. Effets de la COVID-19 sur les secteurs informel et formel

Cette partie examine les effets de la COVID-19 sur les secteurs informel et formel. Le secteur informel est relatif aux Unités de Production Informelles (UPI) et celui formel regroupe les Petites et Moyennes Entreprises (PME).

3.2.1. Effets sur le secteur informel

La COVID-19 a eu un effet négatif sur le chiffre d'affaires des Unités de Production Informelles (UPI). Cet effet défavorisant s'est traduit par la baisse de l'activité allant de la réduction de la fréquentation des clients à l'annulation des commandes.

3.2.1.1. Impact sur l'activité des UPI

Les Unités de Production Informelles (UPI) feraient partie des secteurs les plus touchés par la pandémie de COVID-19. En effet, selon les résultats de l'enquête, 81,9% des chefs d'UPI au niveau national estiment que la crise sanitaire a affecté leurs activités. Par strate, le milieu urbain semble plus impacté (84,0%) que le milieu rural (80,5%). Par ville, celle de Bobo-Dioulasso semble être la plus impactée (86,8% contre 83,8% pour Ouagadougou) et 82,0% pour les autres villes.

Certaines branches ont été plus sévèrement touchées que d'autres. En effet, dans les branches d'activité « Éducation », « Assainissement, voirie et gestion des déchets », « Activités récréatives, culturelles et sportives », 100% des chefs d'UPI ont déclaré avoir été négativement impactés par la COVID-19.



100% des UPI impactées négativement par la COVID-19

Encadré 2 : L'impact de la crise de la COVID-19 sur le fonctionnement des entreprises informelles : témoignages

C. Ouédraogo, femme, 40 ans, responsable d'un salon de coiffure : « Après la prise des différentes mesures préventives dont la fermeture des marchés, la mise en quarantaine, la fermeture des lieux de culte, etc., nous avons remarqué une baisse sensible de la fréquentation de la clientèle certainement due à la nature de notre activité nécessitant un contact direct avec le client et aussi liée à la psychose qui s'était emparée de la population qui s'attendait à un confinement total comme c'était le cas dans les pays occidentaux. J'ai décidé moi-même de fermer le salon et de m'auto-confiner. La même directive a été donnée aux employés. Néanmoins, j'ouvrais par moment pour satisfaire certains clients qui prenaient des RDV par appel téléphonique. »

B. Ouédraogo, homme, maraîcher à Pibaoré : « Depuis la fermeture des marchés pour lutter contre le coronavirus, nous n'arrivons pas à écouler nos produits. Nos fidèles clients sont des vendeuses de légumes de Kaya, de Boulsa, de Pissila et des marchés des villages environnants ; la restriction imposée aux populations dans leur déplacement a été comme un coup de massue sur nos têtes. Ayant investi fortement pour cultiver mon périmètre (achat d'intrants agricoles à crédit), ce manque à gagner est terrible et je me retrouve en grande difficulté financière pour rembourser les dettes contractées. »

J. Nonguierma, femme, 52 ans, vendeuse de légumes : « Nous avons connu 3 sites de relocalisation après la fermeture du marché. À chaque fois que nous nous sommes installés quelque part, la police est venue nous déloger. Fatiguée de cette course poursuite, j'ai préféré rester chez moi pour vendre progressivement aux femmes de mon quartier. Et cela m'a permis de sauver en partie mon stock de légumes. »

Sawadogo, homme, 52 ans, vendeur de textile et d'articles vestimentaires : « Durant la période de confinement, j'ai eu recours à mon magasin situé à l'extérieur du marché dans lequel je conserve la plus grande partie de mon stock. La mise en quarantaine a perturbé une partie de mes activités, la clientèle de province ne pouvant plus venir s'approvisionner. La vente de marchandise s'est essentiellement faite en direction de Yako et de Ouahigouya où j'ai pu assurer l'envoi des marchandises contre paiement via Orange Money. »

A. Koné, homme, 58 ans, entrepreneur, réparation 4 roues : « Il existe une certaine solidarité entre le personnel et moi. Nous nous sommes accordés avec les permanents qui touchaient 80 000 FCFA/mois pour les ramener comme contractuels et les payer à 2 000 FCFA/jour. Ils ont tous compris cela en attendant que les choses reprennent. »

Source : Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes et ILO : Étude de l'impact de la COVID-19 sur les acteurs de l'économie informelle au Burkina Faso

La baisse de l'activité s'est plus traduite par la baisse de la fréquentation des clients, la baisse, voire l'annulation des commandes, et la faible demande de la part des clients. La part des UPI qui ont affirmé avoir été touchées est respectivement de 82,1%, de 68,2% et de 65,5%.

Quant aux mesures de restriction ayant eu le plus d'impact négatif sur les UPI, il s'agit de l'obligation de fermeture, des nouveaux horaires imposés par le couvre-feu. En effet, 65,9% des UPI estiment avoir été victimes de l'obligation de fermeture.

3.2.1.2. Impact sur le chiffre d'affaires

L'impact négatif de la crise de la COVID-19 sur le chiffre d'affaires des UPI, très élevé au départ, s'est atténué au fil du temps. En effet, la part des UPI dont le chiffre d'affaires a enregistré une baisse est passée de 72,4% entre le 1^{er} et le 2^e trimestres 2020 à 37,1% entre le 2^e et le 3^e trimestres de l'année 2020. L'intensité de la baisse a aussi suivi la même tendance baissière. La part des UPI ayant déclaré une forte baisse est passée de 29,6% entre le 1^{er} et le 2^e trimestres à 11,5% entre le 2^e et le 3^e trimestres.

Tableau 4 : Effets sur le chiffre d'affaires des UPI (en %)

Période	Baisse	Inchangé	Hausse
Évolution du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre par rapport à 2019	80,65	11,7	7,65
Évolution du chiffre d'affaires du trimestre 2 par rapport au trimestre 1 2020	78,93	12,74	8,33
Évolution du chiffre d'affaires du trimestre 3 par rapport au trimestre 2 2020	60,12	22,58	17,3

Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

La baisse du chiffre d'affaires est plus prononcée dans certaines branches d'activité. C'est le cas au niveau des « activités récréatives, culturelles et sportives » (100%), de l'« immobilier, locations et services aux entreprises » (90,2%), des « activités extractives » (77,2%), des « hôtels et restauration » (51,2%) et de l'« agriculture, pêche, foresterie » (50,1%).

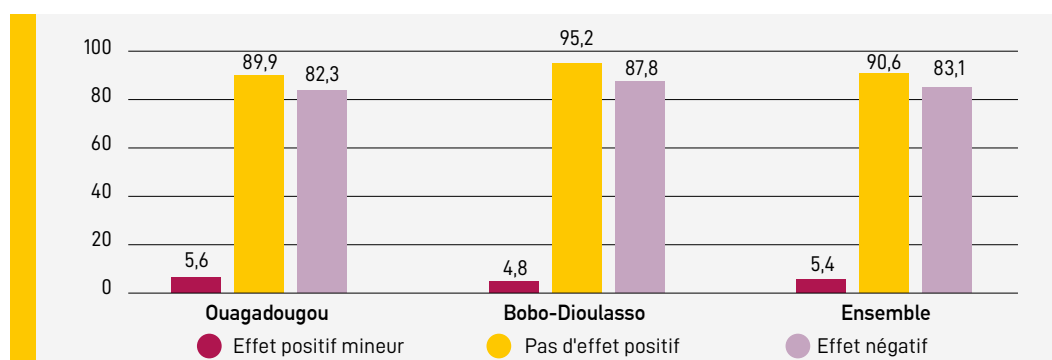
3.2.2. Effets sur les entreprises formelles et l'artisanat

Les effets de la COVID-19 a été ressenti par les entreprises formelles et particulièrement celles intervenant dans l'industrie et le transport.

3.2.2.1. Effets sur les entreprises formelles

Les entreprises formelles ont globalement été impactées négativement par la crise sanitaire. Une part de 90,6% des enquêtés ne notent pas d'effets positifs. S'agissant des effets négatifs, ils sont relevés comme majeurs par 43,9% des enquêtés et mineurs par 39,2%. Les effets négatifs majeurs sont plus ressentis par une part plus importante d'entreprises à Bobo-Dioulasso (73,2%) qu'à Ouagadougou (39,4%).

Graphique 36 : Impact global de la crise sur les entreprises formelles



Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

La COVID-19 a occasionné des difficultés d'écoulement des ventes locales des produits des entreprises. En effet, 46,2% des entreprises ont eu des difficultés à écouler leurs stocks. Au premier trimestre 2020, une bonne part des entreprises (43,7%) annonçaient une baisse de leurs ventes comparativement au premier trimestre de 2019 (faible pour 22,1% et forte 21,6% des entreprises). Cette situation s'est aggravée au 2^e trimestre 2020 par rapport au 1^{er} trimestre avec 63,9% des entreprises ayant déclaré une perte de leurs ventes (faible pour 29,2% et forte pour 34,7%). Cependant, la situation s'est améliorée entre le 3^e trimestre et le 2^e avec 55,3% des entreprises ayant enregistré une baisse de leurs ventes sur la période (faible pour 30,8% et forte pour 24,5%). Malgré cette amélioration, plus de 50% des entreprises estimaient qu'elles enregistraient toujours une baisse de leurs ventes.

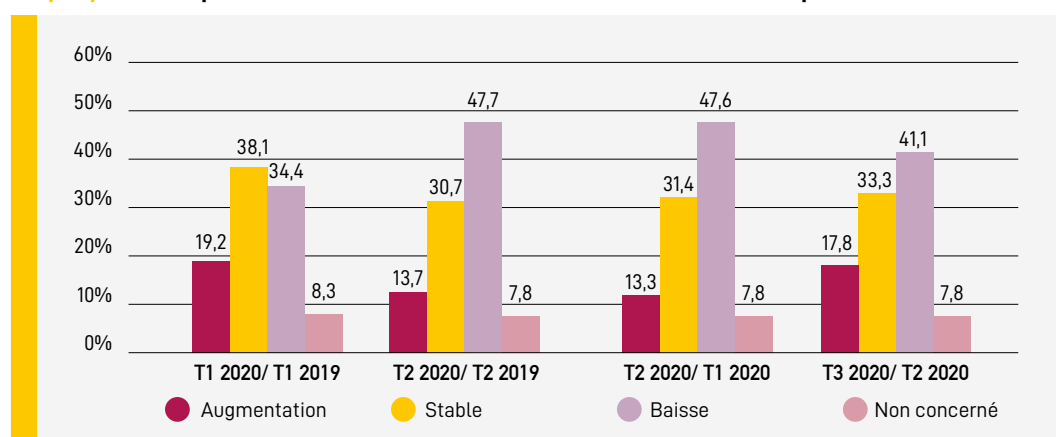
Une grande partie des entreprises a été confrontée à des difficultés de trésorerie pour assurer le financement de leur fonctionnement. En effet, les informations recueillies auprès des chefs d'entreprise ont permis de mettre en exergue des tensions de trésorerie chez 69,7%, dont 70,2% à Ouagadougou et 66,7% à Bobo-Dioulasso. Cette situation aurait limité leur capacité à assurer le financement de leurs charges récurrentes comme les impôts et taxes pour 67,6% d'entre elles, les salaires pour 63,9% et le loyer pour 49,7%.

Du fait de la COVID-19, près de la moitié des entreprises (46,9%) a rencontré des difficultés d'approvisionnement en matières premières. Cette situation est liée notamment aux mesures de couvre-feu, d'interdiction de voyage entre les villes et de fermeture des frontières.

Dans l'ensemble, les prix des intrants auraient été contenus pour la majorité des entreprises. Au premier trimestre 2020, seulement 10,7% des entreprises enquêtées ont observé une faible augmentation des prix des intrants par rapport au premier trimestre 2019 contre une stabilisation pour 37,9% des entreprises. Au deuxième trimestre 2020, en comparaison au deuxième trimestre 2019, les résultats montrent que les proportions ont faiblement évolué. L'augmentation des prix au troisième trimestre 2020 par rapport au trimestre précédent reste également dans des proportions faibles. Les prix sont restés stables pour 33,1% des entreprises. Ils ont baissé pour 10,8% des entreprises et augmenté pour 10,4% d'entre elles.

La crise sanitaire a globalement occasionné une baisse des investissements des entreprises en 2020. Ainsi, au premier trimestre 2020, 34,4% des entreprises enregistrent des baisses par rapport au premier trimestre 2019. Ce taux passe à 47,7% au deuxième trimestre 2020 en glissement annuel. En analysant l'évolution des investissements au cours de l'année 2020, il ressort que 47,6% des entreprises ont vu leurs investissements diminuer par rapport au trimestre précédent. Au troisième trimestre, les baisses concernent 41,1%.

Graphique 37 : Impact de la COVID-19 sur les investissements des entreprises formelles



Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

Les cinq (05) principales mesures restrictives qui ont le plus impacté les activités des entreprises sont la mise en quarantaine des villes, la fermeture des frontières, le couvre-feu, la fermeture des marchés et yaars et la suspension des transports en commun. La mise en quarantaine vient en tête, suivie par la fermeture des frontières. Le chiffre d'affaires a été affecté négativement par la mise en quarantaine des villes pour 75,9% des entreprises.

Tableau 5 : Effets (%) des mesures gouvernementales

Mesures gouvernementales	Négatif	Positif	Pas de changement
SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES			
Mise en quarantaine de certaines villes	75,90	2,40	21,70
Fermeture des frontières	71,80	2,50	25,70
Couvre-feu	59,20	1,30	39,50
Fermeture des marchés et yaars	55,80	0,30	43,90
Suspension des transports en commun	55,20	1,20	43,60
SUR LES PROFITS			
Mise en quarantaine de certaines villes	72,30	1,70	26,00
Fermeture des frontières	69,20	2,60	28,20
Couvre-feu	57,50	1,70	40,80
Fermeture des marchés et yaars	53,50	0,00	46,50
Suspension des transports en commun	51,70	0,90	47,40

Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

3.2.2.2. Cas spécifique des entreprises industrielles

S'agissant des entreprises industrielles, l'analyse des données d'enquêtes fournies par le Groupement Professionnel des Industriels (GPI) montre que la totalité des entreprises industrielles interrogées reconnaît avoir été impactée négativement. Cette baisse est perceptible au niveau des ventes, du chiffre d'affaires et de la fréquentation des clients. S'agissant des commandes, 91,7% des entreprises industrielles enquêtées ont constaté des baisses pendant que 41,7% ont connu des annulations.

Ces effets ont joué sur la trésorerie des entreprises industrielles puisqu'elles ont enregistré une baisse de leur trésorerie.

Par ailleurs, il faut relever que la crise sanitaire a affecté les exportations et les importations des entreprises industrielles. Ainsi, 66,7% ont enregistré une baisse de leurs importations contre 58,3% pour la baisse de leurs exportations. Pour ce qui est des approvisionnements, 91,7% ont connu des difficultés.

Ces effets négatifs au niveau industriel sont aussi corroborés par les résultats d'enquête de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) qui a aussi relevé la nécessité pour les Gouvernements de prendre des mesures en vue de permettre aux entreprises industrielles de faire face aux impacts de la crise sanitaire¹⁷.

Encadré 2 : La réponse de l'industrie face à la COVID-19

L'atténuation des effets de la pandémie ne relève pas uniquement de la responsabilité du Gouvernement. Il ne fait aucun doute que l'industrie elle-même a pris des mesures pour assurer sa survie, par exemple en réduisant les coûts des intrants et en licenciant (temporairement et définitivement), en ajustant les achats de matières premières à la baisse de la demande et en augmentant d'un cran les niveaux d'efficacité technique des entreprises et bien d'autres encore.

Mais les efforts de l'industrie ont-ils été suffisants ou l'industrie aurait-elle dû en faire plus ? Nous avons demandé aux personnes interrogées ce qu'elles pensaient et, en particulier, ce que l'industrie aurait pu faire de plus.



91,7%
des entreprises
industrielles
ont connu des
difficultés pour
s'approvisionner

17

Étude du MEEVCC sur la qualité de l'air dans les villes de Ouagadougou, de Bobo-Dioulasso et de Koudougou 2020

Il en ressort des options que l'industrie aurait dû envisager :

Premièrement, la mise en place de réseaux inter-entreprises pour apprendre les uns des autres sur la manière de mieux faire face à la COVID et l'adaptation de leur gamme de produits en vue des marchés changeants et alternatifs. Si la première option est louable, il est plus difficile pour les entreprises d'identifier de nouveaux marchés à court terme lorsqu'elles découvrent que les acheteurs traditionnels passent moins de commandes.

Deuxièmement, la production pourrait être réorientée, c'est-à-dire que les entreprises pourraient commencer à produire des biens pour lesquels la demande a augmenté en réponse à la COVID-19, par exemple des produits de santé. Il convient de noter que ces assertions ne se basent que sur les mesures mises en œuvre par les entreprises et dont les décideurs interrogés avaient connaissance.

Source : Policy response to covid-19 - supporting african industry through the pandemic, ONUDI, december 2020.

3.2.3. Effets sur les activités de transport

Les effets enregistrés par les entreprises artisanales portent, entre autres, sur la baisse des ventes, la rupture des approvisionnements, l'arrêt des chantiers/commandes publiques, la réduction des investissements, les difficultés de trésorerie ainsi que les problèmes en lien avec les infrastructures (internet, livraisons, ...). Les difficultés les plus ressenties par la plus grande part des entreprises artisanales sont (i) la rupture des approvisionnements (89,7%), (ii) la baisse des ventes (76,7%) et (iii) les difficultés d'exportation (53,8%).

Aussi, 11,8% des entreprises artisanales ont déclaré avoir connu des suspensions d'activité et 34,6% des pertes de marchés du fait de la COVID-19. La valeur des marchés perdus s'élève à 206 891 900 FCFA avec des montants allant de 15 000 FCFA à 36 000 000 de FCFA.

Conclusion de la section 3

La crise sanitaire liée à la COVID-19 et les mesures restrictives prises pour lutter contre sa propagation ont affecté significativement les activités des entreprises aussi bien du secteur formel que du secteur informel.

Toutefois, elle a eu également des effets positifs sur les paiements digitaux, la promotion des produits locaux (savons, masques confectionnés à base de Faso danfani...), la création de startups dans le commerce et les services marchands.

Au regard de l'importance de ces effets, les principales recommandations suivantes peuvent être formulées :

- **veiller à la définition de critères qui facilitent le ciblage des entreprises bénéficiaires des fonds ;**
- **mettre intégralement en œuvre les mesures fiscales et de relance économique prises par le Gouvernement dans le cadre de la COVID-19 ;**
- **accentuer la communication sur les dispositifs d'appui, notamment financiers, existants ;**
- **accélérer le paiement de la dette des entreprises privées ;**
- **encourager une démarche vers une industrie verte (moindre utilisation de matières premières avec plus d'efficacité) pour plus de résilience des chaînes de production ;**
- **mettre en place une plateforme de vente en ligne des produits artisanaux ;**
- **accentuer les campagnes de sensibilisation sur la consommation des produits et services locaux.**

SECTION 4 :

Impact sur le secteur Infrastructures de transport, de communication et d'habitat

L'analyse de l'impact de la COVID-19 sera menée sur les dimensions transport et communication électronique.

4.1. Effets de la COVID-19 sur le sous-secteur Infrastructures de transport



L'analyse des effets de la COVID-19 dans les infrastructures de transport est faite aussi bien sur le volet routier que sur le volet ferroviaire. Les dimensions analysées concernent l'accès et la qualité des infrastructures.

4.1.1. Effets sur l'accès aux infrastructures routières

La crise liée à la COVID-19 a contribué à ralentir les délais de négociation et de conclusion de contrats, et à freiner l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures en induisant des retards dans la réalisation des travaux de construction de routes et en impactant négativement le financement des projets routiers.

4.1.1.1. Financement des investissements routiers

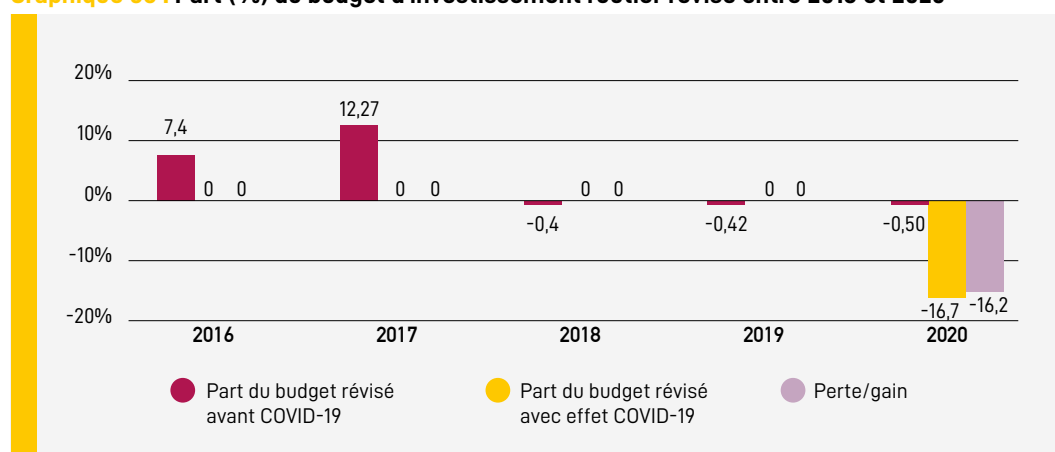
Des informations recueillies auprès des structures en charge de la mobilisation des financements, il ressort qu'avec la fermeture des frontières, les évaluations des projets avec les bailleurs de fonds ont dû se faire par vidéo-conférence. Ce qui a entraîné une prolongation des délais de négociation et du processus de conclusion des accords de financement. Cette situation a également rendu impossible toute signature de contrat.

La COVID-19 a également entraîné une baisse importante du budget alloué aux infrastructures routières. Le budget global 2020 du secteur routier sur financement de l'État seul, d'un montant initial de 74,64 milliards de FCFA, a subi une réduction de 15,71%, soit une baisse de 11,73 milliards de FCFA. Ce taux de réduction est le plus élevé de la période 2016-2020.

L'impact de la COVID-19 est plus perceptible sur les investissements financés sur ressources propres qui ont subi l'essentiel des régulations. En effet, le budget d'investissement a subi une baisse de 16,70%, soit 11,44 milliards de FCFA, représentant 97,54% du montant total régulé. Ce taux de réduction est le plus élevé de la période 2016-2020 en matière d'investissement.

Budget d'investissement en baisse de 16,70%

Graphique 38 : Part (%) du budget d'investissement routier révisé entre 2016 et 2020



Source : PIP/MI, 2016-2020

Cette régulation budgétaire a entraîné le report de certains travaux d'extension, de modernisation et de sauvegarde du réseau routier. Par nature de travaux, les montants régulés se présentent comme suit au tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Montants régulés en 2020 par nature de travaux routiers en millions de FCFA

Bitumage/renforcement	Entretien périodique routier	Aménagement de pistes rurales	Construction d'ouvrages	Dédommagement populations	Contrôle de la qualité	Travaux HIMO
3 926,12	1 379,001	755,990	347	1 200	100	2 314,183

Source : DAF/MI, 2020

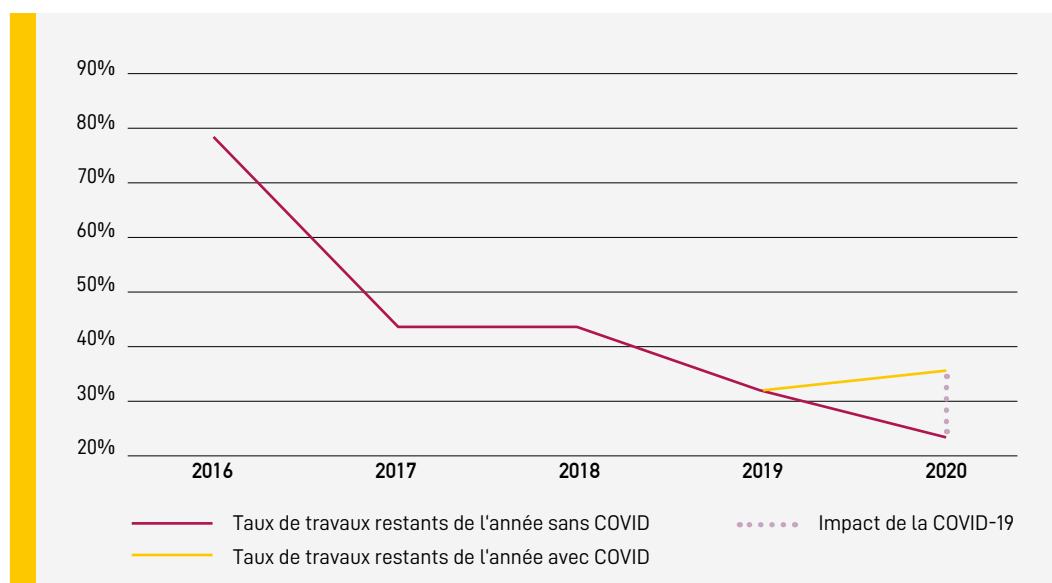
4.1.1.2. Exécution des projets routiers

Les mesures de restriction et de régulation budgétaires consécutives à la COVID-19 ont rendu difficile la mobilisation des entreprises de travaux et des bureaux d'études. En effet, sur une prévision de 234 entreprises à mobiliser au premier semestre 2020 pour la réalisation des travaux d'entretien, ce sont 163 qui ont été finalement mobilisées, soit 69,7%. Les raisons évoquées sont les difficultés liées à la mobilisation du personnel et du matériel des entreprises, à l'arrêt de l'exécution des travaux durant la période de mise en quarantaine des villes touchées par la COVID-19. L'annulation d'une partie des ressources allouées aux travaux d'entretien routier périodique contribue également à expliquer cette situation. Au niveau des études routières, l'incidence de la COVID-19 s'est traduite par une difficulté de mobilisation des experts internationaux et de certains nationaux due à la fermeture des frontières et à la quarantaine.

La réalisation physique des grands travaux routiers en cours d'exécution (construction et bitumage) a enregistré un grand retard en raison des mesures restrictives aux niveaux national et sectoriel.

Le taux d'exécution des grands travaux non réalisés au titre de l'année 2020 est de 35,5%, marquant ainsi une nette détérioration du niveau d'exécution physique qui connaissait une tendance à l'amélioration sur la période 2016-2019. Dans l'hypothèse du maintien de cette tendance d'amélioration, le taux de travaux restants se situerait à 24,14% en 2020. Comparé à la situation avec la COVID-19, il ressort une détérioration du taux des travaux restants à réaliser de 11,36 points de pourcentage.

Graphique 39 : Évolution des taux de travaux restants des grands travaux routiers sur la période 2016-2020



Source : Rapports d'activités du MI et fiches de collecte administrative, 2020

Les travaux d'aménagement des pistes rurales pourraient être également ralentis du fait de la crise sanitaire en raison de la régulation des ressources. En effet, 59,6% des ressources prévues pour honorer le paiement des travaux d'aménagement de pistes rurales par la méthode mécanisée ont été annulées. Ainsi, la mise en œuvre de ces travaux connaîtra à terme des difficultés. Les travaux d'aménagement des 108 km de pistes rurales par la méthode Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) ont également connu un ralentissement entraînant un retard dans la mise en œuvre du Programme.

4.1.2. Effets sur la qualité des infrastructures routières

La COVID-19, avec son corollaire de restrictions, contribuerait à réduire la qualité des infrastructures routières, en raison du report de certaines actions de sauvegarde du patrimoine routier, de contrôle de la qualité de l'exécution des travaux et de l'accroissement de la proportion de véhicules en surcharge.

Les missions de supervision et de contrôle de l'administration et des bureaux de contrôle ont été suspendues durant la période de mise en quarantaine des villes touchées par la COVID-19.

Aussi, les données sur le niveau de surcharge des véhicules lourds en 2020 laissent entrevoir une légère aggravation par rapport à 2019. En fin 2019, le taux de surcharge était de 52,51% alors qu'au premier semestre 2020, il est de 56,84%, soit un taux de progression de 8,25%. Ce résultat est en déphasage avec la baisse régulière de la proportion de véhicules surchargés observée sur la période 2017-2019. La proportion de véhicules surchargés est en effet passée de 72% en 2017 à 52,51% en 2019, soit un taux moyen de réduction annuelle de -14,6%. Cette aggravation de la surcharge s'expliquerait par le fait que les transporteurs ont cherché à se prémunir d'une éventuelle baisse d'activité en cas d'aggravation de la situation de la pandémie, en jouant sur les niveaux de chargement par voyage. Enfin, les retards accusés dans l'entretien du réseau routier sont également une source d'aggravation du niveau de dégradation des routes. Cette situation, si elle perdure, contribuera à aggraver la dégradation des routes.

La difficulté de mobilisation de certains des experts internationaux ainsi que celle liée à la validation des études sur le terrain pourrait induire une insuffisance de qualité des études qui devront servir à la réalisation des aménagements routiers. Aussi, il faut noter l'annulation des études portant sur plus de 1 000 km de routes.

4.1.3. Effets sur l'accès et la qualité des infrastructures ferroviaires

La crise liée à la COVID-19 a contribué à freiner l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures ferroviaires en induisant des retards dans la réalisation des travaux d'extension, de réhabilitation de la ligne existante.

La mobilisation des ressources pour le financement des projets d'infrastructures ferroviaires a été retardée du fait de la COVID-19. En effet, le forum et la table ronde pour la recherche de financement, qui devraient se tenir dans le second trimestre de l'année 2020, ont été annulés au regard des mesures restrictives relatives aux déplacements prises aussi bien au niveau national qu'international. En outre, les travaux de présentation des différents projets aux partenaires techniques et financiers ont dû être reportés.

La survenue de la COVID-19 a rallongé les délais d'exécution des projets d'études, de construction des lignes ferroviaires contribuant ainsi à aggraver la dégradation des infrastructures et à retarder les nouvelles constructions. En effet, la survenue de la COVID-19 n'a pas facilité la réalisation de l'étude de construction de la ligne ferroviaire Burkina-Ghana. Au premier semestre 2020, le taux d'exécution des études de faisabilité a été de 90% alors qu'il devrait être à 100% en janvier 2020. Les études se sont réalisées ainsi avec un retard cumulé de 05 mois en fin juin 2020.

Les principales raisons évoquées pour justifier cet écart de réalisation sont les difficultés de collecte de données terrain de l'étude et la non-tenue de l'atelier de validation des études par les deux États (Ghana et Burkina Faso) du fait des mesures barrières. Ainsi, on peut noter que la COVID-19 a eu une incidence négative sur la réalisation de l'étude de la nouvelle ligne ferroviaire entre le Burkina Faso et le Ghana même si elle peut être caractérisée de faible.



4.2. Effets de la COVID-19 sur l'accès aux infrastructures de communication électronique

L'accès aux infrastructures de communication électronique a été touché négativement par la crise sanitaire de la COVID-19.

La crise a freiné la mise en œuvre des Projets et Programmes en entravant l'arrivée du matériel importé nécessaire au déploiement de la fibre optique. En effet, l'une des principales difficultés rencontrées, notamment par le Programme Régional d'Infrastructures de Communication de l'Afrique de l'Ouest depuis la survenue de la COVID-19, est celle relative aux approvisionnements en équipements pour le Point d'Atterrissage Virtuel (PAV) de Ouagadougou. Le taux d'exécution physique annuel du Programme est de 40,77% au 30 juin 2020 contre un taux repère attendu de 50% à cette date, un retard de réalisation de 9,33%.

La COVID-19 n'a pas également permis l'extension du RESINA dans les administrations publiques. Au deuxième trimestre 2020, aucun bâtiment n'a pu être connecté au RESINA sur une cible de 100 alors que la cible du premier trimestre 2020 de 100 avait été atteinte.

Aussi, le nombre de localités qui devraient être connectées au RESINA n'a pas pu être atteint. Seule une localité sur 03 prévues a pu être connectée en fin juin 2020, soit 33%. En outre, le suivi-contrôle des travaux n'a pas pu s'opérer de manière régulière avec un taux d'exécution de 33%. Deux (02) facteurs principaux expliquent ces écarts importants de réalisation. Il s'agit, d'une part, de la situation sécuritaire et, d'autre part, de la situation sanitaire liée à la COVID-19.

4.3. Effets de la COVID-19 sur les entreprises du BTP

L'enquête a permis de relever les effets de la COVID-19 sur les entreprises du BTP. Ces effets ont été relevés aussi bien en termes de fonctionnement, de production que de chiffre d'affaires.



4.3.1. Effets sur le fonctionnement des entreprises du BTP

De façon globale, la COVID-19 a eu un effet négatif sur les entreprises du BTP. Environ 90% des entreprises du BTP estiment avoir subi des effets négatifs dus à la COVID-19 contre 12,1% estimant les effets positifs. Parmi les entreprises ayant subi des effets négatifs, 37,9% estiment avoir subi un effet négatif majeur, 41,7% un effet négatif modéré et 14,4% un effet négatif mineur.

Le fonctionnement des entreprises du BTP a connu des changements liés à la COVID-19 pour atténuer les effets de la pandémie. Elles ont dû se réorganiser en procédant à l'annulation de certains voyages professionnels pour 73,5% d'entre elles, en réduisant leur temps de travail hebdomadaire pour 72%, diminuant leurs activités pour 71,2% et en mettant fin au contrat de certains employés pour 35,6%.

Une part importante des entreprises du BTP a été confrontée à des difficultés de paiement de salaires, d'impôts et de taxes, et de loyers. Les entreprises du BTP ont fait cas de difficultés du fait de la COVID-19 en termes de paiement des salaires de leurs employés pour 61,4% des entreprises interrogées, de paiement des taxes, des impôts pour 61,4% des entreprises et de loyers pour 47% d'entre elles.

Des difficultés d'écoulement des stocks et d'approvisionnement ont été également signalées. Les entreprises du BTP auraient eu des difficultés à écouler leurs stocks pour 30,3% d'entre elles et à s'approvisionner en matières premières pour 33,4%.

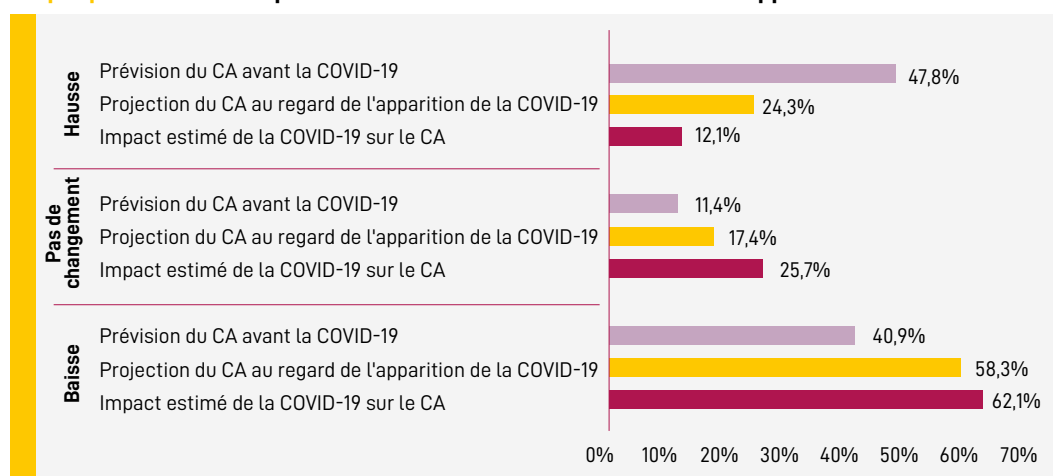


Difficulté de paiement des salaires rencontrée par 61,4% des entreprises enquêtées

4.3.2. Effets de la COVID-19 sur le chiffre d'affaires des entreprises du BTP

La majorité des entreprises a dû revoir à la baisse ses prévisions de Chiffres d'Affaires (CA) avec l'apparition de la COVID-19. Avant l'apparition de la COVID-19, 47,8% des entreprises avaient fait des projections à la hausse de leurs chiffres d'affaires. À l'apparition de la COVID-19, seulement 24,3% projetaient leur CA à la hausse. Au cours de la période d'enquête, seulement 12,1% ont estimé que leur CA, malgré la COVID-19, serait en hausse en fin 2020 avec un niveau de hausse de moins de 25%.

Graphique 40 : État comparatif du chiffre d'affaires avant et avec l'apparition de la COVID-19



Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

4.3.3. Effets sur les investissements projetés par les entreprises

La COVID-19 a eu un impact relativement négatif sur les investissements des entreprises du BTP. En effet, 47,07% des entreprises estimaient au moment de l'enquête qu'elles enregistraient une baisse de leurs investissements du fait de la COVID-19, contre 41% qui projetaient une baisse au début de la pandémie ; soit une hausse de 7 points de pourcentage. Aussi, 32,6% des entreprises projetaient une hausse de leurs investissements au début de l'apparition de la COVID-19. Mais au final, seulement 17,4% enregistraient une hausse au moment de l'enquête.

4.3.4. Effets sur les emplois dans les entreprises du BTP

La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur les emplois dans le secteur du BTP. En effet, on note une baisse des effectifs des employés par rapport aux prévisions de l'année 2020 allant de 26,5% à 73,5%. On note également que pour 9,4% des entreprises projetant une hausse des effectifs du personnel employé avant COVID, aucune n'a pu finalement recruter du fait de la COVID-19.

4.3.5. Effets des mesures barrières prises par l'État sur les entreprises du BTP

Les mesures barrières prises par l'État ont eu des effets sur la production, les coûts et le chiffre d'affaires des entreprises du secteur BTP. En effet, la part des entreprises ayant subi des effets négatifs est supérieure à celle des entreprises qui ont subi des effets positifs quelle que soit la mesure. Les mesures qui ont eu des effets négatifs sur le CA sont la mise en quarantaine de certaines villes pour 84,8% des entreprises, la fermeture des frontières pour 70,5% des entreprises, le couvre-feu pour 51,5% et la suspension des transports en commun pour 43,2%.

Conclusion de la section 4

La situation sanitaire ainsi que les mesures pour endiguer sa propagation ont affecté négativement aussi bien la mise en œuvre des infrastructures que les entreprises du secteur du BTP. En vue d'améliorer la situation du secteur, les actions prioritaires qui pourraient être menées sont :

- explorer de nouvelles sources de financement des infrastructures telles que les obligations d'infrastructures¹⁸, les obligations de la diaspora¹⁹, la création d'un fonds pour les infrastructures adossé au fonds minier de développement local, la poursuite de la modernisation des postes de péage ;
- mettre en place un plan d'urgence pour assurer la reconstruction et la réhabilitation des ouvrages de franchissements qui ont subi de grands dommages du fait du report des travaux d'entretien et des inondations de cette année ;
- accélérer la réalisation des actions liées aux plans de gestion environnementale et sociale des projets pour contribuer à la résilience des populations face aux effets socio-économiques de la COVID-19 ;
- finaliser rapidement la stratégie nationale des Travaux HIMO et son plan d'actions opérationnel pour permettre de renforcer la mise en œuvre de travaux augmentant la résilience des populations.

¹⁸ Les obligations d'infrastructures sont des instruments de financement émis pour lever des fonds à long terme pour le développement des infrastructures

¹⁹ Les obligations de la diaspora sont des instruments de dette émis par le Gouvernement d'un pays d'origine pour obtenir des fonds de développement de ses communautés de la diaspora comme alternative à l'emprunt

SECTION 5 :

Impact sur le secteur éducation, formation et recherche



Cette évaluation couvre l'accès, la qualité, les services sociaux fournis dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Les aspects sur la recherche scientifique, l'innovation et la valorisation des résultats y sont également évoqués.

5.1. Effets de la COVID-19 sur l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur



Cet impact se mesure à travers deux aspects : la fermeture des établissements d'enseignement primaire, secondaire, supérieur et les centres de formation professionnelle sur toute l'étendue du territoire national, prise le 16 mars 2020, et le ralentissement, voire l'annulation des projets de construction et de réhabilitation des infrastructures du domaine.

5.1.1. Fermeture des établissements d'enseignement et des centres de formation

L'accès à l'éducation a été impacté par la crise liée à la COVID-19 en raison de la fermeture des établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur sur toute l'étendue du territoire national.

Les établissements d'enseignement primaire : le Burkina Faso compte près de 20 000 écoles et scolarise environ 5 millions d'enfants. En termes d'impacts négatifs de la COVID-19 sur l'éducation, on a assisté à l'interruption des activités pédagogiques, maintenue jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020 pour 4 706 453 élèves/apprenants du formel, 116 158 apprenants de l'Éducation Non Formelle (ENF), 86 105 enseignants/formateurs, 19 785 personnels administratifs, d'encadrement et de soutien. Toutefois, il est important de préciser qu'à la date du 12 mars 2020 (avant la fermeture totale des classes), on dénombrait déjà au total 2 512 établissements scolaires fermés, mettant 349 909 élèves en rupture scolaire et 11 219 enseignants en arrêt d'activités pédagogiques pour des raisons d'insécurité et de violence dans plusieurs régions du pays.

Les centres de formation professionnelle : la fermeture des établissements de formation professionnelle sur toute l'étendue du territoire a concerné les trois (03) Centres de Formation Professionnelle Spécifique, les treize (13) Centres Régionaux de Formation Professionnelle (CRFP) relevant de l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (ANFP), les douze (12) Centres Provinciaux de Formation Professionnelle (CPFP) et les Centres privés de formation. Cette fermeture a entraîné une suspension des activités pédagogiques et professionnelles pour 4 418 apprenants, 241 formateurs et 148 personnels administratifs, d'encadrement et de soutien et une baisse du nombre de bénéficiaires de la formation professionnelle de courte durée subventionnée par le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage.

Les établissements d'enseignement supérieur : la fermeture des établissements d'enseignement supérieur et des universités sur toute l'étendue du territoire national a limité la réalisation de certaines activités pédagogiques pour 151 305 étudiants dans les institutions d'enseignement supérieur et universités publiques et privées, 1 864 enseignants/formateurs et 2 285 personnels administratifs, techniques, ouvriers et de soutien.

5.1.2. Arrêt des projets de construction et de réhabilitation des infrastructures d'éducation, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur

La COVID-19 a contribué à ralentir, voire arrêter plusieurs chantiers de construction d'infrastructures dans le secteur de l'éducation, de la formation professionnelle et d'enseignement supérieur, ce qui peut exacerber à court et moyen termes les tensions notamment au supérieur, en raison de la faiblesse des infrastructures d'accueil face à l'accroissement des effectifs.

En ce qui concerne la formation professionnelle, certaines activités de construction et d'équipement ont été suspendues ou annulées. En effet, le budget est passé de 14,12 milliards de FCFA à 10,56 milliards de FCFA suite à la régulation budgétaire, soit une baisse de 3,65 milliards de FCFA.

Pour l'enseignement supérieur, plusieurs travaux de construction et de réhabilitation ont été freinés. Il s'agit de la réhabilitation des bâtiments défectueux à l'Université Joseph Ki-Zerbo, la réalisation des études techniques et architecturales pour la construction et l'équipement d'un amphithéâtre jumelé de 500 places chacun à l'Université de Ouahigouya, le démarrage des travaux de construction des trois (03) Espaces Numériques Ouverts. Cette situation est expliquée notamment par la baisse du budget qui a baissé de 31,734 milliards de FCFA à 29,351 milliards de FCFA suite à la régulation, soit une réduction de plus de 2 milliards de FCFA.



Suspension des voyages d'études de 50 boursiers au Maroc

5.2. Effets de la COVID-19 sur la qualité de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur

La COVID-19 et la mesure de fermeture des établissements d'éducation, de formation professionnelle et d'enseignement supérieur, ont impacté négativement la qualité de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

Impact sur la qualité de l'éducation : les effets mis en évidence concernent notamment (i) la réduction des volumes horaires d'enseignement et d'apprentissage des élèves, (ii) la baisse des performances scolaires aussi bien chez les élèves que chez les enseignants dans les classes intermédiaires, (iii) la création d'un retard scolaire chez de nombreux élèves, (iv) la suspension des conférences pédagogiques, (v) l'augmentation des taux de déperdition scolaire avec de forts taux d'abandon atteignant 50% dans cinq (05) régions du pays (Boucle du Mouhoun, Sahel, Centre-Nord, l'Est, Nord) et (vi) l'augmentation des taux d'absence lors des examens de fin d'année pouvant atteindre jusqu'à 50% dans certains centres et (vii) la suspension de l'implémentation des curricula.

Impact sur la qualité de la formation professionnelle : en plus des effets déjà évoqués pour l'éducation, la pandémie de COVID-19 a eu comme effets (i) la difficulté d'obtention de stages pratiques dans les entreprises et ateliers, (ii) la non-élaboration des programmes d'enseignements, (iii) la suspension de la relecture des programmes de formation pour les spécialités de BPT et BPTS/MI, de l'élaboration de modules de formation continue et qualifiante, du placement et du suivi des stagiaires, (iv) la non-réalisation des sorties d'encadrement et de suivi-contrôle de la qualité des formations dispensées dans les CFP, (v) la suspension des voyages d'études des 50 boursiers au Maroc.

Impact sur la qualité de l'enseignement supérieur : tout comme l'éducation et la formation professionnelle, l'enseignement supérieur a aussi été négativement impacté par la pandémie de COVID-19. La perte de temps d'enseignement, l'exacerbation du retard universitaire, ainsi que les retards dans l'organisation des examens, des délibérations et des évaluations dans les Centres universitaires et écoles doctorales sont des effets négatifs observés dans l'enseignement supérieur contribuant ainsi à faire baisser sa qualité. À cela on peut ajouter l'arrêt des activités de renforcement des capacités des enseignants/chercheurs à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication de l'Éducation (TICE), d'équipement des salles de consultation en open space dédiées à la bibliothèque numérique dans les sept (07) IESR publiques, l'IDS et les cités universitaires, d'acquisition des ressources documentaires au profit de la bibliothèque numérique de la plateforme de l'UV-BF, de la signature de la convention avec l'ANPTIC pour le raccordement des IESR et des cités universitaires à la fibre optique.

Bien que les effets négatifs de la pandémie soient de loin les plus visibles, il n'en demeure pas moins que cette pandémie a eu également des effets positifs sur l'ensemble du secteur de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. Ainsi, on a observé le renforcement de l'enseignement à distance et la formation subséquente des enseignants à cette nouvelle technique et la numérisation des contenus des cours. Il a été également mis en évidence le renforcement de la sensibilisation sur l'hygiène en milieu scolaire et universitaire. Dans ce cadre, 13 146 jeunes ont été formés et déployés pour la mobilisation sociale dans le cadre de la sensibilisation grand public sur la COVID-19.



13 146 jeunes formés pour sensibiliser le grand public sur la COVID-19

5.3. Effets de la COVID-19 sur les services sociaux fournis aux élèves, apprenants et étudiants

La crise a eu des effets négatifs sur la disponibilité des services sociaux fournis aux étudiants à travers notamment la réduction des consultations médicales et du nombre de restaurants universitaires. Au nombre des mesures prises pour faire face à la pandémie ayant un lien direct avec les services sociaux fournis aux élèves, apprenants et étudiants, on relève la fermeture des restaurants universitaires hors cités et le confinement dans les cités universitaires. Ces mesures ont joué négativement sur les principaux services sociaux fournis aux élèves apprenants et aux étudiants. Ainsi :

- les consultations médicales des étudiants (médecine générale, santé de la reproduction, odontostomatologie, gynécologie, psychologie) sont passées de 37% à 9% ;
- le nombre de plats servis dans les Restaurants Universitaires (RU) est apparu également faible. En effet, sur une prévision de 8 887 581 plats, seulement 14,26% des plats ont pu être servis ;
- les apprenants du Centre d'Évaluation et de Formation Professionnelle de Ouagadougou ont bénéficié de la cantine scolaire à la réouverture des centres de formation.

Aussi, le confinement dans les cités a entraîné de fortes tensions entre étudiants. Cela a montré que l'effet psychologique du confinement sur les étudiants en cité n'était pas négligeable. Toutefois, à côté de ces effets négatifs, il faut souligner qu'à la faveur des mesures prises pour assurer la continuité éducative, des étudiants ont été dotés d'ordinateurs pour la recherche. Des annales ont été produites et distribuées aux élèves et enseignants des lycées et collèges ayant une faible accessibilité à la radio, à la télé et à l'internet. En outre, 12 millions de masques de protection ont été distribués aux élèves et aux étudiants.



14,26% de plats sur une prévision de 8 887 581 servis dans les restaurants universitaires



5.4. Effets de la COVID-19 sur la recherche scientifique, l'innovation et la valorisation des résultats

À l'image de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, la pandémie de COVID-19 a eu des impacts divers sur la recherche scientifique, l'innovation et la valorisation des résultats de la recherche au Burkina Faso.

5.4.1. Effets sur la programmation des activités de recherche scientifique, d'innovation et de valorisation des résultats

De façon globale, les mesures restrictives prises par le Gouvernement pour contrer la pandémie ont eu des effets négatifs sur l'exécution des projets/conventions de recherche. On peut citer (i) l'annulation des voyages d'études au profit des chercheurs, (ii) la réduction/l'annulation de certaines sorties de terrain, (iii) la non-tenu à bonne date de la rencontre auto-évaluation de la démarche qualité de la recherche, (iv) la non-tenu en présentielle des sessions du CAMES 2020 ; toute chose qui a impacté négativement la carrière de certains chercheurs, dont les dossiers n'ont pas été traités, (vi) le blocage de l'installation et de la formation des techniciens de recherche, (vii) le retard dans la mise en œuvre de certains Projets comme DESIRA, (viii) le retard et l'annulation de signature de certaines conventions.

5.4.2. Effets sur le financement de la recherche scientifique, de l'innovation et de la valorisation des résultats

La pandémie de COVID-19 a eu plutôt un impact positif sur le financement du secteur de la recherche et de l'innovation. En effet, l'annonce d'un appui exceptionnel de 15 milliards de FCFA par le Chef de l'État a été immédiatement suivie d'effets avec le déblocage effectif de 5 milliards FCFA au cours de l'année 2020. Une partie de la somme débloquée (1,5 milliard) a servi à financer l'appel spécial à projets lancé par le FONRID à l'issue duquel 14 projets sur les maladies infectieuses ont été retenus pour financement. Aussi, 2 milliards FCFA de ce montant ont été affectés au financement du technopôle pharmaceutique, qui devrait être consacré à la production de phyto-médicaments et à la formation de chercheurs et d'innovateurs dans le domaine de la santé.

Quant au technopôle pharmaceutique, il devrait être consacré à la production de phyto-médicaments et à la formation de chercheurs et d'innovateurs dans le domaine. De nombreuses autres contributions financières de personnes morales et physiques ont été reçues suite à l'avènement de la pandémie et qui ont été centralisées au niveau du MINEFID. Au niveau international également, plusieurs appels à projets compétitifs ont été lancés à la faveur de la pandémie de coronavirus dont ceux de la National Research Foundation (NRF) de l'Afrique du Sud, de la CEDEAO, de l'AUF, de l'AIEA et de l'ASRIC. Plusieurs équipes de recherche du Burkina Faso ont participé à ces appels et une d'elles a vu son projet retenu pour financement à hauteur de 100 000 USD. Ce projet devrait contribuer au développement de tests de dépistage rapide.

Au demeurant, la pandémie de coronavirus a permis :

- la reconnaissance générale, l'affirmation de l'importance et de la visibilité de la recherche scientifique et de l'innovation dans la résolution de nombreux problèmes de développement sanitaire (y compris la crise liée à la pandémie) ;

- la promotion et la valorisation de la médecine traditionnelle à travers l'adoption et la validation des fiches techniques de certains phyto-médicaments ;
- le renforcement des capacités nationales de production de médicaments avec notamment la réhabilitation de l'unité de production pharmaceutique U-PHARMA de l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS) ;
- la génération de plusieurs technologies, équipements et innovations afin de contribuer à la lutte contre la pandémie.

Conclusion de la section 5

Au niveau du secteur « Éducation, formation et recherche », la pandémie a contribué à la détérioration de l'accès, de la qualité et de la disponibilité des services sociaux à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur. En vue d'améliorer les résultats du secteur, il est opportun de :

- renforcer les performances scolaires aussi bien chez les élèves que chez les étudiants en poursuivant la promotion de la digitalisation du secteur ;
- renforcer la construction de nouvelles infrastructures scolaires ;
- améliorer le niveau de subvention des universités privées et de construction de nouvelles universités publiques pour permettre à terme de résorber le retard universitaire ;
- renforcer la construction de nouvelles infrastructures scolaires ;
- renforcer la promotion de la recherche à travers un financement conséquent et l'utilisation des résultats ;
- renforcer l'enseignement professionnel.

SECTION 6 : Impact sur le secteur Santé

L'impact de la COVID-19 sur le secteur de la santé a été analysé sur ces différents sous-secteurs que sont la santé humaine et la santé animale.



**6 631 cas
de COVID-19
dont 84 décès et
4 615 guérisons
en 2020**

6.1. Effets de la COVID-19 sur le sous-secteur de la santé humaine

L'impact de la COVID-19 a été ressenti dans le sous-secteur de la santé humaine. Une analyse, entre autres, de la situation épidémiologique, de la connaissance de la maladie par les populations, des prestations de soins de santé ainsi que de l'organisation et le fonctionnement du système de santé permet d'appréhender l'ampleur de l'impact de la pandémie sur la santé humaine.

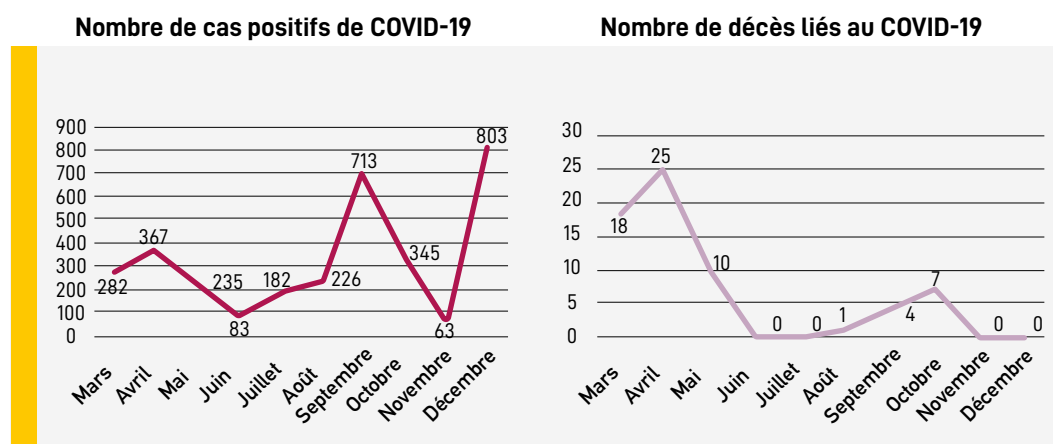
6.1.1. Situation épidémiologique de la COVID-19

La situation épidémiologique est perçue essentiellement à travers l'évolution cumulée des nombres de cas de malades de COVID-19 depuis de la première apparition de la maladie, du nombre de guérisons et du nombre de décès liés à la COVID-19. Avec un taux moyen de positivité de 8,3%, 57 272 tests de COVID-19 ont été effectués du 9 mars 2020 au 10 mars 2021.

6.1.1.1. Évolution des cas de COVID-19

Au cours de l'année 2020, 6 631 nouveaux cas cumulés de COVID-19 ont été diagnostiqués avec 84 décès sur la même période. Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ont enregistré le plus grand nombre de cas. La létalité globale au cours de l'année 2020 est de 2,46 ; soit 2,2 pour le sexe masculin et 2,92 pour le sexe féminin. Au cours de cette période, ce sont 4 615 patients qui ont été guéris de la COVID-19.

Graphique 41 : Évolution mensuelle des cas de COVID-19 au cours de l'année 2020



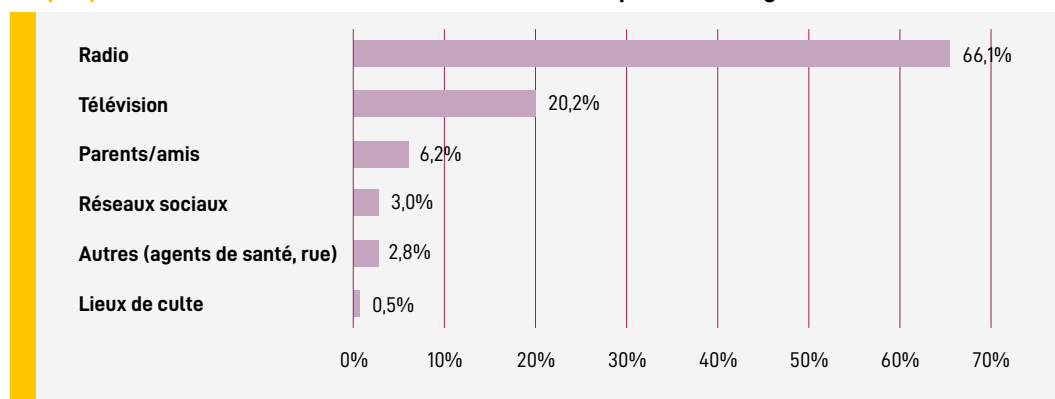
Source : Système d'information du Gouvernement, janvier 2021

6.1.2. Connaissance de la COVID-19 par les répondants au niveau national

Des résultats de l'enquête, il ressort que les différents moyens de communication ont permis à la population d'être informée de l'existence de la maladie. Il s'agit principalement de la radio (66,1%), de la télé (20,2%) et des réseaux sociaux (3,0%). Cependant, d'autres canaux de communication ont permis à la population de faire la connaissance de la maladie. On peut citer, entre autres, l'existence dans la famille d'un agent de santé, les parents et amis, et les lieux de culte.

Toutefois, malgré la sensibilisation quoique faible, des populations continuent de douter de l'existence de la maladie. En effet, l'enquête révèle que 3,6% des enquêtés doutent de l'existence réelle de la COVID-19.

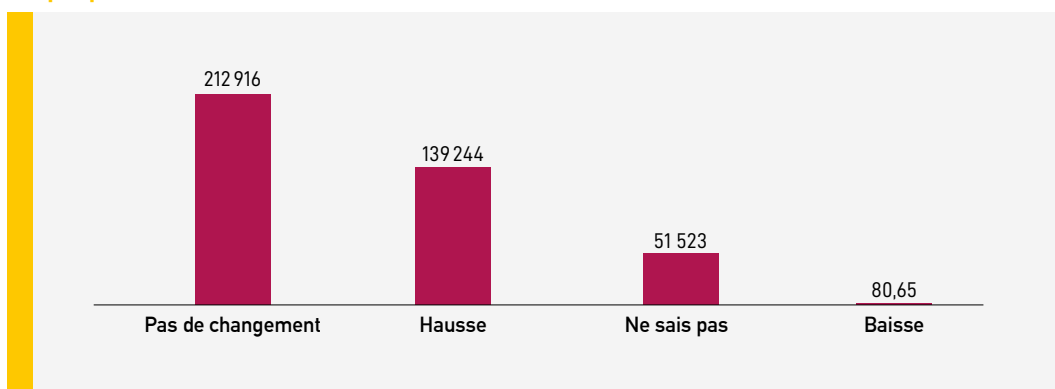
Graphique 42 : Source de connaissance de la COVID-19 par les ménages



Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

Les voies de transmission du virus sont également connues par les enquêtés. En effet, 97,7% considèrent le contact physique avec une personne contaminée comme une voie de transmission de la COVID-19, 88,7% savent qu'un objet contaminé peut être à l'origine de la transmission du virus et 85,4% ont connaissance de la transmission par voie aérienne.

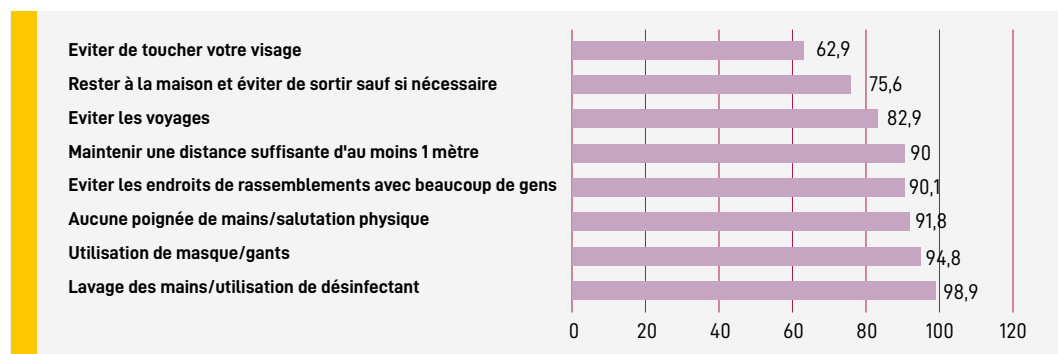
Graphique 43 : Niveau de connaissance des voies de transmission de la COVID-19



Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

En ce qui concerne la connaissance des mesures pour la réduction du risque de contraction du coronavirus, elle est globalement bonne au niveau de la population. En effet, la proportion des enquêtés ayant connaissance de l'ensemble des mesures barrières est supérieure à 70%, sauf pour la mesure « éviter de toucher son visage » qui est de 62,9%.

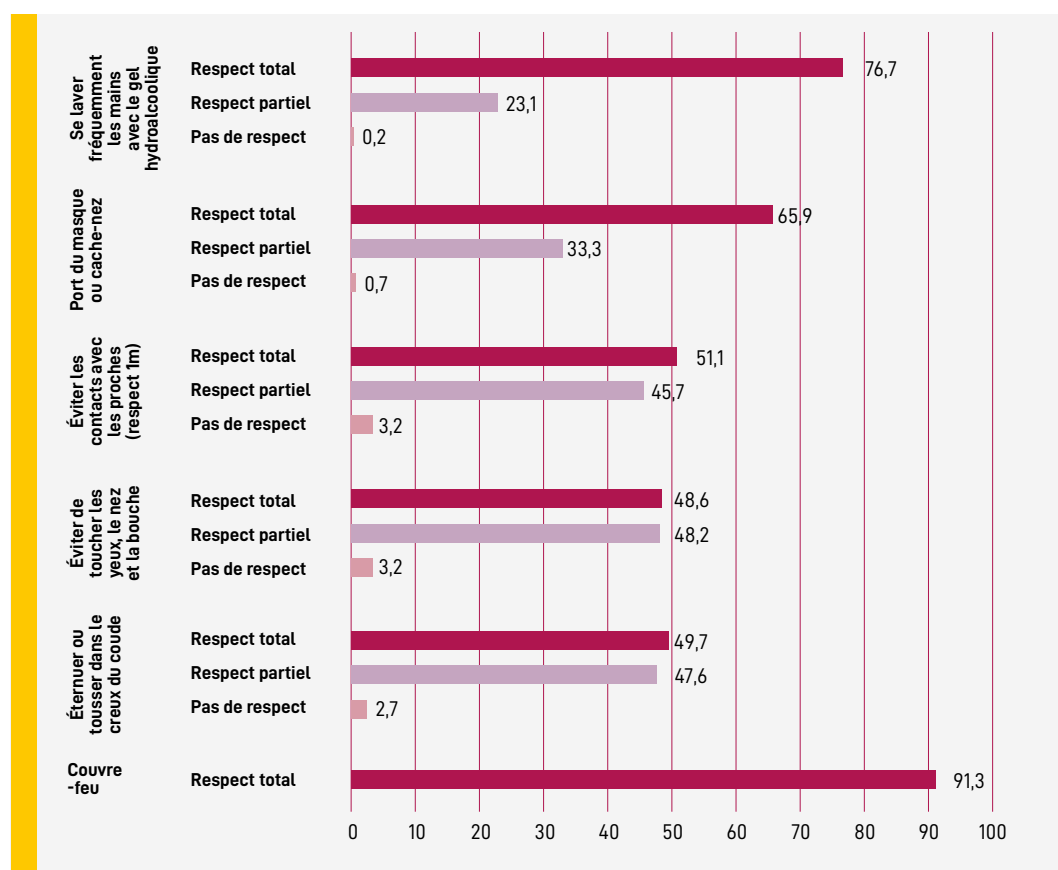
Graphique 44 : Connaissance des enquêtés des mesures barrières contre la COVID-19



Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

Toutefois, en dépit de la connaissance des mesures de prévention, la population n'adoptait pas totalement les mesures adéquates pour éviter la contamination de la maladie. En effet, le port du masque était pratiqué par 65,9% des personnes interrogées, l'éternuement ou le toussotement dans le pli du coude par 49,7% et la distanciation sociale par 51,1%. Aucune raison n'a été évoquée pour expliquer le non-respect de la distanciation pour éviter la transmission de la maladie.

Graphique 45 : Respect des mesures contre la COVID-19 (%)

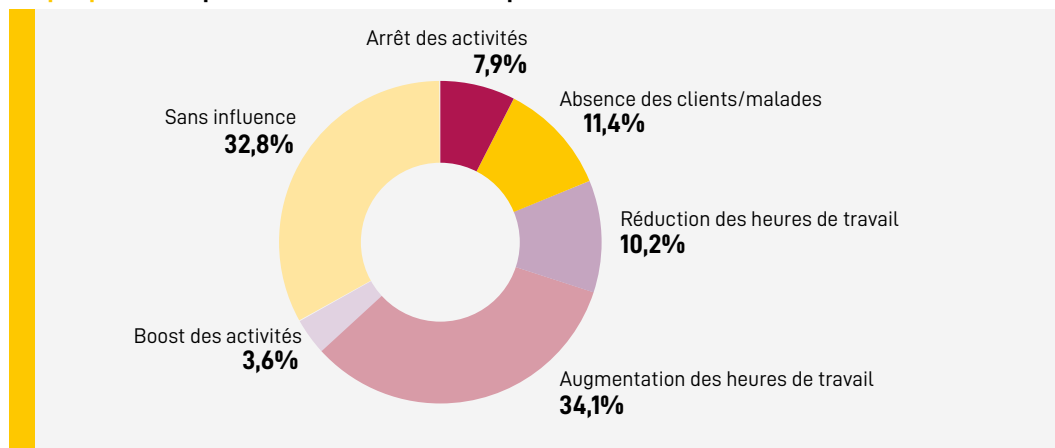


Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

6.1.3. Effets sur les prestations de soins de santé

La COVID-19 a impacté négativement les prestations de soins de santé. Seulement 32% des agents de santé interrogés estiment que la COVID-19 n'a pas affecté les activités de santé. Chez 7,9% des personnes enquêtées, la COVID-19 et les mesures de restriction ont été à l'origine d'un arrêt des activités de soins, et chez d'autres (10,2%), une diminution des heures de services a été constatée. Par contre, 34,1% ont vu leur volume de travail augmenter allant jusqu'à 28,4% du volume habituel.

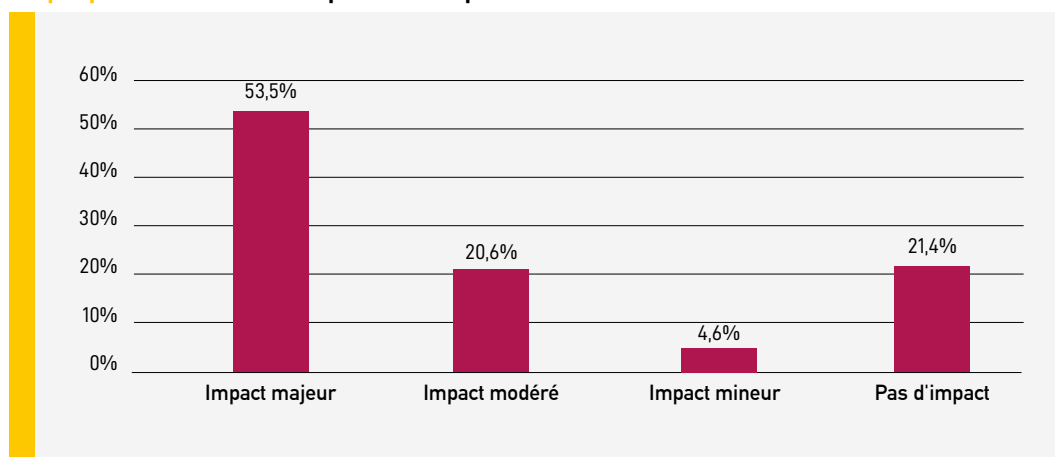
Graphique 46 : Impact de la COVID-19 sur les prestations de soins de santé



Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

Parmi les répondants, 53,5% estiment que l'impact de la COVID-19 était majeur sur les activités de santé. L'impact est modéré pour 20,6% et mineur pour 4,6% du personnel de santé interviewé. Au total, une part de 21,4% du personnel ne semble pas avoir été impactée en matière d'accès à la santé du fait de la pandémie.

Graphique 47 : Niveau de l'impact sur les prestations de soins de santé



Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

Concernant l'impact sur l'accès aux soins de santé, 8,0% des personnes enquêtées affirment avoir été confrontées à des difficultés d'accès aux soins de santé.

6.1.4. Effets sur l'organisation et le fonctionnement du système de santé



Réquisition de
86 agents de santé
spécialistes pour
faire face à la
pandémie

La COVID-19 a impacté de façon négative l'organisation et le fonctionnement du système de santé à travers la réduction de l'offre en services spécialisés, l'arrêt des activités de prévention au profit de la mère et de l'enfant.

Le fonctionnement habituel du système de santé a connu des perturbations impactant l'offre de certains services spécialisés. C'est le cas particulier du CHU de Tengandogo qui a vu ses services cliniques entièrement réquisitionner au profit de la prise en charge des patients infectés par la COVID-19. En outre, 86 agents de santé spécialistes de leur domaine ont été réquisitionnés afin de faire face à l'urgence de la COVID-19 dans la ville de Ouagadougou. Cela a affecté l'offre de services spécialisés liés à ces types de spécialistes et d'établissement de soins.

La pandémie a également impacté les services de prévention. En effet, au niveau intermédiaire et périphérique, ce sont les services de prévention qui ont été suspendus avec pour conséquence un arrêt des activités de vaccination, des soins préventifs maternels et de santé de la reproduction. La réorganisation des services a été orientée vers la gestion de la COVID-19 à travers la gestion des malades, la recherche des contacts de malades, la communication sur les risques, la gestion des laboratoires et l'approvisionnement en produits de santé pour la lutte contre la COVID-19. Selon une étude de la Direction des Statistiques Sectorielles du Ministère de la Santé, 40% des formations sanitaires enquêtées ont réorganisé leurs structures durant l'épidémie. Cette réorganisation concerne 45 établissements privés et 35 dans les structures publiques. Aussi, le suivi des contacts a mobilisé des volontaires dont le nombre est passé rapidement de 05 dès le premier jour de l'épidémie pour atteindre 400 pour les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso au mois d'avril 2020. Plus de 17 800 Agents de Santé de Base Communautaire (ASBC) ont été recrutés dans le cadre de la mise en œuvre des interventions communautaires.

En raison de l'accaparement du système de santé par la gestion de la COVID, la prise en charge de plusieurs pathologies a été moins efficace. Durant les quatre premiers mois de l'épidémie, les efforts ont été concentrés sur la gestion de la COVID-19 et les services ont été suspendus afin de réorienter le personnel de santé et les ressources vers la prise en charge de la COVID-19. De ce fait, les patients souffrant de maladies chroniques transmissibles comme le VIH/SIDA, la tuberculose, l'hépatite B et ceux souffrant de maladies chroniques non transmissibles comme le diabète, l'hypertension, les maladies mentales, les patients victimes de traumatisme de la voie publique ont été victimes de complications qui ont entraîné des décès du fait de l'impossibilité d'accéder aux soins à cause des restrictions de transport, des couvre-feux, et de la peur de contracter le virus dans les infrastructures sanitaires. Cette situation est d'autant plus grave que le système de santé rencontrait déjà des difficultés importantes comme la faible accessibilité de ces personnes aux services de santé mais aussi les ressources limitées de l'État pour organiser et offrir des soins de santé de qualité.

L'installation durable de l'épidémie et la réouverture progressive des différents secteurs d'activité de la vie de la société burkinabè ont marqué le début d'une nouvelle réponse à la maladie, par l'intégration de la gestion de la COVID-19 dans le système de santé de routine. Cette nouvelle réponse s'appuie sur le respect de la population à un ensemble de mesures de base pour limiter en tout temps la transmission du virus et protéger les personnes les plus vulnérables. C'est ainsi qu'il a été jugé nécessaire d'intégrer progressivement la gestion de la prise en charge de la COVID-19 dans le système de santé de routine. Le rôle et les attributions de plusieurs directions du ministère de la santé ont ainsi été revus afin de poursuivre durablement la gestion de la COVID-19.

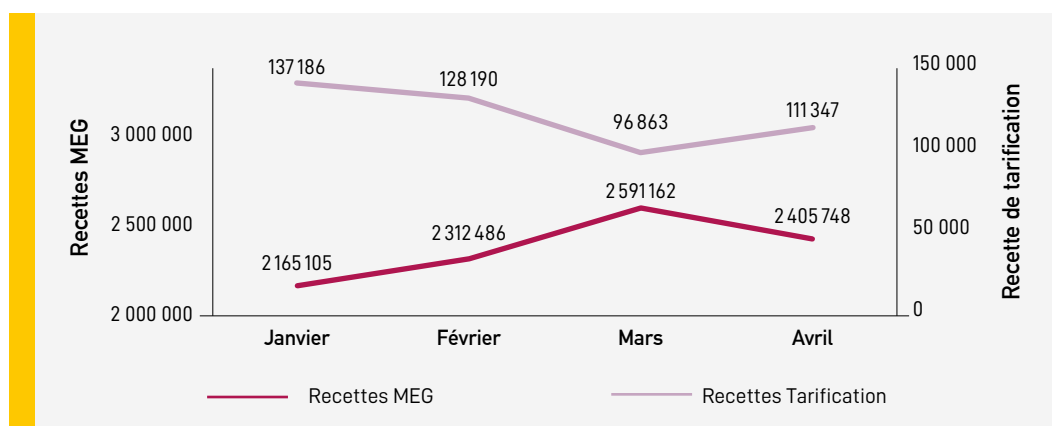
6.1.5. Effets sur la disponibilité des produits de santé

La COVID-19 a réduit l'accès physique, financier et sécurisé aux produits de santé. L'accès à la médication a été un problème particulièrement pour les patients atteints de maladies chroniques dont la survie et la qualité de vie dépendent de médicaments. Ainsi, 7,3% des personnes enquêtées

estiment avoir été confrontées à des ruptures et/ou à l'indisponibilité des produits de santé du fait de la COVID-19. La fermeture des frontières a, en effet, rendu difficile le réapprovisionnement en médicaments. Aussi, 8,2% des enquêtés ont affirmé avoir eu des difficultés à payer leurs médicaments en raison du ralentissement des activités économiques dû à la COVID-19.

La COVID-19 a influencé la fréquentation des formations sanitaires de la région du Centre. Le graphique ci-dessous montre une évolution des coûts moyens de tarification des actes de soins et des recettes en MEG pour un échantillon de 23 formations sanitaires de la région du Centre. On note une baisse des recettes de la tarification au mois de mars liée à celle de la fréquentation des services de santé. Cette diminution de la fréquentation est suivie par une baisse de recettes en MEG du fait de la faible accessibilité des patients à la médication liée aux mesures de restriction.

Graphique 48 : Évolution de la tarification des actes de santé et des recettes en MEG dans les formations sanitaires de la ville de Ouagadougou



Source : Rapport de l'étude de fréquentation des formations sanitaires dans le contexte de l'épidémie de la COVID-19 dans la région du Centre

6.1.6. Effets sur les services essentiels de santé de la mère et de la santé reproductive

La COVID-19 a eu des effets différenciés sur les services essentiels de santé de la mère et de la santé reproductive. Si elle n'a pas sensiblement impacté les soins prénataux et l'accouchement par du personnel qualifié, cela n'a pas été le cas pour l'utilisation des services de contraception et de planning familial.

6.1.6.1. Soins prénataux et l'accouchement par des personnels qualifiés

La COVID-19 n'a pas véritablement affecté les soins prénataux et l'accouchement par des personnels qualifiés. Le seul effet significatif relevé concerne la promotion de la santé du fait de la limitation des regroupements des femmes lors des séances de sensibilisation au cours des CPN.

Outre l'accouchement, les Consultations Périnatales (CPN) sont considérées comme un service essentiel pour assurer la santé de la mère et de l'enfant. Les données extraites du DHIS2 montrent que l'utilisation du service de consultation prénatale et de l'accouchement est restée constante au cours de l'année 2020 et même pendant la période de restriction de mouvements dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, tout comme au cours des trois dernières années.

Les données soulignent que les femmes n'éprouvent pas de contraintes financières pour accéder aux soins dans les formations sanitaires. De plus, la réorganisation des services n'a pas affecté considérablement les services de consultations prénatales et d'accouchement qui sont restés disponibles durant toute la période de restriction de mouvements instaurée par le Gouvernement même lorsque la taille des rassemblements a été limitée.

Le volet « promotion de la santé » a été le plus impacté du fait de la limitation des regroupements des femmes lors des séances de sensibilisation au cours des CPN. L'impact de la COVID-19 sur ces sessions doit donc être suivi de près, non seulement pour la participation mais aussi pour la qualité des services fournis pendant les sessions.

6.1.6.2. Contraception et planning familial

La COVID-19 a induit une baisse de l'utilisation des services de contraception et de planning familial durant les deux (02) premiers mois de sa survenue au Burkina Faso. Toutefois, on note une augmentation dès le mois de mai. Les données extraites dans le DHIS2 de mars à mai montrent une réduction de l'utilisation des services de planning familial.

De façon générale, le niveau de fréquentation des services de santé a baissé avec pour conséquences une baisse des besoins en contraceptifs, qui ne constituaient plus une priorité.

Toutefois, à partir de mai 2020, une augmentation de l'utilisation des services de planning familial a été observée, avec un accroissement de la demande en contraceptifs.

6.1.7. Effets sur les services essentiels destinés aux enfants

Les effets de la COVID-19 se sont ressentis durablement sur les campagnes de vaccination des enfants et sur la consultation des enfants de moins de cinq ans.

6.1.7.1. Programme élargi de vaccination

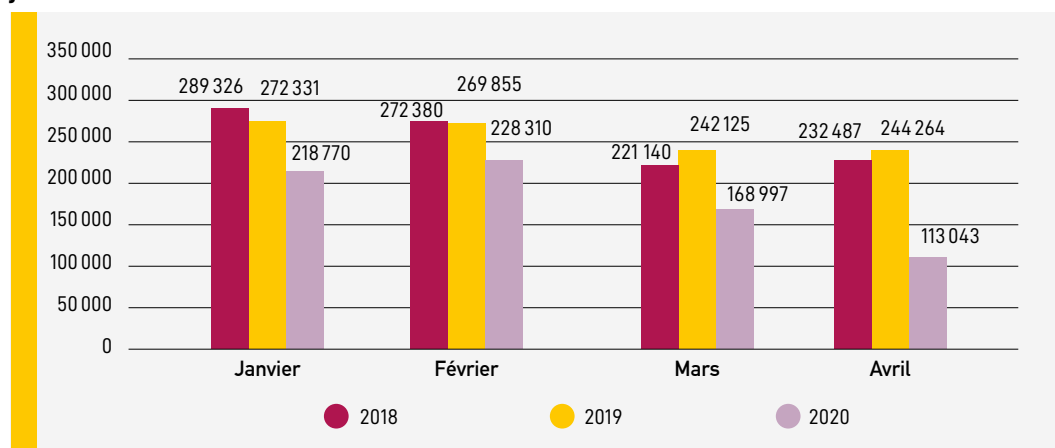
Les services de vaccination ont été l'un des services qui ont été les plus impactés par la COVID-19.

Les données du SNIS montrent qu'environ 18 000 et 4 000 enfants n'ont pas pu être vaccinés respectivement en mars et juin 2020. En effet, les pays producteurs de vaccins et le fret aérien international ont été très tôt affectés par les mesures prises pour affronter la pandémie. Avec la réduction, voire l'arrêt des frets internationaux, les vaccins n'ont pas pu arriver à temps. À cela, se sont ajoutées la recrudescence des rumeurs sur les effets néfastes de la vaccination et la peur du personnel de santé d'être contaminé.

6.1.7.2. Consultation des enfants de moins de cinq ans

La fréquentation des structures de santé publiques et privées (DHIS2) au niveau des enfants de moins de 5 ans a baissé de janvier à avril 2020. Les structures sanitaires de la ville de Ouagadougou ont enregistré une baisse de plus de 70 000 consultations au mois de mars et encore plus au mois d'avril. La figure ci-dessous montre la baisse des consultations des enfants dans la ville de Ouagadougou durant la période de janvier à avril 2020.

Graphique 49 : Consultations des enfants dans la ville de Ouagadougou durant la période de janvier à avril de 2018 à 2020



Source : Ministère de la Santé, DHIS2, 2020



Baisse de plus de 70 000 consultations des enfants de -5 ans enregistrée dans les structures sanitaires de Ouagadougou

La forte baisse du nombre des consultations est en relation avec le début de la période de restriction liée à la COVID-19, notamment le couvre-feu et la mise en quarantaine de la ville ; ce qui suggère que la principale raison de la faible fréquentation et de la baisse des demandes de soins de santé était la restriction des déplacements, limitant aux personnes l'accès aux services de santé. L'autre obstacle à l'accès aux soins est la crainte d'être contaminé, la crainte d'être en contact avec un cas de COVID-19 au niveau de la formation sanitaire et d'être mis en quarantaine.

6.2. Effets de la COVID-19 sur le sous-secteur de la santé animale



La COVID-19 n'a pas impacté de façon significative l'organisation des structures d'élevage en dépit du respect des consignes de distanciation édictées par le Gouvernement qui a entraîné la mise en place d'un système de rotation dans certains services centraux.

La majeure partie des activités d'élevage se déroulant dans les zones péri-urbaines, la mise en œuvre des mesures relatives à la restriction de mouvement et au couvre-feu a été un frein au déplacement des fermiers. Ces mesures ont également empêché les marchands de bétails d'écouler leurs produits vers les marchés intérieurs et dans les pays voisins, notamment la Côte d'Ivoire et le Ghana. Selon les résultats de l'enquête, 22,9% des enquêtés ont révélé avoir subi un impact majeur de la COVID-19 sur leur emploi et 17,1% ont affirmé avoir réalisé des méventes de leur production. Aussi, les acteurs de l'élevage ont vu leur capacité de mouvement réduite pendant un certain temps, impactant ainsi leur temps de travail et l'accès aux services publics et privés par les populations.

L'approvisionnement en intrants et en médicaments vétérinaires a été confronté à des difficultés (rupture et délai d'approvisionnements longs) liées au fait que les pays producteurs étaient confinés. Aussi, certains engagements du MRAH notamment la démarche d'accréditation du LNE a connu un retard d'exécution. En somme, 5,6% des enquêtés affirment avoir subi des ruptures de produits de santé animale.

La prévention des maladies animales a connu des changements avec l'avènement de la COVID-19. Lesancements de ces campagnes, qui se tenaient en présence d'un grand public, ont été réalisés au cours d'une conférence de presse avec moins de 50 personnes. Néanmoins, l'État a accompagné les éleveurs à travers la mise en œuvre de campagnes de vaccination gratuite, première opération du genre, au cours de l'année 2020.

La nutrition animale a connu quelques légères difficultés compte tenu des restrictions de mouvement empêchant les propriétaires fermiers de ravitailler leurs fermes en aliments de diverses natures, impactant ainsi la production animale.

Conclusion de la section 6

Le secteur de la santé a été durement affecté par la COVID-19. Elle a conduit à une réorganisation du système sanitaire induisant par conséquent la réduction de l'offre en services spécialisés, l'arrêt des activités de prévention au profit de la mère et de l'enfant, la suspension de certains services aux malades avec pour conséquences des complications et des décès. De plus, la COVID-19 a contribué à la réduction de l'accès physique, financier et sécurisé aux produits de santé, notamment pour les patients atteints de maladies chroniques. Elle a, par ailleurs, induit une baisse de l'utilisation des services de contraception et de planning familial durant les deux (02) premiers mois de sa survenue au Burkina Faso.

La nutrition animale a connu également quelques légères difficultés compte tenu des restrictions de mouvement empêchant les propriétaires fermiers de ravitailler leurs fermes en aliments de diverses natures, impactant ainsi la production animale.

Au regard de ces effets, il est nécessaire de :

- améliorer les capacités de surveillance, de détection et de riposte du système de santé, en particulier du système de santé publique ;
- renforcer les mesures de prévention (vaccination) et de protection des personnes porteuses de maladies chroniques ainsi que les personnes âgées contre la COVID-19 ;
- assurer la continuité des services essentiels de santé et de nutrition dans le contexte de la COVID-19 dans toutes les formations sanitaires ;
- renforcer la communication sur les risques et l'engagement communautaire afin de lutter contre les rumeurs et la stigmatisation ;
- mettre en œuvre le plan de dévolution de la lutte contre la COVID-19 pour une intégration de la prise en charge dans le système de santé ;
- renforcer la coopération multisectorielle nationale, la coordination et la communication, en particulier avec le secteur privé pour un contrôle efficace des maladies infectieuses ;
- renforcer la communication et la sensibilisation sur les modes de transmission et les mesures préventives aux différentes maladies courantes (paludisme, toux, rhume ...), épidémiologiques (rougeole, méningite et dengue, COVID-19...) et chroniques ;
- améliorer les capacités humaines, techniques et matérielles des laboratoires biomédicaux ;
- améliorer la gestion des déchets biomédicaux ;
- promouvoir la production de produits médicamenteux chimiques et végétaux au niveau national ;
- appuyer les productions animales touchées par des pathologies engendrées par la sédentarité des animaux et l'accès réduit aux pâturages ;
- renforcer les services vétérinaires pour assurer la continuité des services.

SECTION 7 :

Impact sur le secteur Culture, tourisme, sports et loisirs



La COVID-19 a eu d'énormes répercussions sur le secteur de la culture, du tourisme, des sports et des loisirs, consécutives aux mesures prises par le Gouvernement pour freiner sa propagation, notamment le confinement, l'interdiction des rassemblements et manifestations publiques, la fermeture ou la restriction de l'accès à certains espaces publics.

Les impacts socio-économiques de la pandémie sur les différents domaines seront successivement passés en revue.

7.1. Effets de la COVID-19 sur l'attachement des Burkinabè à leur culture

L'avènement de la COVID-19 a impacté négativement le mode de vie des populations, les pratiques culturelles, l'organisation des spectacles et des grandes manifestations culturelles.

- **Impact sur le vécu quotidien des populations : La COVID-19, du fait des restrictions et mesures de distanciation sociale, a entraîné de profonds bouleversements dans les habitudes des populations** (interdictions des poignées de mains, port obligatoire de cache-nez). Elle s'est traduite par des sacrifices individuels comme le fait d'être éloigné de ses proches, de ne pas pouvoir prendre soin d'eux, de voir ses procédures médicales reporter ou même par des tragédies déchirantes pour ceux qui, à cause de la quarantaine, ont perdu un être cher sans pouvoir lui dire au revoir.
- **Impact sur les pratiques culturelles ou rites culturels : avec l'interdiction des rassemblements en raison de la COVID-19, l'organisation des rites et pratiques culturelles a été impactée négativement.** L'inobservation de certaines de ces traditions constitue un frein aux activités champêtres pour certains membres de la communauté. Par ailleurs, cette pandémie a impacté la prise en charge des malades mais également la manière dont sont réalisés les rites funéraires. La non prise en compte de ces valeurs et pratiques sociales des populations peut parfois conduire à des révoltes plus ou moins violentes ;
- **Impact sur la fréquentation des infrastructures culturelles : les mesures restrictives liées à la COVID-19 ont fortement impacté négativement la fréquentation des infrastructures culturelles.** Le nombre de visiteurs dans les musées par exemple en 2020 a connu une baisse de plus de 63% du nombre de visiteurs par rapport à 2019 ;
- **Annulation des grandes manifestations culturelles :** l'une des conséquences directes de l'interdiction des regroupements est l'annulation ou le report des grandes manifestations culturelles. Les estimations en cours laissent percevoir que plus de 90% des initiatives culturelles privées et publiques ont été reportées ou purement annulées.



Plus de 90% des initiatives culturelles privées et publiques reportées ou annulées



Pratique du sport
en hausse de 15%

7.2. Effets de la COVID-19 sur la pratique des activités physiques et sportives par la population

La COVID-19 a eu un impact positif sur la pratique des activités physiques et sportives par la population. En effet, en 2020, on enregistrait 1 017 099 pratiquants de sport pour tous contre 887 600 en 2016, soit une hausse de 15%. En raison des mesures de confinement qui laissent plus de temps libre à la pratique du sport, la population a pratiqué individuellement le sport pour ses bienfaits sur la santé. La COVID-19 semble avoir ainsi suscité un engouement pour la pratique du sport pour tous.



Plus d'un milliard
de FCFA de perte
de chiffre d'affaires
pour les associations
et entreprises
culturelles

7.3. Effets de la COVID-19 sur les performances des industries culturelles et créatives, sportives, touristiques et de loisirs

À l'instar des autres secteurs d'activités économiques, les entreprises culturelles, touristiques, sportives et de loisirs ont durement ressenti l'impact de la COVID-19 sur leurs chiffres d'affaires, ce qui a entraîné l'arrêt des investissements programmés.

7.3.1. Effets sur les entreprises et acteurs culturels

L'avènement de la pandémie a entraîné des répercussions énormes sur le secteur de la culture avec l'annulation de plusieurs grandes manifestations culturelles, une perte de chiffre d'affaires pour les entreprises culturelles et la détérioration du pouvoir d'achat de nombreux créateurs et professionnels de ce secteur. Les filières culturelles essentiellement affectées par la pandémie de COVID-19 sont celles en lien avec la créativité, à savoir les arts (musique, arts de la scène, festivals, arts graphiques, etc.), le cinéma et l'audiovisuel.

La crise sanitaire a surtout eu un impact sur les recettes issues des droits d'auteurs qui ont enregistré une baisse de près de 9% en 2020 comparativement à 2019. Cette baisse a été davantage constaté pour les droits en provenance de l'étranger et ceux perçus par la douane qui ont chuté respectivement de 49% et de 19%.

Aussi, si l'on compare la période COVID-19 aux années antérieures en contrefactuel sans COVID-19, **l'incidence de l'annulation ou du report des grandes manifestations culturelles programmées** (SIAO, SNC, FESPACO) pourrait être estimée à une perte minimum pour les entrepreneurs du secteur culturel et les activités connexes de l'ordre de 5 milliards de FCFA.

En outre, l'enquête sur la situation conjoncturelle de l'impact de la COVID-19 sur le secteur privé de la culture (associations et entreprises), réalisée par la Direction de la Promotion des Industries Culturelles et Créatives (DPICC) du MCAT, laisse apparaître un manque à gagner de l'ordre de plus d'un milliard (1 004 198 438) de FCFA de chiffre d'affaires pour les associations et entreprises culturelles.

Par ailleurs, pour faire face à l'impact de la COVID-19, les entreprises et les acteurs culturels ont dû changer de stratégie, en développant d'autres activités complémentaires et/ou en s'orientant vers d'autres domaines d'activité.

7.3.2. Effets sur les entreprises touristiques

L'avènement de la COVID-19 a fortement impacté le secteur touristique national déjà ébranlé par la crise sécuritaire que traverse le pays depuis 2015. Cette crise sanitaire a entraîné un ralentissement de l'activité économique dans la quasi-totalité des entreprises évoluant dans les divers secteurs d'activité (hôtellerie, restauration, billetterie, voyages et organisation de circuits touristiques,

etc.). La plupart des établissements ont fermé et fonctionné avec le minimum de leur personnel.

Une baisse des arrivées touristiques : selon les estimations de l'Observatoire National du Tourisme (OBSTOUR), les arrivées touristiques globales dans les ETH devraient connaître une baisse de 26,5% en 2020 comparativement à 2019. Cette baisse est plus accentuée au niveau du tourisme récepteur qui enregistre une forte baisse (plus de 55%) en 2020 comparativement à 2019. Quant au tourisme interne, il enregistre une baisse de 16,8% des arrivées en 2020 comparativement à 2019. Cette baisse n'est pas seulement attribuable à la COVID-19, l'insécurité ayant également contribué à cela. Il s'avère ainsi difficile d'apprécier le nombre d'entreprises ayant fermé temporairement ou définitivement du fait de la COVID-19 ;

Perte de chiffre d'affaires : d'une manière générale, l'industrie touristique nationale aurait enregistré une baisse du chiffre d'affaires en 2020 de l'ordre de 32,7%, alors que le taux de croissance a toujours connu une hausse depuis 2016. Cette baisse s'explique par la régression des nuitées opérées par les établissements touristiques d'hébergement en 2020 qui a été de -41,1% comparativement à l'année 2019. Globalement, la baisse du volume d'activité des entreprises touristiques pourrait entraîner la faillite de plusieurs de ces entreprises et, par ricochet, le licenciement de milliers de travailleurs ;

Pertes d'emplois : la COVID-19 a eu un énorme impact négatif sur les emplois dans le secteur du tourisme. Ainsi, on peut noter que :

- **dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration,** les promoteurs ont dû réduire jusqu'à 50% de l'effectif du personnel, soit au total 3 987 travailleurs déclarés à la CNSS. Aussi, au niveau des acteurs informels collaborant avec ce secteur, on estime à 15 986 le nombre d'employés concernés par cette crise. En outre, l'impact social de la crise pourrait être plus large. Sur la base de la taille moyenne des ménages en milieu urbain estimée à environ 6 personnes par l'INSD, c'est près de 23 822 personnes qui sont susceptibles de voir leur niveau de vie se dégrader. Pour l'informel, la perte d'emplois est estimée à 119 838. Par ailleurs, l'arrêt des activités dans ce sous-secteur impacte, de façon collatérale, les activités et services connexes au sous-secteur tels que la boucherie, la maraîcher-culture, l'aviculture, l'artisanat ;
- **dans la filière voyages et circuits touristiques :** les pertes d'emplois ont été estimées à au moins 60% de l'effectif global. Relativement aux guides de tourisme, les informations communiquées par les associations de guides de tourisme font état de deux cent soixante-dix-sept (277) guides de tourisme exerçant au Burkina Faso. Pour ces acteurs, l'absence de touristes suite à la fermeture des frontières et l'interdiction de voyager sont synonymes d'arrêt de fait des activités dans la filière.



Chiffre d'affaires de l'industrie touristique nationale en baisse de 32,7%

7.3.3. Effets sur les entreprises sportives et de loisirs

Les activités sportives et de loisirs, du fait de leur caractère rassembleur, ont été fortement impactées par les mesures d'interdiction de regroupement prises dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. Les effets observés sont :

- **les recettes sportives et de loisirs ont baissé.** Si l'on compare l'année 2020 aux années antérieures sans COVID-19, les recettes sportives pourraient connaître des pertes évaluées à plus de 35 millions de FCFA ;
- **la pandémie aurait considérablement affecté les transferts des athlètes.** L'organisation régulière des championnats et compétitions constitue le creuset pour la détection des jeunes talents sportifs qui font très souvent l'objet de transfert. En 2019, les clubs et associations sportifs ont pu réaliser des transferts de sportifs dont le montant est évalué à 15 milliards de FCFA²⁰. Cependant, avec la COVID-19, l'économie nationale perd environ 10 milliards de FCFA en termes de transfert des sportifs.



Près de 10 milliards de FCFA perdus par l'État en termes de transferts des sportifs



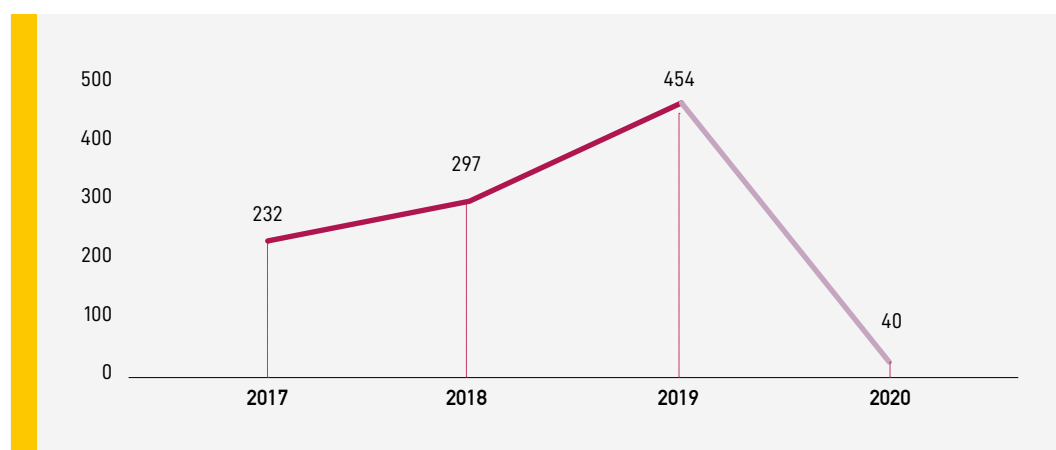
**Nombre
de médailles
remportées aux
compétitions en
baisse de 91%**

7.4. Effets de la COVID-19 sur la performance en matière de sports et de loisirs

L'impact de la COVID-19 dans le secteur des sports et des loisirs s'est ressenti en termes d'annulation ou de report des compétitions sportives avec comme conséquences principales une baisse de la performance des athlètes et sportifs burkinabè ainsi qu'une baisse de la fréquentation des infrastructures sportives et de loisirs.

En 2020, les athlètes burkinabè n'ont remporté que 40 médailles, soit une baisse de 91% par rapport à l'année 2019 où le nombre de médailles remportées était de 454.

Graphique 50 : Évolution du nombre de médailles aux différentes compétitions sportives et de loisirs de 2017 à 2020



Source : Rapport annuel de performance du CSD/CSL

Conclusion de la section 7

La COVID-19 a sans contexte impacté les entreprises et les acteurs du secteur de la culture, du tourisme, des sports et des loisirs. Cette situation inédite nécessite de mener des actions de résilience du secteur. À ce titre, on pourrait :

- renforcer le financement du secteur à travers l'accroissement des ressources des fonds existants, la prise de mesures de protection juridique et fiscale des entreprises du secteur ;
- développer, à l'échelle régionale et locale, des plateformes numériques de diffusion et de commercialisation des produits culturels des pays de l'Afrique ;
- prendre des mesures pour renforcer la diffusion de contenus culturels locaux dans les médias des différents pays africains ;
- mettre en place des mécanismes de valorisation virtuelle des biens et éléments du patrimoine culturel (catalogue, digital, etc.) en vue de faire revivre les musées ;
- mettre en place et rendre opérationnel un mécanisme de renforcement des capacités des acteurs sur l'utilisation du numérique et le développement de contenus culturels (création d'œuvres théâtrales, capsules vidéos) adaptés à la consommation du public ;
- encourager le développement de partenariats entre les acteurs culturels, touristiques, des sports et des loisirs de l'Afrique en vue de partager les expériences d'initiative de résilience face à la COVID-19.



SECTION 8 :

Impact sur le secteur Travail, emploi et protection sociale

Après avoir analysé l'impact de la COVID-19 sur le travail et l'emploi, le volet protection sera abordé.

8.1. Effets de la COVID-19 sur la situation du travail et de l'emploi



Cette section est analysée d'une part, à travers l'impact sur le travail et l'emploi des chefs de ménage et d'autre part, dans les entreprises informelles et formelles.

La contraction de la demande du fait du ralentissement ou de l'arrêt des activités socio-économiques a eu pour conséquences l'augmentation du chômage technique, la perte d'emploi dans certaines branches d'activité et la paupérisation des couches vulnérables.

8.1.1. Effets sur le volume de temps de travail du chef de ménage

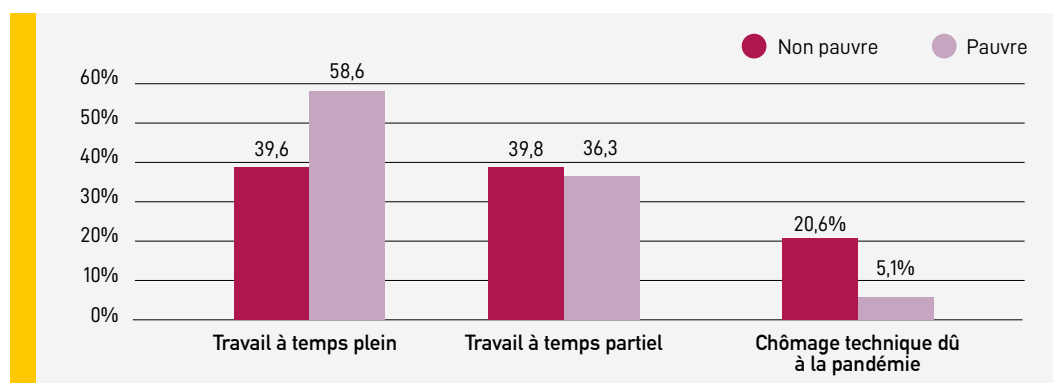
Le niveau de vie du ménage dépend en grande partie du revenu du chef du ménage. Une perte considérable du volume de temps de travail peut avoir une incidence sur son revenu et, par conséquent, sur les conditions de vie de toute la famille.

Il ressort de l'enquête que 54,9% des chefs de ménage ont connu une réduction du volume de temps de travail. Cette réduction du volume de temps de travail se manifeste par des occupations à temps partiel (38,8% des entreprises) et des chômages techniques qui ont concerné 16,1% des chefs de ménage.

Selon le milieu de résidence, la pandémie a plus affecté les chefs de ménage en milieu urbain. En effet, 76% ont connu une baisse du volume de temps de travail en milieu urbain contre 44% en milieu rural. Cela s'explique par le fait que la plupart des activités dans le milieu rural sont des activités agricoles.

Selon le statut du chef de ménage, 60,4% des chefs de ménage non pauvres ont subi une réduction de leur temps de travail contre 41,4% pour les ménages pauvres. Cette situation est due au fait qu'au Burkina Faso, la plupart des ménages pauvres se trouvent en milieu rural et que le milieu rural a été moins affecté par la maladie et les mesures prises par le Gouvernement à cet effet.

Graphique 51 : Impact de la COVID-19 sur le volume de travail selon le statut du chef de ménage (%)

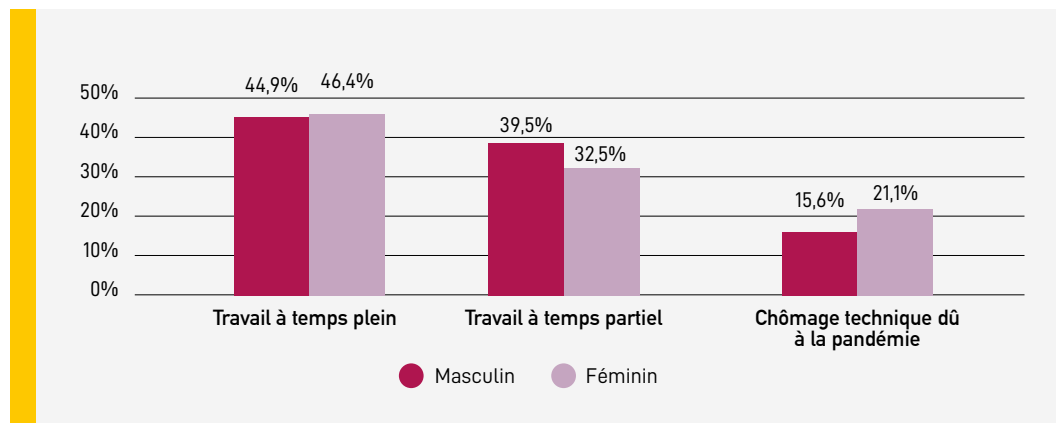


Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

21,1% des femmes et 15,6% des hommes chefs de ménage en chômage technique

Les chefs de ménage hommes ont été légèrement plus touchés par la baisse du volume de temps de travail que les femmes. Cependant, les chefs de ménage femmes ont été plus touchées par le chômage technique (21,1%) que les chefs de ménage hommes (15,6%). La proportion des chefs de ménage hommes qui ont travaillé à temps partiel est plus élevée que celle des chefs de ménage femmes.

Graphique 52 : Impact de la COVID-19 sur le volume de temps de travail selon le sexe du chef de ménage



Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

Selon la branche d'activité, les chefs de ménage qui ont été les plus affectés par le chômage technique sont majoritairement dans les branches « Transport », « Éducation » et « Art/innovation » avec plus de la moitié des effectifs. Dans les branches « Formation » et « Mines et Carrières », ils représentent respectivement 48,8% et 38,0%.

Quant aux chefs de ménage qui ont travaillé à temps partiel, ils se rencontrent généralement dans la branche « Industries, électricité, eau » (64,4%) et dans la branche « Commerce » (55,5%).

Aucun des chefs de ménage de la branche formation n'a travaillé à temps plein. Certains ont travaillé à temps partiel pendant que d'autres étaient au chômage technique. Cela s'explique par la fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur dans le pays. Les chefs de ménage ayant travaillé à temps partiel sont pour la plupart ceux qui avaient la possibilité de dispenser les cours en ligne et des cours d'appui à domicile.

Selon la catégorie professionnelle, la crise a affecté généralement les chefs de ménage occupant des emplois vulnérables, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de protection sociale. Ainsi, près de la moitié (49,5%) des travailleurs familiaux et les apprentis sont restés au chômage technique du fait de la pandémie. Par contre, les travailleurs pour compte propre ont été les moins affectés par le chômage technique.

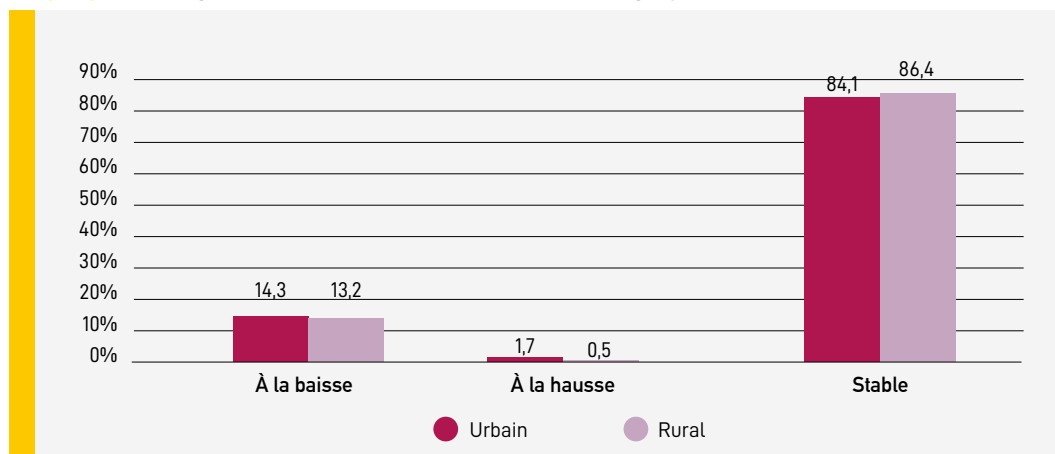
8.1.2. Effets sur le travail et l'emploi dans les entreprises informelles

8.1.2.1. Sur l'effectif des employés

L'emploi est resté stable dans une grande proportion des entreprises. En effet, les effectifs employés ont été sauvegardés dans 85,4% des entreprises informelles. La baisse des effectifs a concerné 13,6% de ces entreprises. Celles dans lesquelles les effectifs employés ont augmenté sont en faible nombre (0,9%).

Selon le milieu de résidence, la baisse des effectifs employés est de 14,3% en milieu urbain et de 13,2% en milieu rural.

Graphique 53 : Impact de la COVID-19 sur l'effectif des employés selon le milieu de résidence (%)



Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

Selon la branche d'activité, la situation est plus critique dans la branche d'activité « Assainissement, voirie et gestion des déchets ». Au sein de cette branche, toutes les entreprises ont réduit le nombre d'employés. Suivent les UPI des branches « Activités financières » (50,5%) et « Construction » (41,3%). Les emplois dans les branches d'activité telles que « Eau, électricité, gaz », « Immobilier, locations et services aux entreprises » et « Activités récréatives, culturelles et sportives » n'ont pas été affectés.

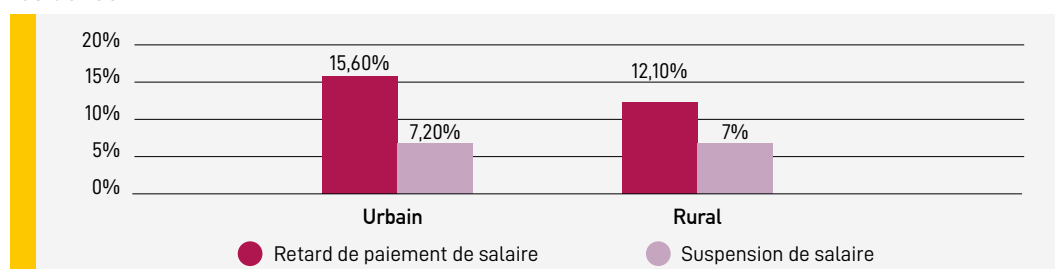
Par ailleurs, dans certaines branches d'activité, une légère hausse des effectifs a été constatée. Ce sont les branches « Hôtel et restauration », « Activités de services personnels », « Activités de fabrication » et « Commerce de gros, détail et réparation de véhicules et d'autres moyens de locomotion » où respectivement la hausse de l'emploi a concerné 2,5%, 1,8% et 1% des entreprises.

8.1.2.2. Sur le paiement des salaires

Le recours au retard de paiement a été utilisé par 7,4% des UPI comme mesure d'atténuation des effets de la crise sur leur activité. Quant à la suspension des salaires, elle a été appliquée par 13,5% des UPI.

Selon le milieu de résidence, 15,6% des UPI en milieu urbain ont eu recours au retard de paiement contre 12,10% en milieu rural. Pour la suspension des salaires, la proportion des entreprises l'ayant utilisée est quasi identique entre le milieu urbain (7,2%) et le milieu rural (7,0%).

Graphique 54 : Proportion des UPI ayant des difficultés à payer le salaire selon le milieu de résidence



Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

Selon la branche d'activité, les retards de paiement de salaires ont plus touché la branche « Activités récréatives, culturelles et sportives ». Viennent ensuite les branches « Construction » (32,20%), « Activités extractives » (21,40%) et « Activités de santé et d'action sociale » (21,0%).

Quant à la suspension des salaires, elle a plus concerné les branches « Immobilier, locations et services aux entreprises », « Transport, activités des auxiliaires de transport et communication » et « Activités extractives ». En effet, en termes de proportion, ce sont respectivement 43,9%, 23,8% et 23,6% des entreprises de ces branches à qui ont suspendu le salaire de leurs employés.

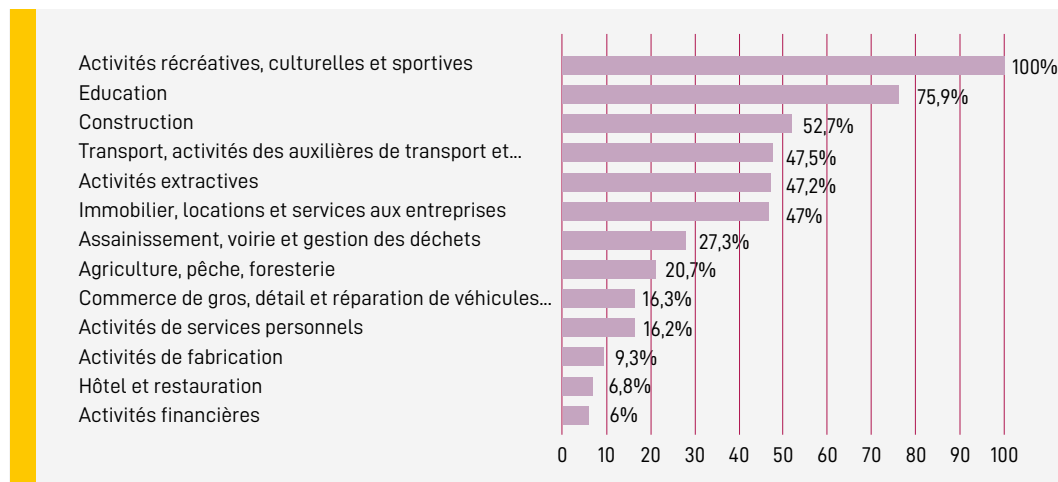


Suspension des contrats de travail par 18,4% des UPI

8.1.2.3. En termes de suspension de contrat de travail

Pour faire face aux effets de la pandémie, 18,4% des UPI ont procédé à la suspension des contrats de travail de leurs employés. Les emplois des branches d'activité « Activités récréatives, culturelles et sportives », « Éducation » et « Construction » ont été les plus affectés. Les suspensions de salaires ont concerné respectivement 100%, 75,9% et 52,7% des UPI de ces branches.

Graphique 55 : Impact de la COVID-19 en termes de suspension de contrat de travail selon la branche (%)



Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020



Création d'emplois dans 14,2% d'UPI

8.1.2.4. En termes de création d'emplois

Bien que la pandémie ait eu des effets négatifs sur les emplois, il faut noter cependant qu'il a favorisé la création d'emplois dans 14,2% d'UPI. Il s'agit des branches « Commerce de gros, détail et réparation de véhicules et d'autres moyens de locomotion » (36,0%), « Activités de services personnels » (29,6%) et « Activités de fabrication » (1,5%).

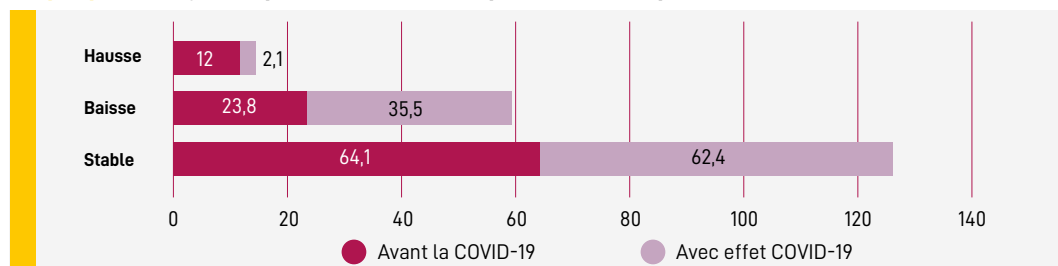
8.1.3. Effets sur le travail et l'emploi dans les entreprises formelles

La COVID-19 a eu un effet négatif sur les conditions de travail, la création d'emplois, le salaire et le revenu. Cette pandémie a également occasionné des tensions entre employeurs et employés.

8.1.3.1. Sur la dynamique de création d'emplois avant et après COVID-19

La pandémie a impulsé une dynamique négative à l'évolution de l'emploi dans les entreprises formelles. Avant sa survenue, 64,1% des entreprises projetaient une stabilité de leurs employés. Ce chiffre est passé à 62,4%, soit une baisse de 1,7 point de pourcentage. La proportion des entreprises qui projetaient une baisse de l'effectif du personnel employé en 2020 est passée de 23,8% à 35,5%, soit une hausse de 11,7 points de pourcentage. Quant à celles qui pensaient à une hausse du nombre d'employés, leur proportion a baissé de 12,0% à 2,1%.

Graphique 56 : Dynamique de création d'emplois avant et après COVID-19



Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

8.1.3.2. Sur le salaire et le recrutement

Un grand nombre d'entreprises formelles ont eu des difficultés pour payer les salaires. En effet, 63,9% d'entre elles ont déclaré avoir eu des difficultés à honorer leurs engagements à l'égard de leurs employés. Toutes les entreprises de la branche « Transport et entreposage » sont concernées par cette situation contre 73,3% pour la branche « BTP » et 66,2% pour celle de la « Fabrication et transformation ».

Cette situation est justifiée par le fort ralentissement des activités dans le transport en raison de la fermeture des frontières terrestres et aériennes, de la mise en quarantaine des deux principales villes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et de la limitation du nombre de passagers. Aussi, les services ont également subi un fort ralentissement, en particulier en raison de l'arrêt des activités d'hébergement et de la restauration. Le secteur de la construction a aussi été lourdement affecté du fait de la baisse de l'investissement des ménages et des entreprises dans l'acquisition des biens immobiliers. L'industrie (Fabrication et transformation) a subi le contrecoup dû aux difficultés d'approvisionnement et d'accès aux marchés (débouchés).

8.1.3.3. Sur le fonctionnement de l'entreprise

La crise sanitaire qui a impacté d'une manière ou d'une autre l'activité économique a engendré la prise de certaines décisions par les entreprises, notamment l'arrêt définitif, l'arrêt temporaire ou la réduction des activités de l'entreprise, la modification des horaires de travail et la mise en place d'un système flexible de travail.

Ainsi, 23,3% des établissements ont fermé définitivement. Cette situation a plus impacté les entreprises des branches « Transport et entreposage » (50,0%), « Autres services » (30,0%), « BTP » (24,3%), « Commerce » (23,6%) et « Fabrication et transformation » (15%). Aucune entreprise des branches « Information et communication », « Activités financières et d'assurances » et « Extraction et activités de soutien à l'extraction » n'a fermé pour cause de COVID-19.

Concernant l'arrêt temporaire de l'activité, 41,3% des entreprises ont pris cette mesure. Cet arrêt temporaire a affecté toutes les branches sauf la branche « Activités financières et d'assurances ». Trois quarts (3/4) des entreprises de la branche « Transport et entreposage » ont arrêté temporairement leurs activités.

Quant à la réduction des activités, elle a concerné 68,4% des entreprises. Les entreprises de Ouagadougou ont été plus concernées par la réduction des activités que celles de la ville de Bobo-Dioulasso. En effet, 70,6% des entreprises de la ville de Ouagadougou ont réduit leurs activités tandis que pour la ville de Bobo-Dioulasso, elles représentent 54,8%.

Par ailleurs, afin de faire face à la pandémie, 51,7% des entreprises ont modifié les horaires de travail du fait notamment des restrictions de déplacement liées au couvre-feu. Cette modification a concerné 100% des entreprises de la branche « Activités financières et d'assurances » et 75,0% de la branche « Extraction et activités de soutien à l'extraction ».

Outre la modification des horaires de travail, certaines entreprises formelles ont mis en place un système de travail flexible, à savoir le télétravail et la rotation du personnel. Ces mesures ont concerné 36,6% des entreprises.

Les entreprises ayant plus de 21 employés sont celles qui ont le plus mis en place un système de travail flexible. En effet, elles représentent 62,3% pour les entreprises dont le nombre d'employés est compris entre 21 et 50, et 48% pour celles de 51 et plus.



41,3% des entreprises en arrêt temporaire d'activité



Mise en place de système de télétravail et de rotation par 36,6% des entreprises

Tableau 7 : Impact de la COVID-19 sur le fonctionnement de l'entreprise

Branche d'activité de la PME	Arrêt définitif	Arrêt temporaire de l'activité de l'entreprise	Réduction des activités de l'entreprise	Modification des horaires de travail	Mise en place de systèmes de travail flexible (télétravail, rotation du personnel)
Fabrication et transformation	15,0	32,5	77,5	33,8	28,9
Transport et entreposage	50,0	75,0	75,0	50,0	75,0
BTP	24,3	50,8	71,2	56,8	50,0
Autres services	30,0	49,6	71,1	56,0	38,7
Commerce	23,6	35,6	64,5	51,4	25,3
Information et communication	0,0	11,1	44,4	22,2	66,7
Activités financières et d'assurances	0,0	0,0	50,0	100,0	50,0
Extraction et activités de soutien à l'extraction	0,0	50,0	100,0	75,0	75,0
Groupe d'employés de la PME					
] 01-10]	22,4	39,2	64,7	49,6	29,7
[11-20]	32,3	45,3	76,5	57,0	40,0
[21-50]	21,1	51,8	76,3	49,1	62,3
[51 ou +]	19,6	33,9	60,7	60,7	48,3
Ensemble	23,7	41,3	68,4	51,7	36,6

Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

8.1.3.4. Fréquence des conflits de travail

La crise sanitaire a occasionné des tensions entre employeurs et travailleurs, avec comme conséquence, un doublement des conflits individuels et une hausse importante des conflits collectifs. Le nombre de conflits individuels de travail traités en 2020 par les services de l'Inspection du Travail s'élève à 6 030 contre 2 943 en 2019, soit une hausse de plus de 100%. Quant aux conflits collectifs, entre 2019 et 2020 ils connaissent une augmentation de 42,9%.

8.1.3.5. Sur les conditions de travail

Pour faire face à la COVID-19, les entreprises ont procédé à des modifications des conditions de travail de leurs employés. Elles se sont manifestées par des chômeurs techniques, des licenciements, des arrêts de contrats, des congés sans solde et des réductions de salaires. Ainsi, le chômage technique a été appliqué par 41,6% des entreprises, les arrêts de contrats par 29,8%, les réductions de salaires par 22,9% des entreprises, les congés sans solde pour 15,1% et les licenciements pour 9%.

Les licenciements ont concerné quatre branches. Il s'agit de la « Fabrication et transformation » (25,0%), des « Autres services » (11,7%), du « BTP » (11,4%) et du « Commerce » (8,9%).

Les entreprises de la branche « Activités financières et d'assurances » n'ont pas connu de chômage technique, de licenciement, d'arrêt de travail ni de congé sans solde. Mais 50% de ces entreprises ont réduit le salaire de leurs employés. Quant aux entreprises de la branche « Extraction et activités de soutien à l'extraction », trois quarts ont mis leurs employés au chômage technique, la moitié a procédé à des arrêts de contrat, un quart a pratiqué le congé sans solde et la moitié la réduction de salaires.

8.2. Effets de la COVID-19 sur la protection sociale

En vue d'augmenter la résilience des populations face à la pandémie, le Gouvernement a pris les mesures de protection sociale. Ces mesures concernent :

- la prise en charge des factures d'eau de la tranche sociale et la gratuité de la consommation au niveau des bornes-fontaines ;
- la prise en charge des factures d'électricité pour les couches sociales utilisant des branchements de 3 ampères monophasés ;
- le rabatement des factures d'électricité de 50% pour les couches sociales utilisant des branchements de 5 et 10 ampères monophasés ;
- l'annulation des pénalités sur les factures de la SONABEL et de l'ONEA ;
- la réduction de 50% du coût des kits solaires dans le cadre du projet Solar Home System pour les ménages vulnérables ;
- la réactivation des boutiques témoins de la SONAGESS ;
- la sécurisation des stocks de produits de grande consommation, en concertation avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et le contrôle économique renforcé des prix sur le territoire national.



50% de rabatement des factures d'électricité pour les branchements de 5 et 10 ampères monophasés

8.2.1. Effets sur la protection des travailleurs

Concernant la protection des travailleurs contre la maladie en milieu de travail, 98,2% des entreprises ont mis en place des dispositifs de protection tels que le port de masque, le lavage des mains et la distanciation physique du personnel. Aussi, dans leur majorité (88%), les entreprises ont mené des actions de sensibilisation sur le coronavirus et sur le respect des mesures barrières au profit de leur personnel.



Mise en place de dispositifs de protection par 98,2% des entreprises

Tableau 8 : Mesures prises par les entreprises face à la pandémie

Branche d'activité	Mise en place de dispositifs/ mesures de protection (port de masque, dispositif de lavage, distanciation sociale)	Sensibilisation du personnel sur le coronavirus et sur le respect des mesures barrières
Fabrication et transformation	94,7	84,2
Transport et entreposage	100,0	100,0
BTP	100,0	93,7
Autres services	100,0	90,2
Commerce	96,7	86,0
Information et communication	100,0	66,7
Activités financières et d'assurances	100,0	100,0
Extraction et activités de soutien à l'extraction	100,0	100,0
Ensemble	98,2	88,0

Source : Enquête d'impacts COVID-19, décembre 2020

En ce qui concerne la protection du travailleur en situation de chômage, le nombre d'attestations de chômage délivrées en 2020 a plus que doublé par rapport à 2019 et la moyenne de la période 2016-2019. En effet, selon les données de source administrative, il est passé de 9 590 en 2019 à 22 477 en 2020²¹. Cette situation pourrait s'expliquer par les effets de la crise sanitaire sur les entreprises qui ont été contraintes à réduire l'effectif de leurs employés.

21 Rapport d'activités du MFPTPS 2020

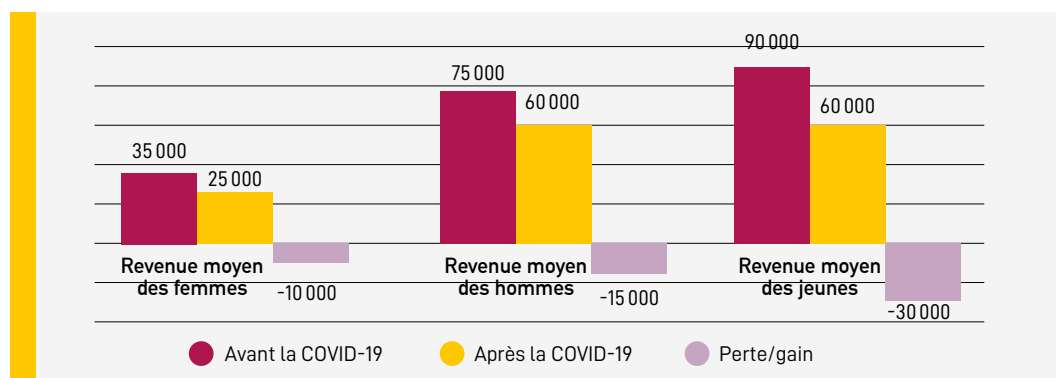
8.2.2. Effets sur le niveau du revenu moyen mensuel des réfugiés et des personnes déplacées internes

Avant la crise liée à la maladie à coronavirus, les activités des réfugiés se déroulaient très bien. Les jeunes gagnaient un revenu moyen mensuel de 90 000 FCFA. Ils sont suivis des hommes (75 000 FCFA) et des femmes (35 000 FCFA), selon l'activité pratiquée.

Avec la survenue de la maladie, les revenus mensuels des réfugiés ont fortement baissé. En effet, les pertes sont en moyenne de 10 000 FCFA (-28,6%) pour les femmes, de 15 000 FCFA (-20,0%) pour les hommes et de 30 000 FCFA (-33,3%) pour les jeunes.

La perte du revenu serait attribuable au confinement et à la fermeture des frontières dus au coronavirus ainsi qu'à la situation sécuritaire.

Graphique 57 : Impact de la COVID-19 sur le revenu des réfugiés (FCFA)

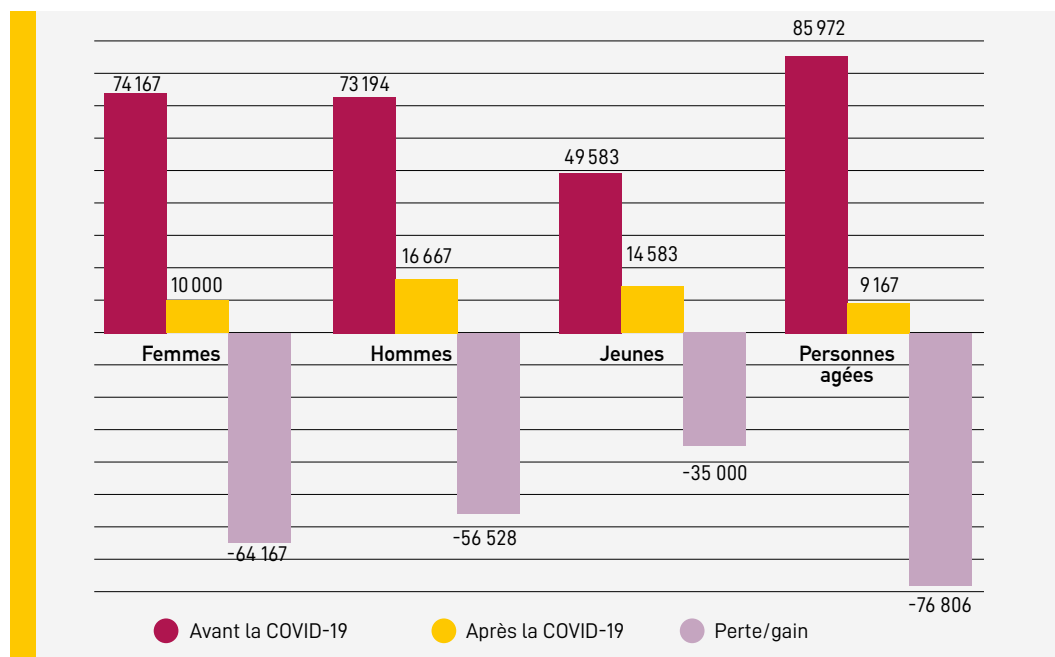


Source : Focus groupe auprès des réfugiés, mars 2021

8.2.3. Effets sur le niveau du revenu des PDI

Avant le mois de mars de l'année 2020, les revenus moyens mensuels en FCFA se chiffraient à 74 167, 73 194, 49 583 et 85 972 respectivement pour les femmes, les hommes, les jeunes et les personnes âgées. Avec la survenue de la maladie, les revenus moyens ont drastiquement chuté pour se situer à 10 000, 16 667, 14 583 et 9 167 respectivement chez les femmes, les hommes, les jeunes et les personnes âgées.

Graphique 58 : Impact de la COVID-19 sur le revenu moyen des PDI



Source : Focus groupe auprès des PDI, mars 2021

Les pertes enregistrées sont attribuables aux difficultés d'approvisionnement en produits/matières premières importés compte tenu de la fermeture des frontières, de l'amenuisement des opportunités d'affaires, la fermeture des marchés, la mise en quarantaine des villes et du confinement.

Conclusion de la section 8

La crise sanitaire de la COVID-19 et les mesures de lutte prises par l'État ont affecté significativement les activités des entreprises tant sur le plan de leur fonctionnement que sur leur performance économique et financière. Il est donc primordial de prendre des mesures pour mitiger ses effets. Il est recommandé de :

- accélérer le processus d'opérationnalisation de l'Assurance Maladie Universelle ;
- mettre en place une assurance chômage ;
- prendre en compte les nouvelles exigences du monde du travail dans la relecture du Code du travail ;
- repenser la protection sociale pour les acteurs de l'économie informelle, notamment l'amélioration des prestations de l'assurance volontaire au-delà de la retraite ;
- renforcer le rôle des organisations professionnelles dans les entreprises informelles ;
- mobiliser les financements auprès des partenaires au développement pour appuyer les projets de relance de l'économie nationale ;
- promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au sein des entreprises pour s'adapter aux changements et aux nouveaux modes de travail.

SECTION 9 :

Impact sur le secteur Justice et droits humains



L'analyse de l'impact de la crise sur le secteur justice et droits humains se fait à travers le respect des droits humains et des libertés publiques ainsi que la protection des personnes et des biens.



9.1. Effets sur le respect des droits humains et des libertés publiques

L'instauration de l'état d'alerte sanitaire pour freiner la propagation de la COVID-19 avec son corollaire de restriction des libertés individuelles et collectives pose un problème de droit. En effet, si l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques offre la possibilité de dérogation des droits humains autres que les droits intangibles au « cas où un danger public exceptionnel menace l'existence de la nation », il faut souligner que les restrictions doivent être limitées dans le temps. Or, pour le cas du Burkina Faso, ni le décret instaurant l'alerte sanitaire, ni le décret portant instauration d'un couvre-feu, ni les mesures de mise en quarantaine des villes, ni la fermeture des marchés et yaars n'étaient limitées dans le temps. Cette imprécision de la limitation temporelle est de nature à mettre les populations dans une incertitude.

Les réactions de stigmatisation d'une frange de la population face aux personnes atteintes de la COVID-19 ont porté atteinte à la dignité humaine. Dans l'article de l'OMS/Burkina intitulé « Combattre la peur et la stigmatisation liées à la COVID-19 » en date du 23 juillet 2020, il ressort que les réactions de certains habitants de Ouagadougou ont rendu la riposte à la maladie plus difficile. En effet, les victimes de la COVID-19 font l'objet de stigmatisation et de rejet quasi systématique de leur proche tant dans les administrations publiques que dans les domiciles familiaux. La stigmatisation était également perceptible chez les patients et les cas contacts visités par les équipes d'intervention rapide.

Cette stigmatisation joue sur le droit des populations à des soins adéquats car elle les empêche de se rendre librement auprès des professionnels de la santé pour recevoir des soins appropriés contrairement à la prescription de l'article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques et socio-culturels qui énonce « ... le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. »

De même, elle bafoue la dignité humaine qui est le socle des droits humains et crée, de ce fait, une discrimination liée à la maladie à coronavirus alors que l'article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme pose clairement le respect de la dignité humaine comme une condition sine qua non de l'effectivité des droits humains. L'article 2 de cette Déclaration pose le principe de la non-discrimination. Des personnes atteintes de la COVID-19 ne pouvaient plus jouir de leur droit à l'égalité parce qu'elles sont stigmatisées. C'est ce que retient le Coordinateur national du secteur santé de la riposte à la COVID-19 qui observe que « *non seulement les patients sont stigmatisés, mais aussi les travailleurs de la santé, en particulier ceux dans les centres de traitement de la COVID-19, sont victimes de discrimination de la part de leurs communautés qui craignent que leur travail ne les expose à un risque accru de contracter le virus.* »

La réalisation du droit à un niveau de vie suffisant a été fortement impactée par les mesures restrictives prises dans le cadre de la COVID-19. L'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) qui consacre ce droit énonce que « *toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.* »

Cependant, les mesures de fermeture des marchés et yaars ont conduit des commerçants à perdre les moyens de subsistance surtout ceux du secteur informel qui gagnent leurs revenus au jour le jour. Ainsi, cette cible était dans l'incapacité d'avoir des ressources pour assurer son bien-être, son alimentation et son logement. À titre illustratif, des employées des débits de boissons ont témoigné dans la presse écrite avoir été menacées de déguerpissement par leurs bailleurs parce qu'elles n'arrivaient plus à honorer leur loyer. D'autres ont choisi de se lancer dans la prostitution pour pouvoir honorer leurs engagements vis-à-vis de leurs bailleurs et pour subvenir à leurs besoins alimentaires et autres aspects vitaux.

Du fait du ralentissement de l'activité économique consécutif à la survenue de la pandémie, 10,7% des travailleurs n'ont pu travailler et, en conséquence, ont perdu leur droit à un niveau de vie suffisant. En effet, ces personnes concernées ne disposaient plus de ressources nécessaires pour jouir de l'ensemble des droits humains à elles reconnus par les instruments juridiques de promotion et de protection des droits fondamentaux.

Au niveau de la solidarité familiale qui améliore les conditions de vie d'une couche importante de la population en vue de lui permettre de jouir d'un niveau de vie suffisant, l'enquête révèle qu'environ 1/5^{ème} des ménages recevait des transferts d'argent de leur famille/ami. Mais pour la plupart, le montant reçu et la fréquence de ces transferts ont diminué depuis le début de la COVID-19.

Concernant l'accès aux aliments de base et aux services sociaux, environ 1 ménage sur 4 rapporte qu'à un moment donné au cours de la maladie, il n'a pas pu accéder aux aliments de base. Une proportion plus élevée de pauvres (29,6%) a déclaré avoir des difficultés à accéder aux aliments de base, par rapport aux non pauvres (21,5%). L'indisponibilité des aliments de base a le plus concerné le maïs, en particulier dans le Sud du pays.

Dans le domaine de la réalisation du droit à la santé, en dépit de la COVID-19, la plupart des ménages (49,1%) ont déclaré pouvoir acheter des médicaments. Cependant, 1 ménage sur 4 n'a pas pu le faire. Depuis le 16 mars 2020, 2 ménages sur 5 ont déclaré avoir eu besoin des services de santé, principalement à cause du paludisme/de la fièvre.



**1 ménage sur 4
n'a pas pu s'acheter
des médicaments**

9.1.1. Effets sur le droit à l'information

Selon l'étude sur « *Les inégalités au Burkina Faso à l'aune de la pandémie de la COVID-19 quelques réflexions prospectives de l'AFD* », la communication de crise est une composante capitale dans la gestion des épidémies. Dans le cadre de la COVID-19, plusieurs canaux de communication ont été utilisés incluant les médias publics et privés ainsi que les réseaux sociaux.

Une communication gouvernementale à travers des points de presse, d'abord journaliers, puis hebdomadaires, afin d'informer les populations sur l'évolution de la maladie a été instituée. Cependant, les messages étaient souvent empreints de contradictions et d'incohérence. De plus, une insuffisance dans la préparation des points de presse ainsi que le manque de formation des acteurs sur la communication de crise ont contribué à la désinformation. Aussi, les canaux initiaux de communication n'étaient pas accessibles aux ménages les plus pauvres qui n'ont pas accès aux réseaux sociaux ni à la télévision.

La pandémie de COVID-19 a mis à nu les insuffisances du système de communication du Gouvernement, ce qui a privé les populations de leur droit à l'information juste.

9.1.2. Effets sur les libertés publiques et fondamentales

Dans le cadre de la riposte contre la COVID-19, le Gouvernement, par décret n°2020-239 du 30 mars 2020, a décrété l'état d'alerte sanitaire sur le fondement de la loi 23/94/ADP du 19 mai 1994 portant Code de la santé publique. L'article 66 de cette loi énonce, en effet, que « *en vue d'enrayer tout danger de propagation des maladies transmissibles, il pourrait être pris un décret sur proposition du Ministre chargé de la Santé, instituant l'état d'alerte sanitaire dans une localité ou une région; dans ce cas, des mesures obligatoires d'hygiène et de prophylaxie sont appliquées durant une période déterminée et renouvelable au besoin.* »

Par la suite, plusieurs mesures réduisant les libertés publiques ou fondamentales ont été édictées. Par décret n°2020-240 du 30 mars 2020, les villes ayant au moins un cas positif de COVID-19 ont été mises en quarantaine. Cette mesure incluait le fait qu'aucune personne ne sorte ni ne rentre dans les villes correspondantes, exception faite pour le transport des biens de première nécessité. En application de ce décret, un arrêté interministériel n°2020-117 fixe les conditions de sortie et d'entrée dans les villes mises en quarantaine.

Les différentes mesures ont eu pour conséquences la restriction de la liberté d'aller et venir des populations et l'exercice de certains droits tels que le droit social. À titre illustratif, à Ouagadougou, la délimitation de la ville n'a pas pris en compte le « grand Ouaga ». En conséquence, certains travailleurs de Ouagadougou logeant à Loumbila, à Tanghin-Dassouri, à Koubri, etc. se sont vu refuser l'accès à la ville de Ouagadougou pour l'exercice de leurs fonctions et même pour des approvisionnements vitaux.

Au titre des libertés fondamentales, la liberté de culte a été réaménagée avec la suspension des cultes, prières de masse et cérémonies officielles (baptêmes, mariages...) de mi-mars à mi-avril 2020.

Pour ce qui concerne les libertés publiques au sens stricto sensu, la prise des mesures restrictives que sont le couvre-feu de 19 heures à 5 heures du matin, les limitations de la fréquentation des lieux publics et la fermeture des frontières, y a porté atteinte.

En application de ce cadre réglementaire d'exception, le droit à la liberté de manifestation a été violé. En effet, un regroupement de syndicats protestant contre l'extension de l'Impôt Unique sur le Traitement des Salaires (IUTS) s'est vu refuser le droit d'organiser les marches meetings initialement prévues du 16 au 20 mars 2020 en application de la mesure d'interdiction de regroupement de plus de 50 personnes. Par ailleurs, les droits aux loisirs et au jeu ont fortement été limités.



1 207 détenus libérés dont 08 mineurs, 27 femmes et 1 172 hommes

9.1.3. Effets sur les droits des détenus

Du fait de la COVID-19 et en réponse à l'appel de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits humains, plusieurs détenus, notamment les plus vulnérables, ont recouvré la liberté.

Dans son appel, la Haut-Commissaire a exhorté les Gouvernements et les autorités compétentes à travailler rapidement pour réduire le nombre de personnes en détention, en faisant remarquer que plusieurs pays ont déjà entrepris des actions positives. Les autorités devraient examiner les moyens de libérer les personnes particulièrement vulnérables à la COVID-19, parmi elles, les détenus les plus âgés et ceux malades, ainsi que les délinquants présentant un risque faible de délinquance. Elles devraient également continuer de répondre aux besoins de santé spécifiques des femmes détenues, notamment celles enceintes, ainsi qu'à ceux des détenus vivant avec un handicap et mineurs.

Faisant suite à ce message qui vise la protection des détenus contre les risques de propagation, les autorités burkinabè ont décidé de faire grâce à 1 207 personnes détenues dans les différents centres de détention, lors du Conseil des Ministres du 02 avril 2020. Cette grâce a concerné 08 mineurs, 27 femmes et 1 172 hommes. Ces personnes, conformément à l'esprit du communiqué de presse de Michelle Bachelet, ont été choisies selon les critères suivants : le mauvais état de santé, l'âge avancé et l'accomplissement au moins de la moitié de la peine selon le degré d'infraction.

La suspension des activités judiciaires nécessitant la présence de personnes extérieures aux services des juridictions a restreint le droit qu'a toute personne de se faire juger dans des délais

raisonnables en séance publique. Il faut relever que la pandémie n'a pas eu que des effets positifs sur les droits des détenus. Elle a eu des impacts négatifs sur les personnes faisant l'objet de détention provisoire. En effet, dans un communiqué du Ministre de la Justice, il a été porté à la connaissance du public la suspension des activités judiciaires nécessitant la présence de personnes extérieures aux services des juridictions, dans le cadre des mesures de la lutte contre la COVID-19.

Cette suspension a duré du 23 mars au 20 avril 2020. Cette mesure, quoique rentrant dans le cadre global des mesures barrières prises, a des conséquences graves sur le droit que toute personne a de se faire juger dans des délais raisonnables en séance publique suivant un débat contradictoire, conformément à l'article 10 de la Déclaration Universelle des Droits de humains.

La suspension des visites aux détenus limite également les libertés des détenus. Dans un autre communiqué n°2020-227/MJ/CAB du 19 mars 2020, le Ministre de la Justice portait à la connaissance du monde judiciaire, des détenus et du public que, tenant compte de l'épidémie due à la COVID-19, au regard de la grande vulnérabilité de la population carcérale, les visites aux détenus sont suspendues pour compter du 19 mars jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure a duré jusqu'au 18 juin 2020 où une note de service du Garde des Sceaux autorisait à nouveau les visites aux détenus. Cette décision du Ministre de la Justice a été prise conformément à l'article 208 de la loi 010-2017 AN portant régime pénitentiaire au Burkina Faso qui dispose que « *les détenus ont le droit de recevoir des visites de leurs parents et de toute personne justifiant d'un intérêt certain. Toutefois, l'exercice de ce droit peut être restreint par une décision judiciaire ou en raison des contraintes sécuritaires* ». Toutefois, quoique conforme à la législation nationale, cette mesure ne permettait plus aux détenus d'être en contact avec le monde extérieur, un droit fondamental de toute personne privée de liberté.

Elle ne favorise pas non plus la mise en œuvre de la politique de réinsertion sociale car sa conséquence directe a été de couper les établissements pénitentiaires du reste du monde. L'atteinte la plus flagrante est que le droit pour les personnes privées de liberté d'être assistées par leurs avocats s'est trouvé mis à rude épreuve car le communiqué n°2020-227/MJ/CAB ne prévoyait pas de dérogation pour les conseils des détenus.

9.1.4. Effets sur les droits des femmes et des enfants

La mesure du couvre-feu a restreint le droit des femmes d'aller chercher les marchandises pour la revente. Selon l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENESI-2015), les actifs occupés dont l'âge moyen est de 31 ans exercent leur activité principale dans le secteur informel. En effet, 95,5% des actifs occupés exercent leur activité principale dans le secteur informel. Ce constat est plus prononcé en milieu rural (99,3%) qu'en milieu urbain (81,2%). Selon le sexe, ces taux sont de 97,5% pour les femmes et 93,5% pour les hommes. Il ressort de ces statistiques que les femmes actives évoluent pour l'essentiel dans le secteur informel. En effet, au quotidien, beaucoup de femmes actives au Burkina, après les travaux de ménage, vont se procurer des biens souvent à de très grandes distances et viennent les revendre dans les centres urbains pour avoir leur pitance quotidienne. La COVID-19 rendait ces activités impossibles. En effet, le couvre-feu instauré ne permettait plus aux femmes de se réveiller très tôt pour se procurer les marchandises qui, du reste, étaient inaccessibles à cause de la mise en quarantaine des localités ayant au moins un cas de COVID-19.

De même, la fermeture des débits de boisson et des boîtes de nuit a impacté le droit au travail des femmes et des filles car elles représentent au moins 2/3 des employés de ces commerces. Ainsi, cette mesure de restriction a porté atteinte au droit de travail de ce groupe catégoriel et cela a accru leur vulnérabilité. Selon une étude CAP réalisée par l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de l'Université Joseph Ki-Zerbo, en partenariat avec le bureau-pays de l'ONG américaine, Jhpiego, 68% des femmes enquêtées ont ressenti l'insécurité alimentaire dans leur ménage.

Le confinement du fait de la COVID-19 aurait exacerbé les violences conjugales. Si le Burkina ne dispose pas pour le moment de statistiques des femmes violentées à cause des mesures restrictives adoptées dans le cadre de la COVID-19, notamment le quasi-confinement, ces violences ont concerné la plupart des pays. En effet, le 5 avril 2020, Antonio Guterres Secrétaire général des

Nations Unies attirait, dans un message, l'attention du monde sur l'accroissement des violences conjugales pendant la COVID-19. Il affirmait en substance que de nombreuses femmes seraient prises au piège dans leur maison avec leur agresseur en cette période de confinement de près de 3 milliards de personnes. Pour protéger les femmes et les jeunes filles, le Secrétaire général des Nations Unies a exhorté les différents États à adopter des mesures de prévention contre les violences. Mieux, à prévoir des recours pour les victimes dans le cadre de leur plan national de riposte contre la COVID-19.

Au titre des droits des enfants, le droit à l'éducation a été bouleversé dans sa réalisation. L'enquête « *COVID-19, suivi des impacts au niveau des ménages* », relève que « *malgré la fermeture des écoles, une grande proportion (87,6%) d'élèves restent intellectuellement actifs.* » Ce rapport précise que les élèves s'appuient principalement sur les TIC (53,4%).

L'enquête signale que les élèves de Ouagadougou sont plus susceptibles de recourir au tutorat d'un membre de la famille tandis que ceux des autres zones urbaines/rurales sont plus susceptibles de ne rien faire ou de se fier aux programmes radio. En outre, les élèves non pauvres sont plus susceptibles de s'appuyer sur la télévision, le tutorat d'un autre membre de la famille et un tuteur privé. Malgré un besoin de distanciation sociale, certains élèves (15%) restent en contact physique avec leur enseignant, révèle l'enquête de l'INSD.

Ainsi, **la COVID-19 a imposé un traitement inégalitaire des enfants en fonction du milieu de résidence** alors que la convention relative aux droits de l'enfant impose aux États parties de prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas discriminer les enfants.

La COVID-19 a entraîné la fermeture des espaces de loisirs. De même, les enfants étaient contraints de rester confiner à domicile. Ces mesures restrictives ont eu des conséquences sur les droits des enfants aux loisirs et aux activités récréatives, artistiques et culturelles conformément à la prescription de l'article 31 in fine de la convention relative aux droits de l'enfant.

Pendant la période du quasi-confinement, les enfants ont, par moments, été victimes de violences aussi bien morales que physiques de la part de leurs parents. Conformément à l'article 27 de la convention relative aux droits de l'enfant, tout enfant a droit à un niveau de vie suffisant, à son développement physique, mental, spirituel, moral et social. C'est aux parents qu'incombe la responsabilité primordiale de lui assurer ce niveau de vie.

En tout état de cause, la Direction Générale de la Famille et de l'Enfant du Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire a organisé une rencontre, le 26 mars 2020, à l'effet d'examiner, entre autres, l'implication de la COVID-19 dans la réponse en matière de protection de l'enfance. Il ressort de cette rencontre que la COVID-19 impacte, avant tout, les enfants en ce qu'elle fragilise leur environnement et les mesures barrières prises risquent d'impacter rapidement leur bien-être. Au titre des risques majeurs pour la protection de l'enfant, selon la Direction Générale de la Famille et de l'Enfant, il y a :

- la stigmatisation des enfants de familles affectées ;
- les tensions communautaires ;
- la détérioration des normes sociales protégeant les enfants ;
- la réduction des services sociaux intervenant dans le domaine de la protection de l'enfant ;
- le stress lié à l'incompréhension de la maladie, à la perturbation du quotidien, aux difficultés rencontrées par les parents ;
- l'augmentation des comportements à risque liés au confinement, aux réseaux sociaux, au manque d'activité ;
- l'augmentation des violences domestiques y inclut des violences sexuelles ;
- la dislocation/recomposition familiale (séparations forcées, abandon familial, enfants chefs de ménage) ;
- la mise en place de "Negative Coping Mechanisms" (mariage d'enfants, exploitation économique ou sexuelle).

9.1.5. Effets sur les personnes vivant avec un handicap

Les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie n'ont pas tenu compte de la spécificité des personnes vivant avec un handicap. Selon les « principes directeurs concernant la COVID-19 » du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits humains, « les risques associés à la COVID-19 sont bien plus importants pour les personnes vivant avec un handicap et les réponses de l'État doivent inclure des mesures ciblées pour les protéger. Les mesures d'intervention d'urgence et de protection sanitaire et sociale doivent être accessibles à tous et ne doivent pas être discriminatoires à l'encontre des personnes vivant avec un handicap. » Au Burkina Faso, il n'y a pas eu de mesures spécifiques prises en faveur des personnes vivant avec un handicap. Pourtant, au regard de leur vulnérabilité, de telles mesures leur auraient permis de jouir sur la base de l'égalité avec les autres des droits consacrés par les instruments nationaux et internationaux.

Mieux, la communication sur les mesures barrières discrimine certaines personnes vivant avec un handicap, notamment les personnes présentant un handicap visuel ou sensoriel. En effet, aussi bien les médias que les affiches n'ont été traduits en braille et le langage des signes n'est pas usité.

Les principes ci-dessus cités préconisent « *d'offrir une aide financière et une protection sociale supplémentaires aux personnes vivant avec un handicap et à leurs familles* ». **Cette recommandation du Haut-Commissariat aux Droits humains n'a pas été prise en compte car, parmi la panoplie de mesures prises, aucune n'est spécifiquement destinée aux personnes vivant avec un handicap.**

9.1.6. Effets sur les réfugiés, les déplacés internes et les migrants

La COVID-19 a impacté les droits des nombreux réfugiés et des déplacés internes. En effet, pour ce qui concerne les réfugiés, en général, et ceux de Djibo, en particulier, beaucoup avaient bénéficié des facilités du haut-commissariat pour les rapatriements volontaires au Mali. Cependant, la mesure de fermeture des frontières terrestres a stoppé le processus de ces retours. De même, la mesure relative à l'interdiction de regroupement de plus de cinquante (50) personnes a eu un impact sur la distribution des vivres et des autres mesures d'accompagnement.

Les personnes déplacées internes ont également subi les conséquences de la mesure relative à l'interdiction de regroupement et de la mise en quarantaine des villes. En effet, pour freiner la propagation de la maladie, une mesure interdisant les visites aux déplacés internes, notamment à Kaya, avait été édictée. En conséquence, les personnes déplacées internes qui menaient des activités génératrices de revenus hors des sites de regroupement ne pouvaient plus les exercer et cela avait un impact sur leurs revenus. De même, elles ne bénéficiaient plus de la solidarité des populations riveraines et des bonnes volontés.

La mesure relative à la fermeture des frontières terrestres et aériennes a bloqué certains travailleurs migrants au Burkina Faso ainsi que des Burkinabè travaillant hors du pays. Cela a entraîné une baisse de leurs revenus et a créé un sentiment de crispation, voire des ruptures de contrats liées à cette situation.

Les nombreux retards dans la délivrance des tests de la COVID-19 ont eu des conséquences sur les travailleurs migrants. Certains, par ce fait, ont raté leur vol et ont dû payer des frais supplémentaires pour séjourner dans des hôtels. Cela a éventuellement impacté leur travail.

9.1.7. Effets sur le civisme et la citoyenneté

Le civisme est l'attachement à la collectivité dans laquelle on vit, le dévouement au bien commun. C'est une valeur citoyenne qui se manifeste à travers le respect de l'individu pour les biens publics, les lois du pays et les institutions de la République. Faire preuve de civisme, c'est se comporter en citoyen responsable. La citoyenneté, quant à elle, en tant qu'état ou qualité, renvoie à des attitudes et des comportements que devraient avoir les individus afin de participer activement à la vie de la société.

La COVID-19 a révélé davantage l'incivisme d'une grande partie de la population vivant au Burkina Faso. En effet, pendant que la pandémie sévissait au Burkina Faso et dans le reste du monde, des messages étaient véhiculés sur les réseaux sociaux et démentaient l'existence même de la maladie. Cette désinformation a conduit le Président du Faso à lancer un appel à la responsabilité individuelle et collective des populations.

Dans le cadre des gestes barrières, le constat fait est que les populations ne respectaient pas les mesures. En effet, quand bien même le port de masque ou de cache nez a été rendu obligatoire, peu de personnes se soumettaient à cette obligation. De même, des populations ont contraint l'État à la réouverture des marchés et yaars alors que leur fermeture répondait au souci de freiner la propagation de la COVID-19. A titre illustratif, le tronçon allant du pont non loin de la MACO au début de l'échangeur de l'Est, a été barricadé par des commerçants, le mardi 28 avril 2020, pour exiger la réouverture du marché de Dassasgho.

Dans certains lieux de culte également, des fidèles ont manifesté pour obtenir des autorités de tutelle l'autorisation de réouverture des marchés et yaars. De même, le couvre-feu et la mise en quarantaine des localités ayant au moins un cas de COVID-19 n'ont pas été respectés par certaines personnes quand bien même l'état d'alerte sanitaire permettait de poursuivre tous les contrevenants. Ces différentes situations sapent les fondamentaux de l'État de droit et l'incapacité des populations du Burkina Faso à s'unir face aux grands défis imposés par la COVID-19 tels que celui de la santé. De même, l'État ne se donne pas les moyens nécessaires de faire respecter les mesures prises dans le cadre des situations exceptionnelles.

L'un des impacts positifs de cette pandémie est le regain de citoyenneté. En effet, le Gouvernement a reçu différents dons, en nature et en espèces, pour lutter contre la maladie.

9.1.8. Effets sur le respect des engagements internationaux en matière des droits humains

Conformément à ses engagements internationaux, le Burkina Faso participe aux rencontres internationales sur les droits humains, notamment les trois sessions statutaires du Conseil des Droits humains, les deux conseils de la Commission Africaine des Droits humains et des Peuples et la troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que toutes les autres rencontres présentant un intérêt. En 2020, en raison de la fermeture des frontières et des restrictions de voyages imposées par le Burkina Faso et les pays où se tiennent ces rencontres, le Burkina Faso a pu envoyer des délégations nationales à ces rencontres seulement à la première session du Conseil des Droits humains et à la première session de la Commission Africaine des Droits humains et des Peuples. Pour les autres rencontres, le Burkina Faso a pu participer par visioconférence ; ce qui ne favorise pas un partage d'expérience.

Dans la matrice du cadre sectoriel de dialogue « Justice et droits humains », il ressort que le Burkina Faso devrait transmettre aux organes de traités trois (03) rapports courant 2020. Il s'agit du rapport du comité travailleur migrant, du rapport de suivi torture et du rapport dû à la Commission Africaine. Ces rapports n'ayant pas pu être transmis à cause de la COVID-19, les organes de traité ont revu les chronogrammes. Aussi, l'interdiction de rassemblement de plus de cinquante (50) personnes a impacté, au plan national, le processus de finalisation de ces rapports, notamment les ateliers de validation.

La régulation budgétaire de la ligne destinée à l'élaboration des rapports a impacté l'élaboration du rapport dû au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

9.2. Effets de la COVID-19 sur la protection des personnes et des biens



Face à la propagation de la COVID-19, le Burkina Faso, à l'instar de plusieurs États au niveau mondial, a déclaré l'état d'alerte sanitaire par le décret n°2020-239 du 30 mars 2020. Il s'en est suivi l'adoption de mesures exceptionnelles, notamment celles portant sur les restrictions de certaines libertés fondamentales (instauration d'un couvre-feu, interdiction des rassemblements de plus de cinquante (50) personnes, mise en quarantaine de certaines villes, fermeture des établissements d'enseignement, ...). Ces mesures, quoique conformes à l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au règlement sanitaire adopté en 2005 par l'Organisation Mondiale de la Santé et à la législation nationale, ont conduit à des traitements cruels, inhumains et dégradants sur les populations qui défiaient les Forces de Défense et de Sécurité chargées de faire respecter lesdites mesures, notamment le couvre-feu de 19 heures à 05 heures du matin sur toute l'étendue du territoire national pour compter du samedi 21 mars 2020, instauré par le décret n°2020-0215 du 21 mars 2020.

Encadré 4 : Droits des personnes

Droit à l'intégrité physique et à l'interdiction de la torture : la Constitution, en son article 2, stipule que « *la protection de la vie, la sûreté et l'intégrité physique sont garanties. Sont interdits et punis par la loi, l'esclavage, les pratiques esclavagistes, les traitements inhumains et cruels, dégradants et humiliants, la torture physique ou morale, les sévices et les mauvais traitements infligés aux enfants et toutes les formes d'avilissement de l'Homme.* » Ainsi, aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, ne peut être invoquée pour justifier les actes de torture ou les pratiques assimilées.

Cependant, il a été relevé que le contrôle du respect du couvre-feu courant les nuits du 21 mars 2020 et suivantes a occasionné des bastonnades sur plusieurs personnes se trouvant encore dans la rue aux heures du couvre-feu. Les victimes de bastonnades ont été filmées et la presse nationale et les réseaux sociaux faisaient état des violences physiques perpétrées sur des individus.

Ces bastonnades qui sont attribuées aux Forces de Défense et de sécurité qui ont, au cours des opérations de patrouille, fait usage de la force, sont constitutives de traitements cruels et dégradants. La Commission salue l'action des autorités judiciaires qui ont, à travers une déclaration en date du 23 mars 2020, condamné et mis en garde les auteurs de ces actes de tortures et pratiques assimilées.

Droit d'accès à la justice : la Constitution, en son article 4, stipule que « Tous les Burkinabè et toute personne vivant au Burkina Faso bénéficient d'une égale protection de la loi. Tous ont droit à ce que leur cause soit entendue par une juridiction indépendante et impartiale. Tout prévenu est présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité soit établie. Le droit à la défense y compris celui de choisir librement son défenseur est garanti devant toutes les juridictions. » Cela implique le droit à un procès équitable, à être jugé sans retard excessif.

En vue de protéger les justiciables et les acteurs de la justice, les autorités judiciaires ont adopté des mesures dont la suspension des activités judiciaires du 24 mars au 20 avril 2020 sur toute l'étendue du territoire. Durant cette période, les audiences étaient suspendues et celles qui avaient été programmées ont été reportées. Cependant, cette suspension ne concernait pas les audiences d'une extrême urgence dont l'appréciation était laissée aux chefs de juridiction et ne réussissant pas plus de 10 personnes. La suspension des activités des juridictions a allongé le temps d'attente des personnes en attente de jugement.

Recommandation à l'endroit du gouvernement

- Relire le décret portant création du Comité national de gestion des épidémies pour inclure dans sa composition l'administration pénitentiaire et les acteurs des droits humains ;
- Appliquer une approche basée sur les droits humains dans le cadre des différents appuis à l'endroit des personnes vulnérables et dans la riposte au COVID-19 ;
- Doter les maisons d'arrêt et de correction de salles d'isolement médical et de locaux de visite limitant les contacts ;
- Doter les lieux de privation de liberté (maisons d'arrêt, commissariats de Police nationale et brigades de Gendarmerie) de matériels de prévention et de protection contre la COVID-19.

Source : Commission nationale des droits humains : Étude sur les mesures prises pour lutter contre la COVID-19 et Analyse de leur impact sur les droits humains.

Il convient de rappeler que, conformément aux dispositions de l'article 2 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et à l'article 7 du Pacte international relatifs aux droits civils et politiques, aucune circonstance, même exceptionnelle, telle que la situation occasionnée par la COVID-19, ne saurait justifier la pratique des traitements cruels, inhumains et dégradants par les Forces de Défense et de Sécurité qui ont pour mandat d'assurer la sécurité des personnes et des biens en toute circonstance.

Les images avilissantes et déshonorantes des éventuelles pratiques des traitements cruels, inhumains et dégradants commis par les Forces de Défense et de Sécurité qui ont circulé sur les réseaux sociaux notamment ont conduit le Procureur du Faso près le Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou, le 23 mars 2020, à rappeler, à toutes fins utiles et principalement à l'attention des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), ce qui suit :

- les juridictions pénales ordinaires sont seules compétentes pour connaître d'éventuelles infractions qui pourraient être commises dans la mise en œuvre de toute mesure de police administrative, fût-elle exceptionnelle ;
- le couvre-feu, pour être une mesure exceptionnelle de sécurité restrictive des libertés des individus, ne peut justifier la commission d'infraction quelle qu'elle soit ;
- les actes de torture et les pratiques assimilées, notamment les traitements cruels, inhumains et dégradants infligés à des personnes, constituent des infractions prévues et réprimées par les articles 512 et suivants du Code pénal ;
- aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, ne peut être invoquée pour justifier les actes de torture ou les pratiques assimilées. Il n'en est pas plus de l'ordre d'un supérieur ou d'une autorité publique. Convient-il ici d'insister que l'accomplissement d'un acte manifestement illégal, en plus de mettre en cause l'ordonnateur, engage la responsabilité pénale personnelle et individuelle de l'exécutant.

Les restrictions ont de temps à autre poussé la population à protester pacifiquement ou violemment.

La COVID-19 est venue s'ajouter à la crise sécuritaire que connaît le pays depuis 2015. Aussi, les Forces de Défense et de Sécurité ont été chargées de veiller au respect des mesures qui ont été prises pour limiter la propagation de la pandémie. Si l'on part du constat qu'au Burkina Faso, on a un (01) agent de sécurité pour 690 habitants, il va sans dire que cela a une répercussion négative sur la protection des personnes et des biens d'autant plus que le nombre d'agents de sécurité reste insuffisant.

La COVID-19 a eu un impact sur la protection des droits des réfugiés. Face à l'insécurité au Burkina Faso et à l'apparition de la COVID-19 qui a augmenté la vulnérabilité des réfugiés, de nombreux réfugiés maliens ont fait part de leur intention de rentrer au Mali, une fois que les restrictions liées à la prévention et à la lutte contre la COVID-19 y seront assouplies. En effet, dans le contexte de recrudescence des attaques terroristes, le HCR a dû relocaliser son personnel hors du camp de réfugiés de Mentao, près de la ville de Djibo, en novembre 2019. Depuis lors, l'accès à plus de 6 000 réfugiés est sporadique et les conditions de vie se sont aggravées, et la crise sanitaire a rendu davantage plus complexe leur protection. Pour s'en convaincre, le 3 avril 2020 sur le site de ONU info, Babar Baloch, porte-parole, Afrique, Asie & Pacifique du HCR, affirmait en substance que « *L'insécurité persiste et les autorités ont imposé un couvre-feu dans le cadre de la prévention*

et de la lutte contre le coronavirus. » Il a également fait part de ses inquiétudes en matière de sécurité et de santé parmi les groupes vulnérables au niveau des réfugiés.

En outre, dans la note d'information de l'ONG OXFAM publiée en mai 2020, il ressort que le Burkina Faso connaît actuellement l'une des crises les plus préoccupantes au monde, à laquelle vient s'ajouter la pandémie de la COVID-19 qui a des conséquences négatives. Ce rapport relève qu'en avril 2020, le pays comptait plus de 848 000 personnes déplacées internes, dont 84% de femmes et d'enfants. Par ailleurs, 2,2 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire. Il ressort également que si les groupes armés non étatiques constituent toujours la principale et la plus grande menace pour les femmes interrogées, celles-ci mentionnent aussi un fort sentiment d'insécurité lié à leur situation actuelle de crise sécuritaire et sanitaire, et dénoncent encore un risque élevé d'agression.

Dans les sites des personnes déplacées, le risque de pillage et d'agression serait élevé, notamment pour certains du fait de l'absence de clôture, d'éclairage et globalement de sécurité dans les camps. Le harcèlement, les agressions physiques et sexuelles, notamment les violences domestiques, sont décrits comme des risques majeurs par toutes les femmes interrogées. De nombreuses femmes déplacées et résidentes réclament une plus grande présence des patrouilles des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), perçues comme des forces de protection indispensables à la sécurité du pays.

Les acteurs institutionnels et la très grande majorité des femmes interrogées émettent le souhait de voir renforcer leur présence afin de sécuriser les localités d'accueil. Néanmoins, avec le contexte de harcèlement, de violences basées sur le genre et de prostitution décrit dans le rapport, OXFAM recommande de parvenir à un équilibre qui permettrait de renforcer la sécurité des localités tout en maintenant le caractère civil et non militarisé des lieux recevant les personnes déplacées. Toutefois, la forte sollicitation des forces de sécurité pour faire respecter les mesures barrières et la crise liée au terrorisme ne leur a pas permis de donner efficacement suite à ces recommandations qui participeraient à une meilleure protection des personnes et des biens.

Selon l'enquête réalisée par l'INSD, 70 353 membres de ménage victimes ont déclaré avoir été victimes de violence de la part des Forces de Défense et de Sécurité pendant le couvre-feu. 87,1% de ces enquêtés ont déclaré avoir subi des atteintes à leur intégrité physique car ils ont reçu des sévices corporels. Aussi, 38,2% des personnes enquêtées par l'INSD affirment que les mesures restrictives ont eu un impact mineur sur leur état psychologique contre 27,6% qui ont subi un impact important.



2,2 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire



70 353 personnes victimes de violence perpétrée par les FDS durant le couvre-feu

Conclusion de la section 9

La COVID-19 avec son corollaire de restriction des libertés individuelles et collectives a impacté négativement le droit des personnes. Elle a eu une incidence sur le droit à un niveau de vie suffisant et le droit à l'information juste des populations. Les droits des femmes et des enfants ont été aussi restreints.

Les droits des personnes vivant avec un handicap ont été également touchés de même que les droits des migrants, des réfugiés et des déplacés internes. Par ailleurs, les engagements internationaux en matière de droits humains n'ont pas pu toujours être respectés. En matière de protection des personnes et des biens, les mesures restrictives ont conduit à des traitements cruels, inhumains et dégradants sur les populations et accentué les problèmes de criminalité.

Au regard de ces nombreuses entraves aux droits et libertés des personnes, il convient de :

- créer un environnement propice au respect des droits humains tels que le droit au meilleur état de santé physique et mentale possible en tout temps y compris en période de crise de quelque nature que ce soit sous réserve de l'application de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- relire la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant Code de la santé publique pour mieux encadrer l'état d'alerte sanitaire.

CHAPITRE IV : Mécanismes de gestion et d'atténuation de la COVID-19 au Burkina Faso

Ce chapitre examine le dispositif national de réponse, présente le Plan d'actions prioritaires du Système des Nations Unies et partenaires en appui au plan national de riposte et les Partenariats stratégiques et mobilisation des ressources.





4.1. Dispositif national de réponse

Pour atténuer les conséquences de la COVID-19, le Burkina Faso s'est doté d'un plan de préparation et de riposte à l'épidémie de COVID-19. De même, des instances de lutte contre la pandémie ont été mises en place au niveau national avec des répondants aux niveaux régional, provincial et départemental.

Une Coordination nationale de la pandémie de COVID-19 a été mise en place et est assurée par le Comité National de Gestion des Épidémies COVID-19 (CNGE COVID-19) institué par arrêté n°2020-18/PM/MINEFID/MATDC/MRAH/MEEVCC. Ce Comité a pour but de suivre la mise en œuvre de la feuille de route de la lutte contre la pandémie, d'élaborer et de coordonner le plan d'actions de lutte contre la pandémie, ainsi que la coordination du plan d'actions national en lien avec l'appui des partenaires dans la lutte contre la crise. La coordination nationale a également pour mission d'évaluer l'impact des mesures prises et de donner les grandes orientations et les stratégies de lutte contre la pandémie. Pour une meilleure gestion de la pandémie au niveau déconcentré, des dispositifs régionaux, provinciaux et communaux ont été mis en place.

En plus du Comité National de Gestion des Épidémies (CNGE) pour une opérationnalisation rapide face à cette urgence de portée internationale, il a été mis en place une coordination regroupant des experts en santé publique, des acteurs du CORUS dont un « incident manager », des cliniciens et des partenaires techniques et financiers. Cette coordination a, dans ses missions, la supervision des activités et des équipes.

L'État burkinabè a également mis en place une série de mesures pour répondre aux effets négatifs des mesures prises pour contrer la propagation de la maladie. Ces mesures sont :

Au titre des mesures fiscales et de l'accès au financement pour les mois d'avril à juin 2020 :

- la remise automatique des pénalités et amendes exigibles ;
- la suspension des opérations de contrôle sur place à l'exception de cas avérés de fraudes ;
- l'exemption de la contribution des micro-entreprises du secteur informel ;
- l'exonération de la TVA sur la vente des produits utilisés dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ;
- l'exonération des taxes et droits de douanes sur les produits pharmaceutiques, les consommables médicaux et équipements entrant dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ;
- le report de la date limite de paiement de la taxe sur les véhicules à fin juin 2020 ;
- la délivrance des attestations de situation fiscale aux entreprises non en règle de leurs obligations fiscales jusqu'au 30 juin 2020 ;
- la suspension de la Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA) sur les salaires au profit des entreprises du secteur du Transport des personnes et de l'Hôtellerie ;
- la suspension des poursuites en matière de recouvrement des créances fiscales et de la perception du minimum forfaitaire pour les établissements relevant du secteur du transport des personnes, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme ;
- la réduction de 25% de la patente au profit des entreprises du secteur du transport des personnes, de l'hôtellerie et du tourisme. Les entreprises ayant déjà payé la patente pourront opter pour une compensation avec les autres impôts locaux ;
- l'application d'un taux réduit de TVA de 10% au secteur de l'Hôtellerie et de la Restauration ;
- la suppression des charges et taxes imposables à l'organisation des activités culturelles ;
- l'annulation des pénalités de retard dans l'exécution des marchés publics au niveau de l'État central et des collectivités territoriales ;
- les remises d'impôts directs dans le cadre d'un examen individualisé des demandes et ce, pour les cas extrêmes.

Au regard de l'impact négatif de la pandémie sur l'économie, le système bancaire et financier, tout en s'engageant à soutenir le financement de l'économie nationale, a mis en place un cadre adapté pour accompagner les entreprises qui rencontrent des difficultés du fait de la crise consécutive à la COVID-19. Ces mesures concernent :

- le report d'échéances pour les entreprises qui en font la demande ;
- la répercussion de la baisse du coût des ressources de la BCEAO sur les taux d'intérêt de crédits à la clientèle, dans le cadre des réaménagements de crédits aux entreprises résidentes.

Au titre des mesures sociales d'accompagnement, pour les mois d'avril à juin 2020 :

- la prise en charge des factures d'eau de la tranche sociale et la gratuité de la consommation au niveau des bornes-fontaines ;
- la prise en charge des factures d'électricité pour les couches sociales utilisant des branchements de 3 ampères monophasés ;
- le rabattement des factures d'électricité de 50% pour les couches sociales utilisant des branchements de 5 et 10 ampères monophasés ;
- l'annulation des pénalités sur les factures de la SONABEL et de l'ONEA ;
- la réduction de 50% du coût des kits solaires dans le cadre du Projet Solar Home System pour les ménages vulnérables ;
- la réactivation des boutiques témoins de la SONAGESS ;
- la sécurisation des stocks de produits de grande consommation, en concertation avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et le contrôle économique renforcé des prix sur le territoire national.

Au titre des marchés et yaars fermés, pour la période d'avril à juin 2020 :

- la suspension des loyers ;
- la suspension des droits de place ;
- la prise en charge des factures d'eau et d'électricité ;
- la prise en charge des frais de gardiennage ;
- le don de vivres aux personnes vulnérables des marchés et yaars fermés à travers leurs faitières ;
- la gratuité du stationnement pour les taxis.

Au titre des médias et des entreprises du secteur de la publicité :

- l'utilisation de la subvention de l'État à la presse privée au titre de l'année 2020 et des crédits disponibles au titre du Fonds d'Appui à la Presse Privée pour accompagner le secteur ;
- la réduction de 50%, au titre de l'année 2020, du paiement de la redevance TNT pour les télévisions et des redevances de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) pour les organes de presse de radiodiffusion.

Au titre des mesures de soutien à la relance de l'économie :

- la mise en place d'un fonds de relance économique des entreprises en difficulté d'un montant de 100 milliards de FCFA ;
- l'acquisition d'intrants agricoles et d'aliments pour bétail pour le soutien à la production vivrière et pastorale, d'un montant de 30 milliards de FCFA ;
- l'instauration d'un fonds de solidarité au profit des acteurs du secteur informel, en particulier pour les femmes, pour la relance des activités de commerce des légumes et fruits, d'un montant de 5 milliards de FCFA ;
- le financement de la recherche sur les maladies infectieuses et la production de médicaments pour un montant de 15 milliards de FCFA ;
- la poursuite du règlement de la dette intérieure.

L'ensemble de ces mesures nécessite la mobilisation de près de 394 milliards de FCFA, représentant 4,45% de notre Produit Intérieur Brut. Ce montant intègre le plan global de riposte sanitaire qui se chiffre à environ 178 milliards de FCFA.

Du point de vue de la réalisation du droit à l'éducation, la COVID-19 a entraîné la fermeture des écoles et le réaménagement du calendrier scolaire. En vue d'assurer, de gérer et d'atténuer les conséquences de la COVID-19 sur la réalisation du droit à l'éducation, un programme d'appui à la mise en œuvre du plan de riposte pour la continuité éducative au Burkina Faso a été adopté et avait pour objectifs de :

- assurer la continuité des enseignements et des apprentissages à travers la radio ;
- appuyer la réouverture des écoles en fonction de l'évolution de la pandémie et des échéances éducatives prioritaires ;
- appuyer le retour des filles à l'école en vue de faciliter l'accès et le maintien des filles et des enfants en situation de vulnérabilité ;
- développer et institutionnaliser des modes opératoires d'urgence adaptés aux crises qui impactent le système éducatif en vue de renforcer les capacités de résilience des acteurs de l'éducation.

Ces actions et mesures prises par le Gouvernement ont permis d'endiguer un tant soit peu la propagation de la maladie. Toutefois, les impacts socio-économiques de la COVID-19 tels qu'évalués dans les différents secteurs d'activité demeurent importants. Une revue et un renforcement du plan de riposte national apparaissent nécessaires.



4.2. Plan d'actions prioritaires du Système des Nations Unies et partenaires en appui au plan national de riposte

Les partenaires humanitaires ont revu leur plan de réponse humanitaire de 2020 au cours du mois de juillet pour prendre en compte l'évolution de la situation humanitaire et de l'impact de la COVID-19. Pour tenir compte de la spécificité de la réponse à trois (03) piliers à la COVID-19, les acteurs humanitaires ont défini trois (03) axes stratégiques et des objectifs spécifiques.

Les différents axes de planification sur la COVID-19 sont les suivants :

- Objectif stratégique 1 : Contenir la propagation de la COVID-19 et réduire la morbidité et la mortalité ;
- Objectif stratégique 2 : Réduire la détérioration des avoirs et des droits humains, de la cohésion sociale et des moyens de subsistance ;
- Objectif stratégique 3 : Protéger, assister et plaider en faveur des personnes déplacées, des communautés d'accueil et des réfugiés particulièrement vulnérables à la pandémie.

Au regard des impacts multisectoriels attendus de la COVID-19, des axes stratégiques d'intervention sur le plan humanitaire revus et des besoins du Burkina Faso tels qu'exprimés dans le plan national de riposte du Gouvernement, le Système des Nations Unies (SNU) veille à ne laisser personne de côté. Il veille à adopter une approche fondée sur les droits humains et l'égalité du genre. Les axes d'interventions prioritaires du SNU, soutenus par ses partenaires, se déclinent ici, en points d'actions clés, de la manière suivante :

Au titre de la continuité des services sociaux de base : la continuité relative des services a été possible grâce à l'appui technique et financier du SNU à travers principalement le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). À titre illustratif, l'UNICEF a fait une annonce ferme de contribuer à hauteur de 174 000 000 de FCFA pour le financement du plan de préparation et de riposte à la pandémie de COVID-19 au Burkina Faso et il fait partie des principaux partenaires techniques et financiers du **Programme d'appui à la mise en œuvre du plan de riposte pour la continuité éducative au Burkina Faso**. L'UNFPA a reçu un financement de 400 000 dollars US pour appuyer la lutte contre la COVID-19.

Le SNU devra poursuivre la mise en œuvre de son plan multi-acteurs et multi-secteurs au regard de la remontée des cas de COVID-19 dans le dernier trimestre 2020. À cet effet, le SNU et ses partenaires devront poursuivre leurs appuis au Gouvernement dans le renforcement (i) du système de santé, (ii) de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la poursuite du plan de riposte de la FAO, (iii) du système eau/hygiène/assainissement, (iv) du système éducatif, (v) de la facilitation de l'accès aux services sociaux de base aux plus vulnérables.

Au titre de la gouvernance, des droits humains, de la cohésion sociale, de la sécurité et de la paix : Dans un contexte épidémique tendu, les enjeux de gouvernance des institutions et la continuité de l'État se trouvent durement impactés. La COVID-19 pourrait avoir des effets négatifs sur la stabilité sociale et politique. En effet, il a été constaté que les personnes mises en quarantaine étaient sujettes à une certaine stigmatisation de la part de la population. Des cas de personnes fuyant leur lieu de mise en quarantaine ont été maintes fois signalés par l'administration publique. Ce qui contribue à mettre en péril la cohésion sociale et révèle une mauvaise compréhension de la population au sujet de la pandémie. Aussi, l'incertitude des impacts futurs de la pandémie combinée à des restrictions de mouvement, à la montée du chômage, à un accès limité à la nourriture et à l'érosion des moyens de subsistance déjà fragiles pourraient générer un mécontentement parmi la population, alimentant la violence et des conflits.

La gouvernance sécuritaire, la protection civile et la cohésion sociale doivent par conséquent être soutenues. Les violations et abus des droits humains de même que les Violences Basées sur le Genre (VBG) voient leur nombre augmenter alors que l'accès et l'utilisation des services sociaux de base déclinent. Il est ainsi probable que les femmes et les filles soient plus exposées à des risques de VBG pendant la pandémie de COVID-19. Un accent particulier doit être porté à ces défis pour prévenir et réprimer les cas d'usage excessif de la force et les abus des droits humains mais également pour renforcer les systèmes de prise en charge et de suivi des VBG.

La COVID-19 compromet les efforts déployés par les autorités burkinabè et leurs partenaires pour renforcer la promotion, la protection et la réalisation du droit au développement qui rassemble et établit une synergie entre la participation inclusive et les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. Cette pandémie affecte, par ailleurs, négativement, comme cela a été mentionné plus haut, la participation effective des citoyens, astreints au confinement et aux efforts quotidiens de résilience individuelle et communautaire. Enfin, elle peut compromettre l'effectivité de la solidarité internationale nécessaire pour garantir la continuité des services sociaux de base (ODD 17). Les interventions du SNU pourraient donc être articulées autour des axes suivants (i) la gouvernance institutionnelle, (ii) la coordination des politiques publiques, (iii) le renforcement des mécanismes de redevabilité et de veille stratégique et de la planification opérationnelle des secours, (iv) la sécurité des personnes et de leurs biens ainsi que (v) la participation de la société civile et des communautés au processus d'organisation de la résilience face aux défis de la COVID-19.

Au titre de la résilience et du relèvement multisectoriel :

Les impacts socio-économiques négatifs de la COVID-19 sont assez importants d'où la nécessité de renforcer les réponses prévues pour les atténuer. Comme il a été relevé pour plusieurs ménages et acteurs économiques (PME), les mesures d'accompagnement du Gouvernement n'ont pas toujours eu les effets escomptés.

Il conviendra donc de tirer les leçons et de voir dans quelles mesures ces actions pourraient atteindre leurs résultats de sorte à réduire l'impact de la pandémie. Le Référentiel National de Développement (RND) du Burkina Faso en cours d'élaboration prendra en compte les différents mécanismes d'atténuation et de mitigation proposés dans cette étude.

4.3. Partenariats stratégiques et mobilisation des ressources



Depuis décembre 2019, le Burkina a établi sa Stratégie Nationale de Coopération au Développement (SNCD) sur la période 2020-2025. La SNCD vise à rendre dynamique et performant le système de coopération au développement du Burkina Faso à l'horizon 2025. C'est dans ce cadre que s'effectue le partenariat dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et ses effets socio-économiques. Les actions prioritaires du Gouvernement ont porté sur la dynamisation des partenariats stratégiques le liant aux PTF et la mobilisation des financements extérieurs pour faire face à la crise.

4.3.1. Actions spécifiques du Gouvernement

Conformément à l'article 2 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, « *chacun des États parties au présent Pacte s'engage à agir, tant par son effort propre que par l'assistance et la coopération internationales, notamment sur les plans économiques et techniques, au maximum de ses ressources disponibles, en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le présent Pacte par tous les moyens appropriés.* » Face à la pandémie de COVID-19, le Burkina Faso, se fondant sur la disposition suscitée et tenant compte de ses ressources limitées, a initié un appel à la solidarité nationale et internationale pour juguler les conséquences de cette maladie.

Ainsi, le financement des activités du plan de préparation et de riposte à une éventuelle épidémie de COVID-19 est prévu dans le budget de l'État de 2020 et l'appui des partenaires techniques et financiers. Concernant l'appui des partenaires, une rencontre de financement a permis à chacun de proposer sa contribution. À la date du 27 mars 2020, le point des financements mobilisés était

**Déblocage de
500 000 000 de
FCFA par l'État**

de 3 391 702 353 FCFA dont 2 518 744 237 FCFA d'annonces fermes par les partenaires avec 872 958 116 FCFA débloqués. La part contributive du budget de l'État effectivement débloquée à cette date était de 500 000 000 de FCFA.

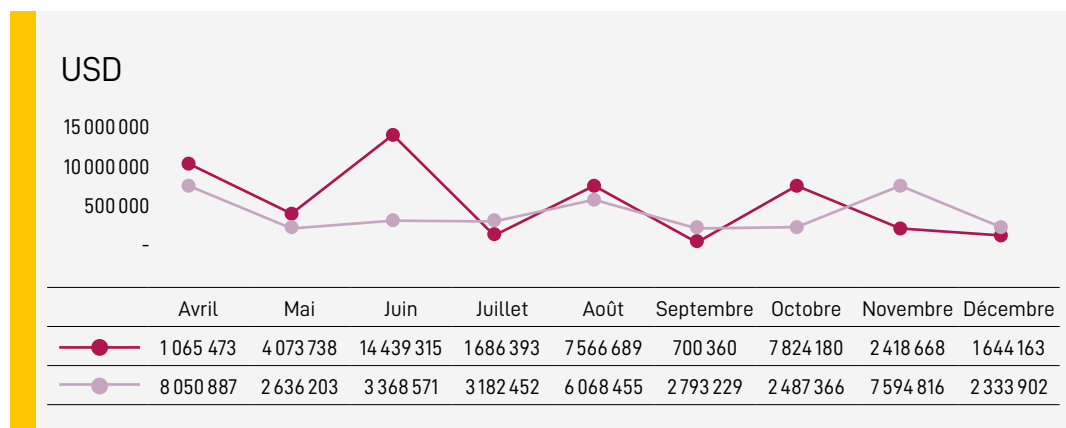
4.3.2. Appui du Système des Nations Unies

Le Système des Nations Unies, avec ses agences résidentes et non résidentes, a pu soutenir, grâce à son mandat et à ses avantages comparatifs, le plan national de riposte en synergie avec la coordination du SNU. À cet effet, il a élaboré un plan multi-acteurs et multi-secteurs autour de trois (03) principaux piliers :

- **Pilier 1 : contenir et contrôler la propagation de la maladie par la prise en charge adéquate et la surveillance épidémiologique ;**
- **Pilier 2 : prévenir la survenue de nouveaux foyers de contamination par la communication, l'engagement communautaire et la facilitation de l'accès aux services de lavage des mains ;**
- **Pilier 3 : protéger les communautés et leurs moyens d'existence des effets de la crise sanitaire et des conséquences de la distanciation sociale.**

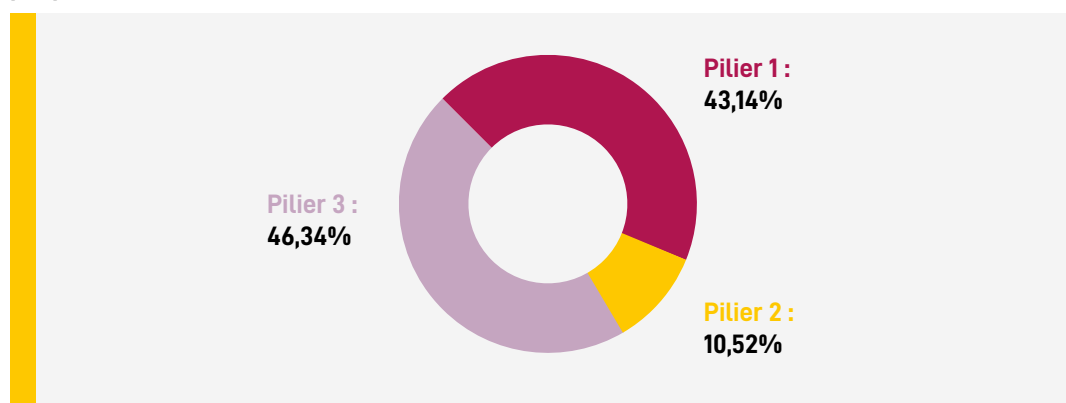
Il a mobilisé 51 008 242 USD en termes de ressources disponibles au cours des mois d'avril à décembre 2020. Il a dépensé 38 515 881 USD, à travers divers Programmes. Les figures ci-après tirées du rapport d'étude sur l'appui du Système des Nations Unies (SNU) en réponse à la lutte contre la pandémie de COVID-19 au Burkina Faso d'avril à décembre 2020 montrent l'évolution mensuelle des ressources et emplois du SNU ainsi que la répartition des dépenses par pilier.

Graphique 59 : Évolution des ressources et emplois du SNU d'avril à décembre 2020 (en USD)



Source : Rapport d'étude sur l'appui du Système des Nations Unies (SNU), 2020.

Graphique 60 : Répartition des dépenses du SNU au Burkina Faso dans la lutte contre la COVID-19 par pilier



Source : Rapport d'étude sur l'appui du Système des Nations Unies (SNU)

Le SNU, en collaboration avec le CORUS, a approché plusieurs partenaires intéressés par le financement de plusieurs activités relatives au plan national de riposte. Des conventions ont été signées sur les aspects relatifs aux services d'appui à la prise en charge des patients, à la logistique et au support opérationnel.

Certaines agences ont déjà alloué une partie de leurs fonds programmatiques ou s'apprêtent à le faire afin d'appuyer le financement de la riposte. Le SNU étudie également des pistes de réaffectation de fonds supplémentaires et de recherche de financement.

Un appui significatif, en nature ou sous forme d'équipement, de véhicules, en ressources humaines et en services a déjà été fourni et continuera d'être mobilisé afin d'appuyer l'effort national et international dans la lutte contre la COVID-19. Cet appui est fourni sous forme d'assistance technique aux différents Ministères afin de préparer un plan de relèvement multisectoriel.

Plusieurs initiatives de mobilisation de fonds ont été menées collectivement et individuellement. C'est ainsi qu'au niveau collectif et pour donner suite « à l'appel à solidarité » du Secrétaire Général de l'ONU, un fonds de réponse et de relèvement a été établi. Le United Nations (UN) COVID-19 Response and Recovery Multi-Partner Trust Fund est un mécanisme de financement inter-agence qui vise à appuyer les pays à faible et moyen revenus afin de pouvoir gérer la crise sanitaire et les impacts socio-économiques causés par la pandémie.

Le fonds vise à financer des projets ciblant les urgences médicales, les impacts sociaux et économiques de la réponse et du relèvement. À ce fonds, s'ajoutent les fenêtres d'opportunité du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF – Peace Building Fund).

On peut noter que la FAO a mis en place un plan de riposte pour la période d'avril à décembre 2020 pour atténuer l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire en réduisant ses effets sur les chaînes d'approvisionnement alimentaires, tout en sensibilisant et en renforçant les moyens d'existence des populations touchées. **Ce plan de riposte requiert un financement de 15 millions de dollars US et permettra d'assister 50 000 ménages agro-pastoraux.**

Le PNUD a également pris des mesures immédiates en élaborant et en mettant en œuvre un « *Projet d'Appui au Plan National de Réponse au COVID-19 au Burkina Faso* ». Doté d'un budget de 2 664 643 dollars US, le Projet vise à renforcer davantage les efforts en cours du Gouvernement et de ses partenaires. Le PNUD a pu mobiliser des financements de 1 697 143 dollars US du Japon et 110 225 dollars US de la Suède.

Encadré 5 : La réponse évolutive de l'ONU et du PNUD

Toutes les capacités du Système des Nations Unies sont aujourd'hui mobilisées, dont les leviers socio-économiques de plus de 40 entités du Système des Nations Unies pour le développement. La **réponse socio-économique** de l'ONU, dont les aspects techniques sont dirigés par le PNUD, représente l'un des trois (03) piliers des efforts déployés par les Nations Unies pour sauver des vies, protéger la population et reconstruire en mieux, en parallèle à la **réponse sanitaire** dirigée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et à la **réponse humanitaire**, détaillée dans le Plan de réponse humanitaire global COVID-19, dirigé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

La réponse du PNUD à la crise liée à la COVID-19 vise à aider les décideurs à voir plus loin que le relèvement, à l'horizon 2030, afin qu'ils puissent faire des choix et gérer la complexité, l'incertitude dans quatre (04) domaines principaux : la gouvernance, la protection sociale, l'économie verte et la disruption numérique. Elle englobe son rôle de chef de file technique dans la réponse socio-économique de l'ONU.



4.3.3. Mapping des opportunités de ressources auprès de quelques PTF dans le cadre de la COVID-19

Le Burkina Faso entretient des relations de partenariat aussi bien sur les plans bilatéral, multilatéral que décentralisé. Il entretient également des relations de coopération avec les banques et établissements financiers. Il mène aussi des actions de Partenariat Public-Privé (PPP). Dans ce cadre, plusieurs opportunités de financement pourraient être saisies :

- **L'OMS** a aidé à cartographier les ressources requises pour la mise en œuvre de Plans d'Actions Nationaux pour la Sécurité Sanitaire (NAPHS) en Sierra Leone, en Tanzanie, en Éthiopie, en Ouganda, en Namibie, en Indonésie et en Côte d'Ivoire. Le Burkina Faso pourrait se doter d'une cartographie similaire en sollicitant l'appui de l'OMS et de l'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS). Un tel document pourrait cartographier les investissements et les activités liées à la sécurité sanitaire au niveau national afin d'identifier les besoins et les lacunes inhérents à la mise en œuvre de Plans d'Actions Nationaux pour la Sécurité Sanitaire, et aura l'avantage d'être cautionné par les organisations sous régionales et internationales ; en conséquence, les partenaires au développement pourraient, sur la base des défis cartographiés, coordonner un appui considérable au Burkina Faso, pour lutter efficacement contre la propagation de la COVID-19 et surtout pour une relance multisectorielle afin que les conséquences de la pandémie n'affectent pas durablement les ménages et la sécurité humaine.
- **la Banque Africaine de Développement, le HCR et le G5 Sahel** s'engagent à soutenir les efforts visant à réduire les effets du coronavirus sur les réfugiés et leurs hôtes à hauteur de 20 millions de dollars US. Le Burkina Faso pourra en bénéficier.

- **L'AFD** a déjà consenti un appui de 7 millions d'euros au plan national de riposte à la COVID-19 du Burkina Faso qui est en cours. Des discussions pourraient être menées avec cette institution pour le relèvement de la contribution ;
- **la Banque Mondiale** a mis en place une grille de la durabilité appliquée à ses interventions de soutien à la reprise économique en avril 2020. Le Burkina Faso devra porter une attention particulière à ces critères d'éligibilité dans la conception des actions de relèvement pour bénéficier de plus de contributions de ce partenaire. Il est à noter que le Burkina Faso bénéficie déjà d'un financement de 21,15 millions de dollars US de l'Association Internationale de Développement (IDA) dont la moitié en don et l'autre moitié en crédit pour le soutenir dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 ;
- **le PNUD**, au regard de l'impact négatif de la COVID-19 sur les secteurs de planification du pays et partant sur sa capacité à atteindre les Objectifs de Développement Durable et dans une perspective de relance, a formulé une offre programmatique visant à renforcer la gouvernance, à améliorer le système de protection sociale, à développer l'économie verte et à accélérer la transformation digitale.

4.3.4. Leçons tirées

La crise sanitaire liée à la COVID-19 et ses effets socio-économiques font ressortir les faiblesses suivantes :

- la faible capacité technique et financière du système national à analyser les effets et les impacts socio-économiques des crises et catastrophes majeures, et à adresser des réponses appropriées ;
- l'insuffisance dans l'application et le respect des mesures de restriction ;
- la lenteur dans la mise en place et le retard dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation des effets de la COVID-19 ;
- la faiblesse des dispositifs de prévention et de gestion des crises et catastrophes au sein des entreprises.

La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et ses effets socio-économiques font ressortir les forces suivantes :

- la prise rapide de mesures ayant permis de réduire la propagation de la pandémie et d'en atténuer les effets néfastes ;
- la forte manifestation de la solidarité nationale et internationale à travers de multiples apports et appuis provenant d'acteurs d'horizons divers ;
- le renforcement de la résilience des populations à travers un meilleur ciblage des bénéficiaires les plus vulnérables aux mesures sociales prises dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ;
- l'adaptation des structures étatiques, privées et partenaires à travers la continuité de la fourniture des services publics et le renforcement des interventions humanitaires et de développement ;
- le fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation des mesures de gestion de la pandémie ayant permis les réajustements périodiques desdites mesures.

4.3.5. Limites de l'étude

La présente étude d'évaluation des impacts socio-économiques de la COVID-19 au Burkina Faso a été confrontée à certaines difficultés dont les principales sont :

- l'absence de données primaires sur les droits humains, la justice et la sécurité pour avoir la perception des ménages en lien avec ces thématiques ;
- la non prise en compte de la spécificité des entreprises culturelles, touristiques, sportives et de loisirs dans le cadre de l'enquête n'a pas permis de disposer de données primaires sur l'impact de la COVID-19 sur ces entreprises ;
- l'insuffisance de données de situations de référence pour assurer une mesure plus objective de l'impact de la pandémie dans certains secteurs ;
- le fort taux de non-réponse des entreprises formelles.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'objectif général de l'étude était d'évaluer l'impact de la pandémie sur les ménages et les unités de production en vue de fournir des informations basées sur l'évidence et des données pour la prise de décisions sur les mesures de soutien à court terme ainsi que sur la planification stratégique à moyen terme afin d'atténuer les impacts secondaires de la COVID-19.

Au terme de l'étude, il ressort que la crise sanitaire liée à la COVID-19 et les mesures prises pour limiter la propagation du virus présentent des effets négatifs relativement importants sur l'ensemble de l'activité économique du Burkina Faso, notamment en 2020.

Au 31 décembre 2020, le pays a enregistré 6 631 cas déclarés de la COVID-19 avec 84 décès. Les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ont enregistré le plus grand nombre de cas. Le taux de létalité globale est de 2,46, soit 2,20 pour le sexe masculin et 2,92 pour le sexe féminin.

Globalement, la croissance économique a été affectée négativement par la pandémie du coronavirus. Les effets de la COVID19 ont été ressentis par une perte de croissance (-2,23%), un repli des recettes fiscales (-9,87 %), un creusement du déficit budgétaire (-5,03%) et une aggravation du taux d'endettement (+11,4%). La tendance passée à la hausse de l'investissement est rompue avec la COVID-19 avec une baisse de 107,7 milliards de FCFA en 2020, 199,4 milliards de FCFA en 2021 et 441,7 milliards de FCFA en 2022 des prévisions de la Formation brute de capital fixe (FBCF). Toutefois, l'évolution du niveau général des prix à la consommation a été contenue en dessous de 3%.

De manière spécifique, les sous-secteurs les plus impactés sont la santé, l'éducation, la culture, le tourisme et le transport.

Le secteur de l'éducation, formation et recherche a connu la fermeture des établissements d'enseignement et des centres de formation professionnelle sur toute l'étendue du territoire national. La qualité de l'éducation a ainsi pris un coup du fait, entre autres, de la réduction des volumes horaires et de la baisse des performances scolaires aussi bien chez les élèves que chez les enseignants dans les classes intermédiaires.

Le secteur de la Santé a été durement affecté par la pandémie de la COVID-19, qui a conduit à une réorganisation du système sanitaire avec pour corollaire une réduction de l'offre en services spécialisés, l'arrêt des activités de prévention au profit de la mère et de l'enfant, la suspension de certains services aux malades, la réduction de l'accès physique, financier et sécurisé aux produits de santé notamment pour les patients avec des maladies chroniques.

L'impact relativement élevé et son étendue sont favorisés, notamment par la forte dépendance de l'économie nationale à l'égard du reste du monde, la faible transformation de l'économie, la faible mobilisation des recettes internes et l'insécurité grandissante. Les activités du secteur de la culture, du tourisme, des sports et des loisirs ont connu d'énormes répercussions du fait de l'annulation de grandes manifestations culturelles (SIAO, SNC, FESPACO) avec pour conséquence des pertes de chiffre d'affaires pour les entreprises culturelles et la détérioration du pouvoir d'achat de nombreux créateurs et professionnels de ce secteur.

Les entreprises de transport et d'entreposage ont été les plus impactées par la pandémie. 84,8% ont souffert de la mise en quarantaine des villes. 70,5% de la fermeture des frontières et 51,5% du couvre-feu. Leurs difficultés sont plus financières. 72,5% ont une tension de trésorerie, d'où les difficultés payer les taxes et impôts (66,2%), les salaires (66,2%) et le loyer (62,5%). Les investissements dans ce secteur ont aussi pris du plomb dans l'aile. Sur la moitié des entreprises de transport et d'entreposage qui projetait une hausse de leurs investissements entre 25% et plus de 75%, seul 25% planifie toujours une hausse.

S'agissant du secteur « travail, emploi et protection sociale », la contraction de la demande du fait du ralentissement ou de l'arrêt des activités socio-économiques a eu pour conséquence l'augmentation du chômage technique, la perte d'emploi dans certaines branches d'activités et la paupérisation des couches vulnérables.

Afin d'atténuer les effets de la COVID-19 et d'assurer une relance économique, un certain nombre de recommandations ont été formulées. Il s'agit notamment de :

Mesures immédiates ou de court terme

À l'endroit du Gouvernement :

- rendre opérationnelles les mesures de soutien aux entreprises ;
- profiter du fonds vert climat pour inciter les entreprises à verdir leur économie ;
- mettre intégralement en œuvre les mesures fiscales et de relance économique prises par le gouvernement dans le cadre de la COVID-19 ;
- envisager la prolongation des mesures fiscales au moins pour le premier semestre 2021 en faveur des secteurs dont les entreprises rencontrent le plus de difficultés ;
- assurer la transparence dans les conditions d'accès aux ressources financières ;
- renforcer la communication sur les dispositifs d'appui, notamment financiers, existants ;
- accélérer le paiement de la dette des entreprises privées ;
- renforcer la communication sur le dispositif d'accompagnement mis en place par la Banque centrale, pour les entreprises qui rencontrent des difficultés à rembourser leurs crédits du fait de la crise sanitaire ;
- rendre fonctionnelle l'Assurance Maladie Universelle et mettre en place une assurance chômage pour les travailleurs ;
- renforcer le rôle des organisations professionnelles dans les entreprises informelles ;
- prendre des mesures pour faciliter l'accès de certaines zones aux organisations humanitaires ;
- renforcer les capacités opérationnelles des fonds existants.

À l'endroit des employeurs :

- promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour s'adapter aux changements et aux nouveaux modes de travail ;
- déclarer systématiquement les travailleurs au régime de sécurité sociale (CNSS) ;
- promouvoir le dialogue social en période exceptionnelle telle que la crise sanitaire ;
- mettre en place ou adhérer à un système de mutuelle de santé ou d'assurance sociale ;
- sensibiliser les travailleurs sur le respect des conditions d'hygiène et de sécurité édictées.

Mesures structurelles

- veiller à la mise en œuvre du programme national fédérateur de recherche en santé humaine et animale sur les maladies infectieuses ;
- renforcer les droits humains, la paix, la sécurité et la cohésion sociale ;
- créer des conditions incitatives pour attirer les investisseurs nationaux ;
- poursuivre la modernisation de l'agriculture et de l'élevage afin de réduire leur dépendance vis-à-vis de la pluviométrie ;
- renforcer la résilience des ménages vulnérables ;
- diversifier les exportations ;
- renforcer la mobilisation des ressources internes à travers (i) l'élargissement de l'assiette fiscale, (ii) le recours aux emprunts obligataires notamment spécifiques tels que les obligations de la diaspora ou les obligations d'infrastructures ;
- rationaliser les dépenses budgétaires afin d'accroître les financements des investissements et d'assurer un suivi-contrôle rigoureux ;
- prendre en compte les nouvelles exigences du monde du travail dans la relecture du code du travail ;
- repenser la protection sociale pour les acteurs de l'économie informelle, notamment l'amélioration des prestations de l'assurance volontaire au-delà de la retraite ;
- renforcer le plaidoyer, le dialogue politique et la mobilisation de ressources adéquates en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition en lien avec les interventions de moyen et long termes, notamment en matière de protection sociale, de filets sociaux, de réserves stratégiques, de banques alimentaires, etc ;
- renforcer la promotion de la consommation de produits locaux de substitution à l'importation afin de favoriser le développement de l'économie nationale ;
- encourager une démarche vers une industrie verte (moins utilisation de matières premières avec plus d'efficacité) pour plus de résilience des chaînes de production ;
- envisager des mesures de protection juridique et fiscale (textes spécifiques sur les réductions de taxes, barrières tarifaires, assainissement du climat des affaires culturelles) pour les entreprises culturelles, touristiques, sportives et de loisirs ;
- mettre en place des mécanismes de valorisation et de commercialisation virtuelle des biens et éléments du patrimoine culturel en vue de faire revivre les musées ;
- prendre des mesures pour renforcer la diffusion de contenus culturels locaux dans les médias des différents pays africains.

Le tableau ci-après présente le plan de mise en œuvre des recommandations par secteur de planification.

Tableau 9 : Plan de mise en œuvre des recommandations par secteur de planification

N°	Intitulé des recommandations	Actions à entreprendre	Échéance	Responsable	Partenaire
Secteur « Gouvernance économique »					
1.	Favoriser les investissements directs étrangers	Poursuivre les efforts dans la mise en place d'un régime fiscal et d'un code d'investissement attractifs et rationalisés	Mesure structurelle	MINEFID	Premier Ministère
2.	Améliorer la mobilisation des recettes fiscales	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les efforts de renforcement des capacités de l'administration fiscale • Poursuivre la digitalisation des différents services de recettes 	Mesure structurelle	MINEFID	Ministère en charge de l'économie numérique
3.	Accroître le financement des investissements	Rationaliser les dépenses budgétaires afin	Mesure structurelle	MINEFID	Tout Ministère
4.	Mettre en place un fonds souverain pour faire face aux effets des chocs majeurs notamment sur la base des ressources naturelles.	Prévoir des prélèvements au niveau des sociétés minières pour alimenter le fonds	Mesure structurelle	MINEFID	Ministère en charge des mines
Secteur « Production agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique, eau et assainissement »					
5.	Réduire La dépendance de l'agriculture et de l'élevage vis-à-vis de de la pluviométrie	Poursuivre la modernisation de l'agriculture et de l'élevage	Mesure structurelle	MAAH	MINEFID
6.	Accentuer les efforts dans la transformation locale des produits de base	Créer ou renforcer les capacités des unités de transformation et/ou de conservation des produits maraichers et des fruits et légumes dans les zones de fortes productions	Moyen terme	MAAH	MICA
7.	Renforcer les actions de résilience en faveur des populations vulnérables identifiées sous pression alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le financement des actions de résilience • Promouvoir la prise d'actions de résilience des populations dans tous les projets et programmes 	Mesure structurelle	MAAH	Tout département ministériel
Secteur « Transformations industrielles et artisanales, commerce et services marchands »					
8.	Assurer la transparence dans les conditions d'accès aux ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Définir des critères qui facilitent le ciblage des entreprises bénéficiaires des fonds • Vulgariser les procédures et les modalités • Mettre en place un dispositif d'informations et de communication à l'attention des promoteurs 	Court terme	MINEFID	Faïtières des entreprises (chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso, ...)
9.	Envisager la prolongation des mesures fiscales au moins pour le premier semestre 2021 en faveur des secteurs dont les entreprises rencontrent le plus de difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le point de l'application des mesures prises • Définir les secteurs prioritaires suivant les effets de la crise sanitaire • Analyser les conditions de prolongation de des mesures fiscales 	Court terme	MINEFID	
10.	Mettre intégralement en œuvre les mesures fiscales et de relance économique prises par le gouvernement dans le cadre de la Covid-19	<ul style="list-style-type: none"> • Faire le point de la mise en œuvre des mesures pour l'année 2020 • Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre des mesures fiscales et de relance économiques 	Court terme	MINEFID	
11.	Accentuer la communication sur les dispositifs d'appui, notamment financiers, existants	Organiser des campagnes de communication avec les différentes faïtières	Court terme	MICA	Faïtières des entreprises (chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso, ...)

N°	Intitulé des recommandations	Actions à entreprendre	Échéance	Responsable	Partenaire
12.	Mettre en place une plateforme de vente en ligne des produits artisanaux	Mettre en place un cadre de concertation des acteurs de l'artisanat, avec un chef de file, en vue de la mise en place de la plateforme.	Moyen terme	Ministère en charge de l'artisanat	Faïtières et autres organisations professionnelles du secteur de l'artisanat
13.	Accentuer les campagnes de sensibilisation sur la consommation des produits et services locaux	Poursuivre les actions de sensibilisation sur la consommation des produits locaux de manière générale, et en particulier ceux pouvant être utilisés dans l'application des mesures barrières.	Court terme	MICA	
14.	Accélérer le paiement de la dette des entreprises privées	Adopter un plan spécial d'apurement de la dette des entreprises	Court terme	MINEFID	
15.	Faire mieux connaître le dispositif d'accompagnement mis en place par la Banque centrale, en relation avec le système bancaire d'un accompagnement pour les entreprises qui rencontrent des difficultés pour rembourser leurs crédits du fait de la crise sanitaire.	Organiser des sessions d'informations avec les faïtières professionnelles	Court terme	BCEAO	<ul style="list-style-type: none"> MINEFID Faïtières des entreprises (chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso, ...)
16.	Encourager une démarche vers une industrie verte (moins utilisation de matières premières avec plus d'efficacité) pour plus de résilience des chaînes de production.	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la vulgarisation du concept à travers une communication appropriée Renforcer les capacités des acteurs sur l'industrie verte. Faciliter l'acquisition des équipements et l'utilisation de technologies innovantes pour une croissance verte. 	Mesure structurelle	MICA	<ul style="list-style-type: none"> Ministère en charge de l'environnement MINEFID Organismes internationaux intervenant sur la thématique de l'industrie verte (ONUDI, ...)
Secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat »					
17.	Mettre en place un plan d'urgence pour assurer la reconstruction et la réhabilitation des ouvrages de franchissements qui ont subi de grands dommages du fait du report des travaux d'entretien et des inondations de cette année	<ul style="list-style-type: none"> Dresser un état des lieux des ouvrages à réhabiliter ou reconstruire Proposer un plan d'urgence et le soumettre au FSR-B pour sa mise en œuvre 	Court Terme	MID	
18.	Accélérer la réalisation des actions liées aux plans de gestion environnementale et sociale des projets pour contribuer à la résilience des populations face aux effets socio-économiques de la COVID-19	Réviser les dossiers d'exécution de sorte à raccourcir les échéances de mise en œuvre des PGES notamment les actions de création d'activités génératrices de revenus et de réalisations de forages	Court Terme	MID	

N°	Intitulé des recommandations	Actions à entreprendre	Échéance	Responsable	Partenaire
19.	Explorer de nouvelles sources de financement des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser des financements à travers les obligations d'infrastructures, les obligations de la diaspora • Créer un fonds pour les infrastructures, adossé au fonds minier de développement local, • Poursuivre la modernisation des postes de péage • Définir des amendes pour les différents faits de dégradations des infrastructures, collecter et les réallouer à la réhabilitation des dommages causés 	Mesure structurelle	Départements ministériels du secteur	MINEFID
20.	Finaliser la stratégie nationale des Travaux HIMO et son plan d'actions opérationnel pour permettre de renforcer la mise en œuvre de travaux à forte contribution à la résilience des populations.	Tenir les ateliers de validation des documents	Court terme	MID	MINEFID et Ministère en charge de l'emploi
Secteur « Education, formation et recherche »					
21.	Assurer la digitalisation des supports d'enseignement et de formation professionnelle.	Mettre à disposition des structures compétentes des ministères en charge de l'éducation et de la formation professionnelle les moyens financiers et techniques nécessaires	Mesure structurelle	MERSI, MENAPLN	MINEFID
22.	Accroître l'offre éducative et de formation professionnelle	Poursuivre la construction de nouvelles infrastructures scolaires et de formation professionnelles mieux adaptées aux besoins des apprenants	Mesure structurelle	MENAPLN	MINEFID
23.	Accroître l'offre de formation universitaire et contribuer à terme de résorber le retard universitaire	Augmenter le niveau de subvention aux universités privées et poursuivre la construction de nouvelles universités publiques	Mesure structurelle	MERSI	MINEFID
24.	Renforcer la collaboration entre chercheurs et praticiens	Financer les projets de recherche conjoints	Mesure structurelle	MERSI	MINEFID
25.	Doter le Burkina Faso de moyens humains, matériels et techniques pour le développement de vaccins contre les maladies infectieuses	Soutenir le financement du technopole pharmaceutique	Mesure structurelle	MERSI	MINEFID
Secteur « Santé »					
26.	Mettre en œuvre le programme national fédérateur de recherche en santé humaine et animale sur les maladies infectieuses	Mettre en œuvre le programme national fédérateur de recherche en santé humaine et animale sur les maladies infectieuses	Court terme	MS	MINEFID
27.	Améliorer les capacités de surveillance, de détection et de riposte du système de santé, en particulier du système de santé publique	Relire la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique pour mieux encadrer l'état d'alerte sanitaire	Mesure structurelle	MS	MINEFID
28.	Renforcer les mesures de prévention (vaccination) et de protection des personnes porteuses de maladies chroniques		Mesure structurelle	MS	MINEFID

N°	Intitulé des recommandations	Actions à entreprendre	Échéance	Responsable	Partenaire
29.	Assurer un contrôle efficace des maladies infectieuses	Renforcer la coopération multisectorielle nationale, la coordination et la communication, en particulier avec le secteur privé	Mesure structurelle	MS	MINEFID
30.	Développer les laboratoires biomédicaux	Améliorer les capacités humaines, techniques et matérielles des laboratoires existants	Mesure structurelle	MS	MINEFID
31.	Promouvoir la production de produits pharmaceutiques chimiques et végétaux au niveau national	Renforcer le financement de la recherche dans le domaine	Mesure structurelle	MS	MINEFID
Secteur « Culture, du tourisme, des sports et des loisirs »					
32.	Renforcer le financement du secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître les ressources des fonds existants • Prendre des mesures de protection juridique et fiscale des entreprises du secteur 	Mesure structurelle	Ministère en charge de la culture et du tourisme	MINEFID, MICA
33.	Mettre en place et rendre opérationnel un mécanisme de renforcement des capacités des acteurs	Former les acteurs à l'utilisation du numérique et le développement de contenus culturels (création d'œuvres théâtrales, capsules-vidéos) adaptés à la consommation du public	Mesure structurelle	Ministère en charge de la culture et du tourisme	MINEFID, MICA
Secteur « Travail, emploi et protection sociale »					
34.	Adapter les méthodes et moyens de travail aux changements et aux nouveaux modes de travail	Renforcer la promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les travailleurs	Court terme	Ministère en charge du travail	Ministère en charge de l'emploi, MICA
35.	Accélérer le processus d'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle		Court terme	Ministère en charge du travail	Ministère en charge de l'emploi, MICA
36.	Assurer un accès facile des interventions en faveur des personnes vulnérables	Créer un registre unique des personnes vulnérables	Mesure structurelle	Ministère en charge de l'action humanitaire	MAAH, MINEFID
37.	Promouvoir la prise en compte de la problématique de la création d'emplois au sein de l'administration publique	Rendre obligatoire la prise en compte des objectifs de création d'emplois dans les politiques publiques et les plans locaux de développement	Mesure structurelle	Ministère en charge de l'emploi	Tous les départements ministériels, Conseil régional, Conseil communal
38.	Améliorer l'employabilité des jeunes	Poursuivre l'adaptation des formations scolaires et académiques aux besoins des entreprises à travers la priorisation de la formation technique et professionnelle	Mesure structurelle	Ministère en charge de l'emploi	MERSI, MENAPLN, MICA
Secteur « Justice et droits humains »					
39.	Prendre des mesures pour faciliter l'accès de certaines zones aux organisations humanitaires	Renforcer les actions de sécurisation du territoire	Mesure structurelle	Ministère de la Sécurité	G5 Sahel, Ministère en charge de l'action humanitaire
40.	Permettre un retour des PDI et des réfugiés dans leur milieu de résidence	Renforcer les actions de sécurisation du territoire et d'un meilleur vivre ensemble à travers une justice accessible à tous	Mesure structurelle	Ministère de la Sécurité	G5 Sahel, Ministère de la Réconciliation Nationale, Ministère en charge de l'action humanitaire

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Comité technique « transformations industrielles et artisanales, commerce et services marchands » (2021), Étude d'impacts socio-économiques de la COVID-19 sur le secteur « Transformations industrielles et artisanales, commerce et services marchands » ;
- Comité technique « Travail, emploi et protection sociale » (2021), Étude d'impacts socio-économiques de la COVID-19 sur le secteur « Travail, emploi et protection sociale » ;
- Comité technique « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » (2021), Étude d'impacts socio-économiques de la COVID-19 sur le secteur « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » ;
- Comité technique « Gouvernance économique » (2021), Étude d'impacts socio-économiques de la COVID-19 sur le secteur « Gouvernance économique » au Burkina Faso ;
- Comité technique « Droits humains, justice et sécurité » (2021), Étude d'impacts socio-économiques de la COVID-19 sur le secteur « Droits humains, justice et sécurité » ;
- Comité technique « Éducation, formation professionnelle, recherche scientifique et innovation » (2021), Étude d'impacts socio-économiques de la COVID-19 sur le secteur « Éducation, formation professionnelle, recherche scientifique et innovation au Burkina Faso » ;
- Comité technique « Production agro-sylvo-pastorale, halieutique, faunique, eau et assainissement », (2021), Étude d'évaluation de l'impact socio-économique de la COVID-19 sur le secteur « Production agro-sylvo-pastorale, halieutique, faunique, eau et assainissement au Burkina Faso » ;
- Comité technique « Culture, tourisme, sports et loisirs » (2021), Étude d'impacts socio-économiques de la COVID-19 sur le secteur « Culture, tourisme, sports et loisirs » ;
- Comité technique « Santé » (2021), Étude d'impacts socio-économiques de la COVID-19 au Burkina Faso sur le secteur « Santé ».

